



Rapport de recherche

2015

Public access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

---

## Analyse des trajectoires des chômeurs en fin de droits dans le canton de Genève

---

Studer, Matthias; Hadziabdic, Sinisa; Ritschard, Gilbert

### How to cite

STUDER, Matthias, HADZIABDIC, Sinisa, RITSCHARD, Gilbert. Analyse des trajectoires des chômeurs en fin de droits dans le canton de Genève. 2015

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:78577>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Last deposit update in Archive ouverte UNIGE on 15.03.2023 00:57



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES  
DE LA SOCIÉTÉ**

Institut d'études démographiques  
et du parcours de vie

---

## **Analyse des trajectoires des chômeurs en fin de droits dans le canton de Genève**

Volet quantitatif de l'évaluation de la politique de réinsertion professionnelle des chômeurs en fin de droits. Mandat confié à l'Institut d'études démographiques et du parcours de vie par la Cour des comptes de la République et canton de Genève

**Matthias Studer, Sinisa Hadziabdic et Gilbert Ritschard**

---

**Mandat suivi et coordonné par Éric Moachon, évaluateur à la Cour des comptes**

Pour toute correspondance, s'adresser à : Matthias Studer, Institut d'études démographiques et du parcours de vie, Université de Genève, 40 bd du Pont d'Arve, 1211 Genève 4,  
Matthias.Studer@unige.ch

Rapport final – mars 2015



# Table des matières

<b>SUIVI DE L'ÉTUDE ET REMERCIEMENTS</b>	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1. La définition de «chômeur en fin de droits»	3
1.2. Bref historique : évolution législative entre 2007 et 2013	4
1.3. Cohortes d'AFD prises en compte	6
1.4. Méthodologie employée	7
1.5. Organisation et lecture du rapport	12
<b>2. PRÉSENTATION DES DONNÉES</b>	<b>13</b>
2.1. Sources de données	14
2.2. Mise en commun des bases de données	21
2.3 Conclusion	21
<b>3. ANALYSE DESCRIPTIVE : ÉVOLUTION DES ARRIVÉES EN FIN DE DROITS</b>	<b>23</b>
3.1. Évolution des arrivées en fin de droits entre 2007 et 2013	23
3.2. Évolution des caractéristiques des chômeurs arrivant en fin de droits	29
3.3. La conjoncture économique	33
3.4. Conclusions	37
<b>4. LES TRAJECTOIRES DES CHÔMEURS EN FIN DE DROITS</b>	<b>39</b>
4.1. Définition des états	39
4.2. Description des états	40
4.3. Construction des trajectoires	42
4.4. Les trajectoires des CFD sur l'ensemble de la période	44
4.5. Comparaison des trajectoires par cohorte	47
4.6. Conclusions	49
<b>5. LE RETOUR EN EMPLOI</b>	<b>51</b>
5.1. Mesure de l'emploi	51
5.2. Accès à l'emploi	52
5.3. Les trajectoires suivant le retour en emploi	57
5.4. Durabilité du retour en emploi	58
5.5. Revenus au retour en emploi	63
5.6. Accès à l'emploi stable	67
5.7. Conclusion	71
<b>6. ÉTUDE DE MESURES ET D'ÉTATS SPÉCIFIQUES</b>	<b>75</b>
6.1. Analyse de l'accès	75
6.2. Analyse des trajectoires suivant l'accès à l'état	76
6.3. Analyse des chances d'accès à un emploi stable	76
6.4. Le biais de sélection	76
<b>7. LES EMPLOIS TEMPORAIRES</b>	<b>79</b>
7.1. Analyse de l'accès aux emplois temporaires	79
7.2. Les trajectoires après l'accès aux emplois temporaires	80
7.3. Le retour en emploi après les emplois temporaires	82
7.4. Conclusions	83

<b>8. LES ALLOCATIONS DE RETOUR EN EMPLOI (ARE)</b>	<b>85</b>
8.1. Analyse de l'accès aux ARE	85
8.2. Les trajectoires après l'accès aux ARE	87
8.3. Le retour en emploi après les ARE	90
8.4. Conclusions	91
<b>9. LES EMPLOIS DE SOLIDARITÉ (EDS)</b>	<b>93</b>
9.1. Analyse de l'accès aux EdS	93
9.2. Les trajectoires après l'accès aux EdS	95
9.3. Le retour en emploi après les EdS	97
9.4. Conclusions	98
<b>10. AIDE SOCIALE ET REVENU MINIMUM CANTONAL D'AIDE SOCIALE (RMCAS)</b>	<b>101</b>
10.1. Analyse de l'accès à l'aide sociale et au RMCAS	101
10.2. Les trajectoires après l'accès à l'aide sociale et au RMCAS	106
10.3. Le retour en emploi après l'aide sociale et le RMCAS	112
10.4. Conclusions	115
<b>11. L'ASSURANCE INVALIDITÉ (AI)</b>	<b>117</b>
11.1. Analyse de l'accès à l'AI	118
11.2. Les trajectoires après l'accès à l'AI	119
11.3. Le retour en emploi après l'AI	121
11.4. Conclusions	121
<b>12. L'ÉTAT «AUCUN»</b>	<b>123</b>
12.1. Analyse de l'accès à l'état « Aucun »	124
12.2. Les trajectoires après l'accès à l'état « Aucun »	126
12.3. Le retour en emploi après l'état « Aucun »	128
12.4. Conclusions	129
<b>13. INDICATEURS SYNTHÉTIQUES</b>	<b>131</b>
13.1 Évolution du temps moyen passé dans certains états	132
13.2. Évolution de la proportion d'individus accédant aux mesures de réinsertion professionnelle	133
13.3. Conclusions	134
<b>14. BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>137</b>
<b>15. ANNEXES</b>	<b>139</b>
15.1. Modèles de régression décrivant les deux dimensions de la qualité de l'emploi selon les cohortes d'AFD : durabilité et niveau de revenu	139
15.2. Modèles de régression décrivant les chances d'accès à certains états selon les cohortes d'AFD	142
15.3. Analyses graphiques	151
15.4. Pourcentages synthétiques	158
15.5. Clés d'interprétation de l'analyse de survie	169
15.6. Documentation fournie par l'Hospice général	173
15.7 Légende des couleurs utilisées pour les états composant les trajectoires des CFD	177
15.8. Liste des acronymes et des abréviations utilisés	178

## Suivi de l'étude et remerciements

Cette étude a bénéficié de l'aide extrêmement précieuse de M. Éric Moachon, Chargé d'évaluation à la Cour des comptes de la République et Canton de Genève. M. Moachon a notamment assuré le suivi de l'étude pour la Cour des comptes ainsi que la coordination entre les institutions fournissant les données (le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la Centrale de compensation (CdC), l'Hospice général et l'Office cantonal de l'emploi (OCE)) et l'équipe de recherche. Il a également su faire part de son expertise sur le sujet étudié à plusieurs reprises. Les auteurs tiennent à le remercier chaleureusement.

Un groupe d'experts a également pris part au suivi de l'étude afin d'attester de sa qualité scientifique et de la validité des analyses présentées. Ce groupe d'experts était composé de représentants des institutions fournissant les données afin d'assurer une utilisation correcte de celles-ci ainsi que d'experts scientifiques issus du monde académique. Il était formé des membres suivants :

- M. Henning Atzamba, analyste à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).
- Prof. Pascal Gaberel, spécialiste de l'aide sociale, Haute école de travail social et de la santé Vaud.
- M. Éric Moachon, chargé d'évaluation à la Cour des comptes de la République et canton de Genève.
- Prof. Daniel Oesch, spécialiste du marché du travail, Université de Lausanne.
- M. Alex Pavlovic, collaborateur scientifique, Centrale de compensation AVS/AI [jusqu'en mai 2015].
- Prof. Gilbert Ritschard, statisticien, Université de Genève.
- Mme Sophie Rossillion, responsable du service études et statistiques de l'Hospice Général.

Le groupe d'experts s'est réuni une première fois le 18 juin pour suivre l'avancement du projet, prendre connaissances des premiers résultats et discuter des analyses à effectuer. Il s'est réuni une deuxième fois le 17 septembre pour discuter d'une version préliminaire du rapport. Les auteurs remercient vivement tous les membres du groupe d'experts pour leurs remarques constructives.

Enfin, cette étude n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide des personnes ayant mis en forme les données utilisées dans cette étude. Il s'agit de : M. Jonathan Gast pour le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ; Mme Sophie Rossillion, Mme Fabienne Comba et Mme Isabelle Mühlethaler pour l'Hospice général; M. Frédéric Rieben, M. Éric Kunzi et M. Éric Etienne pour l'Office cantonal de l'emploi (OCE) ; M. Alex Pavlovic pour la Centrale de compensation (CdC).



# 1. Introduction

Cette étude a été mandatée par la Cour des comptes dans le but de «fournir les analyses statistiques descriptives nécessaires à une évaluation globale du dispositif de réinsertion» des chômeurs en fin de droits (CFD) dans le canton de Genève. Pour ce faire, deux ensembles d'objectifs ont été définis. Il s'agit premièrement de décrire les principales évolutions des trajectoires des CFD suivant leur arrivée en fin de droits (AFD) sur la période allant de 2007 à fin 2012 et de les mettre en parallèle avec les changements légaux. Dans un deuxième temps, ce mandat a également pour but de fournir les analyses statistiques nécessaires à l'évaluation des «effets à moyen terme» des différentes mesures mises en place par les politiques cantonales de prise en charge des CFD.

La réinsertion professionnelle est l'un des objectifs prioritaires des politiques publiques que nous étudions. Pour cette raison, nous consacrons des analyses spécifiques au retour en emploi parmi les CFD. Nous analysons ainsi les chances de retrouver un emploi, mais également la qualité de ces emplois en étudiant leur durabilité et le niveau des revenus. De manière similaire, lors de l'étude de mesures spécifiques telles que les allocations de retour en emploi (ARE), nous décrivons les chances de retrouver un emploi pour les CFD ayant bénéficié de ces mesures spécifiques.

Le reste de ce chapitre introductif est structuré de la manière suivante. Nous précisons d'abord la définition de «chômeur en fin de droits» (CFD) et celle d'arrivée en fin de droits (AFD). Nous nous attachons ensuite à décrire les principaux changements législatifs survenus pendant la période que nous étudions. Il s'agit de décrire la politique publique de réinsertion des CFD (PPR), mais également de mettre en évidence les principales évolutions. Nous décrivons ensuite la construction des cohortes de CFD, qui est la variable clé de nos analyses. Nous présentons ensuite la méthodologie employée et nous discutons des limites associées à celle-ci. Nous terminons cette introduction en présentant l'organisation de ce rapport et donnons quelques conseils sur sa lecture.

## 1.1. La définition de «chômeur en fin de droits»

Nous utilisons la définition de «chômeur en fin de droits» donnée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Selon celle-ci, un chômeur en fin de droits est un chômeur qui «a épuisé son droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation» (Aeppli, 2006). L'arrivée en fin de droits désigne la date où un chômeur arrive en fin de droits, selon la définition donnée ci-dessus.

Afin de faciliter la lecture du rapport, nous utilisons systématiquement l'abréviation CFD pour désigner le ou les «chômeurs en fin de droits» et AFD pour parler de la ou des «arrivées en fin de droits». Nous faisons également usage d'autres acronymes, en particulier en référence aux réformes législatives et aux différentes mesures de réinsertion. La signification de ceux-ci est explicitée lors de leur première apparition dans le texte. Le lecteur peut toutefois trouver une liste exhaustive de ceux-ci dans la section 15.8 des annexes. Dans la suite du texte, nous nous servons aussi des expressions « proche de l'emploi » et « éloigné de l'emploi » pour décrire des CFD qui ont des profils associés à de fortes, respectivement de faibles, chances de se réinsérer sur le marché du travail ordinaire.

## 1.2. Bref historique : évolution législative entre 2007 et 2013

Le premier but de ce rapport est de mettre en lien les principales évolutions des trajectoires des CFD avec les différentes réformes légales affectant la prise en charge des CFD. À cet effet, nous proposons ici un bref rappel historique de ces modifications, résumées à l'aide de la figure 1. On peut ainsi constater le nombre important de changements légaux ayant eu lieu durant la période observée, à savoir entre le début de février 2007 et la fin de 2012. Ces changements sont distingués sur trois niveaux : des modifications concernant la Loi cantonale en matière de chômage (LMC) (Etat de Genève, 2012), d'autres en lien avec la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) (Confédération suisse, 2014), ainsi que des changements affectant la législation sur l'aide sociale (Etat de Genève, 2011a).

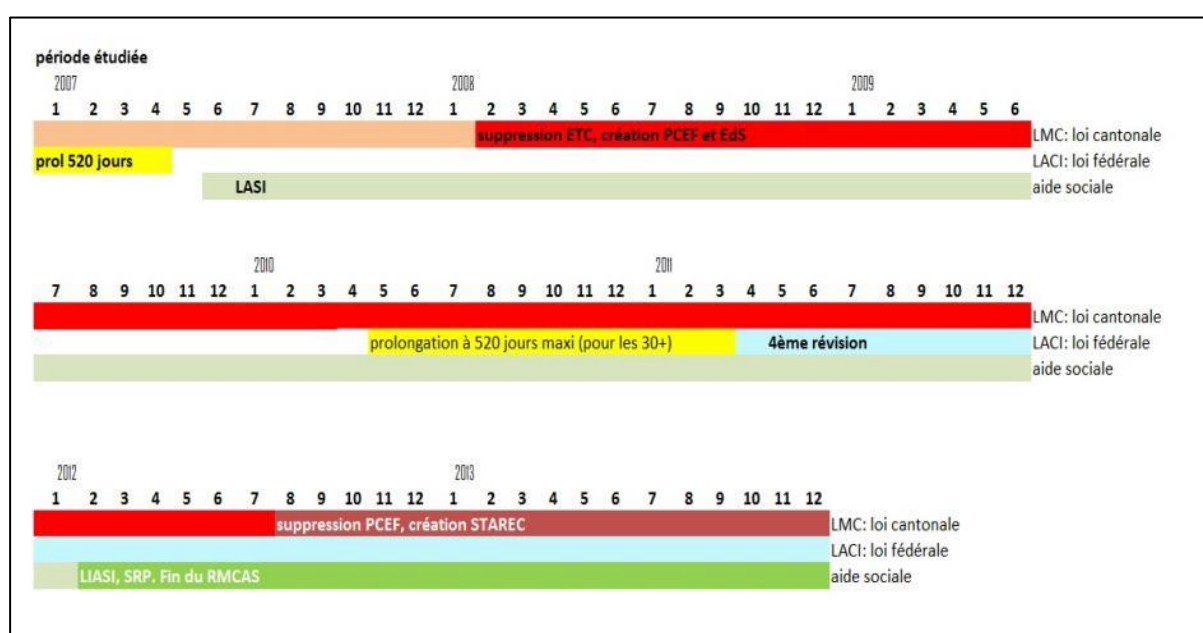


Figure 1 – Principaux changements légaux ayant eu lieu durant la période observée

Source : Cour des comptes de la République et canton de Genève

### 1.2.1. Modifications de la LMC

Avant février 2008, la principale mesure destinée aux CFD était les Emplois temporaires cantonaux (ETC). Ces derniers étaient des emplois de 12 mois financés par l'État. Grâce à la période passée en ETC, les CFD n'ayant toujours pas retrouvé d'emploi à la fin de la mesure pouvaient ouvrir un nouveau droit au chômage.

En février 2008, une révision de la LMC supprime les ETC et les remplace par deux nouvelles mesures :

- Les Programmes cantonaux d'emploi formation (PCEF), des emplois temporaires de 6 mois ne permettant pas de rouvrir directement un droit au chômage.

- Les Emplois de solidarité (EdS), des emplois sur le marché complémentaire de l'emploi qui sont destinés aux CFD qui présentent « un risque de perte du lien social, notamment pour des raisons d'âge, de formation professionnelle insuffisante, de parcours professionnel peu qualifiant ou de situation familiale ou financière difficile » (Etat, de Genève, 2011b). Comme tout emploi, ces derniers permettent d'ouvrir un nouveau droit au chômage si la durée minimale de cotisation a été atteinte.

La révision de la LMC a également modifié les allocations de retour en emploi (ARE). Les ARE sont des subventions à l'emploi s'étalant sur une période allant de 12 à 24 mois selon l'âge des CFD. Ceci signifie que l'État prend en charge une partie du salaire d'un CFD engagé auprès d'un employeur du secteur privé. La révision de la LMC a étendu l'attribution de cette mesure aux CFD de moins de 25 ans et augmenté le montant de la subvention et la durée maximale des ARE pour les CFD de 55 ans et plus.

En février 2012, la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) élargit l'accès à ces mesures (ARE et EdS) à l'ensemble des bénéficiaires des prestations de l'Hospice Général.

Une nouvelle révision de la LMC est entrée en vigueur en août 2012. Elle a supprimé les PCEF en les remplaçant par les Stages de requalification cantonaux (STAREC). Les STAREC ont un contenu similaire aux PCEF, mais avec des critères d'accès plus restrictifs.

### **1.2.2. Changements au niveau fédéral**

Jusqu'en mars 2011, la loi sur l'assurance-chômage (LACI) permet aux cantons avec un haut niveau de chômage de prolonger de 120 jours la durée maximale des indemnités des chômeurs. Cette prolongation est en vigueur dans le canton de Genève, pour les plus de 50 ans uniquement, jusqu'en mai 2007. En mai 2010, une augmentation du chômage a conduit le canton à demander une nouvelle prolongation du droit aux indemnités. Toutefois, celle-ci n'a été attribuée qu'aux personnes de 30 ans et plus. Dès lors, les chômeurs de moins de 30 ans disposent de 120 jours d'indemnités de moins que les autres.

La quatrième révision de la LACI entre en vigueur en avril 2011. Cette révision a diminué de manière rétroactive le nombre maximal d'indemnités auquel plusieurs catégories de chômeurs ont droit. Cette révision provoque ainsi une arrivée massive de CFD. La quatrième révision de la LACI a également modifié la durée de cotisation pour l'ouverture d'un nouveau droit au chômage. Une description plus détaillée des changements produits par la quatrième révision de la LACI est disponible dans l'évaluation menée par le SECO (2013).

### **1.2.3. Changements au niveau de l'aide sociale**

L'aide sociale a été affectée par deux changements législatifs. En juin 2007, la Loi cantonale sur l'aide sociale individuelle (LASI) institue l'aide sociale contractualisée. À partir de son entrée en vigueur, il est nécessaire de démontrer un engagement individuel à se réinsérer sur le marché du travail.

En février 2012, la LASI est remplacée par la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI). Celle-ci a entraîné la suppression du Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), mesure réservée aux CFD, et la création du Service de réinsertion professionnelle (SRP). Le SRP est une nouvelle unité au

sein de l'Hospice Général qui s'occupe spécifiquement de la réintégration sur le marché de l'emploi des bénéficiaires les plus proches de l'emploi. La LIASI institue également un stage d'évaluation qui a pour but de diriger vers le SRP les personnes proches du marché de l'emploi.

### ***Conclusions sur l'évolution législative***

En synthétisant, la figure 1 montre que la période observée se caractérise par la présence d'un nombre important de changements légaux influençant à la fois le dispositif de prise en charge des CFD et les caractéristiques des chômeurs arrivant en fin de droits.

### **1.3. Cohortes d'AFD prises en compte**

Pour étudier l'influence des changements législatifs sur les trajectoires des CFD, nous comparons six cohortes de CFD. Une cohorte désigne l'ensemble des personnes qui arrivent en fin de droits dans une période donnée. Nos cohortes sont donc basées sur la date d'AFD. Elles sont construites de manière à rendre compte des principales évolutions législatives présentées auparavant. Le tableau 1 fournit un aperçu synthétique du contexte législatif de chaque cohorte :

**Tableau 1 – Les six cohortes d'AFD au centre des analyses**

<b>Variable</b>	<b>Description</b>	<b>Remarques</b>
<b>Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008)</b>	Entre le début de la période d'observation, le premier février 2007, et le dernier jour avant l'entrée en vigueur de la révision de la LMC, le 31 janvier 2008	
<b>Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)</b>	Entre la date d'entrée en vigueur de la révision de la LMC, le premier février 2008, et le dernier jour avant la réintroduction du droit de prolongation de 120 jours du chômage dans le canton de Genève, le 30 avril 2010.	Le Service des mesures cantonales (SMC) est progressivement démantelé entre mars 2010 et juillet 2011. Ce service était responsable de coordonner l'octroi de plusieurs mesures cantonales, dont les emplois temporaires (ETC et PCEF) et les ARE. Sa suppression concerne donc la fin de la deuxième cohorte, la troisième, la quatrième et le début de la cinquième cohorte.
<b>Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)</b>	Entre la réintroduction du droit de prolongation de 120 jours du chômage dans le canton de Genève, le premier mai 2010, et le dernier jour avant le pic d'AFD produit par la quatrième révision de la LACI (cf. section 3.2), le 28 février 2011.	Démantèlement progressif du SMC.
<b>Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)</b>	Le mois de mars 2011, lors duquel on a observé le pic d'AFD produit par l'entrée en vigueur de la quatrième révision de la LACI (cf. section 3.2)	Démantèlement progressif du SMC. Cette cohorte est composée par le pic d'AFD dû à la quatrième révision de la LACI. Il a été décidé de l'étudier comme une cohorte indépendante en raison de son caractère exceptionnel.

<b>Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)</b>	Entre l'entrée en vigueur de la quatrième révision de la LACI, le premier avril 2011, et le dernier jour avant l'entrée en vigueur de la LIASI, le 31 janvier 2012	Fin du SMC en juillet 2011.
<b>Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.01.2013)</b>	Entre l'entrée en vigueur de la LIASI, à partir du 1 <sup>er</sup> février 2012, et la fin de la période d'observation, le 31 janvier 2013. Une partie des données utilisées ne s'étalant que jusqu'au 31 décembre 2012, certaines analyses reliées à cette cohorte sont limitées aux AFD observées jusqu'à la fin de 2012.	

## 1.4. Méthodologie employée

### 1.4.1. Analyse de trajectoires et analyse de survie

Une fois les chômeurs arrivés en fin de droits, leur parcours peut prendre des formes très variées. Si certains retrouvent rapidement un emploi, d'autres bénéficient de mesures de réinsertion, s'inscrivent à l'aide sociale ou encore surviennent à leurs besoins grâce à leur fortune personnelle ou au soutien de leurs proches. Dans certains cas, ces situations sont temporaires, alors que, dans d'autres, elles durent pendant de longues périodes.

Pour mener une évaluation globale du dispositif de prise en charge des CFD, il est nécessaire de tenir compte de l'ensemble de ces situations et de leur évolution dans le temps. C'est pour cette raison que nous nous centrons sur l'analyse des trajectoires des CFD en nous servant d'une technique statistique appelée «Analyse de trajectoires». Utilisée récemment de manière fructueuse dans une étude s'intéressant aux trajectoires des chômeurs de longue durée en Suisse (Losa et al., 2014), elle s'appuie sur les outils mis à disposition par la librairie TraMineR (Gabadinho et al., 2011), disponible dans le logiciel statistique R (R Core Team, 2014). Matthias Studer et Gilbert Ritschard, deux des auteurs du rapport, font partie de l'équipe qui développe cette librairie.

Pour mener ce type d'analyse, il est nécessaire de disposer d'informations qui permettent de suivre les CFD entre les différentes institutions responsables de leur prise en charge. À cet effet, les institutions concernées ont mis à disposition 10 bases de données qui, après avoir été fusionnées, permettent de décrire la situation de chaque CFD, chaque mois qui suit son AFD. Nous disposons d'informations sur les situations suivantes pour construire les trajectoires<sup>1</sup>:

---

<sup>1</sup> Les chapitres 2 et 4 décrivent de manière détaillée les bases de données utilisées, leurs mises en commun et la construction des trajectoires des CFD.

- Les périodes d'emploi, comme salarié ou indépendant.
- Les épisodes de retour au chômage.
- Les mesures cantonales destinées aux CFD, soit les emplois temporaires cantonaux (ETC), les programmes cantonaux emploi-formation (PCEF), les stages de requalification (STAREC), les allocations de retour en emploi (ARE) et les emplois de solidarité (EdS).
- Les enregistrements administratifs à l'aide sociale et au Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) de l'Hospice général.
- Les rentes AI.
- Les passages à l'AVS et les décès.
- L'absence de toute mesure de prise en charge et d'emploi.

Le deuxième objectif du mandat est d'analyser les effets à moyen terme des différentes situations rencontrées par les CFD. Dans ce but, nous consacrons également des chapitres spécifiques à l'analyse du retour en emploi, des trois mesures de réinsertion cantonales (les emplois temporaires [ETC, PCEF et STAREC], les ARE et les EdS), des prestations de l'Hospice général (aide sociale et RMCAS), des rentes de l'AI et de l'état défini par l'absence de prise en charge et d'emploi. Il s'agit de s'intéresser à l'évolution de l'accès à ces situations, de décrire les trajectoires et les chances de retrouver un emploi une fois que l'on a connu chacune de ces situations. À cet effet, nous nous servons également des outils fournis par l'«Analyse de survie» (le lecteur non familier avec cette méthode est invité à consulter la section 15.5 des annexes). Celle-ci est complétée par des modèles de régression permettant d'isoler l'effet propre des changements législatifs sur les chances d'accès à la situation étudiée.

#### **1.4.2. Comparaison par cohorte**

Pour évaluer l'évolution des politiques publiques de réinsertion et plus généralement la prise en charge des CFD, nous comparons les trajectoires des six cohortes de CFD présentées dans la section 1.3. Comme nous l'avons décrit, chaque cohorte est composée par les CFD qui sont arrivés en fin de droits durant une même période. Ces cohortes ont été construites de manière à rendre compte des principales évolutions du système de prise en charge des CFD. Les CFD d'une même cohorte ont ainsi bénéficié des mêmes mesures et des mêmes conditions d'accès à celles-ci. En comparant les cohortes de CFD, on peut ainsi décrire comment les trajectoires des CFD ont été influencées par les différents systèmes de prise en charge des CFD.

La comparaison des trajectoires par cohorte présente l'avantage de permettre une évaluation globale du dispositif de réinsertion. L'intérêt d'accéder à telle ou telle mesure n'est pas seulement déterminé par la mesure en elle-même, mais également par les mesures alternatives. En analysant des cohortes, on étudie l'ensemble du système de prise en charge des CFD qui était proposé pendant une période. Ainsi, à titre d'exemple, en analysant les trajectoires des CFD ayant bénéficié des prestations de l'Hospice général, nous montrons comment la suppression des emplois temporaires cantonaux a diminué le taux de retour au chômage et augmenté la proportion des bénéficiaires de l'aide sociale ou du RMCAS.

### 1.4.3. Précautions prises dans les analyses

La comparaison de cohortes de CFD est une approche particulièrement adaptée à l'étude de l'évolution de l'ensemble du dispositif de réinsertion, mais elle doit être effectuée avec précaution dès lors qu'il s'agit de l'utiliser comme outil d'évaluation. Dans cette sous-section, nous présentons brièvement les principaux aspects auxquels il faut être attentif lors de l'interprétation des résultats et la stratégie adoptée pour y répondre.

Premièrement, nous comparons des cohortes qui diffèrent non seulement par le système de prise en charge des CFD, mais également par d'autres aspects. Les différences observées entre les trajectoires dans les cohortes de CFD ne sont pas nécessairement toutes liées aux réformes des politiques publiques, mais elles peuvent aussi être associées à d'autres aspects. Il convient donc de connaître les principales évolutions sur la période et de discuter de leur influence potentielle sur les trajectoires des CFD. La conjoncture économique, en particulier, a connu des changements importants entre 2007 et 2012. Ainsi, les CFD arrivés en fin de droits dans certaines cohortes ont dû faire face à des conditions économiques plus difficiles que d'autres. En ne tenant pas compte de l'impact de la situation économique, on risque injustement de conclure que les cohortes faisant face à de mauvaises conjonctures économiques sont caractérisées par de mauvais systèmes de prise en charge des CFD, alors que ce sont les conditions économiques qui ont influencé les trajectoires. De manière générale, il est nécessaire de faire attention à ne pas attribuer aux contextes légaux des évolutions qui pourraient être dues à des changements économiques.

Deuxièmement, les changements de l'assurance-chômage ont pour effet de modifier les conditions d'accès aux indemnités de chômage et *in fine* la définition de la population que l'on compare à différents moments dans le temps. Il est possible que les différences observées entre deux cohortes soient dues, non à la politique publique de réinsertion (PPR), mais à ces différences de caractéristiques de la population. Ainsi, la 4<sup>ème</sup> révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) a changé la durée maximale du droit aux indemnités. Ces changements ont conduit à une modification du profil moyen des CFD. Ils sont plus jeunes et mieux formés que ceux des cohortes précédentes et devraient donc être plus proches du marché du travail. On peut donc s'attendre, même sans changements dans le système de prise en charge des CFD, à un taux de retour en emploi plus élevé suite à l'entrée en vigueur de la quatrième révision de la LACI. Dès lors, une évaluation à proprement parler du cadre légal associé à chaque cohorte doit tenir compte de ces évolutions.

En troisième lieu, les cohortes sont construites en fonction des principales révisions législatives ayant influencé le système de prise en charge des CFD. Cependant, ce système de prise en charge est également influencé par d'autres changements. Les pratiques administratives et les règlements internes à chaque institution peuvent avoir un impact considérable sur l'octroi de mesures et donc sur les trajectoires des CFD. Par exemple, on peut citer les désinscriptions massives des ORP des bénéficiaires des prestations de l'Hospice général lors de l'entrée en vigueur de la LIASI qui ont fait considérablement diminuer le taux de demandeurs d'emploi. Ces désinscriptions sont liées à l'élimination du double suivi des CFD, par l'Hospice général et par l'ORP. Les changements organisationnels de chaque institution peuvent également affecter l'efficacité de la prise en charge des CFD.

Finalement, l'identification de l'effet exact de chaque changement législatif est rendue compliquée par le nombre important de modifications observées entre 2007 et 2012. Ainsi, un grand nombre de CFD

a connu au moins un changement législatif dans les deux ans qui ont suivi son AFD. Dans un tel contexte, il est extrêmement difficile d'isoler l'effet propre de chaque révision, la trajectoire d'un CFD donné pouvant être influencée par des cadres légaux différents. À titre d'exemple, on notera que même si les EdS n'étaient pas mis en place en 2007, une personne arrivée en fin de droits durant cette période a pu en bénéficier par la suite. Pour cette raison, il est probable que les différences entre les cohortes soient atténuées par l'impact conjoint de différentes révisions législatives.

En synthétisant, la comparaison entre les cohortes doit être réalisée avec précaution. Si les cohortes se distinguent principalement par la politique publique de prise en charge (PPR), elles se différencient également par d'autres aspects, tels que la conjoncture économique, les caractéristiques des CFD ou les pratiques administratives de chaque institution. Il est dès lors essentiel de prendre en considération ces autres différences afin d'estimer de manière adéquate les évolutions dans les trajectoires des CFD liées aux changements législatifs. À cet effet, nous consacrons le troisième chapitre à la description des principaux changements de la conjoncture économique et des caractéristiques des CFD sur la période observée.

#### 1.4.4. Biais de sélection

L'évaluation des effets à moyen terme des mesures de réinsertion sur les trajectoires des CFD est le deuxième objectif de ce rapport. Ici également, une telle évaluation doit être conduite avec précaution à cause de la présence d'éventuels biais de sélection à l'entrée. On peut présenter brièvement ce biais à l'aide d'un exemple. Supposons que l'on s'intéresse aux ARE et que l'on mesure des chances de retrouver un emploi particulièrement élevées *parmi ceux qui ont suivi une ARE*. Il est nécessaire d'envisager deux types d'explications :

- L'**efficacité** de la mesure : la mesure est efficace et augmente effectivement les chances des CFD qui en bénéficient de trouver un emploi stable. On peut penser qu'une grande partie de ces personnes n'auraient pas retrouvé un emploi si elles n'avaient pas eu d'ARE.
- Le **biais de sélection** : la mesure n'est proposée qu'à des gens qui auraient de toute manière retrouvé un emploi. Dès lors, ce n'est pas la mesure qui est efficace, mais la sélection des individus à l'entrée de la mesure. En d'autres termes, les fortes chances d'occuper un emploi stable sont dues aux profils des gens qui sont sélectionnés pour accéder à la mesure. Dans le cas des ARE, c'est l'employeur qui engage le CFD qui effectue la sélection.

De manière similaire, il est possible qu'une mesure semble particulièrement inefficace, car elle s'adresse à des personnes particulièrement éloignées du marché de l'emploi et/ou que le retour en emploi n'est pas un objectif immédiat. C'est le cas des EdS, par exemple. Pour l'accès à ces derniers, c'est l'Office cantonal de l'emploi (OCE) qui sélectionne les CFD éligibles avant de proposer ensuite leur candidature aux organismes qui emploient des EdS.

Ces deux types d'effet peuvent être envisagés pour toutes les destinations et pas seulement pour le retour en emploi. Ainsi, on peut observer un nombre de personnes particulièrement élevé allant vers l'aide sociale après une mesure donnée pour deux raisons. Il est possible que les personnes sélectionnées pour cette mesure soient dans des situations précaires ou alors que la mesure appauvrisse ses bénéficiaires. En fait, ces deux types d'effets doivent être envisagés dès lors que l'on s'intéresse aux trajectoires qui suivent une situation ou une mesure donnée.

Pour la même raison, il n'est pas possible de comparer les destinations qui suivent deux mesures différentes. Ainsi, il ne ferait pas de sens de comparer le taux de retour en emploi après les ARE et après les EdS, car il y a de fortes chances que l'écart provienne des différences liées à la sélection à l'entrée, c'est-à-dire des différences dans le profil de CFD exigé pour accéder aux ARE ou aux EdS.

Une évaluation de l'importance de ce biais de sélection pourrait être réalisée par l'Institut d'études démographiques et du parcours de vie en utilisant des méthodes statistiques ad hoc, basées sur la technique du « propensity score matching ». Toutefois, de telles analyses ne sont pas réalisables dans le cadre de ce mandat en raison du temps à disposition, du budget et du nombre de mesures différentes étudiées.

#### **1.4.5. Conclusion**

Cette étude propose une analyse des trajectoires des CFD dans le canton de Genève qui est novatrice à plusieurs égards. Premièrement, elle se centre sur les CFD eux-mêmes plutôt que sur les institutions s'occupant de leur prise en charge. On peut ainsi décrire les différentes destinations qui marquent les trajectoires des CFD et leurs fréquences. Il s'agit d'aspects pour lesquels nous ne disposons que d'information très parcellaire pour le canton de Genève jusqu'à présent. Cette prise en compte de la multiplicité des destinations possibles est un des apports principaux de cette étude. Elle permet notamment de prendre en compte et de mesurer le nombre de CFD ne disposant d'aucune prise en charge. De manière plus générale, une telle analyse donne la possibilité de rendre compte des interdépendances entre les mesures mises à disposition par les différentes institutions. Il s'agit d'un aspect central mettant en évidence l'importance de la collaboration interinstitutionnelle dans la politique publique de réinsertion (PPR). Troisièmement, l'étude des trajectoires permet d'étudier le parcours à moyen terme des chômeurs en fin de droits et non uniquement les situations qui suivent immédiatement l'AFD. Finalement, cette étude propose une analyse non seulement des chances de retour en emploi, mais aussi de la qualité de celui-ci, mesurée en termes de niveau de revenu et de durabilité.

L'analyse de trajectoires et la comparaison de cohorte utilisées pour mener à bien cette étude nécessitent de prendre un certain nombre de précautions dans les analyses et dans l'interprétation des résultats. Premièrement, il est nécessaire de prendre en compte les autres évolutions que nous observons sur la période (la conjoncture économique, le changement du profil des chômeurs arrivant en fin de droits,...) et qui pourraient influencer les trajectoires des CFD. Dans ce but, le chapitre 3 propose une étude de ces évolutions sur la période étudiée. Nous utilisons en outre, lorsque ceci s'avère pertinent, des modèles de régression qui permettent d'isoler l'effet propre des cohortes tout en prenant en compte ces évolutions parallèles.

Deuxièmement, il est nécessaire de prendre en considération les éventuels effets de sélection lors de l'interprétation des résultats, ce que nous faisons tout au long du rapport. Concrètement, ceci signifie également qu'il est dangereux de comparer les trajectoires et/ou les chances de retour en emploi qui suivent deux mesures différentes, car il est possible que les différences soient le fruit d'un effet de sélection. Cette étude se centre sur les trajectoires des CFD, mais des analyses complémentaires seraient à notre sens nécessaires pour évaluer de manière plus complète les différentes phases de la PPR. Ainsi, les objectifs de formation ou d'insertion sociale de certaines mesures ne sont pas analysés ici. Il en va de

même pour le vécu et les conditions de vie des CFD dans les différents systèmes de prise en charge des CFD. Finalement, nous n'étudions pas non plus l'impact des différentes mesures sur l'économie du canton en général. Il est possible que certaines mesures soient à l'origine d'un dumping salarial (ce qui a été reproché aux EdS, par exemple).

## **1.5. Organisation et lecture du rapport**

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre est consacré à une description détaillée des données utilisées pour accomplir les analyses de ce rapport. Il est suivi par une description des principaux changements des AFD, du profil des CFD et de la conjoncture économique entre 2007 et 2013. Dans le quatrième, nous présentons la manière dont les trajectoires des CFD ont été construites, les états qui les composent et l'évolution des trajectoires sur la période observée. Dans le cinquième chapitre, il s'agit d'analyser dans le détail comment les chances de réinsertion professionnelle des CFD ont évolué entre 2007 et 2012. Le sixième chapitre introduit les analyses présentées dans les six chapitres suivants où nous nous intéressons spécifiquement aux emplois temporaires (ETC, PCEF et STAREC), aux ARE, aux EdS, aux prestations de l'Hospice général (aide sociale et RMCAS), aux rentes de l'AI et à l'état défini par l'absence de prise en charge et d'emploi. Enfin, le 13<sup>ème</sup> chapitre est consacré à une récapitulation des principaux résultats de l'étude et à une mise en perspective de ceux-ci. Nous présentons ainsi un ensemble d'indicateurs qui permettent de synthétiser les principales tendances observées sur la période. Pour comprendre l'essentiel des analyses présentées dans le rapport, il est possible de se concentrer sur la lecture du troisième, du quatrième, du cinquième et du dernier chapitre. Le deuxième présente des aspects qui ne sont pas fondamentaux pour la compréhension de la suite du texte et les chapitres compris entre le sixième et le 12<sup>ème</sup> s'intéressent à l'analyse d'états ou de mesures spécifiques. De plus, chaque chapitre se termine avec un encadré qui récapitule les points clés des analyses.

## 2. Présentation des données

La perspective centrée sur les trajectoires des CFD adoptée dans ce rapport en constitue sa principale originalité. Elle permet de sortir de la logique usuelle des institutions, qui opposent souvent implicitement les individus qui bénéficient de leurs services à ceux qui n’y ont pas accès. L’objectif est de se centrer sur le CFD et sur l’ensemble des situations dans lesquelles il se retrouve au cours de sa trajectoire plutôt que sur une mesure ou une institution en particulier.

Comme nous l’avons mis en évidence dans le chapitre introductif, une telle approche nécessite de mettre en lien les bases de données fournies par plusieurs institutions. En effet, les CFD peuvent se retrouver dans des situations multiples au cours de leur trajectoire. Il est dès lors nécessaire de suivre ces individus entre toutes les institutions qui s’occupent de la prise en charge des CFD afin d’en reconstruire les trajectoires. Dans ce chapitre, nous présentons les sources de données utilisées et la méthode mise en œuvre pour reconstruire les trajectoires.

Sans entrer dans le détail, nous nous sommes servis des sources de données suivantes :

- Une base de données fournie par le Secrétariat d’État à l’économie (SECO) listant toutes les AFD ainsi que tous les épisodes de chômage connus par les CFD sur la période d’observation.
- Les mesures du marché du travail enregistrées dans la base de données Placement et statistique du marché du travail (PLASTA), également mise à disposition par le SECO.
- Les mesures enregistrées par l’Office Cantonal de l’emploi (OCE), soit les ETC, les PCEF, les STAREC, les ARE et les EdS (base de données HRMS).
- Les enregistrements administratifs de l’Hospice général sur l’aide sociale et le RMCAS.
- Les revenus provenant de toute activité rémunérée enregistrée dans les comptes individuels de la Centrale de Compensation (CdC). Ces enregistrements servent usuellement à calculer le montant des rentes AVS.
- Les demandes et les dates de début de droit aux rentes AI et AVS enregistrées dans le registre central des rentes AVS/AI de la Centrale de Compensation.
- Les décès survenus sur la période indiqués dans la base de décès de la Centrale de Compensation.

Au total, entre les différentes institutions fournissant les données, ce n’est pas moins de 11 bases de données qui ont été assemblées pour décrire les trajectoires des CFD<sup>2</sup>.

Ce chapitre est organisé de la manière suivante. Nous commençons par lister les bases de données utilisées et les traitements les plus importants effectués avant de détailler la procédure suivie pour leur mise en commun.

---

<sup>2</sup> Ce nombre s’explique également par le fait que les bases de données utilisées pour certaines mesures ont changé au cours du temps, nous obligeant à utiliser plusieurs versions de la même base de données. Ainsi, les ARE étaient d’abord enregistrées dans la base de données HRMS avant de l’être dans PLASTA.

## 2.1. Sources de données

### 2.1.1. Les données du Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Le SECO a mis à disposition deux bases de données. La première fournit des informations sur les périodes de chômage, alors que la seconde recense toutes les mesures du marché du travail enregistrées dans PLASTA. La première permet de constituer notre population d'analyse, c'est-à-dire les personnes arrivées en fin de droits entre février 2007 et décembre 2013. On observe ainsi 24'675 AFD. Ces arrivées ne sont pas toutes liées à des individus distincts. En effet, certains CFD épuisent leurs droits aux indemnités de chômage plusieurs fois sur la période et apparaissent plus qu'une fois dans ces effectifs. Plus précisément, on compte 22'602 individus distincts sur les 24'675 AFD, ce qui signifie que 9 % des individus sont arrivés plus d'une fois en fin de droits entre 2007 et 2013.

#### *Chômage*

La base de données «Chômage» fournit plusieurs informations sur chaque AFD. Le tableau 2 liste les variables utilisées dans ce rapport. On peut brièvement les classer en quatre grands groupes :

- Les données sociodémographiques (sexe, âge...).
- Les données décrivant le ou les emplois qui ont permis d'ouvrir le droit au chômage.
- Les données décrivant les droits aux indemnités durant le délai-cadre précédant l'AFD.
- Une variable rendant compte de la conjoncture économique lors de l'AFD (il s'agit de la seule variable à ne pas avoir été extraite de la base de données «Chômage», mais à partir des informations fournies par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT)).

Tableau 2 – Variables décrivant chaque CFD

Variable	Description	Remarques
Sexe	Sexe biologique du CFD : - Femme - Homme	
Nationalité	Nationalité du CFD : - Suisse - Étrangère	
Classe d'âge	Classe d'âge du CFD : - 16-29 ans - 30-49 ans - 50-54 ans - 55 ans et plus	L'âge pris en compte est celui lors du jour d'AFD.  Les classes d'âge prises en compte reprennent celles généralement utilisées dans les réformes législatives pour différencier les droits des chômeurs et des CFD selon leur âge.
Niveau de formation achevée	Niveau de formation maximal atteint par le CFD : - École obligatoire - Secondaire - Tertiaire	La catégorie «École obligatoire» regroupe également les CFD n'ayant pas achevé de formation primaire.

	- Manquant	La catégorie «Manquant» a été incluse pour tenir compte des changements administratifs dans la saisie des données sur la période sous enquête.
<b>Branche économique</b>	<p>Branche économique d'appartenance issue de la nomenclature générale des activités économiques (NOGA) de 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture, sylviculture et pêche</li> <li>- Industrie manufacturière, industries extractives et autres</li> <li>- Construction</li> <li>- Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants</li> <li>- Information et communication</li> <li>- Activités financières et d'assurance</li> <li>- Activités immobilières.</li> <li>- Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</li> <li>- Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale</li> <li>- Autres activités de services.</li> <li>- Catégorie NOGA inconnue</li> </ul>	Pour faciliter les analyses, les 21 sections du premier niveau de la classification NOGA originale ont été regroupées en 10 catégories, en suivant le système d'agrégation supérieur adopté par le système de comptabilité nationale (SCN) et la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique des Nations unies (CITI) (OFS, 2008).
<b>Gain assuré</b>	Gain assuré servant comme base pour le calcul des indemnités de chômage.	«En règle générale, celui-ci correspond aux 6 derniers mois de revenu soumis à cotisation avant le début de la période d'indemnisation, allocations familiales non comprises» (République et canton de Genève, 2014b).
<b>Motif à la base de la libération de la période de cotisation</b>	<p>Raison ayant permis à certains CFD d'être libérés de l'obligation de cotiser pendant 12 mois pour avoir le droit à des indemnités de chômage durant le délai-cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non spécifié</li> <li>- Formation scolaire, reconversion ou perfectionnement professionnel</li> <li>- Maladie, accident ou maternité</li> </ul> <p>Autre</p>	<p>La catégorie «Non spécifié» rassemble tous les CFD n'ayant pas bénéficié de la libération de la période de cotisation.</p> <p>La catégorie «Autre» réunit les motifs suivants : «Séjour dans un établissement de détention, d'éducation au travail,...», «Invalidité ou décès du conjoint, divorce ou séparation de corps» et «Retour au pays de Suisse ayant séjourné à l'étranger plus d'un an».</p>
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>	Nombre de jours du délai d'attente imposé avant le versement des indemnités de chômage.	
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>	Nombre de jours maximal	Ce nombre dépend de la durée

	d'indemnités dont le CFD aurait pu bénéficier durant son délai-cadre.	de cotisation et du cadre législatif en vigueur.
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>	Nombre de jours d'indemnités effectivement reçues par le CFD durant le délai-cadre précédant l'AFD.	
<b>Nombre de jours avec des indemnités et un gain intermédiaire</b>	Nombre de jours durant lesquels le CFD a bénéficié d'indemnités et d'un gain intermédiaire pendant le délai-cadre.	
<b>Nombre de jours avec des indemnités pendant des mesures de réinsertion</b>	Nombre de jours avec des indemnités versées au cours du délai-cadre durant lesquels le CFD a bénéficié en même temps de mesures du marché du travail.	
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>	Variation du PIB durant le trimestre d'AFD.	La variable a été incluse afin de mettre en lumière les liens entre la conjoncture et les trajectoires des CFD. Cependant, elle n'est pas suffisante pour rendre compte de l'ensemble des facettes de la conjoncture économique.

La base de données fournie par le SECO permet également de connaître les épisodes de chômage qui suivent l'AFD, à savoir les périodes dans lesquelles chaque CFD a été :

- Inscrit au chômage en recevant des indemnités ou en ayant des gains intermédiaires.
- Inscrit auprès d'un ORP sans recevoir de prestations.

### ***Mesures du marché du travail***

La base de données sur les mesures du marché du travail (MMT) liste toutes les mesures octroyées et enregistrées dans la base de données PLASTA par les bailleurs de fonds suivants :

- Assurance-chômage fédérale
- Assurance-chômage cantonale (à partir de juin 2009)
- Aide sociale cantonale (à partir d'août 2009)
- Office fédéral des migrations (4 octrois sur la période)
- Assurance-invalidité (3 octrois sur la période)
- Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (5 octrois sur la période)

Le nombre de MMT octroyé par les trois dernières institutions étant extrêmement faible, elles ont été ignorées.

Plus précisément, la base de données PLASTA liste les MMT suivantes :

- Allocations de formation (AFO)
- Allocations d'initiation au travail (AIT)
- Entreprises d'entraînement (EE)
- Contributions aux frais de déplacement quotidien et aux frais de déplacement et de séjour hebdomadaire (PeSe)

- Programmes d'emploi temporaire (PET)
- Soutien aux assurés qui entreprennent une activité indépendante (SAI).
- Semestres de motivation (SEMO)
- Stages de formation (SF)
- Stages professionnels (SP)

Dans la suite de nos analyses, nous n'avons pas utilisé les MMT fédérales, car elles sont extrêmement peu nombreuses. En effet, seuls les CFD ouvrant un nouveau délai-cadre et, depuis 2012, les personnes suivies par le Service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général<sup>3</sup> peuvent en bénéficier.

Les mesures octroyées au niveau cantonal ont été codées de la manière suivante :

- Les inscriptions AIT sont des allocations de retour en emploi (ARE).
- Les autres inscriptions reflètent des mesures de type PCEF ou STAREC.

### **2.1.2. Les données de la Centrale de Compensation (CdC)**

La Centrale de Compensation a fourni plusieurs extraits de données, à savoir les comptes individuels (CI), le registre central des rentes de l'AVS et de l'AI et la base des décès. Contrairement aux autres sources d'informations, les comptes individuels portent sur la période allant de janvier 2007 à décembre 2012 uniquement. Il n'a pas été possible d'inclure les CI de l'année 2013 puisque les données reposent sur les enregistrements entrés par les caisses AVS. Ces dernières peuvent mettre un certain temps pour compléter tous les enregistrements et nous n'avons donc pas eu accès aux informations pour 2013.

#### ***Les comptes individuels***

Les comptes individuels listent les revenus soumis à cotisation à l'AVS et permettent ainsi de connaître les revenus provenant d'une activité dépendante ou indépendante. Les revenus du chômage ou les cotisations de personnes inactives sont également disponibles, mais n'ont pas été utilisés dans cette étude. En effet, nous disposons d'informations directement fournies par le SECO pour les périodes de chômage ou par l'Hospice général pour l'aide sociale et le RMCAS.

Les informations disponibles dans les comptes individuels ont dû être retravaillées pour être utilisées. Étant donné que la détermination de l'emploi d'un CFD est l'un des points centraux de cette étude, nous rentrons ici dans les détails plus techniques. Les revenus sont listés en spécifiant le mois du début, le mois de fin et le montant total. On dispose d'une ligne séparée pour chaque revenu différent. Plusieurs revenus peuvent ainsi concerner une même période.

Nous avons traité ces informations de la manière suivante. Premièrement, nous avons fait l'hypothèse que le revenu était également réparti sur la période. Nous avons donc divisé le revenu total par le nombre de mois concernés de manière à calculer un revenu mensuel pour chaque mois. Nous avons ensuite additionné tous les revenus qui concernent un même mois et un même individu.

---

<sup>3</sup> La base de données contient en outre des informations sur les cours suivis. Ces mesures n'ont pas été incluses dans nos analyses à cause de leur très grande diversité, du point de vue de leur contenu, de leur durée ou encore de la quantité d'heures hebdomadaires prévues.

Les informations à disposition dans les comptes individuels ont deux limites principales. Premièrement, on dispose d'un montant total sur une période donnée et rien ne dit que le revenu n'a pas connu de fluctuations sur cette période. En d'autres termes, on dispose d'un revenu mensuel *moyen* sur la période et non du revenu mensuel précis. On ne dispose donc pas d'information sur les possibles fluctuations de ce revenu, alors même que l'on peut s'attendre à des fluctuations importantes chez certains CFD, par exemple ceux travaillant dans des agences d'intérim. Malgré le fait que les CI sont des données statistiques, la prise en compte de ces fluctuations n'est pas prévue par les caisses de compensation qui fournissent ces informations.

Deuxièmement, on ne dispose pas de la date exacte de début ou de fin de période sur laquelle s'étale le revenu, mais seulement des mois de début ou de fin. Ainsi, un emploi qui se déroulerait du 15 janvier au 15 février est compté sur deux mois, même si l'emploi n'a duré qu'un mois. Pour cette raison, les revenus tendent à être légèrement sous-évalués. Il est de fait plus correct de réfléchir en termes de *revenu mensuel* que de  *salaire mensuel*.

Pour ces raisons, la fiabilité des revenus *au mois* disponibles dans les comptes individuels n'est pas de premier ordre. On peut toutefois raisonnablement faire l'hypothèse que les cas plus problématiques sont aléatoirement distribués et qu'ils n'affectent donc pas de manière systématique nos résultats. Par contre, il conviendra de garder à l'esprit que le revenu mensuel devrait être en moyenne légèrement sous-estimé.

### ***Autres données mises à disposition***

La Centrale de Compensation a également fourni les extraits de données suivants :

- Le registre central des rentes AVS / AI.
- Les demandes, prononcés et refus AI.
- La base des décès observés sur la période.

Les informations sur les rentes AVS n'ont pas été utilisées. Nous avons utilisé les âges légaux à la retraite, soit 65 ans pour les hommes et 64 pour les femmes, pour déterminer le droit à l'AVS.

Les informations sur les rentes AI spécifient pour chaque CFD concerné la date de début *du droit à la rente* actuelle. Celle-ci correspond à la date à partir de laquelle l'assurance invalidité reconnaît à l'individu le droit d'être indemnisé. Cette date peut être antérieure à la date de décision quant à l'octroi d'une rente. Puisque la date de début de droit n'a pas encore été déterminée pour les CFD n'ayant déposé leur demande de rente que récemment, nos données nous amènent inévitablement à sous-estimer le nombre effectif de bénéficiaires dans les dernières cohortes.

Les données concernant les demandes AI n'ont pas pu être utilisées, car il n'était pas possible de déterminer la date exacte d'une demande AI et son statut final. En effet, le parcours typique d'une demande AI peut impliquer plusieurs refus suivis de nouvelles demandes, qui participent toutefois, dans l'ensemble d'une même procédure.

Finalement, les extraits de la base des décès fournie par la Centrale de Compensation sont construits à partir du registre d'état civil infostar. Cette base est renseignée en continu depuis 2009.

### 2.1.3. Les données de l'Office cantonal de l'emploi (OCE)

L'Office cantonal de l'emploi a mis à disposition trois bases de données distinctes qui recourent des informations allant de février 2007 à décembre 2013. Ces bases de données complètent les informations disponibles dans PLASTA (voir les données du SECO). On dispose des bases de données suivantes :

- Emplois de solidarité (EdS) : dates de début et de fin de contrat des EdS.
- Allocations de retour en emploi (ARE) : dates de début et de fin des ARE.
- Emplois temporaires : dates de début et de fin des Emplois temporaires cantonaux (ETC), des Programmes cantonaux d'emploi temporaire (PCEF) et des Stages de requalification cantonaux (STAREC).

Ces bases de données ne décrivent pas les raisons qui ont conduit à l'arrêt de la mesure. Ainsi, on ne peut pas savoir si une mesure est arrivée à son terme ou si elle a été interrompue.

Les données que nous avons reçues de l'OCE ne recouvrent pas exactement celles qui sont utilisées par l'OCSTAT. La figure 2 présente le nombre de mesures octroyées selon les chiffres de l'OCSTAT et selon les bases de données à notre disposition, c'est-à-dire selon les bases de données HRMS, PLASTA et celle sur les emplois de solidarité.

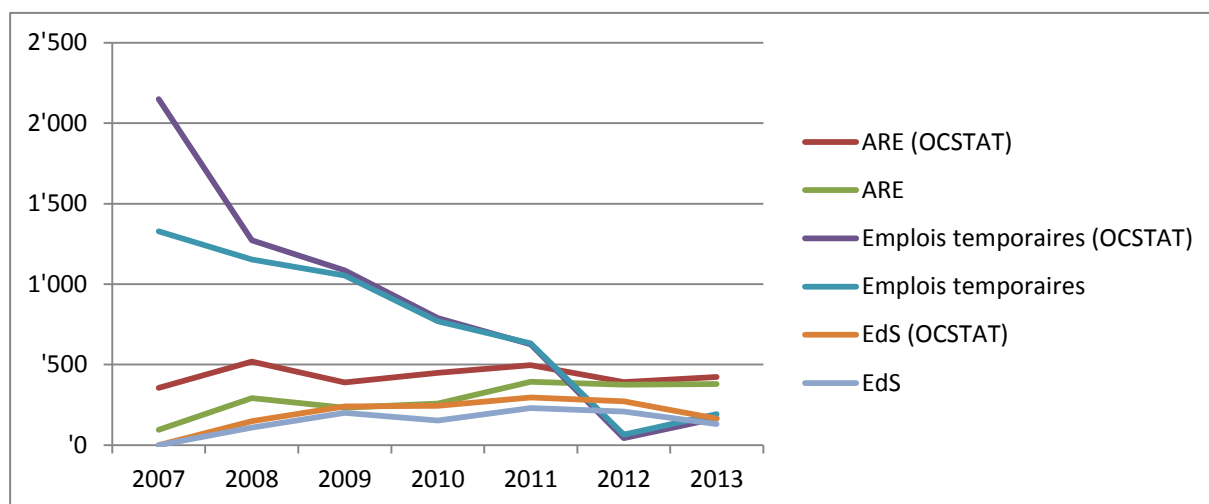


Figure 2 – Nombre de mesures octroyées selon l'OCSTAT et selon nos bases de données

Nous proposons à présent de discuter les écarts observés pour chaque type de mesure :

Pour les **emplois temporaires**, on observe un écart au début de la période. Ceci s'explique par le fait qu'une partie des emplois temporaires comptés en 2007 et même en 2008 ont été attribués à des personnes dont l'AFD a eu lieu avant février 2007, date du début de notre étude. Une autre partie des écarts s'explique également par le fait que toutes les MMT financées par un canton ont été classées comme emplois temporaires. Or, il est possible qu'une partie des CFD aient obtenu ces mesures dans un autre canton. À partir de 2009, les écarts sont très faibles.

Pour les **emplois de solidarité**, nous comptons systématiquement moins d'EdS dans nos bases de données que l'OCSTAT. Ceci s'explique par le fait que les EdS n'ont pas été exclusivement attribués à des CFD. Ceci implique que les résultats que nous présentons sur les EdS ne sont valables que pour les EdS octroyés aux CFD. Il est possible que les EdS octroyés à d'autres catégories d'individus aient un autre impact sur les trajectoires que celui décrit dans ce rapport.

Pour les **ARE**, on observe des écarts jusqu'en 2012. Comme pour les emplois temporaires, il est logique d'en observer davantage en 2007 et 2008 d'autant plus que, comme nous le verrons dans nos analyses, les ARE ont régulièrement été données suite à d'autres mesures et peuvent donc intervenir plus d'un an après l'AFD. Toutefois, les écarts de 2009 à 2011 sont moins aisément explicables d'autant plus que les ARE, jusqu'à en 2012, étaient destinées uniquement aux CFD. On notera cependant que les chiffres présentés par l'étude de l'Observatoire universitaire de l'Emploi sur les ARE (Wolf et Kempeneers, 2013) ne correspondent pas non plus à ceux de l'OCSTAT, mais les écarts avec les données de l'OCSTAT sont moins importants par rapport à ceux constatés dans notre étude. Selon l'OCE, les écarts observés sont dus au fait qu'une partie des ARE ont été données à des personnes ne figurant pas dans notre base de données. Nous envisageons deux explications :

- La base de données des AFD fournie par le SECO est incomplète ou utilise une définition de l'AFD légèrement différente de celle de l'OCE.
- Les ARE sont octroyées à d'autres personnes que les seules personnes enregistrées comme CFD dans la base de données du SECO, par exemple à des personnes juste avant leur AFD.

Concrètement, pour notre étude, cette différence a les implications suivantes :

- On ne peut pas exclure que les données du SECO ne soient qu'un échantillon de ce que l'OCSTAT considère comme des CFD. Les différences ne devraient toutefois pas être importantes vu le nombre total d'AFD que nous avons sur la période. Il faut noter que les méthodes statistiques que nous utilisons devraient être robustes à de petites différences, pour autant que le biais ne soit pas systématique.
- Pour les CFD de notre base de données, nous disposons de tous les épisodes d'ARE. Nous pouvons donc correctement décrire les trajectoires des CFD.
- Comme pour les EdS, les résultats obtenus concernent les ARE octroyées aux CFD uniquement. On ne peut les généraliser à toutes les ARE qu'en faisant l'hypothèse que les populations concernées sont similaires.

#### **2.1.4. Les données de l'Hospice général (HG)**

La base de données livrée par l'Hospice Général porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 31 décembre 2013. À l'aide de celle-ci, toutefois, il a été également possible de reconstruire les prestations reçues par les CFD à partir de février 2007. Les données utilisées portent donc sur l'ensemble de la période sous enquête. Une documentation plus précise de ces données a été fournie par le service statistique de l'Hospice général et est disponible à la section 15.6 des annexes. Cette source de données permet d'avoir des informations sur les périodes où les CFD ont eu un dossier ouvert :

- À l'aide sociale (ASF)

- Au revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)
- Au Service de réinsertion professionnelle (SRP)

Il convient de clairement distinguer le fait d'avoir un dossier ouvert du fait de recevoir concrètement une aide monétaire de l'Hospice général. Le versement d'une aide est déterminé mois par mois en fonction de l'ensemble des revenus du ménage. Un dossier est clos six mois après l'octroi de la dernière prestation. Ainsi, une personne touchant l'aide sociale pour 3 mois aura un dossier ouvert pendant 9 mois. **Par conséquent, l'inscription à l'aide sociale ne doit pas être assimilée à l'octroi effectif d'une aide monétaire, mais plutôt à la possibilité d'en avoir bénéficié.**

Une deuxième base de données, issue de l'infocentre de l'Hospice général, liste les versements effectués. Toutefois, cette base de données étant construite en utilisant des dates d'extraction différentes, elle fournit vraisemblablement des informations légèrement incohérentes. Il n'était également pas possible de connaître la motivation à la base des montants versés<sup>4</sup>. Par conséquent, nous n'avons pas utilisé ces informations dans nos analyses.

## 2.2. Mise en commun des bases de données

Les différentes sources d'informations présentées ont ensuite été mises en commun, afin de pouvoir reconstruire les trajectoires des CFD. La mise en commun a pour but de décrire l'état dans lequel se trouve chaque CFD à chaque mois qui suit son AFD.

Nous décrivons ici la stratégie suivie pour mettre en commun les informations présentes dans les différentes bases de données. Nous avons suivi une procédure ad hoc pour pouvoir identifier de manière univoque chaque individu tout en garantissant l'anonymat des CFD.

La Centrale de Compensation a créé une clé de cryptage unique à partir des numéros AVS à 11 et 13 chiffres de chaque individu. Un numéro anonyme unique a ainsi été attribué à chaque individu. Cette clé de cryptage a ensuite été transmise aux institutions fournissant des données dans ce projet. Chaque institution a ensuite livré les données à l'Institut d'études démographiques et du parcours de vie de l'Université de Genève en utilisant le numéro unique fourni par la clé de cryptage. Un nombre restreint de personnes ont dû être exclues des bases de données, car elles ne possédaient pas de numéro AVS.

En mettant en commun plusieurs bases de données, on cumule les éventuels problèmes de fiabilité de chaque base de données prise séparément. De plus, il est également possible que l'on observe quelques incohérences entre les informations contenues dans chacune d'entre elles.

## 2.3 Conclusion

La qualité de certaines sources d'informations n'est pas de premier ordre. Nous le rappelons en temps utiles et discutons des éventuelles précautions ou biais que ceci pourrait introduire dans les analyses. D'une manière générale, les données sont de qualité adéquate pour permettre un suivi des trajectoires des CFD sur la période. C'est ce que nous abordons à présent.

---

<sup>4</sup> Par exemple, on sait que certaines prestations n'ont été octroyées que de manière circonstancielle et ne constituent donc pas un soutien économique durable pour le ménage du CFD.



### **3. Analyse descriptive : évolution des arrivées en fin de droits**

Dans ce chapitre, nous nous proposons de décrire l'évolution du nombre d'AFD sur la période, ainsi que des caractéristiques démographiques des CFD. Cette analyse présente un intérêt en soi, mais elle est également rendue nécessaire par la méthodologie que nous utilisons.

Comme nous l'avons explicité dans le chapitre introductif (cf. section 1.4.3.), pour étudier les différences entre les systèmes de prise en charge des CFD sur la période, nous nous basons sur une comparaison de cohortes d'AFD. Cette approche demande de prendre des précautions. Il est notamment nécessaire de tenir compte de l'évolution des conditions économiques sur la période d'intérêt. En effet, certaines cohortes de CFD ont dû faire face à des conjonctures économiques particulièrement difficiles. Si l'on ne tient pas compte de ce fait, on risque de considérer que les systèmes de prise en charge des CFD pendant ces périodes étaient particulièrement inefficaces. Or, ce n'était pas nécessairement le cas.

Le même raisonnement peut être appliqué aux caractéristiques sociodémographiques. Certaines cohortes peuvent afficher de très bonnes performances en termes de réinsertion professionnelle, non pas parce qu'il s'agit de bons systèmes de prise en charge, mais parce que le profil moyen des CFD qui les caractérise est plus proche de l'emploi. Être jeune et mieux formé, par exemple, augmente les chances de réinsertion sur le marché du travail.

Le but de ce chapitre est d'étudier les changements de conditions ayant caractérisé les différentes cohortes selon trois angles : l'évolution des arrivées en fin de droits, de la conjoncture économique et celle des caractéristiques sociodémographiques des CFD. Plus précisément, il s'agit d'identifier des périodes-clés qui, en raison des changements dans ces deux domaines, pourraient influencer les résultats que l'on observe dans les différentes cohortes.

#### **3.1. Évolution des arrivées en fin de droits entre 2007 et 2013**

Cette section est consacrée à la description du nombre d'AFD sur la période observée. L'intérêt est de voir si les effectifs sont stables ou si l'on observe des changements importants. Les baisses et les pics les plus significatifs sont mis en relation avec les réformes législatives citées précédemment. Il s'agit également d'examiner l'évolution de la proportion de chômeurs arrivant en fin de droits.

##### **3.1.1. Les arrivées en fin de droits**

La figure 3 montre l'évolution du nombre d'AFD par mois entre 2007 et 2014. Les lignes verticales présentes dans le graphique correspondent à la date d'entrée en vigueur des principaux changements législatifs sur la période. Le tableau 3 les décrit synthétiquement. Une description du contenu des réformes précitées est disponible à la section 1.2 du premier chapitre. Cependant, en commentant les analyses de ce chapitre, nous décrivons une nouvelle fois les éléments clés de chacune de celles-ci.

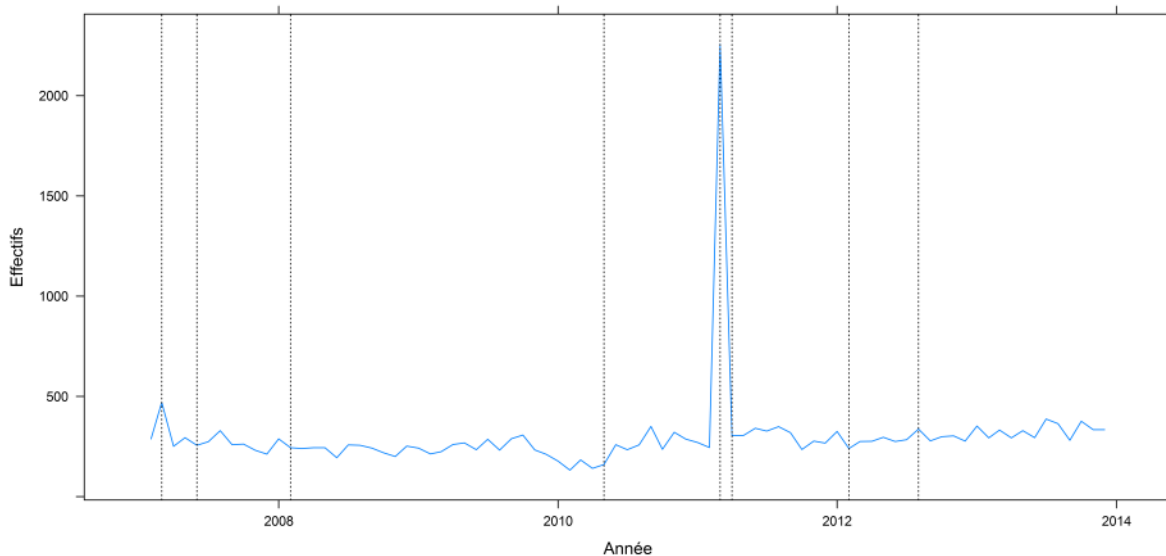


Figure 3 — Évolution des arrivées en fin de droits dans le canton de Genève

Source : SECO, statistique du marché du travail

Tableau 3 – Principaux changements législatifs entre 2007 et 2013

Date d'entrée en vigueur	Description du changement législatif
01.03.2007	Fin du droit de prolongation de 120 jours des indemnités de chômage pour les individus de 50 ans et plus.
01.06.2007	Entrée en vigueur de la LASI.
01.02.2008	Entrée en vigueur de la révision de la LMC supprimant les ETC et créant les PCEF et les EdS.
01.05.2010	Réintroduction du droit de prolongation de 120 jours des indemnités de chômage pour les individus de 30 ans et plus.
01.03.2011	AFD massives un mois avant l'entrée en vigueur de la 4 <sup>ème</sup> révision de la LACI. Fin du droit de prolongation des indemnités introduit en mai 2010.
01.04.2011	Entrée en vigueur de la 4 <sup>ème</sup> révision de la LACI
01.02.2012	Entrée en vigueur de la LIASI.
01.08.2012	Entrée en vigueur de la révision de la LMC supprimant les PCEF et facilitant l'accès aux ARE.

En revenant à la figure 3, on observe un pic d'AFD en mars 2011 qui correspond à l'entrée en vigueur de la quatrième révision de la LACI. Cette révision a réduit, de manière rétroactive, le nombre maximal d'indemnités d'une part importante de chômeurs, amenant une grande partie d'entre eux à se retrouver en fin de droits. On notera que le pic est observé en mars 2011 et non en avril 2011, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Ceci s'explique par la définition d'« arrivée en fin de droits » (AFD). Au plan administratif, l'AFD est enregistrée à la fin du dernier mois dans lequel le chômeur a droit à des indemnités (SECO, 2013). N'ayant plus d'indemnité en avril 2011, les chômeurs concernés par la quatrième révision de la LACI ont été enregistrés en tant que CFD en mars 2011 (SECO, 2013). La quatrième révision a également eu pour conséquence de supprimer la prolongation de 120 jours accordés à tous les chômeurs qui en bénéficiaient, c'est-à-dire aux plus de 30 ans, en faisant arriver en

fin de droits toutes les personnes ayant touché plus de 400 jours d'indemnités. Cette suppression de la prolongation renforce vraisemblablement le pic que l'on observe en mars 2011.

La figure 4 représente à nouveau l'évolution du nombre d'AFD en laissant le sommet de mars 2011 hors du graphique afin de mieux observer les fluctuations sur le reste de la période. On remarque un autre pic des AFD en mars 2007. Celui-ci coïncide avec la fin de la prolongation temporaire du nombre maximal d'indemnités de 120 jours pour les individus de 50 ans et plus.

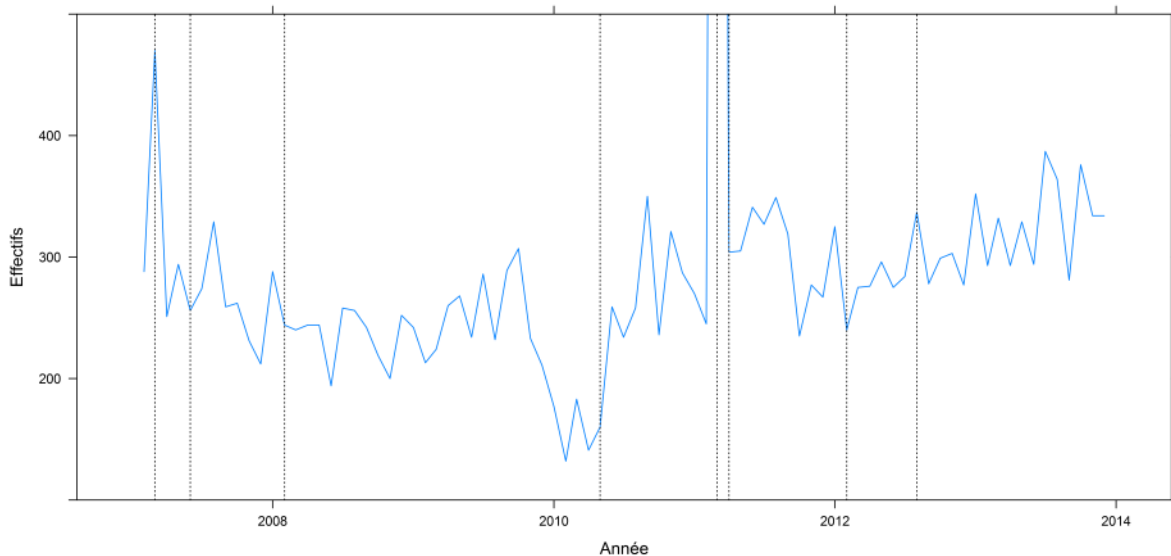


Figure 4 — Évolution des arrivées en fin de droits dans le canton de Genève en coupant le pic de mars 2011

Source : SECO, statistique du marché du travail

On constate également une baisse importante des AFD au début de 2010 qui s'explique par la réintroduction, à partir de mai 2010, de la prolongation du droit aux indemnités de 120 jours, mais cette fois pour les individus de plus de 30 ans uniquement. La baisse précède la réintroduction, car celle-ci a été appliquée de manière rétroactive. Plus précisément, toutes les personnes ayant déjà épuisé leurs 400 indemnités fédérales avant le 1er mai 2010, mais dont le délai-cadre n'était pas encore terminé, ont pu bénéficier de la prolongation à condition de se réinscrire au chômage dès le 1er mai 2010 en présentant leurs justificatifs de recherche d'emploi. Ces personnes ont ainsi pu percevoir des indemnités journalières jusqu'à l'échéance de leur délai-cadre, mais au plus tard jusqu'au 31 octobre 2010.

La baisse de février 2010 est suivie par un pic en septembre 2010. Il s'agit d'un effet de déplacement lié à la réintroduction de la prolongation de 120 jours. Celle-ci a différé la date d'AFD pour un maximum de 120 indemnités supplémentaires contribuant ainsi à former le pic de septembre 2010.

Si on laisse de côté les trois moments précités et les fluctuations de faible ampleur, on observe une augmentation relativement importante des AFD entre 2007 et 2013. Entre février 2008 et septembre 2008, on observe une moyenne de 242 AFD par mois. Entre août 2012 et décembre 2013, cette même moyenne atteint 320 AFD par mois. Il s'agit d'une augmentation de plus de 30 % sur une période relativement courte.

On peut se demander dans quelle mesure ces évolutions ont affecté la prise en charge des CFD par les différentes institutions<sup>5</sup>.

### 3.1.2. Taux d'AFD

La figure 5 représente le taux d'AFD. Cette proportion se calcule en divisant le nombre d'AFD à un mois donné par le nombre de chômeurs inscrits deux ans avant le mois en question (République et canton de Genève, 2013). Le décalage temporel entre les deux valeurs reproduit le délai-cadre de 24 mois auquel chaque chômeur est soumis.

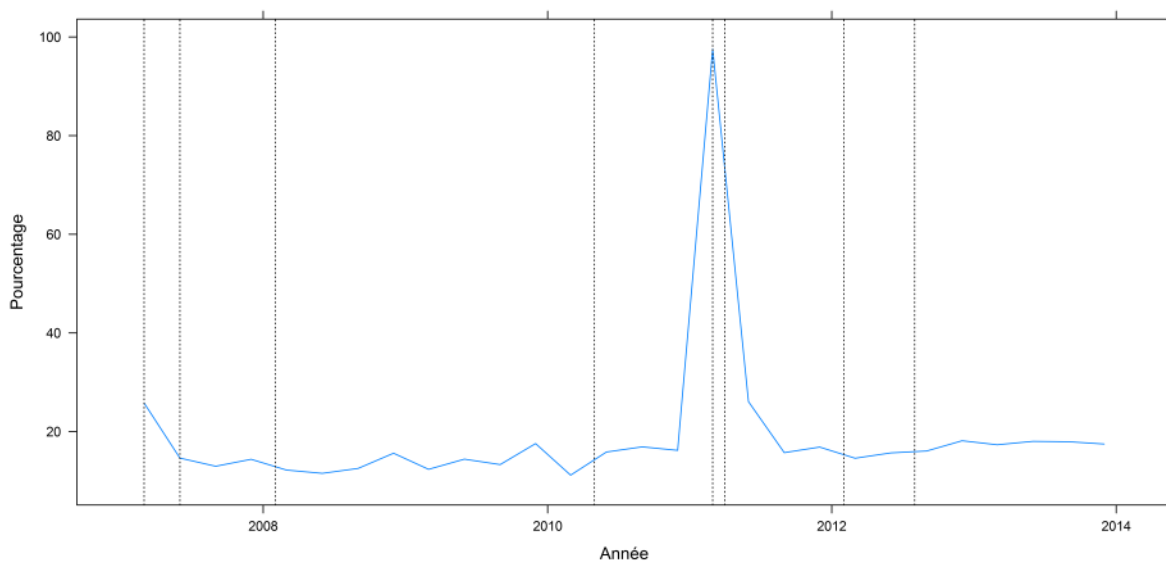


Figure 5 – Taux d'AFD dans le canton de Genève

Source : SECO, statistique du marché du travail

Bien que critiquable, nous reprenons ici l'indicateur du taux d'AFD afin de produire des résultats compatibles avec les autres études sur le sujet. Le taux d'AFD prétend adopter une logique par cohorte, mais utilise la fin de la trajectoire (l'AFD) comme base de calcul. Il serait préférable d'estimer la part des chômeurs d'une cohorte qui arrivent en fin de droits dans les 24 mois qui suivent. Ceci correspondrait mieux à l'interprétation que l'on tend à donner à cet indicateur<sup>6</sup>.

Le pourcentage de chômeurs épuisant leurs droits aux indemnités de chômage reste à peu près constant sur la période. Les seules exceptions sont représentées par les quatre périodes citées dans la sous-section précédente, à savoir le début de 2007, l'intervalle de temps entre la fin de 2009 et février 2010, le mois de septembre 2010 et le mois de mars 2011.

<sup>5</sup> Comme nous le verrons dans le chapitre 12. L'état «Aucun», on observe notamment une plus grande part de CFD non pris en charge en mars 2011.

<sup>6</sup> Nous ne disposons cependant pas des données nécessaires pour le calculer.

Afin d’observer plus en détail les tendances sur l’ensemble de la période, la figure 6 reproduit le même type de graphique tout en laissant hors cadre le pic de mars 2011.

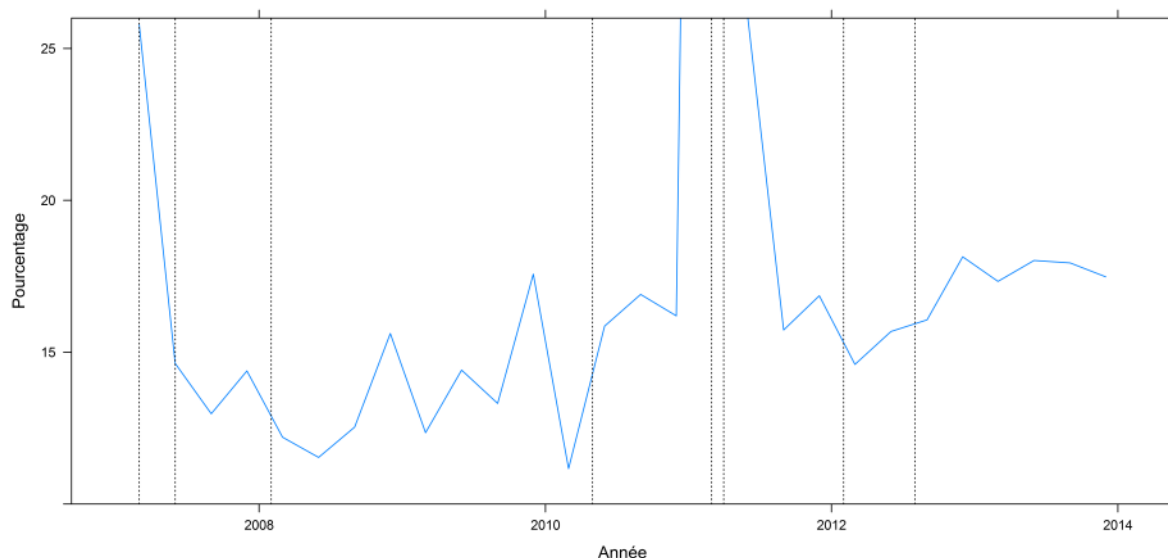


Figure 6 – Taux d’AFD dans le canton de Genève en laissant hors cadre le pic de mars 2011

Source : SECO, statistique du marché du travail

On constate que, entre février 2008 et septembre 2009, le pourcentage de chômeurs arrivant en fin de droits se situe à une moyenne de 13 % par mois. Après une période de fluctuations importantes liées aux deux réformes législatives mentionnées la même proportion s’élève à 18 % par mois entre août 2012 et décembre 2013. Il s’agit à nouveau d’une hausse importante sur une période relativement courte. On peut émettre plusieurs hypothèses sur cette évolution, mais la plus probable tient à la quatrième révision de la LACI qui a réduit de manière importante la durée du droit aux indemnités pour un certain nombre de chômeurs. On peut également penser que cette augmentation est liée aux changements de l’économie genevoise et suisse en général, tels que l’augmentation constante du taux de chômage structurel (Simonet et al., 2013).

### **Conclusion**

L’évolution du nombre d’AFD et du taux des AFD nous ont conduits aux mêmes conclusions. Leur évolution est marquée par trois changements législatifs. Premièrement, en mars 2007, la suppression du droit de prolongation des indemnités de 120 jours pour les chômeurs âgés de plus de 50 ans conduit à une hausse importante d’AFD. Deuxièmement, on observe une baisse importante des AFD par mois entre novembre 2009 et mai 2010. Celle-ci est liée à la réintroduction de manière rétroactive du droit de prolongation de 120 jours, mais cette fois pour les plus de 30 ans uniquement. Par effet de report, cette baisse est suivie par une hausse des AFD culminant en septembre 2010. Finalement, l’entrée en vigueur de la quatrième révision de la LACI en avril 2011 amène à observer un pic de 2’258 AFD en mars 2011. L’impact de la révision est renforcé par la fin de du droit de prolongation de 120 jours des indemnités pour les individus de plus de 30 ans à partir du même mois. Il s’agit du pic le plus important observé au cours de la période.

Si l'on excepte ces moments clés, l'évolution est marquée par une augmentation importante des AFD et du taux d'AFD. Le nombre d'AFD par mois augmente de plus de 30 % entre la période allant de février 2008 à septembre 2009 et celle allant d'août 2012 à décembre 2013. De manière similaire, le taux d'AFD augmente sur la période, principalement après l'entrée en vigueur de la quatrième révision de la LACI, en passant de 13 % à 18 %.

Ces augmentations sont vraisemblablement liées à la quatrième révision de la LACI. En tenant compte des changements à long terme de cette révision, on peut ainsi s'attendre à une hausse durable des AFD. Ces évolutions pourraient avoir affecté la prise en charge des CFD par les institutions correspondantes.

### ***Points clés***

- L'évolution des AFD est marquée par quatre moments clés, chacun associé à une réforme législative :
  - o Un pic en mars 2007 qui fait suite à la suppression du droit de prolongation des indemnités de 120 jours pour les plus de 50 ans.
  - o Une baisse importante entre novembre 2009 et mai 2010 qui est liée à la réintroduction de manière rétroactive du droit de prolongation de 120 jours.
  - o Cette baisse est suivie par une hausse des AFD culminant en septembre 2010. Cette hausse s'explique par un report des AFD causé par la réintroduction de la prolongation de 120 jours.
  - o Les AFD ont atteint 2'258 unités en mars 2011. Il s'agit du pic le plus important observé au cours de la période. Il est lié à l'entrée en vigueur à partir d'avril 2011 de la quatrième révision de la LACI diminuant le droit aux indemnités pour une large tranche d'individus. L'impact de la révision est accentué par la fin du droit de prolongation de 120 jours des indemnités pour les individus de plus de 30 ans.
- Si l'on excepte ces moments clés, on constate une augmentation des AFD de plus de 30 % entre la période allant de février 2008 à septembre 2009 et celle allant d'août 2012 à décembre 2013.
- Le taux d'AFD est affecté par les mêmes quatre moments clés.
- Le taux d'AFD augmente sur la période, principalement après l'entrée en vigueur de la quatrième révision de la LACI, en passant de 13 % à 18 %.
- Ces évolutions posent la question de l'évolution des moyens mis à dispositions des institutions assurant la prise en charge des CFD.

## 3.2. Évolution des caractéristiques des chômeurs arrivant en fin de droits

La section 3.2 décrit l'évolution des caractéristiques sociodémographiques (sexe, nationalité, âge, niveau de formation et gain assuré) des CFD au cours de la période observée. Nous nous concentrons ici sur la description des évolutions les plus importantes. L'évolution des AFD selon le sexe, ne montrant pas de changements importants, n'est pas discutée. Le lecteur peut toutefois consulter les analyses graphiques correspondantes dans les figures 56 et 57 de la section 15.3 des annexes. On observe environ 250-260 AFD par mois pour chacune de ces deux catégories de CFD.

### 3.2.1. Évolution de la nationalité des CFD

La figure 7 représente l'évolution de la proportion des CFD selon la nationalité entre 2007 et 2014. On constate que, au début de la période, la part des CFD suisses dépasse celle des CFD étrangers. L'écart diminue au fil de temps et les proportions tendent à s'égaliser à partir de la fin de 2012. Cette évolution ne semble pas être liée à une réforme législative particulière.

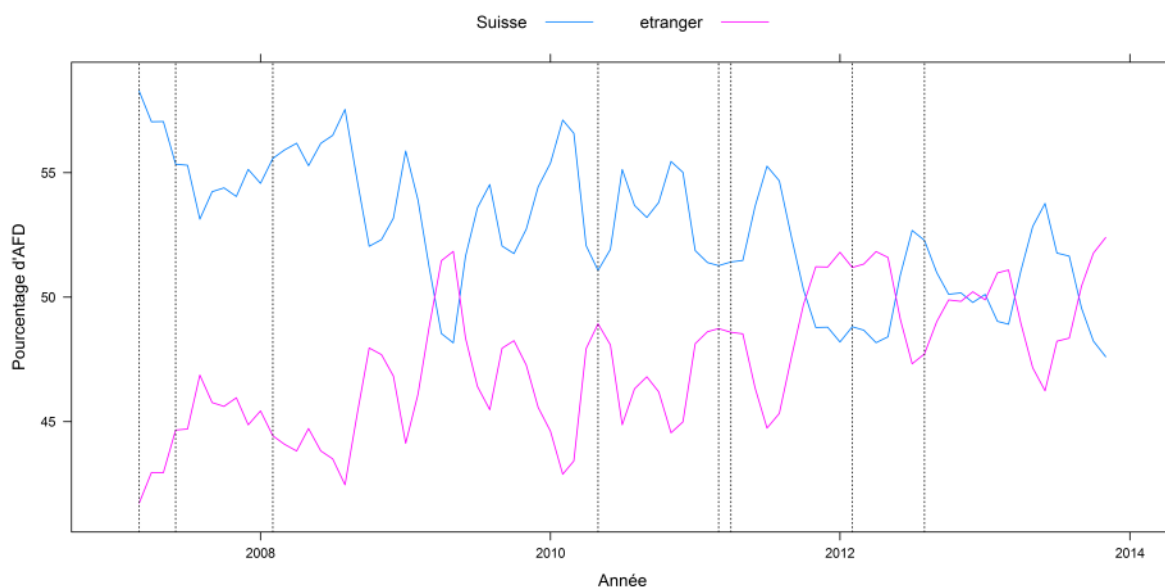


Figure 7 – Évolution de la proportion de CFD selon la nationalité

Source : SECO, statistique du marché du travail

### 3.2.2. Évolution de l'âge des CFD

La figure 8 montre l'évolution de la proportion de CFD selon les classes d'âge entre 2007 et 2014. On peut ainsi observer deux changements marqués. En mars 2007, lors de la suppression de la prolongation de 120 jours pour les plus de 50 ans, la part des plus de 50 ans augmente. De manière similaire, la réintroduction de ce droit pour les individus de plus de 30 ans en 2010 amène à observer un pic de la proportion des CFD de moins de 30 ans. Ceci s'explique par le fait que les AFD des individus de moins de 30 ans restent constantes alors que celles des 30 ans et plus diminuent fortement.

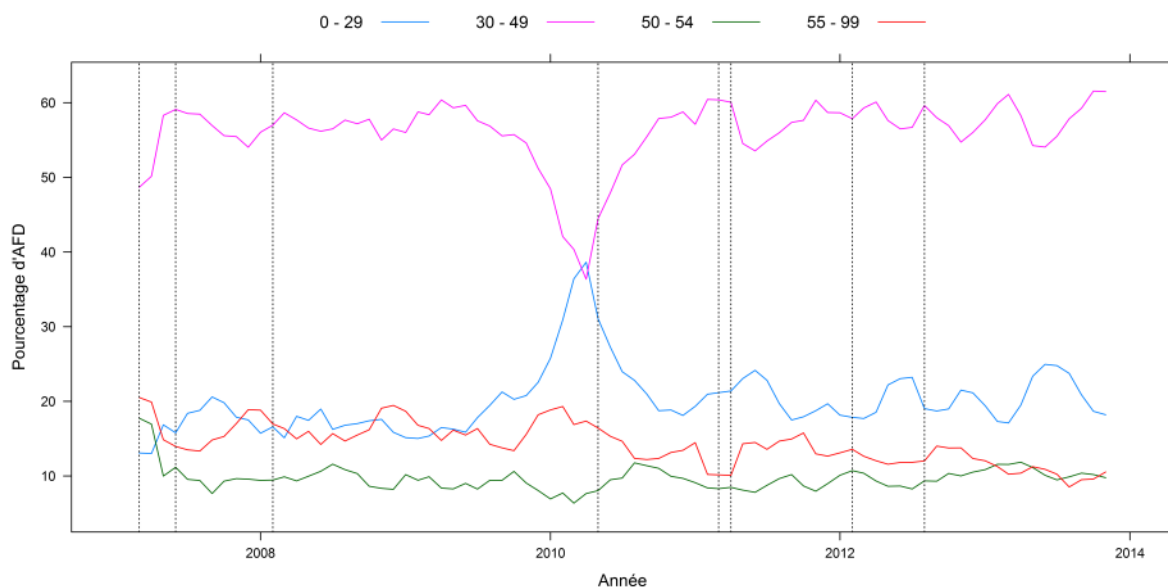


Figure 8 – Évolution de la proportion de CFD selon les classes d'âge

Source : SECO, statistique du marché du travail

Outre ces changements ponctuels, on observe une augmentation constante de la part des moins de 30 ans à partir du changement de 2010. Cette tendance s'accroît avec l'entrée en vigueur de la quatrième révision de la LACI. Parallèlement, la part des CFD de 55 ans et plus diminue sur la période. Cette évolution montre que les caractéristiques des CFD en fin de droits changent au cours de la période, l'âge moyen des CFD diminuant de manière continue. On peut également se demander dans quelle mesure les politiques de réinsertion des CFD prennent en compte cette nouvelle réalité. En effet, si plusieurs mesures s'adressent spécifiquement aux plus âgés (des ARE de 24 mois pour les plus de 55 ans par exemple), il en existe peu qui s'adressent spécifiquement à la réalité des plus jeunes.

### 3.2.3. Évolution du niveau de formation achevée des CFD

La figure 9 présente l'évolution de la proportion des CFD selon le niveau de formation achevée entre 2007 et 2014. La plus grande part des CFD disposent d'un niveau de formation secondaire. Les niveaux de formation tertiaire et obligatoire se situent à un niveau similaire. Finalement, on observe un nombre important de données manquantes.

La part des CFD avec une formation secondaire reste constante au cours de la période. Par contre, on observe une augmentation de la part des CFD avec une formation de niveau tertiaire à partir de mars 2011. Cette part rejoint celle des CFD avec un niveau de formation obligatoire à partir de 2013. La part des données manquantes augmente de manière constante entre 2007 et 2011 pour baisser rapidement dans la dernière partie de la période en observation, vraisemblablement sous l'impulsion de nouvelles pratiques administratives. Dans l'ensemble, on observe une augmentation du niveau moyen de formation des CFD.

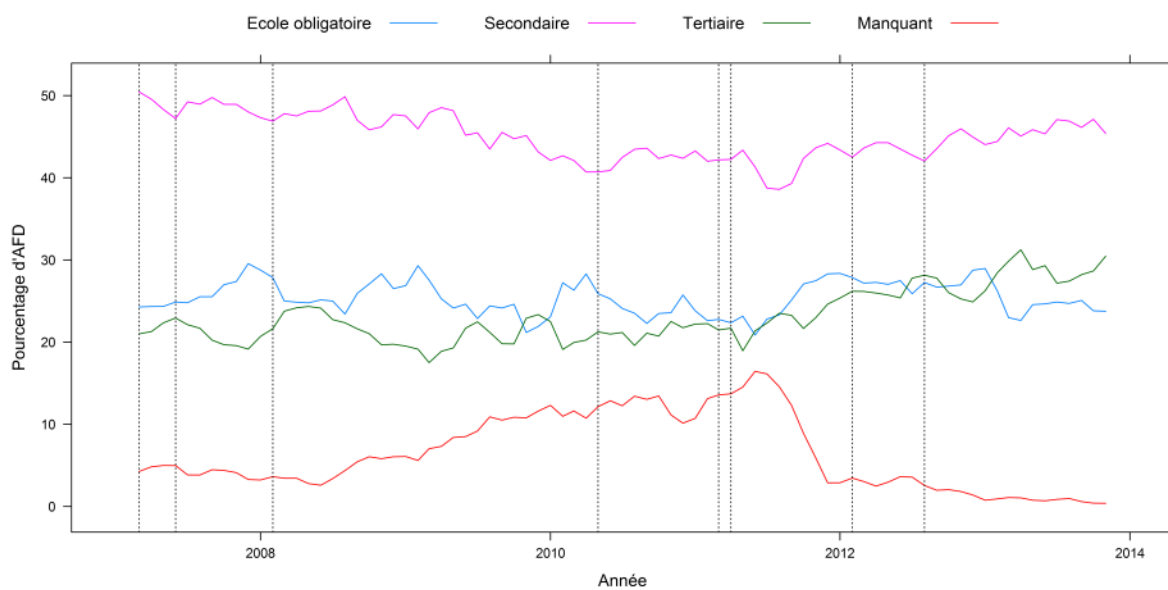


Figure 9 – Évolution de la proportion de CFD selon le niveau de formation achevé

Source : SECO, statistique du marché du travail

### 3.2.4. L'évolution au niveau du gain assuré

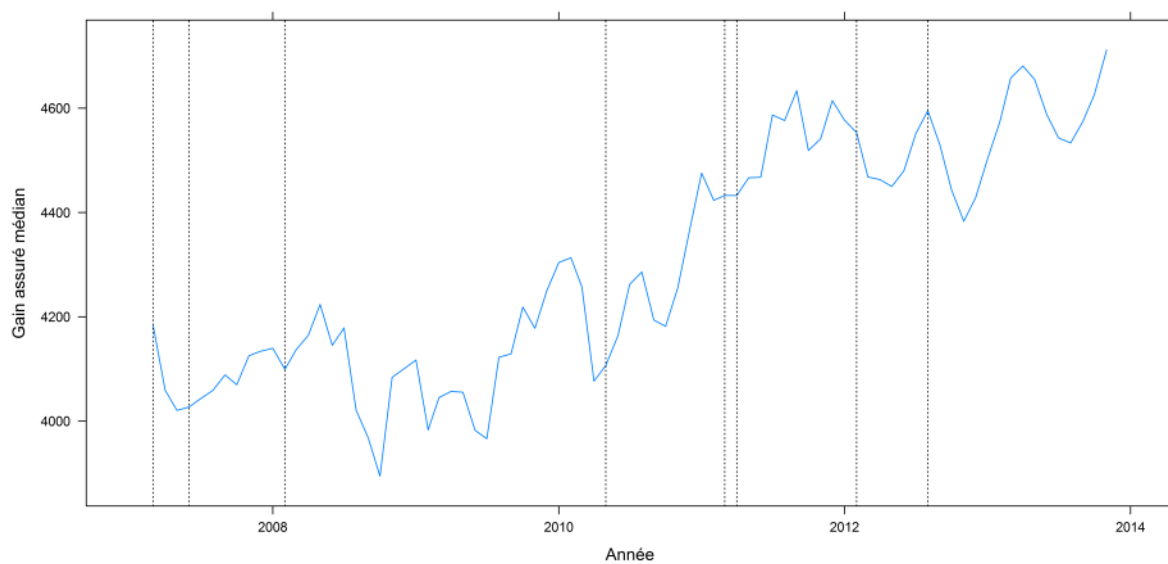


Figure 10 – Évolution du gain assuré médian des CFD

Source : SECO, statistique du marché du travail

La figure 10 présente l'évolution du gain assuré médian des CFD sur la période. Celui-ci augmente de manière constante entre 2007 et 2014. Il est probable que cette évolution soit liée à la hausse du niveau moyen de formation des CFD constatée précédemment. Cette tendance ne suit pas celle du marché du travail genevois dans son ensemble. En effet, le revenu médian de la région est resté constant entre 2008 et 2010 (République et Canton de Genève, 2014a). On notera que le gain assuré maximal est passé de 8'900 CHF à 10'500 CHF au 1er janvier 2008<sup>7</sup>.

### ***Conclusion***

Les caractéristiques des chômeurs en fin de droits ont changé sur la période, ce que l'on observe de plusieurs manières. La part des CFD étrangers a rejoint celle des Suisses. Parallèlement, la part des jeunes, le niveau de formation achevée et le gain assuré moyen ont augmenté. Plusieurs études ont montré que les jeunes, les personnes formées et celle disposant d'un gain assuré élevé sont plus proches de l'emploi (OFS, 2009 ; Simonet et al., 2013). Dès lors, on peut s'attendre à une augmentation du taux de retour en emploi due uniquement aux changements dans les caractéristiques des CFD.

### ***Points clés***

- Les principaux changements sociodémographiques observés parmi les CFD sont :
  - Une augmentation de la part des étrangers.
  - Une augmentation de la part des CFD de moins de 30 ans associée à une diminution de la part des CFD de plus de 55 ans.
  - Une augmentation de la part de CFD avec un niveau de formation tertiaire.
  - Une augmentation du gain assuré moyen.
- Ces évolutions doivent être prises en compte dans les analyses suivantes. En effet, selon la littérature, les jeunes, les personnes formées et celles disposant d'un gain assuré élevé se réinsèrent le plus facilement sur le marché du travail après l'AFD (OFS, 2009 ; Simonet et al., 2013).

---

<sup>7</sup> Le changement du gain assuré maximal n'influence pas la médiane et n'explique donc pas la hausse du gain médian présenté ici.

### 3.3. La conjoncture économique

Dans cette section, nous décrivons les principales tendances conjoncturelles dans le canton de Genève entre 2007 et 2013. En analysant l'évolution du PIB et du taux de chômage, l'objectif est d'identifier des moments avec des pics ou des baisses importantes afin de pouvoir en tenir compte dans la suite des analyses.

#### 3.3.1. Évolution du PIB

La figure 11 représente l'évolution du PIB dans le canton de Genève sur la période en observation. On peut caractériser cette évolution à l'aide de trois périodes. Une première période est marquée par une hausse soutenue du PIB à partir de 2007 jusqu'à la première partie de 2008. Entre mars 2007 et juin 2008, la moyenne de la variation du PIB équivaut à 0.933. Par la suite, le rythme de croissance de l'économie genevoise diminue de manière importante jusqu'à la fin de 2009. Entre septembre 2008 et décembre 2009, la moyenne de la variation du PIB est de -0.5. Finalement, le PIB augmente de manière relativement constante jusqu'à la fin de 2013, si l'on excepte un plat entre mi-2010 et 2012. Entre mars 2010 et décembre 2013, la moyenne de la variation du PIB équivaut à 0.494.

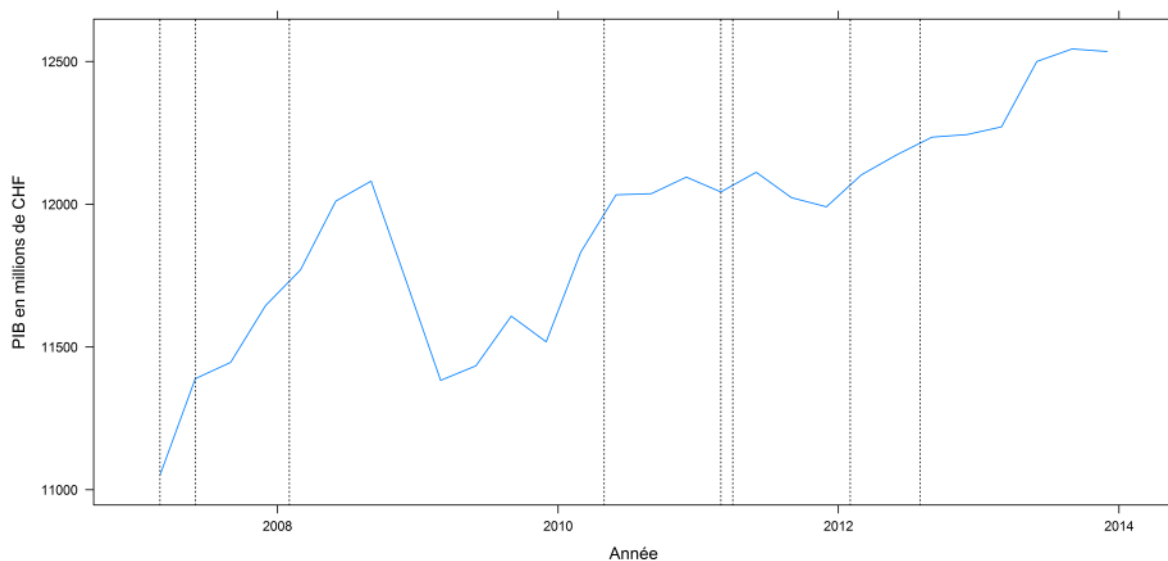


Figure 11 – Évolution du PIB du canton de Genève

Source : Office cantonal de la statistique – OCSTAT

#### 3.3.2. Évolution du chômage au sens du SECO

La figure 12 montre l'évolution du taux de chômage dans le canton de Genève entre 2007 et 2014 selon la mesure basée sur les données administratives du SECO. Selon cette mesure, un chômeur est une personne inscrite à un Office Régional de Placement (ORP) en tant que demandeur d'emploi et disponible immédiatement au placement.

On constate une baisse du taux de chômage entre 2007 et la première moitié de 2008. Ensuite, le taux augmente en atteignant un pic au début de 2010. Enfin, il connaît une baisse rapide jusqu'à la première moitié de 2012. Une part de cette baisse est vraisemblablement due à la quatrième révision de la LACI qui réduit le nombre d'indemnités chômage et donc le nombre de personnes inscrites. On observe une nouvelle augmentation à partir de septembre 2012.

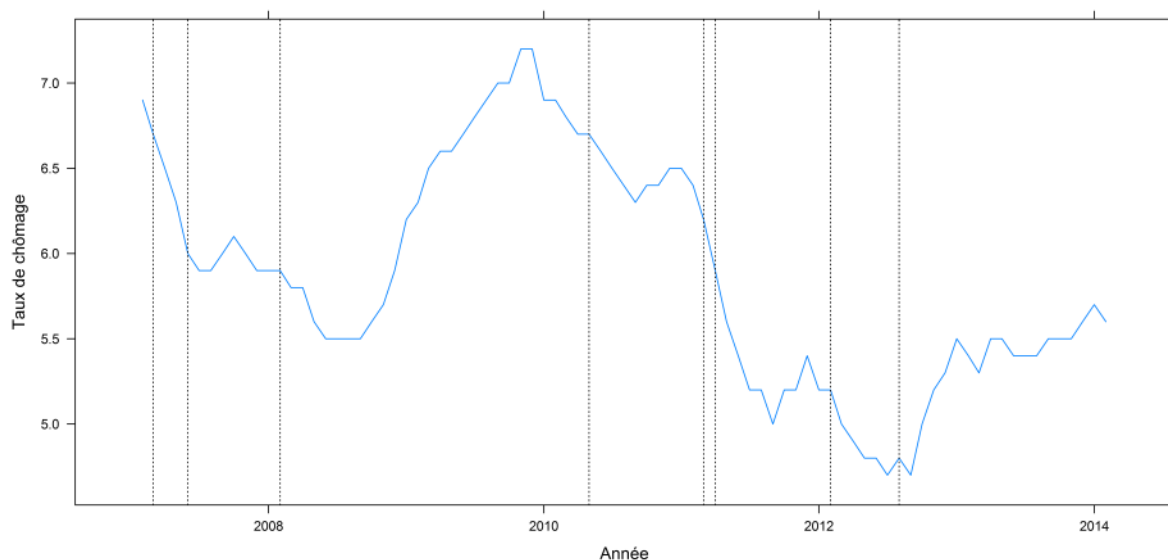


Figure 12 – Évolution du taux de chômage dans le canton de Genève selon la définition du SECO

Source : Office cantonal de la statistique – OCSTAT

### 3.3.3. Évolution du chômage au sens du BIT

Les analyses précédentes sont basées sur la définition administrative du chômage, ce qui les rend fortement dépendantes des révisions législatives. En effet, la mesure du chômage est affectée par tous les changements législatifs ou les procédures administratives modifiant les incitations ou les critères pour être inscrits comme demandeur d'emploi. Par exemple, une réforme législative qui diminue les incitations à s'inscrire au chômage peut provoquer une diminution des chômeurs inscrits sans que la situation des individus à la recherche d'un emploi ait réellement changé. Par conséquent, il est utile de prendre en compte une autre mesure du chômage qui soit indépendante de ces changements administratifs.

À cet effet, nous utilisons ici la définition du chômage donnée par le Bureau International du Travail (BIT). Celle-ci comprend toutes les personnes n'ayant pas d'emploi, n'ayant pas travaillé durant la semaine de référence, étant disponibles sur le court terme à travailler et s'engageant activement dans la recherche d'une activité professionnelle. Une telle caractérisation devrait rendre mieux compte du phénomène réel du chômage par rapport à la définition administrative adoptée par le SECO.

En Suisse, les données sur le chômage au sens du BIT sont récoltées dans le cadre de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Il s'agit d'une enquête basée sur un échantillon de la population suisse.

Elle ne fournit cependant pas des informations sur le taux de chômage au sens du BIT pour le canton de Genève, mais seulement pour la région lémanique.

La figure 13 présente une comparaison du taux de chômage au sens du SECO avec celui au sens du BIT dans la région lémanique. On constate que, au cours de l'ensemble de la période, les inscriptions auprès des ORP sous-estiment les chômeurs réels. Ces deux indicateurs suivent globalement des tendances similaires, les hausses et les baisses des deux ayant lieu plus ou moins aux mêmes moments. Cependant, l'écart entre ces mesures augmente à partir de 2010. Entre février 2007 et septembre 2008, l'écart entre les moyennes des deux taux de chômage équivaut à 0.45 alors qu'il vaut 1.69 entre mars 2010 et décembre 2013. On remarquera que la 4<sup>e</sup> révision de la LACI amène à une diminution du chômage selon le SECO, alors que la même tendance n'est pas observée pour le chômage au sens du BIT. Celui-ci reste relativement stable si l'on omet les petites fluctuations. On peut ainsi identifier trois phases entre 2007 et 2014. Une première période avec un faible niveau de chômage, suivie par un pic fin 2009 qui ne se résorbe que partiellement. Le niveau de chômage reste ensuite relativement constant.

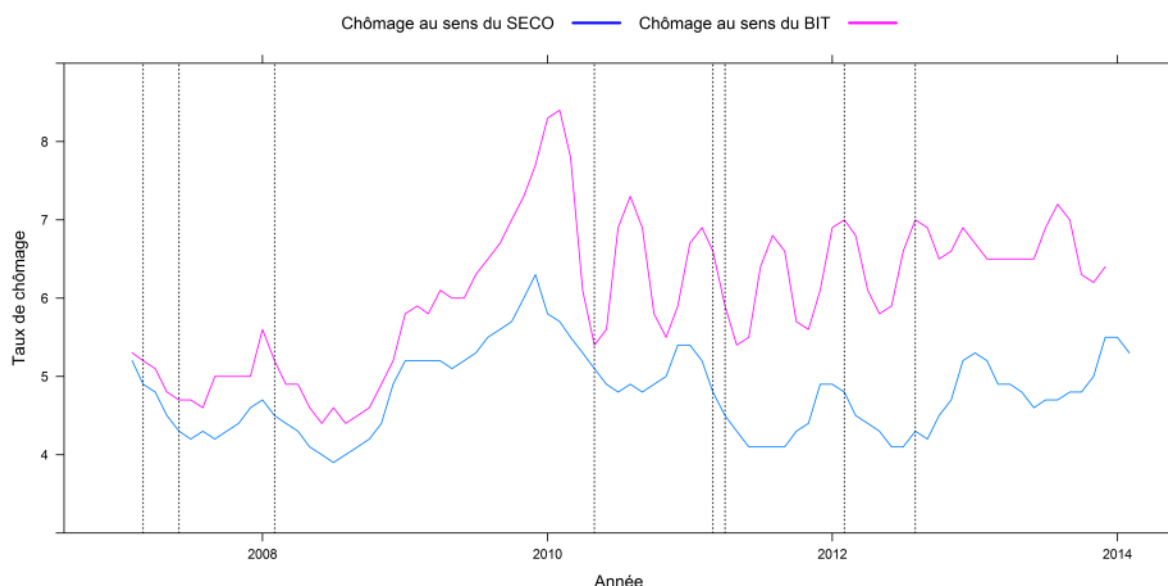


Figure 13 – Taux de chômage au sens du SECO et au sens du BIT dans la région lémanique

Source : SECO, statistique du marché du travail et ESPA, Enquête suisse sur la population active

### **Conclusion**

On peut résumer les évolutions de la conjoncture économique dans le canton de Genève en trois grandes périodes. Entre 2007 et la première moitié de 2008, le canton de Genève a connu une conjoncture économique favorable avec une croissance relativement élevée et une baisse du chômage. La période allant du deuxième semestre 2008 à début 2010 est caractérisée par une diminution du PIB et une hausse du chômage. Finalement, la dernière période se caractérise par une hausse du PIB et un taux de chômage relativement constant plus bas que durant la crise de 2009.

Nous devons tenir compte de ces évolutions dans les analyses suivantes. Puisque les effets de la conjoncture économique se manifestent sur le marché de l'emploi avec un certain décalage temporel la crise économique entre 2008 et 2010 devrait influencer les tendances observées dans la deuxième cohorte, mais également celles de la troisième. On peut ainsi s'attendre à observer un taux moindre de retour en emploi pendant ces deux périodes.

Nous avons aussi vu que la mesure du chômage à l'aide de la définition du BIT se distingue de celle basée sur la définition administrative du chômage. Cette dernière tend à sous-estimer le phénomène réel du chômage et est trop dépendante des variations légales et administratives. Dès lors, il nous semble nécessaire d'inclure également l'indicateur du BIT dans les outils de monitoring des mesures sur le chômage.

### ***Points clés***

- La période entre 2007 et 2013 est caractérisée par trois grandes phases conjoncturelles :
  - Entre 2007 et la première moitié de 2008 : hausse du PIB et baisse du taux de chômage.
  - Entre la deuxième moitié de 2008 et la fin de 2009 : baisse du PIB et hausse du taux de chômage.
  - Entre la fin de 2009 et les premiers mois de 2013 : hausse du PIB et baisse rapide du taux de chômage.
- Ces évolutions doivent être prises en compte dans les analyses suivantes. Il s'agit notamment de considérer l'impact de la conjoncture économique particulièrement défavorable pour la deuxième et la troisième cohorte.
- La définition administrative du chômage sous-estime le phénomène réel du chômage.

### 3.4. Conclusions

Dans cette étude, nous sommes amenés à comparer des cohortes de CFD afin d'évaluer l'impact de différents cadres légaux. Cependant, ces derniers ne sont pas la seule différence que l'on observe entre nos cohortes. Comme nous l'avons montré dans ce chapitre, le rythme des AFD, la conjoncture économique ou encore les caractéristiques sociodémographiques des CFD ont beaucoup évolué sur la période. Rappelons brièvement les principales évolutions que nous avons constatées.

L'évolution des AFD est marquée par trois changements législatifs. En mars 2007, on observe un premier pic d'AFD qui fait suite à la fin du droit de prolongation des indemnités de 120 jours pour les chômeurs âgés de plus de 50 ans. Entre novembre 2009 et mai 2010, on observe une baisse, suivie par une hausse des AFD qui culmine en septembre 2010. Ces mouvements sont liés à la réintroduction de manière rétroactive du droit de prolongation de 120 jours, mais cette fois pour les plus de 30 ans uniquement. Finalement, un deuxième pic de 2'258 AFD par mois est observé en mars 2011. Ce pic fait suite à l'entrée en vigueur de la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI en avril 2011. Rappelons que cette révision diminue de manière rétroactive le nombre d'indemnités auxquelles ont droit un nombre important de chômeurs. L'impact de la révision est renforcé par la fin de la prolongation de 120 jours des indemnités de chômage pour les individus de plus de 30 ans et plus à partir de fin mars 2011.

Si l'on excepte les changements observés dans ces moments particuliers, on observe une augmentation de l'ordre de 30 % des AFD par mois (comme du taux d'AFD) sur la période. Cette augmentation peut, à notre sens, être mise en relation avec la quatrième révision de la LACI et elle est, pour cette raison, vraisemblablement durable.

La conjoncture économique a également connu des évolutions importantes sur la période. Entre 2007 et la première moitié de 2008, la situation économique était favorable. Ensuite, à partir du deuxième semestre de 2008, on observe une diminution du PIB et une hausse du chômage. Finalement, à partir de début 2010, on observe une reprise du PIB et un taux de chômage relativement constant qui baisse par rapport à la crise de 2009.

Les caractéristiques des chômeurs en fin de droits ont également changé sur la période. On observe une augmentation de la part des CFD étrangers, jeunes, avec un niveau de formation et un gain assuré élevés.

On peut penser que ces évolutions auront de fortes influences sur nos analyses ultérieures. Premièrement, il est possible que les brusques changements d'AFD, notamment le pic observé en mars 2011, aient amené certaines institutions à être débordées par le nombre de cas à traiter. Cette capacité à gérer les AFD fait partie intégrante de l'évaluation. Dès lors, ceci ne devrait pas biaiser nos résultats, mais la question mérite à notre sens d'être posée.

Deuxièmement, nous avons observé une conjoncture économique particulièrement défavorable pendant la deuxième cohorte. En raison du décalage temporel associé aux effets de la situation économique sur le marché de l'emploi, cette période économiquement difficile devrait affecter les tendances que l'on observe dans la deuxième, mais également dans la troisième cohorte. Pour cette raison et indépendamment du cadre légal, on peut s'attendre à un taux de retour en emploi plus faible pendant ces deux périodes. Il est nécessaire d'en tenir compte.

Finalement, les évolutions sociodémographiques nous amènent à penser que les dernières cohortes devraient afficher un taux de retour en emploi plus élevé que les autres. En effet, la littérature montre que les jeunes, les personnes formées et celles disposant d'un gain assuré élevé sont celles qui se réinsèrent le plus facilement sur le marché du travail après l'AFD (OFS, 2009 ; Simonet et al., 2013). Concrètement, ceci implique que l'on peut s'attendre à une augmentation du taux de retour en emploi due à ces changements de caractéristiques sociodémographiques, indépendamment des changements dans la politique publique de réinsertion (PPR).

## 4. Les trajectoires des chômeurs en fin de droits

Dans ce chapitre, nous analysons les trajectoires des CFD dans les mois qui suivent leur AFD. Ce type d'analyse permet de mettre en évidence la pluralité des situations qui caractérisent les trajectoires individuelles. Il s'agit de s'intéresser aux situations rencontrées, à leur fréquence et à l'importance des transitions entre celles-ci. Cette méthode permet également de situer temporellement les différentes situations dans les trajectoires. On peut ainsi observer si telle ou telle situation se rencontre plus fréquemment dans les mois qui suivent l'AFD ou à plus long terme.

Le reste du chapitre est structuré de la manière suivante. Dans la première section, nous présentons la stratégie suivie pour construire les trajectoires des CFD, notamment la mise en commun des différentes bases de données et la définition des états qui composent les trajectoires. Dans la deuxième et dans la troisième section, nous exposons au lecteur non familier avec cette méthode la manière d'interpréter les représentations graphiques des trajectoires. La quatrième section est consacrée à la description proprement dite des trajectoires des CFD sur l'ensemble de la période observée. Finalement, nous étudions l'évolution de ces trajectoires entre les six cohortes de CFD prises en compte dans ce rapport.

### 4.1. Définition des états

Afin de pouvoir analyser ces trajectoires, il est nécessaire de définir les situations qu'un CFD peut connaître au cours de son parcours. Dans cette étude, nous utilisons les informations présentes dans les bases de données à notre disposition, c'est-à-dire :

- Les revenus provenant d'une activité dépendante ou indépendante.
- Les allocations de retour en emploi (ARE).
- Les emplois temporaires, soit les Emplois temporaires cantonaux (ETC), les Programmes cantonaux emploi-formation (PCEF) et les Stages de requalification cantonaux (STAREC).
- Les emplois de solidarité (EdS).
- Les épisodes de chômage avec des indemnités.
- L'aide sociale.
- Le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS).
- Les prestations du Service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général.
- Les rentes AI.
- Les décès.
- Le droit à l'AVS.

Toutes ces informations sont disponibles selon une périodicité mensuelle. Ceci signifie que l'on peut connaître, pour chaque CFD et pour chaque mois qui suit son AFD, sa situation à l'aide des informations ci-dessus.

Outre ces situations, le croisement des bases de données nous conduit à observer un grand nombre de situations mixtes, c'est-à-dire des cas où une personne est présente dans plusieurs bases de données en même temps. Par exemple, certains individus sont en emploi temporaire tout en touchant l'aide sociale. Cette mise en commun donne lieu à plus de 1000 combinaisons de situations différentes sur la période. Cette diversité peut s'expliquer de plusieurs manières. Premièrement, nos informations sont

disponibles au mois et, potentiellement, certains individus ont connu une transition *au cours* d'un mois. On observe ainsi conjointement deux situations le même mois. Deuxièmement, certaines personnes sont effectivement dans deux situations ou plus en même temps. Ainsi, certaines personnes travaillent tout en étant inscrites à l'aide sociale. Finalement, il peut exister des incohérences entre les bases de données. Ceci est d'autant plus fréquent que les données proviennent d'institutions différentes. Toutefois, ce problème ne devrait concerner qu'un nombre restreint d'individus.

Il n'est pas possible d'étudier conjointement une si grande diversité de situations. Il est donc nécessaire d'en regrouper un certain nombre afin de pouvoir en tirer une information pertinente. On considère généralement que l'on peut analyser simultanément une quinzaine de situations au maximum. Pour ce faire, il a été nécessaire de faire des choix que nous décrivons à présent.

## 4.2. Description des états

Au final, nous avons défini 13 états (ou situations) qui permettent de décrire les trajectoires des CFD. Ces états sont présentés dans le tableau 4. Ils sont listés par ordre de priorité, c'est-à-dire que si une situation s'applique, les suivantes sont ignorées, à moins qu'il soit spécifié autrement. Ainsi, une personne qui serait simultanément en ARE et en EdS (par exemple à cause d'une transition au milieu du mois) est codée comme étant en ARE.

Tableau 4 – Les 13 états caractérisant les trajectoires des CFD

État	Définition	Sources de données
<b>Décès et AVS</b>	En droit de toucher l'AVS ou décédé, les autres situations sont ignorées.	Centrale de Compensation (base de décès)
<b>Allocation de retour en emploi (ARE)</b>	Au bénéfice d'une ARE, les autres situations sont ignorées.	OCE (HRMS) et SECO (PLASTA)
<b>Emploi de solidarité (EdS)</b>	Au bénéfice d'un EdS, les autres situations sont ignorées.	OCE (EdS)
<b>Emploi temporaire</b>	Tous types d'emplois temporaires : ETC, PCEF, STAREC, ETFI cantonaux, les autres situations sont ignorées.	OCE (HRMS) et SECO (PLASTA)
<b>Prestation sociale et revenu</b>	Droit à une ou plusieurs prestations sociales (chômage excepté) et revenu de plus de 500 CHF brut par mois.	Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI), Hospice général
<b>Mixte</b>	Droit simultané à plusieurs prestations sociales.	Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI), Hospice général, SECO
<b>Chômage</b>	Droit à des indemnités de chômage	SECO
<b>Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)</b>	Fait partie d'un ménage administrativement inscrit au RMCAS.	Hospice général
<b>Aide sociale</b>	Fait partie d'un ménage administrativement inscrit à l'aide sociale.	Hospice général
<b>Assurance-invalidité (AI)</b>	Rente AI.	Centrale de Compensation (registre central des rentes de l'AVS/AI),
<b>Revenu &lt; 2500</b>	Revenu situé entre 500 et 2500 CHF brut par mois.	Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI), OCE (HRMS) et SECO (PLASTA)

<b>Revenu &gt; 2500</b>	Revenu supérieur à 2500 CHF brut par mois.	Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI), OCE (HRMS) et SECO (PLASTA)
<b>Aucun</b>	Aucun des états ci-dessus.	Toutes les sources.

Les choix effectués pour coder certaines situations nécessitent quelques précisions.

### ***L'état «Décès et AVS»***

Le décès et le droit à l'AVS ont été regroupés, car les individus dans ces situations sortent de la population d'intérêt. En effet, les mesures destinées aux CFD s'adressent principalement aux personnes qui ne sont pas en âge de toucher l'AVS. Pour déterminer le passage à la retraite, nous n'avons pas utilisé la base de données des rentes AVS, mais nous nous sommes basés sur l'âge légal pour les deux sexes (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). En effet, dans cette dernière il n'était pas possible de distinguer entre les différents types de rentes (par exemple, les rentes de veuve ou d'orphelin). Toutefois, nous avons pu vérifier que l'utilisation de l'une ou de l'autre stratégie ne change pas fondamentalement les résultats que l'on obtient.

### ***«ARE», «EdS» et «Emploi temporaire»***

Les trois mesures de réinsertion professionnelle («ARE», «EdS» et «Emploi temporaire») ont reçu la priorité par rapport aux autres états que les CFD auraient pu connaître en même temps. Les ARE et les EdS sont des situations plutôt rares parmi les CFD, mais d'un intérêt primordial dans cette étude. En effet, à l'heure actuelle, elles sont les principales mesures de réinsertion cantonales conçues pour les CFD. Nous avons donc choisi de les faire ressortir. Deuxièmement, entre 2007 et 2011, certaines ARE sont enregistrées dans la base de données fournie par l'OCE une fois comme ARE et une fois comme ETC. Nous avons donc respecté cette pratique en donnant la priorité aux ARE.

### ***Les seuils de revenu utilisés dans les états «Prestation sociale et travail» et «Revenu < 2500 » et « Revenu > 2500»***

Les états «Prestation sociale et travail» et «Revenu < 2500 » et « Revenu > 2500» se basent sur les revenus disponibles dans les comptes individuels. Afin de décrire ces situations, il a été nécessaire de définir des seuils de revenus.

Dans ce rapport, nous n'avons pas considéré les revenus inférieurs à 500 CHF par mois. En effet, nous avons estimé que les montants inférieurs à cette limite sont trop faibles et ne reflètent pas un revenu à proprement parler. Ainsi, quelqu'un qui se retrouve dans l'un des états «Prestation sociale et travail» ou «Revenu < 2500 » a un revenu mensuel supérieur ou égal à 500 CHF.

Même si nous le prenons en compte, un revenu de 500 CHF est cependant largement insuffisant pour couvrir les besoins de base d'un individu. Nous avons donc choisi de fixer un deuxième seuil à 2'500 CHF par mois. Celui-ci est basé sur le seuil de pauvreté fixé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) (2014). Il convient de noter que le montant de 2'500 fixé par la CSIAS pour l'année 2014 est un montant net, alors que celui que nous utilisons est un montant brut. Ce choix est motivé par le fait que les comptes individuels de la Centrale de Compensation, utilisés pour déterminer les montants des revenus, tendent à légèrement sous-estimer les revenus effectifs (cf. sous-section 2.1.2). On peut

cependant considérer que cette limite est extrêmement basse, en dessous du seuil de pauvreté pour les individus dont le revenu n'a pas été sous-évalué en utilisant les informations des comptes individuels. Ce seuil nous permet de distinguer entre deux états, les revenus entre 500 et 2'500 CHF (état « Revenu < 2500 »), trop faibles pour qu'une personne seule subvienne à ses besoins, et l'état « Revenu > 2500 » permettant un standard de vie minimal.

L'état «Prestation sociale et travail» est également basé sur le revenu des CFD. Il regroupe les personnes qui travaillent tout en étant inscrites (ou en touchant) une prestation sociale, l'aide sociale par exemple. Dans ce cas, nous n'avons pas utilisé le seuil de 2'500 CHF mensuels, car dans la majorité des cas, les revenus associés à cette situation sont modestes. Le seuil de 2'500 CHF n'apportait donc pas d'information supplémentaire pertinente.

### ***L'état «Aucun»***

L'état «Aucun» est défini par l'absence d'autres situations connues dans les bases de données utilisées. Il est ainsi un indicateur de l'absence de prise en charge ou d'emploi des CFD. Cette situation doit être clairement différenciée des autres, notamment des prestations de l'Hospice général (aide sociale ou RMCAS). Bien qu'il ne s'agisse pas de prestations pouvant être assimilées à des mesures actives de réinsertion, les CFD en bénéficiant peuvent avoir accès à des mesures du marché du travail spécifiques, financées par ces institutions, ce qui n'est généralement pas le cas des CFD dans l'état «Aucun».

Ce dernier état regroupe deux situations potentiellement problématiques qui sont liées au déménagement dans ou hors de Suisse. Premièrement, nous ne disposons pas d'information sur les individus qui déménagent hors de Suisse. Ceux-ci sont ainsi codés dans l'état «Aucun», même s'ils peuvent se trouver en emploi hors de Suisse. Cependant, la part de CFD concernés par ce problème n'est vraisemblablement pas très importante. Deuxièmement, les personnes qui déménagent dans un autre canton suisse et qui suivent une mesure qui n'est pas enregistrée dans PLASTA dans ce canton sont également codées avec l'état «Aucun». À nouveau, la part de CFD concernés par cet inconvénient ne devrait pas être très importante. En effet, beaucoup de cantons utilisent PLASTA pour gérer le type de mesures analysées dans ce rapport et nous pouvons donc connaître leur situation. Enfin, notons que les personnes qui sont en emploi dans un autre canton suisse ne sont pas codées avec l'état «Aucun», mais avec les états «Revenu > 2'500» ou «Revenu < 2'500 » selon leur niveau de revenu, étant donné que le registre des Comptes individuels couvre toute la Suisse.

L'état «Aucun» regroupe également toutes les situations où les CFD bénéficient de mesures qui ne font pas partie de notre base de données, telle que les éventuelles mesures octroyées par l'AI. Les personnes ne percevant qu'une rente issue de l'assurance-accidents ou d'assurances de perte de gain privées sont également classées dans cet état. Notons que ces situations devraient toutefois vraisemblablement concerner un nombre limité de CFD. Finalement, notons que nos données ne permettent pas de tenir compte du retrait volontaire du marché du travail.

## **4.3. Construction des trajectoires**

Après avoir présenté les états, nous pouvons décrire les trajectoires à proprement parler. Nous les codons sous la forme de séquences d'états. Chaque état rend compte de la situation dans laquelle le CFD

se trouve à chaque mois après l'AFD. Afin que ceci soit plus clair, la figure 14 illustre les trajectoires des dix premiers CFD de notre base de données en utilisant cette représentation.

Comme nous l'avons mis en évidence au troisième chapitre, au plan administratif, le premier mois d'AFD correspond au dernier mois durant lequel le chômeur a encore le droit à des indemnités de chômage. Pour faciliter la lisibilité des graphiques, nous excluons ce mois de nos analyses et nous faisons commencer les trajectoires des CFD à partir du premier mois qui suit l'épuisement de ces indemnités. Chaque trajectoire est décrite à l'aide d'une succession d'états (ceux que nous avons définis précédemment) pour chaque mois qui suit l'AFD. Graphiquement, on utilise les couleurs présentées dans la légende pour décrire la situation de ce CFD (si la légende pose des difficultés de lecture en raison de sa taille réduite, le lecteur est invité à consulter la section 15.7 des annexes, où on fournit une version agrandie de celle-ci). Discutons de quelques exemples concrets afin de rendre la lecture du graphique plus claire. La trajectoire du premier CFD (ligne 1) est caractérisée par sa présence pendant plusieurs mois dans l'état «Aucun», plus précisément, du 1er au 33ème mois suivant l'AFD. À partir du 34ème mois, il passe dans la situation «Décès ou AVS». Le reste de la trajectoire sort de la période sous observation, limitée à la fin de décembre 2012, et est donc caractérisée par des informations manquantes. Ce CFD étant arrivé en fin de droits au début 2009, il n'a été observé que pendant 46 mois. La trajectoire du neuvième CFD (ligne 9) est décrite de la manière suivante. Il commence sa trajectoire en bénéficiant d'une ARE de 24 mois. Entre le 25ème et le 35ème mois, après la fin de l'ARE, il reste en emploi en gagnant au moins 2'500 CHF par mois. Finalement, il termine son parcours en se retrouvant au chômage. À partir du 57ème mois, sa trajectoire se prolonge au-delà de décembre 2012 et sort donc de notre période d'observation.

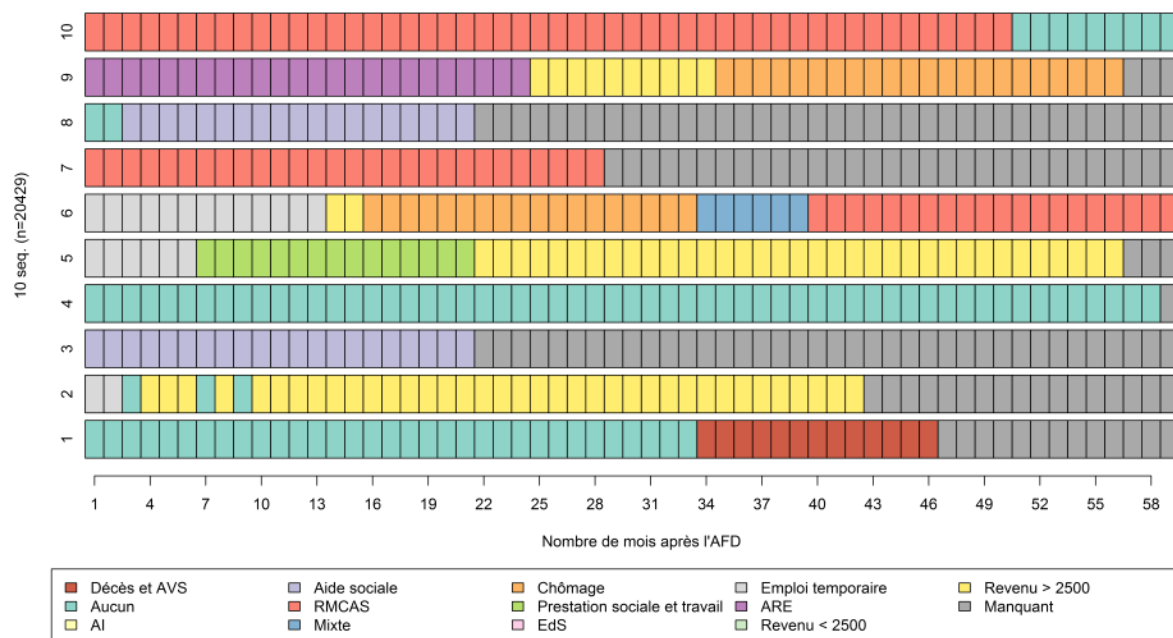


Figure 14 – Exemple de dix trajectoires de chômeurs en fin de droits

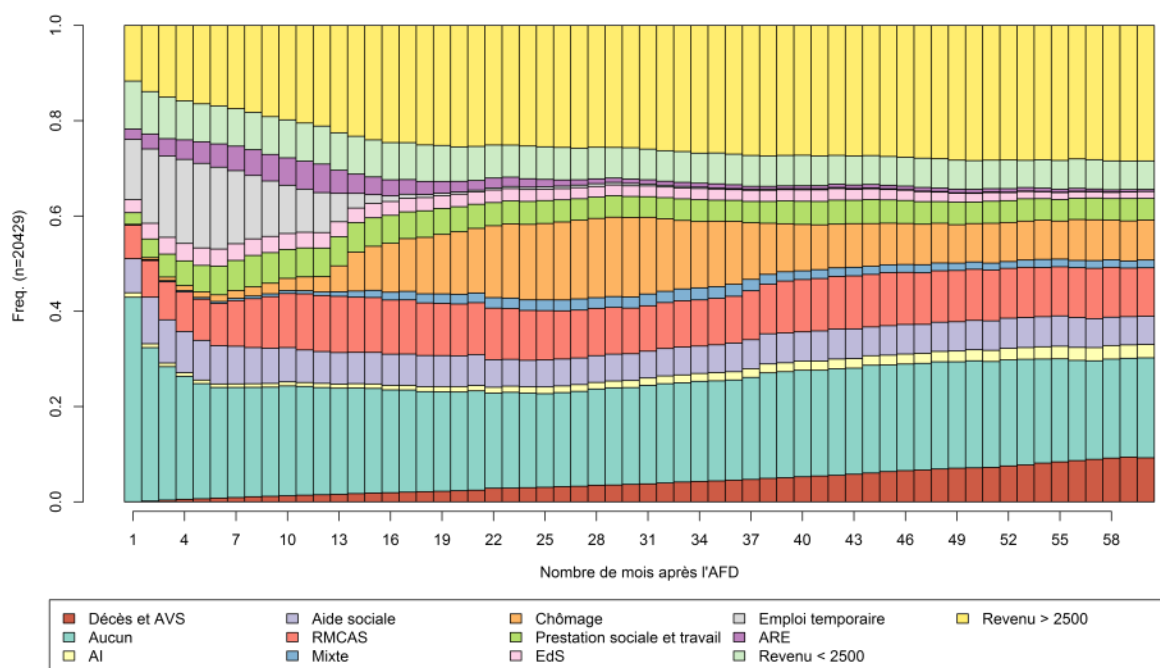
Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

#### 4.4. Les trajectoires des CFD sur l'ensemble de la période

Vu le nombre important d'AFD prises en compte, il n'est pas possible d'utiliser le type de représentation de la figure 14 pour décrire l'ensemble des trajectoires des CFD arrivés en fin de droits entre 2007 et 2012. Pour ce faire, la librairie TraMineR (Gabadinho et al, 2011) donne la possibilité d'utiliser deux autres représentations graphiques :

- Les représentations de type longitudinal rendent compte de toute l'information disponible sur chaque trajectoire individuelle. Vu le nombre important de trajectoires dont nous disposons, ces graphiques peuvent toutefois être laborieux à interpréter visuellement. Par conséquent, nous n'en faisons pas usage dans ce rapport.
- Les représentations transversales sont plus faciles à lire, mais l'information à disposition est moins riche.

La figure 15 donne une représentation transversale des trajectoires de l'ensemble des CFD arrivés en fin de droits entre 2007 et 2012. Chaque portion verticale du graphique comprise entre deux barres verticales rend compte de la proportion de CFD se trouvant dans un état donné à un mois donné suivant l'AFD. Puisque la période d'observation est limitée dans le temps, les proportions ne sont pas estimées à partir du même nombre de trajectoires. La partie finale du graphique, en particulier, n'est estimée qu'avec un nombre restreint de trajectoires, celles que l'on a pu observer pendant suffisamment de temps. Pour cette raison, la portion finale des graphiques doit toujours être interprétée avec précaution.



La figure 16 donne la même représentation que celle de la figure 15, mais en incluant les données manquantes afin d'illustrer le problème précité. Le nombre de trajectoires utilisé pour estimer les proportions (c'est-à-dire les données non manquantes) diminue constamment. Ce graphique est utile pour illustrer les possibles problèmes d'estimation des proportions à chaque mois, mais il rend difficile l'interprétation de l'évolution de celles-ci. Dans la suite du texte, nous utilisons donc toujours la version sans les données manquantes. Nous mettons cependant en garde le lecteur lorsque les interprétations données se basent sur un nombre de trajectoires trop restreint. Par ailleurs, pour chaque représentation transversale discutée, nous mettrons à disposition la version avec les données manquantes dans la section 15.3 des annexes.

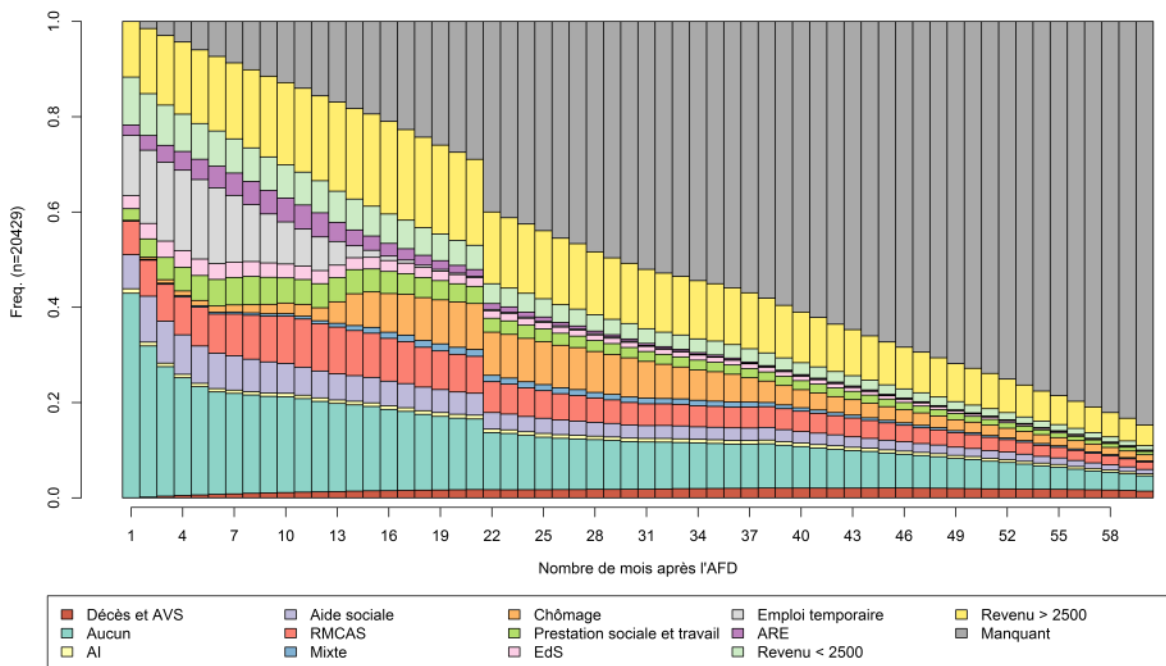


Figure 16 – Distribution transversale des trajectoires des CFD sur l'ensemble de la période avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Afin de limiter l'ampleur des problèmes liés aux données manquantes, nous limitons nos analyses de trajectoires aux 36 premiers mois qui suivent l'AFD. Nous analysons donc les trajectoires à moyen terme plutôt qu'à long terme. La période de trois ans, nous semble un bon compromis, d'autant plus que la prise en charge par le système a généralement lieu dans les premiers mois qui suivent l'AFD.

La figure 17 représente les trajectoires de l'ensemble des CFD au cours des 36 premiers mois après l'AFD. Nous avons supprimé les barres verticales divisant chaque mois afin d'augmenter la lisibilité du graphique. Toutefois, le lecteur doit garder à l'esprit que les proportions sont estimées de manière séparée pour chaque mois. Autrement dit, la périodicité mensuelle reste à la base du graphique, ainsi que de tous ceux présentés dans la suite du rapport.

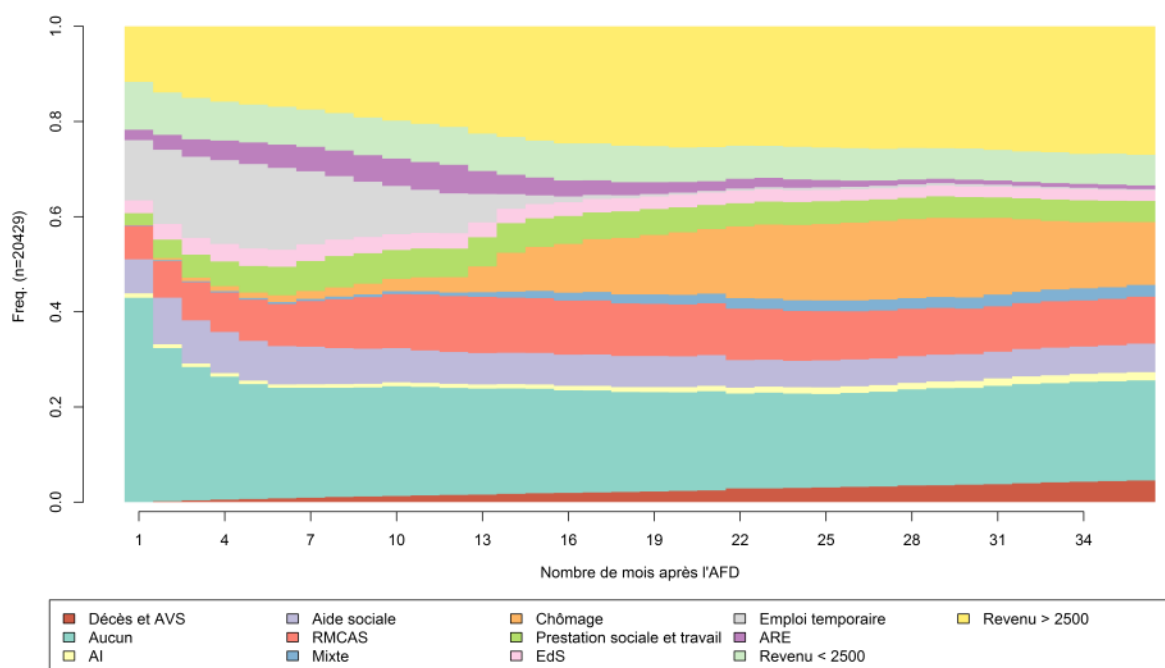


Figure 17 – Distribution transversale des trajectoires des CFD au cours des premiers 36 mois après l'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

En lisant ce graphique, il faut également être attentif au fait que chaque proportion est estimée séparément pour chaque mois. On perd ainsi l'information sur les transitions. Autrement dit, ces graphiques permettent d'interpréter l'évolution de la part des CFD dans telle ou telle situation, mais pas les transitions qui marquent ces parcours. On n'a pas, sur ces graphiques, d'information sur les trajectoires individuelles. Ainsi, malgré ce que l'on tend à lire sur la figure 17, un individu dans l'état «Revenu > 2500» deux mois après son ARE se trouve peut-être dans l'état «Aucun» le mois qui suit.

Après avoir présenté brièvement ces graphiques, nous décrivons plus en détail les trajectoires représentées dans la figure 17 (si la légende pose des difficultés de lecture en raison de sa taille réduite, le lecteur est invité à consulter la section 15.7 des annexes, où on fournit une version agrandie de celle-ci). Cette figure permet de faire les constatations suivantes :

- Deux états sont les plus fréquents :
  - Une proportion importante de CFD retrouve un emploi avec un revenu d'au moins 2'500 CHF dans les premiers mois après l'AFD et celle-ci tend à augmenter par la suite. À titre d'exemple, deux mois après l'AFD, 12 % des CFD se trouvent en emploi, 23 % un an après l'AFD et 25 % deux ans après l'AFD. Si on ajoute à ces retours en emploi ceux avec des revenus entre 500 et 2'500 bruts et ceux complétés par des prestations sociales, le taux de retour en emploi augmente de 10 à 12% par rapport aux pourcentages que l'on vient de mentionner.
  - Une part importante des CFD se trouve dans l'état «Aucun» dans les premiers mois qui suivent l'AFD, probablement à cause du temps nécessaire pour être pris en

charge par le système ou trouver un emploi. Cette part reste cependant importante dans la suite des trajectoires. À titre d'illustration, 43 % de CFD ne se trouvent dans aucun des états recensés deux mois après l'AFD, 22 % un an après l'AFD et 20 % deux ans plus tard.

- Le recours aux prestations de l'Hospice général concerne entre 15 et 17 % des CFD. Cette proportion reste relativement constante au fil des trajectoires.
- Les trois mesures de réinsertion cantonales, soit les emplois temporaires, les ARE et les EdS, concernent, de manière générale, un faible nombre de CFD :
  - Les emplois temporaires (ETC, PCEF et STAREC) occupent environ 20 % des CFD entre le 2<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup> mois après l'AFD, puis tendent à disparaître.
  - Les ARE concernent moins de 10 % des CFD et sont octroyées principalement dans les premiers mois après l'AFD.
  - Les EdS concernent entre 2 et 4 % de CFD sur l'ensemble de la période.
- La situation «Revenu < 2500 » concerne entre 6 et 8% des CFD sur la période.
- L'état « Prestation sociale et travail » est connu par à peu près 6% des CFD au cours de la première année pour baisser ensuite jusqu'à 4% trois ans après.
- Le décès et le passage à la retraite concernent une faible part des CFD. Étant donné que les CFD vieillissent au cours de la trajectoire, cette part augmente constamment pour atteindre 5% trois ans après l'AFD.
- Les états « Mixte » et « AI » sont les plus rares parmi les CFD.

#### **4.5. Comparaison des trajectoires par cohorte**

Après avoir analysé les trajectoires sur l'ensemble de la période, nous étudions les trajectoires des CFD en séparant celles de chaque cohorte à l'aide de la figure 18. Le but est d'analyser les changements que les trajectoires ont connus au cours des cohortes.

La figure 18 permet de faire plusieurs constatations :

- La part de CFD se trouvant dans l'état « Aucun » devient de plus en plus importante dans les cohortes plus récentes. En d'autres termes, les CFD arrivant en fin de droits dans les dernières cohortes ont plus de chances d'être sans emploi et de ne pas être pris en charge par le système que ceux des cohortes plus anciennes.
- On observe la même tendance pour les prestations fournies par l'Hospice général, que ce soit l'aide sociale ou le RMCAS, qui deviennent de plus en plus fréquentes.
- On observe une diminution des emplois temporaires au cours des cohortes, ceux-ci devenant quasiment inexistantes dans les cohortes les plus récentes (avec le remplacement des ETC par les PCEF, puis celui des PCEF par les STAREC).
- Concernant le retour en emploi avec un revenu d'au moins 2'500 CHF, on n'observe pas de différences importantes entre les cohortes. Dans les six périodes considérées, le taux de retour en emploi se situe autour de 15 %. Il augmente ensuite constamment au cours des trajectoires. Dans les quatre premières cohortes, les seules à avoir des trajectoires suffisamment longues, environ 30 % des CFD sont en emploi trois ans après l'AFD.

- On constate également que la proportion de CFD concernés par l'état « Prestation sociale et travail » augmente dans les cohortes plus récentes. Une part grandissante de ces individus nécessitent de compléter le revenu de l'emploi retrouvé avec des prestations sociales.

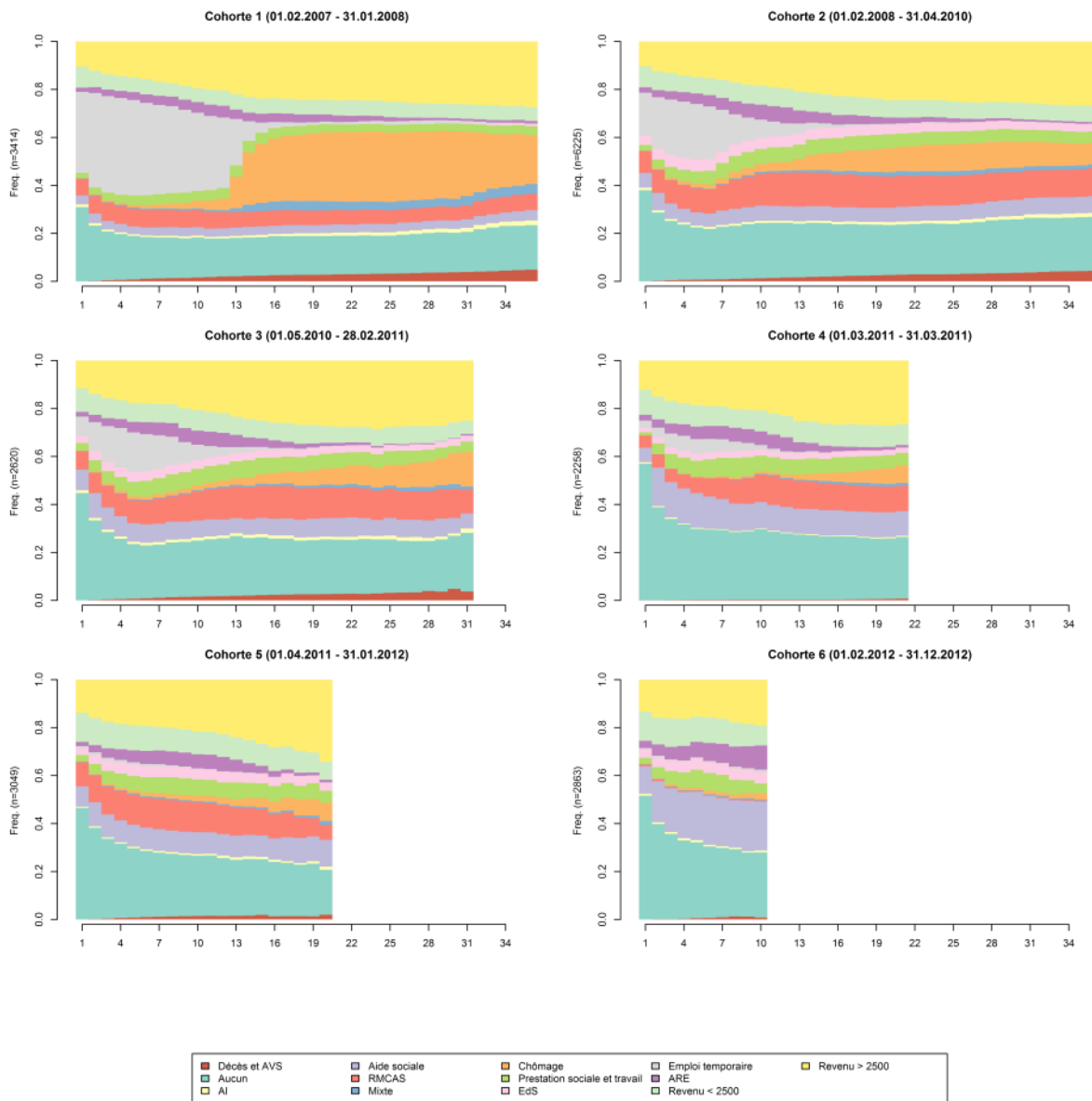


Figure 18 – Représentation transversale des trajectoires selon les six cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

## 4.6. Conclusions

L'analyse des trajectoires au centre des analyses de ce chapitre a permis de mettre en évidence plusieurs aspects.

Le retour en emploi et le passage à l'état « Aucun » sont les deux situations les plus fréquentes dans l'ensemble des trajectoires. Le premier connaît une tendance à la hausse au fil des trajectoires dans l'ensemble des cohortes en atteignant un taux d'à peu près 30% trois ans après l'AFD. Cependant, la constance au fil des cohortes pourrait aussi être interprétée comme un signe de diminution de l'efficacité du dispositif de réinsertion. En effet, dans le deuxième chapitre, il a été montré que le profil moyen des CFD rend toujours plus probable la réinsertion professionnelle de ces individus. L'amélioration de la situation conjoncturelle observée à partir de la fin de 2009 favorise également le retour en emploi. Si l'effet du dispositif était resté le même au cours du temps, on devrait observer un taux de retour en emploi plus haut dans les dernières cohortes. Par conséquent, la stabilité de ce taux, associée à l'évolution du type de chômeurs épuisant leur droit au chômage et aux tendances conjoncturelles, laisse supposer une diminution de l'efficacité du dispositif de réinsertion. Il s'agit d'une hypothèse qui est analysée plus en détail dans le prochain chapitre.

L'état « Aucun » connaît un pic de la proportion de CFD concernés lors des premiers mois après l'AFD. Il diminue ensuite vers un pourcentage se situant entre 20 et 30% et restant constant au fil des mois. L'importance de cette situation augmente dans les cohortes les plus récentes, montrant le signe d'une diminution de la prise en charge des CFD.

Entre 15 et 17% des CFD bénéficient des prestations de l'Hospice général sur l'ensemble de la période. Cette proportion augmente dans les cohortes les plus récentes.

Avec la fin des emplois temporaires cantonaux, à partir de la deuxième cohorte, l'ensemble des trois mesures de réinsertion cantonales ne concerne qu'une part limitée de CFD. La fin des ETC a aussi amené à une baisse significative des CFD se réinscrivant au chômage. La baisse du retour au chômage est compensée par un recours accru aux services de l'Hospice général.

### ***Points clés***

- Le retour en emploi est la situation la plus fréquente observée dans les trajectoires des CFD sur la période. L'importance de celui-ci reste à peu près constante au fil des cohortes.
- L'état « Aucun » est la deuxième situation qui domine les trajectoires des CFD. Son importance augmente dans les cohortes les plus récentes.
- Après la suppression des ETC, les mesures de réinsertion proposées par le système, PCEF/STAREC, ARE et EdS, ne concernent qu'une proportion limitée de CFD.
- La proportion de CFD faisant recours aux services de l'Hospice général augmente dans les cohortes les plus récentes.



## 5. Le retour en emploi

Le cinquième chapitre du rapport a pour but d'analyser l'ampleur et la qualité du retour en emploi des CFD dans les différents systèmes législatifs. Quelle que soit la politique publique de réinsertion en place, la réinsertion des CFD sur le marché du travail ordinaire fait partie des objectifs prioritaires. Pour cette raison, l'étude du retour en emploi occupe une place centrale dans ce rapport.

Nous commençons par définir la manière dont nous caractérisons le fait d'être en emploi. Puis, en utilisant cette définition, nous décrivons l'évolution des chances d'être en emploi et de l'accès à l'emploi dans chaque cohorte. Cette analyse est suivie par une description des trajectoires qui succèdent au retour sur le marché du travail selon les cohortes d'AFD. L'examen des trajectoires permet d'étudier la durabilité du retour en emploi et les destinations alternatives les plus fréquentes. Ensuite, nous présentons des analyses de régression sur la qualité des emplois obtenus dans les différentes cohortes. Cette dernière est évaluée à l'aide de deux indicateurs : la durabilité du retour en emploi et le niveau de revenu atteint par les CFD en emploi pendant les deux ans qui suivent leur AFD. Nous concluons ce chapitre en étudiant l'évolution de l'accès aux emplois « stables », dont nous discutons également la définition.

### 5.1. Mesure de l'emploi

La mesure de l'emploi que nous utilisons ici recoupe partiellement celle que nous avons utilisée pour construire les trajectoires. Toutefois, cette définition diffère légèrement, notamment pour les personnes qui sont dans des situations complexes, faisant appel à plusieurs institutions.

Dans ce rapport, nous ne disposons pas d'information sur l'emploi à proprement parler, mais sur le revenu mensuel issu d'une activité rémunérée, comme salarié ou indépendant. En nous basant sur cette information, nous définissons l'emploi de la manière suivante :

- Avoir un revenu supérieur ou égal à 500 CHF par mois. Nous considérons que les revenus inférieurs sont trop faibles pour être considérés comme un véritable retour en emploi.
- Selon les analyses, nous utilisons le seuil de 2'500 CHF par mois, car le seuil précédent est trop faible pour pouvoir subvenir à ses besoins. Le seuil de 2'500 CHF a été choisi en accord avec les recommandations de la CSIAS (CSIAS, 2014), décrites au quatrième chapitre (cf. section 4.2).
- Ne pas être au chômage. Les chômeurs peuvent avoir un revenu (gain intermédiaire), mais ceci ne dénote à notre sens pas un emploi à proprement parler.
- Ne pas bénéficier d'un EdS, d'une ARE ou d'un emploi temporaire. Les revenus associés à ces mesures doivent être traités à part, car ils sont subventionnés par l'Etat.
- Ne pas bénéficier de rente AI.

Cette définition de l'emploi peut être résumée de la manière suivante. Il s'agit de personnes ayant un revenu supérieur ou égal à un seuil donné, qui ne bénéficient pas de mesures par ailleurs. Cependant, nous n'avons pas exclu les personnes qui sont inscrites à l'aide sociale ou au RMCAS pour les raisons suivantes. Nos données portent sur les inscriptions et non les paiements effectifs de l'aide sociale ou du RMCAS. Dès lors, il n'est pas possible de savoir si le revenu d'une personne la conduit à sortir, au moins temporairement, de l'aide sociale ou non. Deuxièmement, le droit à l'aide sociale est défini en fonction

de la situation du ménage dans son ensemble. En excluant les personnes à l'aide sociale ou au RMCAS, on aurait implicitement fait dépendre la mesure de l'emploi de la situation du ménage. Il nous semble plus approprié de définir l'emploi au niveau individuel.

Cette définition de l'emploi comporte quelques limites. Premièrement, nous ne pouvons pas étudier les changements d'employeur, mais uniquement des discontinuités de revenu. Ainsi, nous caractérisons la précarité par ces discontinuités plutôt que par les changements successifs d'emplois. Deuxièmement, il convient de rappeler que la qualité des données sur revenus mensuels n'est pas de premier ordre (cf. section 2.1.2.).

## 5.2. Accès à l'emploi

Dans cette section, nous étudions les chances d'être en emploi et d'accéder à celui-ci.

### 5.2.1. Les emplois avec un revenu brut supérieur ou égal à 500 CHF

La figure 19 décrit l'évolution de la proportion de CFD bénéficiant d'un revenu brut supérieur ou égal à 500 CHF dans les 24 mois qui suivent leur AFD. Chaque courbe décrit cette évolution pour l'une des six cohortes d'AFD.

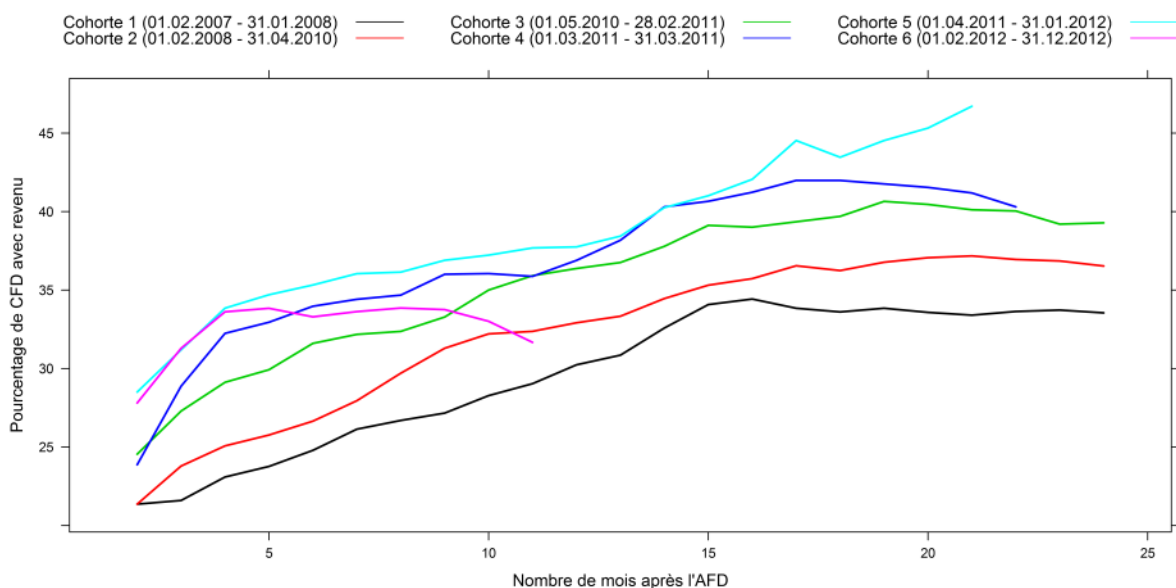


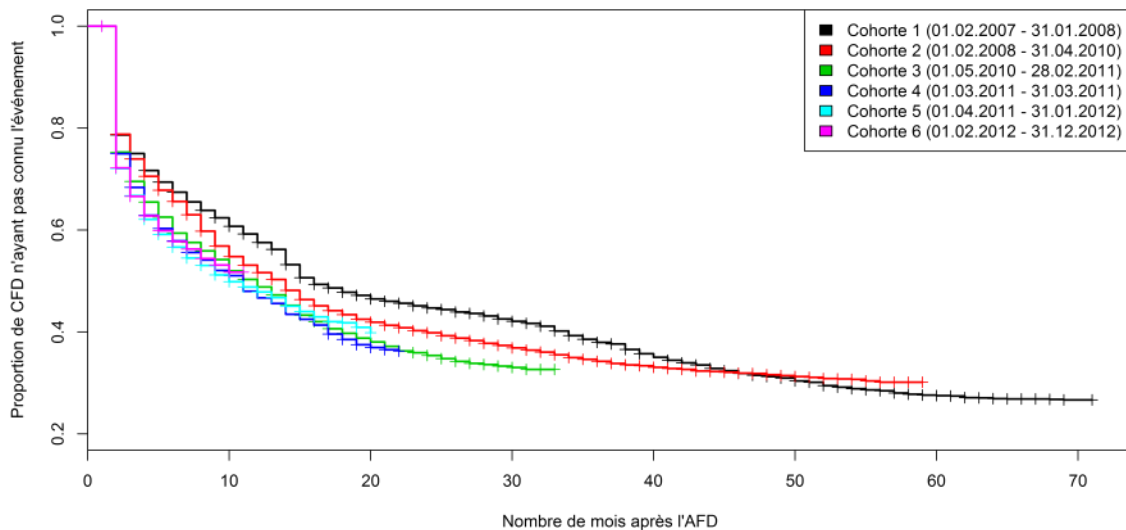
Figure 19 – Proportion de CFD avec un revenu brut supérieur à 500CHF selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

À l'exception de la dernière cohorte dont les trajectoires sont limitées au 11<sup>ème</sup> mois après l'AFD, l'évolution du pourcentage de CFD en emploi suit les mêmes trois phases dans toutes les cohortes. Dans le mois qui suit l'AFD, entre 20 et 30% (selon les cohortes) des CFD sont immédiatement en emploi. Ensuite, ce pourcentage augmente au fil des mois en atteignant son maximum entre le 14<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> mois après l'AFD. Ce maximum se situe entre 30 et 45% selon les cohortes. Cette période correspond à la

fin de la plupart des mesures de réinsertion proposées aux CFD. Finalement, la part de CFD en emploi reste constante dans les mois qui suivent.

Les différences entre cohortes prennent forme dès les premiers mois qui suivent l'AFD et restent relativement constantes par la suite. La proportion de CFD avec un revenu brut supérieur ou égal à 500 CHF augmente en passant des cohortes les plus anciennes aux plus récentes. On observe une augmentation significative en passant de la première à la deuxième cohorte puis de la deuxième à la troisième. Ensuite, bien qu'on constate une hausse dans les pourcentages, l'écart entre la troisième, la quatrième et la cinquième cohorte est nettement moins marqué. Finalement, il convient de noter que les estimations réalisées pour la dernière cohorte ne sont pas suffisamment fiables pour pouvoir être comparées avec celles des autres cohortes. On ne peut donc pas conclure à une baisse de la proportion par rapport aux deux cohortes précédentes.



**Figure 20 – Courbe de survie décrivant les chances d'accès à un emploi avec un revenu brut supérieur ou égal à 500 CHF selon les cohortes d'AFD**

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

La figure 20 présente des courbes de survie qui décrivent les chances d'accéder pour au moins un mois à un emploi avec un revenu supérieur ou égal à 500 CHF selon les cohortes d'AFD. Contrairement à la figure 9, qui montre la proportion de CFD en emploi à un mois donné, les courbes de survie indiquent, pour chaque mois qui suit l'AFD, la proportion de CFD ayant retrouvé un emploi au moins une fois. Cette proportion ne peut donc que croître au fil des mois. Le lecteur non familier avec les courbes de survie est invité à consulter la sous-section 15.5 des annexes, où nous fournissons les bases nécessaires à leur interprétation.

Environ 20% des CFD accèdent immédiatement à un premier emploi avec un revenu brut supérieur ou égal à 500 CHF. Cette proportion augmente ensuite de manière constante au cours des mois. Un an après l'AFD, elle varie entre 43 et 53% selon les cohortes. Plus précisément, il s'agit de 43% de CFD dans la première cohorte, 48% dans la deuxième, 51% dans la troisième, 53% dans la quatrième et 52% dans la

cinquième (le pourcentage pour les trajectoires de la dernière cohorte n'est pas donné puisque celles-ci sont plus courtes que 12 mois) (cf. tableau 17 dans la section 15.4 des annexes).

Concernant l'évolution entre les cohortes, le graphique permet de faire des observations similaires à celles faites à partir de la figure 19. On constate une augmentation significative des chances de retour à ce type d'emploi en passant de la première à la deuxième cohorte et de la deuxième aux quatre dernières. Les différences entre les quatre dernières cohortes ne sont pas significatives. La comparaison entre la proportion de CFD en emploi (figure 19) et la proportion ayant accédé à l'emploi (figure 20) est particulièrement intéressante. La figure 20 nous montre que 65% des CFD ont été pendant au moins un mois en emploi 24 mois après l'AFD dans la troisième cohorte. Selon la figure 19, le pourcentage de CFD effectivement en emploi 24 mois après l'AFD dans cette cohorte atteint presque les 40%. Cet écart de pourcentage se retrouve dans toutes les cohortes. Il montre que les emplois obtenus sont particulièrement instables et que les pourcentages de CFD en emploi représentés dans la figure 19 sont vraisemblablement le résultat d'un important tournus.

### 5.2.2. Les emplois avec un revenu brut supérieur ou égal à 2'500 CHF

Le seuil de 500 CHF est trop bas pour pouvoir être associé à un véritable retour en emploi puisqu'il ne permet pas à une personne seule de subvenir à ses besoins selon les normes de la CSIAS. La figure 21 reproduit les analyses de la figure 19 en utilisant un revenu de 2'500 CHF bruts pour définir l'emploi.

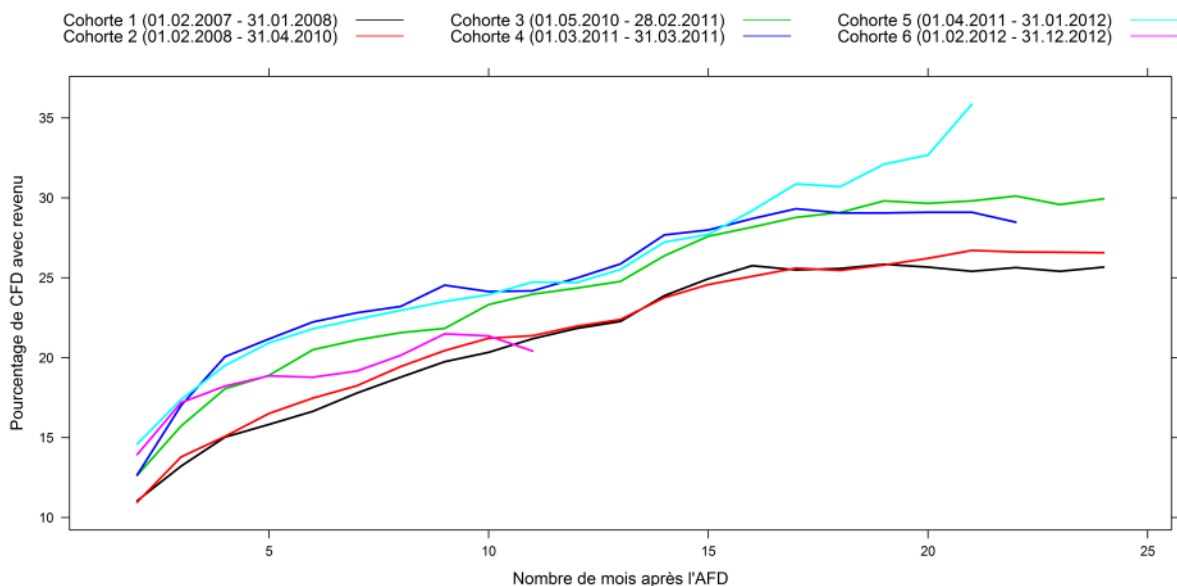


Figure 21 – Proportion de CFD avec un revenu brut supérieur à 2500 CHF selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

On observe une évolution entre les cohortes similaire à celle décrite pour la figure 19. Ainsi, on retrouve les trois mêmes phases et la proportion de CFD retrouvant un emploi augmente dans les cohortes les plus récentes. Cependant, les courbes sont nettement plus rapprochées. En d'autres termes,

les écarts entre les cohortes sont nettement moins importants dès lors que l'on considère un revenu d'au moins 2'500 CHF.

On peut en conclure que les différences entre cohortes sont en grande partie dues aux emplois avec un revenu inférieur à 2'500 CHF. Autrement dit, la hausse de l'accès à l'emploi et de la proportion de CFD en emploi est en grande partie due à une hausse de l'accès aux emplois avec de très bas revenus.

La figure 22 représente les courbes de survie qui décrivent les chances d'accéder, pour au moins un mois, à un emploi avec un revenu brut supérieur ou égal à 2'500 CHF selon les cohortes d'AFD. Ici encore, la forme des courbes est très similaire à celles des revenus de 500 CHF ou plus. La seule différence est le pourcentage plus faible de CFD concernés. À peu près 10% de CFD retrouvent un emploi dans les premiers mois après l'AFD. Un an après, cette proportion varie entre 30 et 37% selon les cohortes.

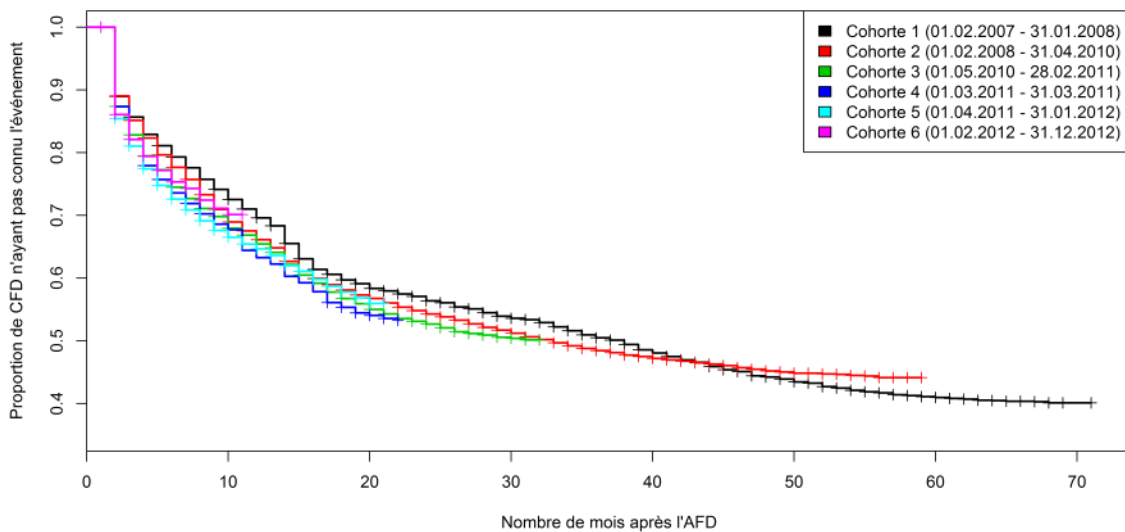


Figure 22 – Courbe de survie décrivant les chances d'accès à un emploi avec un revenu brut supérieur ou égal à 2'500 CHF selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

La comparaison entre la proportion de CFD en emploi au seuil de 2'500 CHF et celle y accédant nous montre à nouveau que l'accès à l'emploi est particulièrement instable. Ainsi, cette caractéristique du retour en emploi ne concerne pas uniquement les revenus les plus bas.

La comparaison des courbes de survie selon les deux seuils confirme également que les différences entre cohortes s'amenuisent dès lors que l'on utilise un seuil de 2'500 CHF pour définir un emploi. À titre d'illustration, 12 mois après l'AFD, 30% des CFD de la première cohorte ont fait retour pour au moins un mois sur le marché du travail en gagnant au moins 2'500 CHF, 34% dans la deuxième, 35% dans la troisième, 37% dans la quatrième et 35% dans la cinquième (le pourcentage pour les trajectoires de la dernière cohorte n'est pas donné puisque celles-ci sont plus courtes que 12 mois) (cf. tableau 18 dans la section 15.4 des annexes).

## **Conclusion**

Les analyses de l'accès à l'emploi ont montré que les chances d'accéder à des revenus de 500 CHF ou plus sont relativement élevées dans les mois qui suivent l'AFD. Si une part des CFD est immédiatement en emploi, celle-ci augmente encore régulièrement par la suite. L'étude de la proportion des CFD en emploi donne toutefois un tableau légèrement différent. En effet, cette proportion est nettement inférieure à celle des CFD *accédant* à l'emploi. On peut en déduire que la part de CFD en emploi fait l'objet d'un important tournus. En d'autres termes, ceci signifie que les emplois obtenus sont relativement instables. En utilisant un revenu d'au moins 2'500 CHF pour définir l'emploi, on arrive à des conclusions similaires.

Les chances d'accès à l'emploi et la proportion de CFD se trouvant en emploi dans les mois après l'AFD ont augmenté en passant des cohortes les plus anciennes aux plus récentes. Toutefois, cette augmentation est beaucoup moins importante si l'on utilise le seuil de 2'500 CHF pour définir l'emploi. On peut en conclure qu'une grande partie de la hausse de l'accès à l'emploi s'explique par la hausse de l'accès aux emplois de moins de 2'500 CHF par mois, soit des emplois qui ne permettent pas d'assurer l'essentiel de la subsistance d'une personne seule.

On peut émettre plusieurs hypothèses sur cette augmentation de l'accès à l'emploi dans les cohortes les plus récentes :

- Un nombre croissant des chômeurs qui arrivent en fin de droits sont proches de l'emploi. Ils sont toujours plus jeunes, avec un plus haut niveau de formation et un gain assuré plus élevé. Ces caractéristiques rendent leur retour en emploi plus probable (OFS, 2009 ; Simonet et al. 2013).
- La durée du chômage précédant l'arrivée en fin de droits a diminué pour un nombre important de chômeurs. Ceci implique que ces chômeurs ont eu moins de temps pour retrouver un emploi avant l'AFD. Ceux qui l'auraient fait dans les cohortes précédentes n'ont pas été pris en compte (parce qu'ils ne sont pas arrivés en fin de droits), alors qu'ils le sont dans les cohortes plus récentes.
- La suppression des emplois temporaires cantonaux a conduit à exclure de la population des CFD ceux qui enchaînaient plusieurs périodes de chômage et présentaient donc des profils nettement plus éloignés du marché de l'emploi. Les CFD des cohortes les plus récentes sont donc plus proches de l'emploi.
- La conjoncture économique s'est améliorée dans le canton de Genève à partir de la fin de 2009, ce qui pourrait avoir augmenté les chances de retrouver un emploi, en raison du nombre plus élevé de places de travail à disposition.
- La suppression des emplois temporaires cantonaux, puis des PCEF, a fait disparaître la seule source de revenu de nombre de CFD, les forçant à accepter des emplois moins bien rémunérés. Cette hypothèse expliquerait pourquoi c'est essentiellement l'accès aux très bas revenus qui a augmenté sur la période.
- Il est possible, mais improbable au vu des hypothèses ci-dessus, que la politique publique de réinsertion ait gagné en efficacité.

Les analyses que nous avons conduites jusqu'à présent ne nous permettent pas de valider ou d'infirmes ces différentes hypothèses. Les résultats du modèle de régression commenté dans la sous-section 5.6.2 permettent d'éclaircir au moins partiellement certaines d'entre elles.

### 5.3. Les trajectoires suivant le retour en emploi

Les trajectoires des CFD ne s'arrêtent pas au moment où ils accèdent pour un mois à un emploi. Pour étudier ce qui se passe ensuite, nous analysons dans cette section la trajectoire qui suit l'accès à un emploi pendant au moins un mois à l'aide de la figure 23 (si la légende pose des difficultés de lecture en raison de sa taille réduite, le lecteur est invité à consulter la section 15.7 des annexes, où on fournit une version agrandie de celle-ci). Plus précisément, ce graphique présente les trajectoires des CFD ayant retrouvé un emploi à partir du premier mois avec un revenu d'au moins 500 CHF. Les trajectoires sont représentées séparément pour chaque cohorte d'AFD. Les parties finales des graphiques peuvent être interprétées, car elles sont estimées à partir d'un nombre suffisamment important de trajectoires (cf. figure 60 dans la section 15.3 des annexes pour consulter la version avec les trajectoires incomplètes).

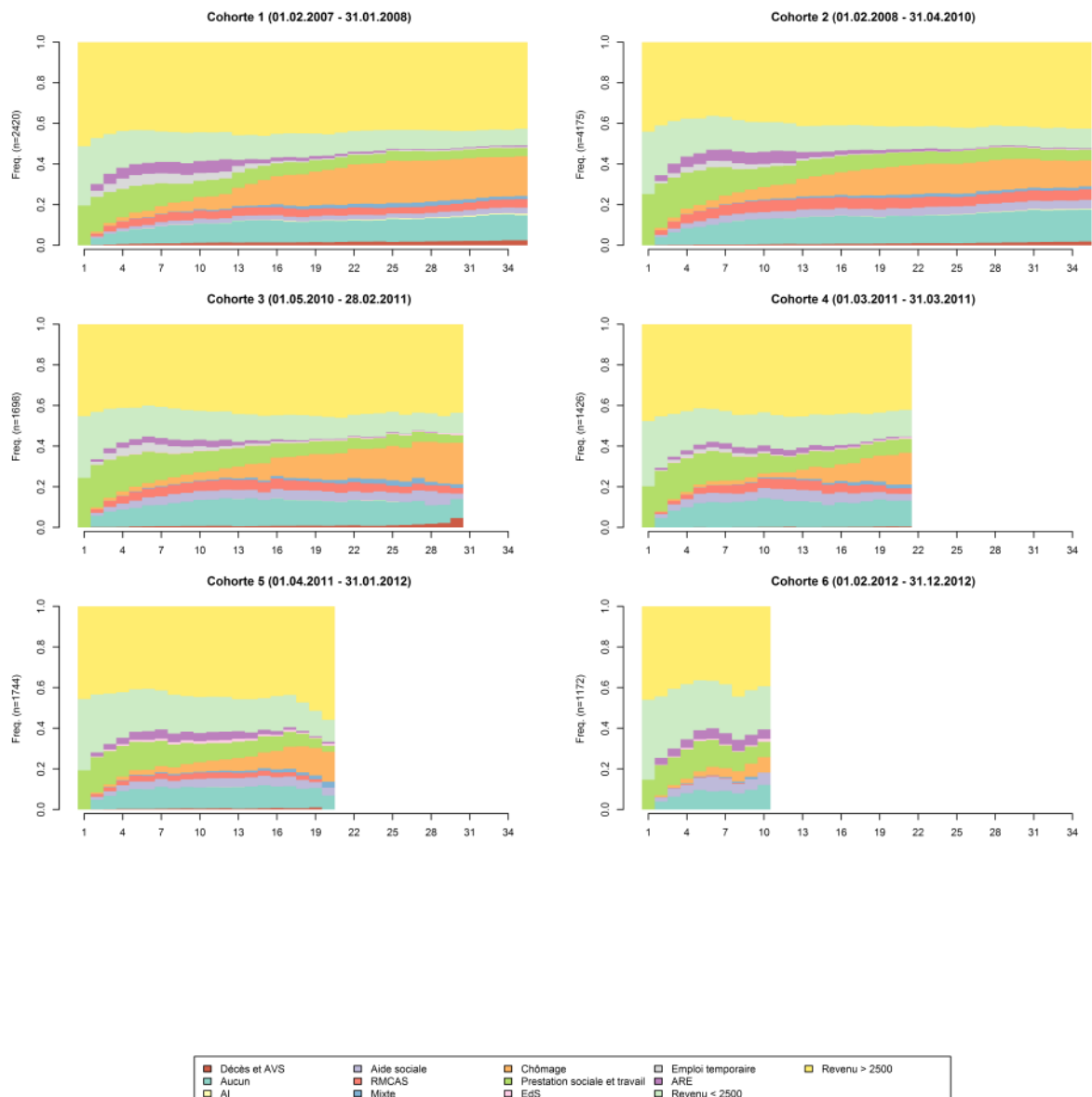


Figure 23 — Distribution transversale des trajectoires à partir de l'accès à un emploi d'au moins 500 CHF pour au moins un mois selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Par construction, toutes les trajectoires débutent par un état avec un revenu sur le marché du travail ordinaire. Le graphique montre que, au début des trajectoires, les CFD avec des revenus supérieurs ou égaux à 2'500 CHF sont plus fréquents que ceux inférieurs à ce seuil. Par la suite, la proportion de CFD en emploi avec un revenu supérieur à 2'500 CHF diminue régulièrement pour se situer, selon les cohortes, entre 40 et 46% un an après le retour en emploi. Vraisemblablement en raison de la conjoncture économique défavorable observée entre 2008 et la fin de 2009, la deuxième cohorte est celle où cette proportion connaît son minimum au cours de la période. La baisse au fil du temps s'accompagne notamment d'une hausse de la proportion de CFD au chômage ou dans l'état « Aucun ». Ensuite, au cours de la deuxième et de la troisième année après l'accès à l'emploi, le pourcentage de CFD en emploi avec un revenu supérieur à 2'500 CHF reste à peu près constant. À titre d'illustration, 9 mois après l'AFD, 43% des CFD de la première cohorte se trouvent en emploi en gagnant au moins 2'500 CHF, 36% dans la deuxième 40% dans la troisième, 42% dans la quatrième, 41% dans la cinquième et 37% dans la dernière (cf. tableau 19 dans la section 15.4 des annexes).

En s'intéressant aux revenus inférieurs à 2'500 CHF, l'évolution entre les cohortes est assez marquée. Comme nous l'avons montré précédemment, les revenus sont plus fréquemment inférieurs à 2'500 CHF dans les cohortes récentes que dans les anciennes. On constate une hausse des CFD employés dans des contextes précaires. En lien avec cette tendance, il est intéressant de voir que la part de CFD se trouvant dans l'état « Prestation sociale et travail » augmente également dans les cohortes récentes. L'importance de cet état diminue aussi au fil des mois dans chaque cohorte. Les CFD concernés quittent graduellement la prestation sociale reçue en même temps que le revenu.

Concernant le retour au chômage, on remarque que la proportion de CFD concernés augmente au fil des trajectoires dans toutes les cohortes. La première est celle où cette proportion est la plus haute sur l'ensemble de la période. Le retour au chômage est toujours moins fréquent dans les cohortes les plus récentes. Cette évolution s'explique vraisemblablement par la disparition des ETC de 12 mois qui permettaient de rouvrir un droit au chômage. Ainsi, les personnes quittant un ETC pour un emploi pouvaient plus rapidement se réinscrire au chômage.

L'état « Aucun » constitue aussi une destination fréquente pour ces individus. Il augmente au fil des trajectoires avec un rythme similaire dans l'ensemble des cohortes en atteignant à peu près la proportion de 20% à la fin de la période d'observation.

Enfin, bien que sa proportion augmente au fil des trajectoires dans toutes les cohortes, le recours à l'aide sociale, au RMCAS et l'AI est rare. La deuxième cohorte, celle caractérisée par une importance crise économique, est celle où ces états sont les plus fréquents.

## 5.4. Durabilité du retour en emploi

Comme nous l'avons vu, les retours en emploi des CFD sont marqués par une grande instabilité. Nous nous proposons d'étudier à présent la durabilité des emplois obtenus. Il convient toutefois de préciser que notre mesure de l'emploi se base sur la présence d'un revenu mensuel sans interruptions. Ceci implique que nous ne disposons pas d'information sur d'éventuels licenciements ou fins de contrat

n'ayant pas conduit à une interruption du revenu mensuel. Nous sous-estimons donc, dans une certaine mesure, l'instabilité des emplois. Nous mesurons l'arrêt de l'emploi, défini comme l'absence d'un revenu supérieur ou égal à 500 CHF ou 2'500 CHF selon les analyses.

Les analyses qui suivent sont basées sur tous les épisodes d'emplois observés pendant les deux premières années qui suivent l'AFD. Ainsi, il est possible que plusieurs épisodes d'emploi concernent un même individu qui aurait obtenu plusieurs emplois de courte durée pendant ces deux années.

#### 5.4.1. Les emplois avec un revenu brut supérieur ou égal à 500 CHF

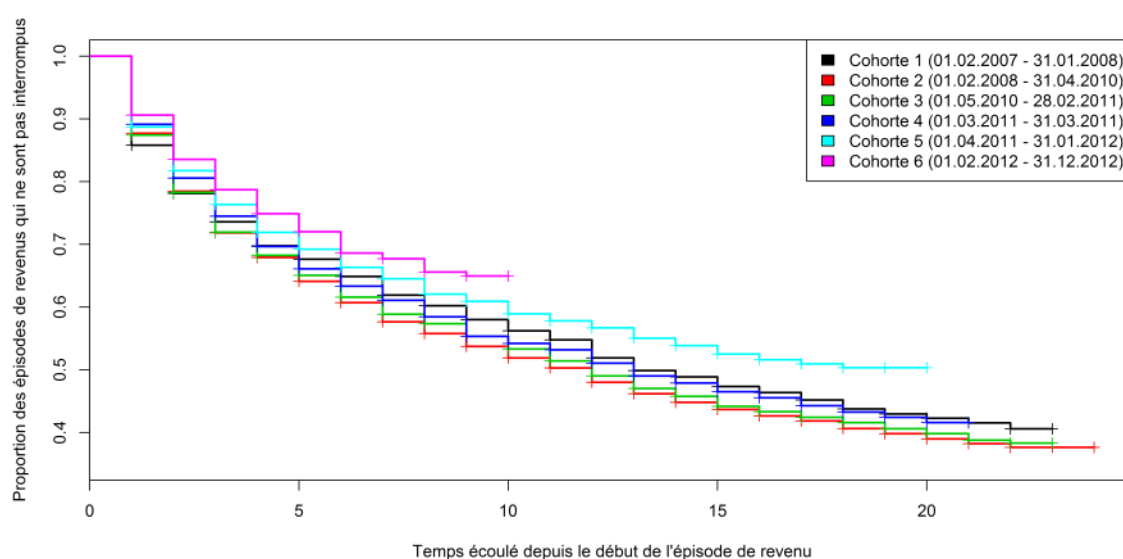


Figure 24 – Proportion d'épisodes d'emploi selon la durée d'emploi avec un revenu brut supérieur à 500 CHF selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

La figure 24 représente des courbes de survie qui décrivent la proportion d'épisodes d'emploi<sup>8</sup> en cours selon le nombre de mois consécutifs passés avec un revenu brut supérieur ou égal à 500 CHF pour chaque cohorte d'AFD.

Les courbes de survie diminuent régulièrement dans toutes les cohortes. La pente de celles-ci baisse également, ce qui signifie que ceux qui gardent un revenu supérieur à 500 CHF pendant plusieurs mois ont moins de chances de connaître une interruption. On observe un nombre élevé d'épisodes de revenu supérieur à 500 CHF de courte durée. Ainsi, 10% des épisodes de revenus ne dépassent pas la durée d'un mois. Après 5 mois, 70% des emplois sont encore en cours, 60% après 10 mois et entre 40 et 50% après 20 mois. Pour les emplois avec des revenus de 500 CHF ou plus, le risque de discontinuité de l'emploi diminue donc avec la durée de celui-ci.

<sup>8</sup> Chaque CFD peut avoir connu plusieurs épisodes d'emploi après l'AFD et apparaître ainsi plus qu'une fois dans la courbe de la cohorte d'appartenance.

L'évolution au fil des cohortes ne montre pas de changements importants. On observe une légère hausse de la stabilité de l'emploi dans les deux dernières cohortes. À titre d'exemple, 12 mois après l'AFD, 48% des épisodes d'emploi avec un revenu d'au moins 500 CHF dans la première cohorte ont été interrompu, 52% dans la deuxième 51% dans la troisième, 49% dans la quatrième et 43% dans la cinquième (le pourcentage pour les trajectoires de la dernière cohorte n'est pas donné puisque celles-ci sont plus courtes que 12 mois) (cf. tableau 20 dans la section 15.4 des annexes).

#### 5.4.2. Les emplois avec un revenu brut supérieur ou égal à 2'500 CHF

La figure 25 reproduit les mêmes analyses que la précédente, mais en utilisant des revenus bruts supérieurs à 2'500 CHF. Les résultats confirment ce que nous avons observé précédemment. À titre d'illustration, 12 mois après l'AFD, 48% des épisodes d'emploi avec un revenu d'au moins 2'500 CHF dans la première cohorte ont été interrompu, 54% dans la deuxième 49% dans la troisième, 49% dans la quatrième et 43% dans la cinquième (le pourcentage pour les trajectoires de la dernière cohorte n'est pas donné puisque celles-ci sont plus courtes que 12 mois) (cf. tableau 21 dans la section 15.4 des annexes).

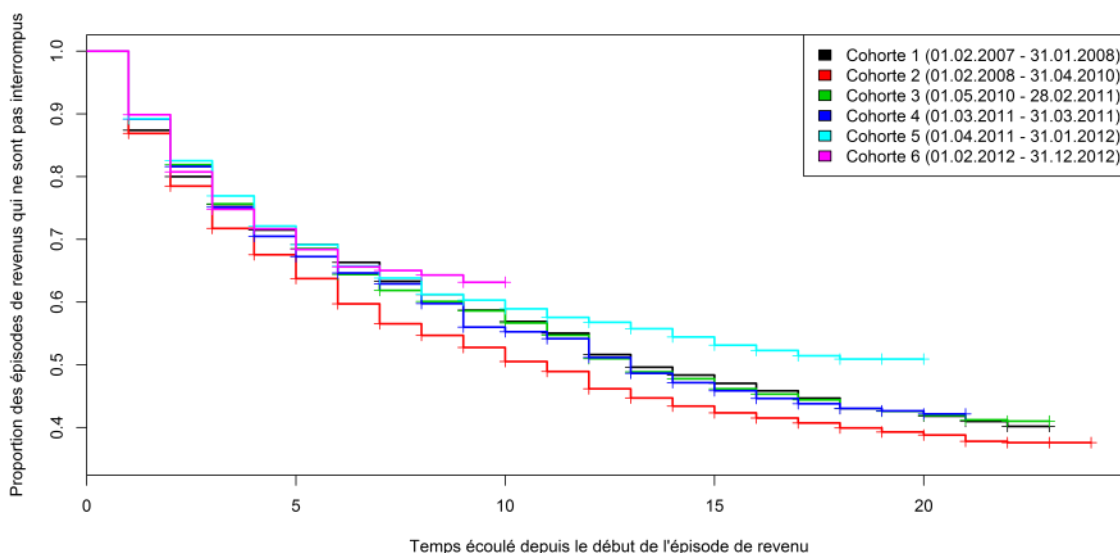


Figure 25 – Proportion d'épisodes d'emploi selon la durée d'emploi avec un revenu brut supérieur à 2'500 CHF selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

On remarque cependant une nouvelle tendance pour la deuxième cohorte qui est marquée par une plus grande instabilité des emplois dont le revenu est supérieur à 2'500 CHF. Ceci pourrait s'expliquer par la crise économique qui a touché cette cohorte. Les CFD seraient ainsi particulièrement touchés par les évolutions économiques.

### 5.4.3. Modèles de régression

Les modèles de régression imbriqués présentés dans les tableaux 6a et 6b de la section 15.1 des annexes permettent d'étudier les différences de durabilité des emplois entre cohortes tout en prenant en compte les autres évolutions observées sur la période, notamment le changement des caractéristiques des CFD et les tendances conjoncturelles (cf. chapitre 3). Plus précisément, nous étudions, comme précédemment, le risque d'interruption d'un épisode de revenu supérieur à 500 ou 2'500 CHF par mois. En d'autres mots, le but est de voir dans quelle mesure le fait d'être arrivé en fin de droits pendant une cohorte plutôt que pendant une autre a un effet sur la durabilité de l'emploi des CFD en gardant constantes (ou, comme on dit en statistique, en contrôlant pour) les autres variables incluses dans le modèle. De cette manière, nous pouvons tester l'effet propre des changements législatifs sur la durabilité du retour en emploi des CFD en nous assurant qu'il ne soit pas le produit des autres évolutions observées sur la période.

Dans le reste de cette sous-section, nous décrivons les résultats des modèles de régression relatifs à la durabilité du revenu. Nous donnons des interprétations qui sont accessibles au lecteur non familier avec ces outils statistiques et qui n'exigent pas de consulter les résultats eux-mêmes dans les annexes. Les commentaires sont centrés sur les différences entre les cohortes. Lorsque des tendances dignes d'attention apparaissent dans les variables de contrôle, elles font également l'objet de remarques.

Les modèles confirment les tendances observées à l'aide des courbes de survie. La deuxième cohorte, ainsi que la troisième (mais seulement pour les revenus supérieurs à 500 CHF), présentent un risque significativement plus élevé de connaître une fin de revenu que la première. Nous pensons que ceci s'explique par la mauvaise conjoncture qui a marqué ces deux cohortes. Il est probable que la variation du PIB ne mesure qu'imparfaitement la conjoncture économique pour établir clairement ce lien. Ce risque est significativement moindre dans les deux dernières cohortes, mais cette différence est non significative pour la durabilité des revenus supérieurs à 2'500 CHF. Ceci suggère que l'amélioration de la durabilité concerne les revenus entre 500 CHF et 2'500 CHF uniquement.

Ces modèles nous permettent également de dresser le profil des CFD les plus à risque de connaître une interruption de leur revenu. On constate que :

- La durabilité du revenu des CFD femmes est significativement plus élevée que celle des CFD hommes.
- Les CFD sans formation tertiaire ont plus de risques que les autres de connaître une interruption de revenu, mais uniquement pour les revenus supérieurs à 500 CHF.
- Un gain assuré élevé protège les CFD contre le risque d'interruption du revenu.
- Enfin, les CFD provenant de la branche « Construction » ressortent comme la catégorie la plus exposée à l'interruption de revenu.

## Modélisation statistique

Nous utilisons un modèle de Cox pour estimer la durabilité des emplois. Dans ce type de modèle, on s'intéresse à mesurer l'influence des facteurs explicatifs sur le risque qu'un événement se produise à un temps  $t$ . Si un facteur augmente le risque, la durée jusqu'à ce que l'événement se produise est plus courte que dans le cas où celui-ci diminue le risque.

Le modèle de Cox repose sur l'hypothèse de proportionnalité des risques. Selon cette hypothèse, les différences de risque (par exemple entre deux cohortes) sont constantes au cours du temps. Les risques associés aux courbes de survie présentées dans les figures 20 et 22 ne violent pas clairement cette hypothèse, nous avons choisi d'utiliser ce modèle, car il reste relativement simple.

Nous devons ici tenir compte du fait qu'une même personne a pu occuper successivement plusieurs emplois de courte durée, c'est-à-dire que nous étudions des événements récurrents. A cet effet, nous utilisons ici un modèle de Cox mixte (ou multiniveau) avec un effet aléatoire pour l'individu. Cette stratégie permet de prendre en compte la non indépendance des observations provenant d'un même individu.

La construction des modèles suit la logique suivante. Afin d'estimer l'effet propre de chaque cohorte, il est nécessaire de prendre en compte que la population des CFD a changé au cours de la période étudiée du point de vue des caractéristiques sociodémographiques, de la période de chômage précédente et du dernier emploi exercé. Il en va de même pour la conjoncture économique. Afin de contrôler pour ces différences, nous avons utilisé les facteurs explicatifs suivants :

Changements	Variables
<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>	Sexe, nationalité, classe d'âge, niveau de formation.
<b>Période de chômage et emploi précédents</b>	Branche économique, gain assuré, motif de libération de la période de cotisation, nombre de jours du délai d'attente, nombre de jours maximal d'indemnités, nombre de jours d'indemnités reçues, nombre de jours avec des indemnités et un gain intermédiaire, nombre de jours avec des indemnités et une mesure de réinsertion.
<b>Conjoncture économique</b>	Variation du PIB en pourcent durant le trimestre de l'AFD.

Une description plus détaillée de ces variables est disponible dans le tableau 2 de la sous-section 2.1.1.

## 5.5. Revenus au retour en emploi

Nous avons observé qu'une proportion toujours croissante de CFD occupe des emplois à très bas revenu. Afin de confirmer cette tendance, nous étudions à présent les revenus en emploi. Plus précisément, nous étudions l'évolution du revenu moyen et du rapport entre le gain assuré et le revenu moyen parmi les personnes considérées en emploi, c'est-à-dire celles avec un revenu mensuel supérieur ou égal à 500 CHF. Nous commençons par discuter deux représentations graphiques de l'évolution des revenus avant de les étudier à l'aide d'un modèle de régression.

### 5.5.1. Analyses graphiques

La figure 26 montre l'évolution du revenu moyen selon le nombre de mois après l'AFD pour chaque cohorte. Elle ne concerne que les personnes en emploi.

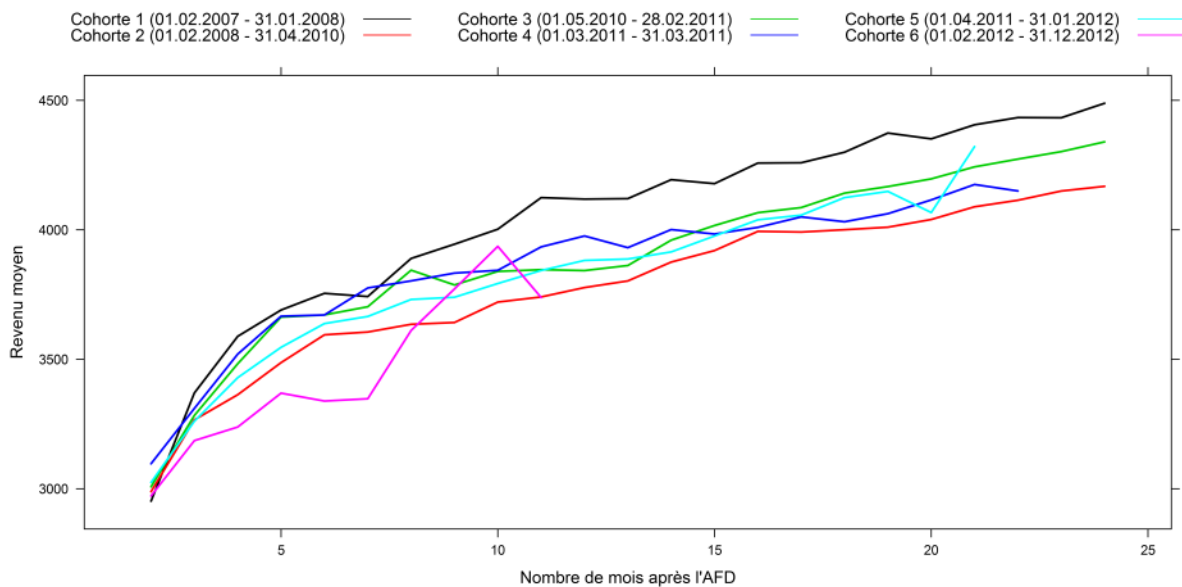


Figure 26 – Évolution du revenu moyen des CFD selon les six cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

Pour l'ensemble des cadres législatifs analysés, le revenu moyen des emplois des CFD dans les deux ans suivant l'AFD augmente au cours des mois qui suivent l'AFD. On peut identifier deux grandes phases de cette évolution. On observe premièrement une hausse rapide des revenus moyens entre le premier et le septième mois après l'AFD. Par la suite, le revenu moyen continue d'augmenter, mais à un rythme moins élevé. Les courbes sont proches les unes des autres et mettent en évidence l'absence de différences importantes entre les cohortes. On notera tout de même que les revenus sont les plus élevés pendant la première cohorte.

Il convient d'être attentif au fait que l'on étudie ici l'évolution du revenu moyen et non l'augmentation du revenu d'un même individu. En fait, on peut avancer deux types d'explications quant à cette hausse du revenu moyen :

- Les revenus des individus en emploi augmentent.
- De nouvelles personnes arrivent en emploi et les revenus de ces emplois sont plus élevés. On peut ainsi s'attendre que les personnes qui exigent un meilleur revenu retrouvent un emploi plus tardivement, ne faisant de fait monter le revenu moyen que longtemps après l'AFD.

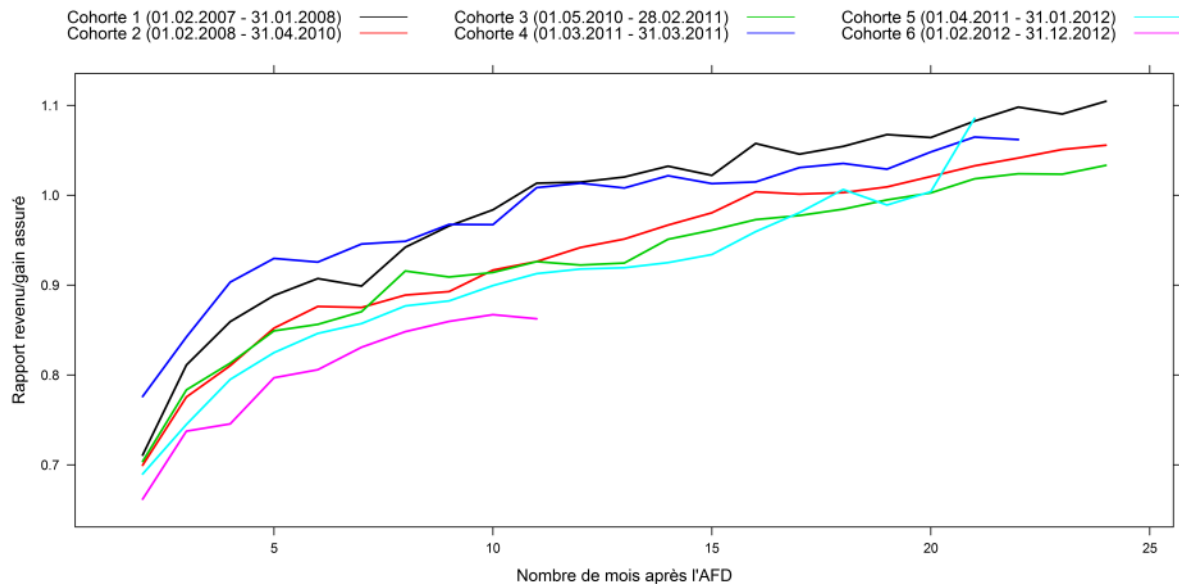


Figure 27 – Évolution du rapport entre revenu et gain assuré selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, le gain assuré moyen des CFD a fortement augmenté sur la période. Dès lors, les CFD des dernières cohortes peuvent vraisemblablement prétendre à des revenus plus élevés que ceux des cohortes précédentes. Afin d'identifier cet effet, la figure 27 présente l'évolution du rapport entre le revenu et le gain assuré<sup>9</sup>. On observe que dans l'ensemble des cohortes, le revenu du nouvel emploi reste inférieur au gain assuré jusqu'à un an, voire un an et demi après l'AFD<sup>10</sup>. En d'autres termes, le retour en emploi des CFD se fait vers des postes moins bien rémunérés que ceux qui précèdent l'arrivée au chômage.

On observe des écarts relativement importants entre les cohortes. Si l'on excepte la cohorte de mars 2011 dont la situation est assez exceptionnelle, on observe une nette tendance à la baisse de ce rapport. Immédiatement après l'AFD, ce rapport varie entre 0.71 pour la première cohorte et 0.66 pour la dernière. Un an après, la variation se situe entre 1 et 0.9 pour la dernière cohorte.

<sup>9</sup> Nous avons vérifié par ailleurs que les différences entre cohortes ne s'expliquent pas par la hausse du gain assuré maximal en janvier 2008.

<sup>10</sup> Il n'est pas étonnant d'observer une moyenne qui puisse légèrement dépasser 1, puisque les gains assurés sont plafonnés, contrairement aux revenus obtenus par la suite.

### 5.5.2. Modèles de régression

En comparant les revenus moyens entre les cohortes, on ne tient pas compte des autres évolutions sur la période que nous avons mis en évidence dans le troisième chapitre. Pour rappel, ceux-ci concernent l'évolution des caractéristiques des CFD (nationalité, âge, niveau de formation et gain assuré) et les tendances de la conjoncture économique. Or ces différents facteurs peuvent influencer le niveau de revenu d'une personne. Il est donc nécessaire d'en tenir compte pour étudier l'impact des systèmes de prise en charge des CFD sur les revenus.

#### **Modélisation statistique**

Le modèle de régression utilisé est spécifié de la manière suivante. Nous estimons le logarithme du revenu mensuel moyen à l'aide d'un modèle linéaire mixte. L'utilisation du logarithme est courante pour étudier les revenus, ce qui permet d'écartier les problèmes d'hétéroscédasticité (ce qui est effectivement notre cas). Dans ce type de modèle, l'exponentiel du coefficient peut s'interpréter comme un facteur multiplicatif sur le niveau de revenu.

Nous avons inclus tous les mois considérés comme « en emploi », c'est-à-dire avec un revenu mensuel moyen supérieur à 500 CHF, dans les deux ans qui suivent l'AFD. L'utilisation d'un modèle multiniveaux permet de prendre en compte le fait que plusieurs observations (ici le revenu d'un mois en emploi) peuvent concerner le même individu. Ceci implique que les observations ne sont pas indépendantes les unes des autres.

Nous utilisons la même modélisation que dans le modèle sur la durabilité des emplois et nous avons donc inclus les mêmes variables dans le modèle. Afin de tenir compte de l'évolution des revenus dans les mois qui suivent l'AFD, nous avons également inclus une variable qui permet de tenir compte du temps écoulé depuis l'AFD.

Malheureusement, nous ne disposons pas d'information sur le taux d'engagement et nous n'avons donc pas pu l'inclure dans le modèle. Toutefois, nous incluons le gain assuré qui dépend fortement du taux d'engagement du dernier emploi. Pour autant qu'un CFD cherche à occuper un poste au même taux, cette information est implicitement incluse dans le modèle.

On peut estimer l'effet propre de la cohorte sur le revenu à l'aide d'une régression linéaire sur le logarithme de ce revenu mensuel. Les résultats de celui-ci sont disponibles à la section 15.1 des annexes, tableau 7. Chaque coefficient donne une mesure de la tendance à la hausse des revenus bruts supérieurs ou égaux à 500 CHF.

Selon ce modèle, les revenus mensuels ont fortement baissés en passant des cohortes les plus anciennes aux plus récentes. En d'autres termes, le système de prise en charge des CFD des cohortes les plus récentes conduit à une perte de revenu de plus en plus importante, et ce d'autant plus si l'on tient compte des caractéristiques des CFD. A notre sens, l'explication la plus probable concerne l'évolution du système de prise en charge des CFD. Comme nous le verrons dans les prochains chapitres, cette évolution est marquée par une diminution généralisée de la prise en charge des CFD (suppression des ETC, abandon des PCEF puis du RMCAS). Or les mesures offertes pourraient avoir protégé les CFD des bas revenus en leur offrant des situations alternatives. En l'absence de possibilité de prise en charge, ils sont obligés d'accepter des postes à très bas revenus.

Cette analyse nous permet également de dresser le profil des CFD avec les plus bas revenus. Il s'agit de :

- CFD Femmes.
- CFD de moins de 30 ans ou de plus de 50 ans.
- CFD avec un bas niveau de formation.
- CFD avec un gain assuré faible.
- CFD dont l'AFD a lieu pendant une période avec une croissance économique négative.
- Les CFD ayant exercé leur dernier emploi dans les secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » et « Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » sont ceux qui ont les revenus mensuels les plus bas en comparaison avec le secteur de la « Construction ».

## 5.6. Accès à l'emploi stable

Les analyses des sections précédentes montrent que les emplois des CFD sont souvent précaires, de par leur durabilité ou leur niveau de revenu, fréquemment inférieur à 2'500 CHF. Il est difficile de parler de réinsertion professionnelle lorsque les emplois occupés ne durent qu'un mois ou qu'ils sont associés à des revenus inférieurs à 2'500 CHF. Pour ces raisons, nous analysons dans cette section l'accès à l'emploi stable. Un retour en emploi est défini comme « stable » s'il remplit deux conditions. Premièrement, sa durée ne doit pas être inférieure à quatre mois. Cette durée dépasse les trois mois de temps d'essai qui sont souvent en vigueur. Ce seuil est également un des indicateurs de performance du retour en emploi utilisés par le SECO (Egger et Lenz, 2006). En second lieu, le revenu mensuel doit être supérieur ou égal pendant ces quatre mois au montant de 2'500 CHF que nous avons utilisé jusqu'à présent. Comme déjà mentionné, cette limite se base sur le seuil de pauvreté fixé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Le montant pris en compte dans l'étude est néanmoins de type brut, ce qui amène à sous-évaluer dans une certaine mesure cette frontière.

### 5.6.1. Courbes de survie

La figure 28 représente des courbes de survie qui décrivent les chances de retrouver un emploi stable après l'AFD selon les six cohortes d'AFD. Le lecteur non familier avec l'analyse de survie peut se référer à la section 15.5 des annexes.

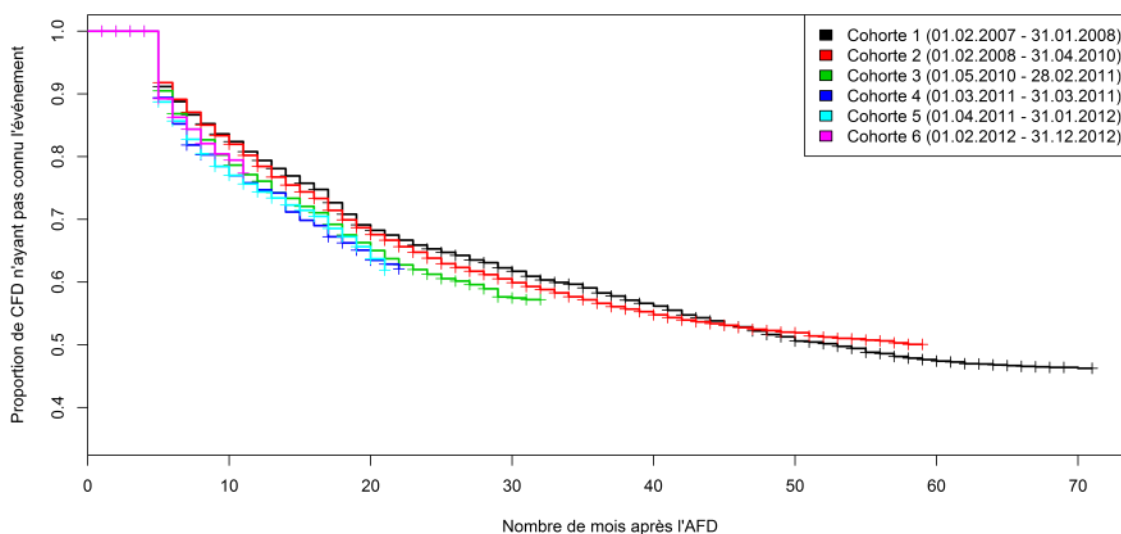


Figure 28 – Courbes de survie décrivant les chances de retrouver un emploi stable selon la cohorte d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

La forme des courbes de survie présente deux phases à peu près identiques pour l'ensemble des cohortes. Le cinquième est le premier mois à partir duquel les CFD peuvent avoir cumulé 4 mois consécutifs d'emploi. En effet, dans la sous-section 3.1.1, nous avons montré que, au plan administratif, l'AFD a lieu à la fin du dernier mois dans lequel le CFD a encore droit à des indemnités de chômage. Par

conséquent, l'état au cours du premier mois, pour tous les CFD, est représenté par le chômage ou par des situations mixtes en concomitance avec le chômage. Lors du cinquième mois, dans toutes les cohortes, à peu près 10% de CFD connaissent 4 mois d'emploi consécutifs avec un revenu brut supérieur à 2'500 CHF.

18 mois après l'AFD, soit à peu près un an après l'intervalle de temps minimal de 5 mois, les taux d'accès à l'emploi stable varient entre 29 et 34% selon les cohortes. Plus précisément, cette proportion s'élève à 29% dans la première cohorte, 30% dans la deuxième, 33% dans la troisième, 34% dans la quatrième et 33% dans la cinquième (le pourcentage pour les trajectoires de la dernière cohorte n'est pas donné puisque celles-ci sont plus courtes que 18 mois) (cf. tableau 22 dans la section 15.4 des annexes). Ce pourcentage est légèrement inférieur à 50% quatre ans après l'AFD (ce que l'on ne peut mesurer que pour les deux premières cohortes). En prenant la population active comme référence, on peut penser qu'il s'agit de pourcentages très bas. Ceci s'explique par le fait que la population des CFD est fragilisée et vraisemblablement discriminée par les employeurs qui rechignent à les engager. L'étude Ecoplan (Marti et al., 2013), portant sur l'ensemble de la Suisse sur la période entre 1993 et 2010, présente des résultats similaires.

Par la suite, les courbes de survie diminuent de manière non négligeable avec une tendance à l'aplatissement au fil du temps. L'aplatissement implique une baisse des chances d'accès à un emploi stable pour les CFD en s'éloignant du mois d'AFD. Cependant, son rythme est relativement lent et les chances de retour en emploi restent relativement importantes même quelques années après l'AFD. Cet aspect est très intéressant et encourageant, car il montre qu'une réinsertion durable sur le marché de l'emploi reste possible même longtemps après l'AFD. L'octroi de mesures de réinsertion ou le soutien des démarches de recherche d'emploi pourraient ainsi être bénéfiques, même suite à une longue période d'exclusion du marché du travail ordinaire.

On observe une légère augmentation de l'accès à l'emploi stable dans les cohortes les plus récentes, surtout à partir de la troisième cohorte. 18 mois après l'AFD, les pourcentages de retour en emploi se situent entre 29% pour la première cohorte et 32% pour la cinquième (on ne dispose pas suffisamment d'informations sur la dernière cohorte).

### **5.6.2. Modèles de régression**

Comme nous l'avons énoncé à plusieurs reprises, la population des CFD a changé sur la période. Les CFD des dernières cohortes ont des profils plus proches du marché de l'emploi que ceux des cohortes précédentes. Parallèlement, l'amélioration de la conjoncture à partir de 2009 pourrait avoir augmenté les chances de réinsertion sans que le système de prise en charge des CFD soit devenu plus efficace. En d'autres termes, avec une politique de réinsertion identique, on devrait s'attendre à une hausse des chances d'accès à des emplois stables au cours des cohortes. L'absence de différences constatée entre les cohortes devrait donc impliquer une baisse de l'efficacité de la PPR dans les dernières cohortes. C'est en effet ce que nous voulons tester dans cette sous-section à l'aide de modèles de régression.

En utilisant des modèles de régression, on peut mesurer l'effet propre des cohortes, c'est-à-dire l'influence du système de prise en charge des CFD, à caractéristiques sociodémographiques, emploi précédent, période de chômage précédente et croissance économique inchangées. En d'autres mots, pour le lecteur non familier avec les modèles de régression, ces outils statistiques permettent d'isoler

l'impact de l'AFD durant un système législatif en le séparant de l'impact des autres paramètres inclus dans les modèles. Il s'agit de tester l'existence de différences dans les chances de réinsertion professionnelle entre les cohortes en supposant que les autres facteurs restent constants au fil du temps.

### **Modélisation statistique**

Nous utilisons un modèle de Cox pour estimer le risque de connaître un épisode de 4 mois consécutifs en emploi. Nous utilisons la même modélisation que dans le modèle sur la durabilité des emplois et nous avons donc inclus les mêmes variables dans le modèle. Toutefois, nous n'avons pas inclus d'effet aléatoire, puisque nous n'avons pas plusieurs observations par AFD.

Les résultats de ces modèles de régression sont disponibles dans section 15.2 des annexes, tableau 8. L'analyse des chances de retour en emploi par ces modèles est la première dans la liste. Elle est suivie par une série de modèles équivalents, mais centrés à chaque fois sur les chances d'accès à un autre état. Ils sont exploités dans les chapitres suivants en s'intéressant spécifiquement à la probabilité d'accès à d'autres états.

On observe effectivement un écart statistiquement significatif entre les cohortes, l'AFD durant les cohortes plus récentes augmentant les chances de retour en emploi des CFD concernés. Ces différences ne sont toutefois plus significatives dès lors que l'on prend en compte les caractéristiques sociodémographiques et le dernier emploi occupés des CFD. Dès lors, il apparaît que les chances de réinsertion durable n'ont pas évolué de manière significative sur la période. Autrement dit, la légère amélioration des chances de retour en emploi stable observée à l'aide des courbes de survie s'explique par l'évolution des caractéristiques des CFD entre les cohortes. Les CFD des cohortes plus récentes sont plus proches de l'emploi, de par leurs caractéristiques sociodémographiques et de celles du dernier emploi qu'ils ont connu.

Si l'on prend en compte les caractéristiques de la période de chômage précédant l'AFD, les chances de réinsertion durable sont significativement plus faibles dans les dernières cohortes que dans la première. Ceci pourrait s'expliquer de la manière suivante. Les épisodes de chômage qui précèdent la fin de droits sont plus courts dans les cohortes plus récentes. Ainsi, les personnes qui trouvaient un emploi dans les derniers jours du chômage des premières cohortes ne font pas partie des CFD de ces cohortes. Puisqu'ils avaient trouvé un emploi, ils étaient plutôt proches du marché du travail. Avec la diminution de la durée maximale du chômage, ces individus sont arrivés en fin de droits et ont été donc inclus dans les cohortes les plus récentes. En prenant en compte cette explication, la PPR des deux dernières cohortes semble offrir de moins bonnes conditions pour accéder à l'emploi stable que celle des premières. Cette interprétation est cependant sujette à discussion, car on peut penser que les caractéristiques de l'épisode de chômage précédent sont un trait endogène des cohortes étudiées et que l'on ne peut donc pas extraire cet effet.

On observe en outre deux tendances intéressantes. Les chances d'accès à l'emploi stable sont les plus élevées dans la cohorte de Mars 2011. Ceci pourrait s'expliquer par le caractère exceptionnel de cette cohorte. L'effet rétroactif de la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI explique peut-être cette évolution. On peut

penser que les CFD de cette cohorte ne soient arrivés en fin de droits qu'à cause de l'entrée en vigueur rétroactive de la révision (en particulier les CFD jeunes, dont les droits sont davantage réduits). Le profil moyen de ces individus serait nettement plus proche de l'emploi que le reste des CFD.

Deuxièmement, on observe une légère diminution de l'accès à l'emploi stable dans la deuxième cohorte. Toutefois, celle-ci est non significative dès lors que l'on prend en compte la croissance du PIB au moment de l'AFD. Ceci signifie que les moins bonnes performances de cette cohorte sont notamment dues à la crise économique qui a marqué cette période.

L'analyse de régression permet en outre de dresser le profil des CFD retrouvant un emploi stable :

- Les CFD jeunes ont significativement plus de chances de retrouver un emploi.
- Pour les CFD, un haut niveau de formation et un gain assuré élevé rendent plus probable la réinsertion professionnelle.
- Enfin, les CFD provenant du secteur de la « Construction » sont ceux qui ont la probabilité significativement plus haute de retrouver un emploi stable après l'AFD.

## 5.7. Conclusion

La réinsertion sur le marché du travail ordinaire des CFD est un des objectifs principaux poursuivis par la PPR. Pour qu'un tel but soit réaliste, il faut être conscient des limites objectives qui caractérisent les possibilités de réinsertion des CFD sur le marché du travail. En effet, les CFD sont une partie de la population active particulièrement fragilisée et vraisemblablement discriminée par les employeurs qui hésitent à les engager. Leur réintégration professionnelle est dès lors souvent complexe. Lorsqu'elle se produit, les emplois obtenus sont généralement instables et les revenus faibles.

Nos analyses mettent en évidence la très forte instabilité des emplois retrouvés par les CFD. On observe une grande proportion d'emplois de très courte durée. Nous avons illustré ceci à l'aide de deux analyses. Premièrement, nous avons comparé la proportion de CFD se trouvant en emploi à chaque mois après l'AFD avec la part de ceux ayant retrouvé un emploi pour au moins un mois. Cette comparaison montre que la proportion de CFD en emploi est le produit d'un important tournus entre ces individus sur le marché du travail. Deuxièmement, nous avons conduit une analyse plus spécifique de la durabilité des revenus obtenus. L'instabilité des revenus est une caractéristique de toutes les cohortes observées. Elle a été légèrement plus marquée pendant deux cohortes, la deuxième et la troisième, qui correspondent à une période de crise économique. Les CFD sont donc particulièrement touchés par de telles crises.

Cette instabilité se double de bas revenus. Les emplois obtenus sont généralement moins bien rémunérés que ceux avant l'AFD et il n'est pas rare d'occuper des emplois avec un revenu en dessous de 2'500 CHF.

Les revenus mensuels des emplois des CFD se sont détériorés au cours de la période observée. Ainsi, on observe une forte augmentation du nombre d'emplois avec des revenus inférieurs à 2'500 CHF. Parallèlement, et résultant peut-être de la même tendance, on observe une très forte diminution du revenu mensuel moyen des emplois occupés. Cette baisse est régulière entre toutes les cohortes et particulièrement marquée dans la dernière. On peut se demander quelles seront les conséquences à moyen, voire à long terme de ces bas revenus. Est-ce que les personnes retrouveront un revenu plus élevé ou se dirigeront-elles vers l'aide sociale suite à un processus de paupérisation ?

D'une manière générale, un grand nombre de CFD retrouve un emploi pour au moins un mois. Toutefois, cette proportion est nettement inférieure dès lors que l'on étudie l'accès à l'emploi stable. Si l'accès à l'emploi a augmenté dans les cohortes les plus récentes, c'est principalement le fait des emplois avec des revenus inférieurs à 2'500 CHF, c'est-à-dire des revenus ne permettant pas aux individus de subvenir à leurs besoins. On observe également une légère hausse de l'emploi dans les cohortes plus récentes. Toutefois, nos analyses ont montré que cette évolution est principalement liée aux changements de la population des CFD. Ces derniers sont plus jeunes, mieux formés, avaient des gains assurés plus élevés. Dès lors que l'on prend en compte ces différences, il apparaît que l'efficacité des PPR est restée plus ou moins constante. Si l'on prend en compte les caractéristiques de l'épisode de chômage précédent l'AFD, la tendance serait même plutôt à une diminution de l'efficacité du dispositif.

Comment peut-on expliquer cette tendance ? Pourquoi les changements législatifs amèneraient-ils toujours plus de CFD à accepter des emplois à bas revenu ? On peut avancer une hypothèse en lien avec la suppression des ETC puis des PCEF. Nous montrons dans les prochains chapitres que la proportion de CFD bénéficiant de mesures de réinsertion chute au cours de la période, alors que celle de ceux se trouvant dans une situation caractérisée par l'absence de prise en charge s'accroît de manière constante.

Dans ce contexte, l'absence d'alternatives offertes par le système de réinsertion pousserait les CFD des cohortes les plus récentes à accepter des emplois plus précaires que par le passé.

#### Points clés

- Les analyses de ce chapitre montrent que la réinsertion professionnelle des CFD est associée à des emplois précaires, à la fois en termes de durabilité et de niveau des revenus perçus.
- La proportion de CFD se trouvant en emploi :
  - Augmente au cours des mois en atteignant un plafond deux ans après l'AFD.
  - Selon les cohortes, ce seuil se situe entre 30 et 40% pour les revenus supérieurs ou égaux à 500 CHF et entre 20 et 30% pour les revenus supérieurs ou égaux à 2'500 CHF.
  - Les cohortes les plus récentes montrent une hausse de la proportion de CFD accédant aux revenus entre 500 CHF et 2'500 CHF.
  - Une analyse à l'aide de courbes de survie montre que ces proportions sont nettement inférieures à celles des CFD accédant pour au moins un mois à des emplois avec des revenus supérieurs à 500 ou à 2'500 CHF. Ce décalage témoigne d'une certaine instabilité des emplois obtenus.
- Une analyse des trajectoires des CFD retrouvant un emploi avec un revenu d'au moins 500 CHF et d'au moins 2'500 CHF pour au moins un mois montre que :
  - La proportion de CFD restant en emploi avec un revenu supérieur ou égal à 2'500 CHF bruts diminue au fil des trajectoires en variant entre 36 et 47% selon les cohortes un an après le retour sur le marché du travail.
  - Les revenus de moins de 500 CHF concernent une proportion nettement moins importante de CFD. Ce pourcentage connaît une augmentation dans les cohortes plus récentes. On constate également que la part de CFD travaillant tout en faisant recours à des prestations sociales s'accroît dans ces cohortes.
  - La destination la plus fréquente à la sortie de l'emploi est le retour au chômage, bien que son importance diminue dans les deux dernières cohortes.
  - L'état « Aucun » est la deuxième alternative la plus probable à l'emploi et sa fréquence augmente dans les mois qui suivent l'AFD dans toutes les cohortes.
  - Les recours à l'aide sociale, au RMCAS et à l'AI sont extrêmement rares.
- Concernant la durabilité du retour en emploi :
  - Le risque de perdre son emploi diminue avec la durée de celui-ci.
  - Une analyse à l'aide de modèles de régression montre que le deuxième et le troisième cadre législatif sont ceux dans lesquels les chances d'avoir un emploi stable sont les plus faibles. Cet écart s'explique vraisemblablement par les mauvaises conditions économiques observées entre 2008 et la fin de 2009.
- Le revenu moyen des CFD retournant sur le marché du travail :
  - Augmente au fil des mois après l'AFD.
  - On ne constate pas de grosses différences entre les cohortes dans le revenu moyen observé. Une analyse à l'aide de modèles de régression montre cependant que l'appartenance aux cohortes les plus récentes est liée à une diminution du niveau de revenu des CFD. Cette évolution pourrait notamment être liée à la baisse de la prise en charge des CFD décrite dans les chapitres suivants. Avec la restriction des alternatives à

disposition, les CFD seraient obligés d'accepter des emplois plus précaires.

- Le revenu au retour en emploi reste inférieur à celui perçu avant l'AFD jusqu'à une année, voire 18 mois après l'AFD.
- L'accès à l'emploi stable, caractérisé par un retour en emploi pour au moins quatre mois consécutifs et un revenu d'au moins 2'500 CHF :
- Concerne entre 25 et 35% de CFD un an après l'AFD selon les cohortes.
  - En distinguant l'effet propre de chaque cadre législatif de ceux des autres évolutions sur la période, on observe que les chances d'accéder à l'emploi stable sont restées stables. En prenant en compte l'épisode de chômage précédent, on observe une diminution des chances de retour en emploi.



## 6. Étude de mesures et d'états spécifiques

Les analyses présentées dans le quatrième chapitre permettent de lister les grands changements intervenus dans les trajectoires des CFD. Dans la suite de ce rapport, nous nous proposons d'étudier plus en détail chacune des situations rencontrées par les CFD. Nous reprenons ensuite dans un chapitre conclusif l'essentiel des évolutions que nous avons observées pour les CFD. Les chapitres suivants portent donc sur l'analyse de mesures ou d'états spécifiques. Pour chaque situation, nous présentons une analyse :

- Des chances (ou risques) d'accéder à cette situation.
- Des trajectoires après l'accès à cette situation.
- Des chances de trouver un emploi stable une fois que l'on a connu la situation étudiée.

Dans ce chapitre, nous présentons plus en détail les analyses conduites et justifions leur choix. De cette manière, les chapitres suivants peuvent être lus dans n'importe quel ordre<sup>11</sup>.

Concernant l'intervalle de temps couvert dans les analyses, celui-ci est limité à la période entre février 2007 et décembre 2012 à chaque fois que nous faisons usage des données des comptes individuels de la Centrale de Compensation (les seules données pour lesquelles nous ne disposons pas d'information pour 2013, cf. chapitre 2, section 2.1.2), alors que dans les autres cas l'intervalle s'étale entre février 2007 et décembre 2013. Plus précisément, toutes les courbes de survie d'accès aux états, à l'exception de celles de l'état « Aucun », font référence à la période entre 2007 et 2013, alors que le reste des analyses se situe entre 2007 et 2012.

Par ailleurs, pour chaque analyse graphique, nous mettons à disposition du lecteur dans la section 15.4 des annexes une série de tableaux avec des pourcentages qui permettent de synthétiser les tendances observées dans chaque figure.

### 6.1. Analyse de l'accès

Nous nous intéresserons dans un premier temps à l'étude des chances d'accéder à une situation donnée. Il s'agit notamment d'observer si ces chances (ou risques, selon les états considérés) ont évolué entre les différentes cohortes. Dans ce but, nous utilisons deux types de méthodes statistiques : l'analyse de survie et des modèles de régression.

Le but de l'analyse de survie est de présenter l'évolution des chances (ou risques) de connaître un état dans les mois qui suivent l'AFD. Pour rappel, nous avons déjà utilisé cette méthode dans le chapitre sur l'accès à l'emploi. Le lecteur non familier à ce type d'analyse est invité à consulter la section 15.5 des annexes.

En comparant les courbes de survie de différentes cohortes de CFD, on ne tient pas compte des autres évolutions sur la période (le changement des caractéristiques des CFD et les tendances de la conjoncture économique) pouvant influencer également les chances d'accès aux mesures. Comme nous l'avons observé au troisième chapitre, certaines cohortes ont connu des conjonctures économiques

---

<sup>11</sup> Le chapitre portant sur les emplois temporaires, le premier de la série, contient toutefois quelques explications supplémentaires sur l'interprétation des résultats.

favorables, alors que la deuxième cohorte est marquée par une situation défavorable. De manière similaire, nous avons vu que les caractéristiques des CFD ont subi des modifications, les CFD des cohortes plus récentes ayant notamment plus de chances de retrouver un emploi. Afin d'estimer correctement les différences entre cohortes, il convient d'utiliser des modèles de régression comme nous l'avons fait dans le chapitre sur le retour en emploi. Ceux-ci nous permettent d'estimer si les chances d'accéder à la situation ont changé entre les cohortes et ce, **à caractéristiques des CFD et conjoncture économique égales**. Autrement dit, on estime l'effet propre de l'appartenance des CFD à une cohorte sur les chances d'accès à la situation étudiée **en gardant les autres évolutions constantes**.

## 6.2. Analyse des trajectoires suivant l'accès à l'état

Le deuxième but de ce mandat est d'estimer les effets à moyen terme des différentes situations rencontrées par les CFD. Dans ce but, nous nous proposons d'étudier les trajectoires qui suivent l'accès à un état (si la légende décrivant le lien existant entre les couleurs et les différents états, en raison de sa taille réduite, pose des difficultés de lecture, le lecteur est invité à consulter la section 15.7 des annexes, où on fournit une version agrandie de celle-ci). Par exemple, pour ce qui concerne les ARE, nous étudions les trajectoires des CFD qui en bénéficient à partir du premier mois de début des ARE. Ces analyses nous renseignent également sur les passages que les CFD font entre les différents états. Nous utilisons dans ce but la représentation transversale des trajectoires présentée dans le chapitre 4.

## 6.3. Analyse des chances d'accès à un emploi stable

La réinsertion professionnelle durable des CFD est le principal objectif de toute politique publique de réinsertion. Pour cette raison, nous analysons de manière spécifique les chances de retour en emploi stable pour les CFD ayant connu la situation étudiée. Pour ce faire, nous utilisons à nouveau les courbes de survie.

## 6.4. Le biais de sélection

Lorsque l'on analyse les trajectoires qui suivent l'accès à une situation donnée, il convient d'être extrêmement attentif à l'éventuel biais de sélection présenté dans l'introduction. Prenons l'exemple des chances de retrouver un emploi pour rappeler brièvement ce concept. Supposons que les chances d'occuper un emploi stable, *parmi ceux qui ont suivi une ARE*, soient particulièrement élevées ou plus élevées que la moyenne des CFD. Il y a deux explications à ce phénomène :

- **L'efficacité** de la mesure : la mesure est efficace et augmente effectivement les chances des CFD qui en bénéficient de trouver un emploi stable.
- Le **biais de sélection** : la mesure n'est proposée qu'à des gens qui auraient de toute manière retrouvé un emploi. Dès lors, ce n'est pas la mesure qui est efficace, mais la sélection des individus à l'entrée de la mesure. En d'autres termes, les fortes chances d'occuper un emploi stable sont dues aux profils des gens qui sont sélectionnés pour accéder à la mesure.

De manière inverse, il est possible qu'une mesure semble particulièrement inefficace, car elle s'adresse à des personnes très éloignées du marché de l'emploi.

Les analyses que nous effectuons dans ce rapport ne permettent pas de distinguer entre ces deux types d'effets<sup>12</sup>. Dès lors, lorsque l'on analyse ce qui suit une situation donnée, il est nécessaire de toujours garder à l'esprit le poids de ces deux types d'effets sur les résultats observés.

---

<sup>12</sup> Des analyses de type « propensity score matching » pourraient apporter des éléments de réponses et être réalisées par l'Institut d'études démographiques et du parcours de vie. Toutefois, elles n'ont pas été réalisées, faute de temps et de budget.



## 7. Les emplois temporaires

Les emplois temporaires sont le premier état analysé de manière spécifique dans ce rapport. Nous nous intéressons aux chances d'accès aux emplois temporaires, aux trajectoires qui en suivent l'obtention et à la probabilité de retrouver un emploi stable pour les CFD concernés.

Nous rassemblons sous le terme d'emploi temporaire trois mesures différentes. Les emplois temporaires cantonaux (ETC) étaient des emplois dans le secteur public et associatif qui avaient pour but de rapprocher les CFD du marché de l'emploi en leur donnant une nouvelle expérience professionnelle. D'une durée maximale de 12 mois, ils permettaient de rouvrir un nouveau droit au chômage. Suite à la révision de la LMC en février 2008, les ETC ont été remplacés par les programmes cantonaux d'emploi formation (PCEF). Basés sur le même principe que les ETC, ils sont cependant limités à une durée de 6 mois, ce qui empêche l'ouverture directe d'un nouveau droit au chômage. Suite à l'entrée en vigueur de l'une nouvelle révision de la LMC en août 2012, les PCEF sont remplacés par les Stages de requalification cantonaux (STAREC). Le contenu de ces derniers est similaire à celui des PCEF, mais les critères d'accès sont plus restrictifs.

### 7.1. Analyse de l'accès aux emplois temporaires

#### 7.1.1. Courbes de survie

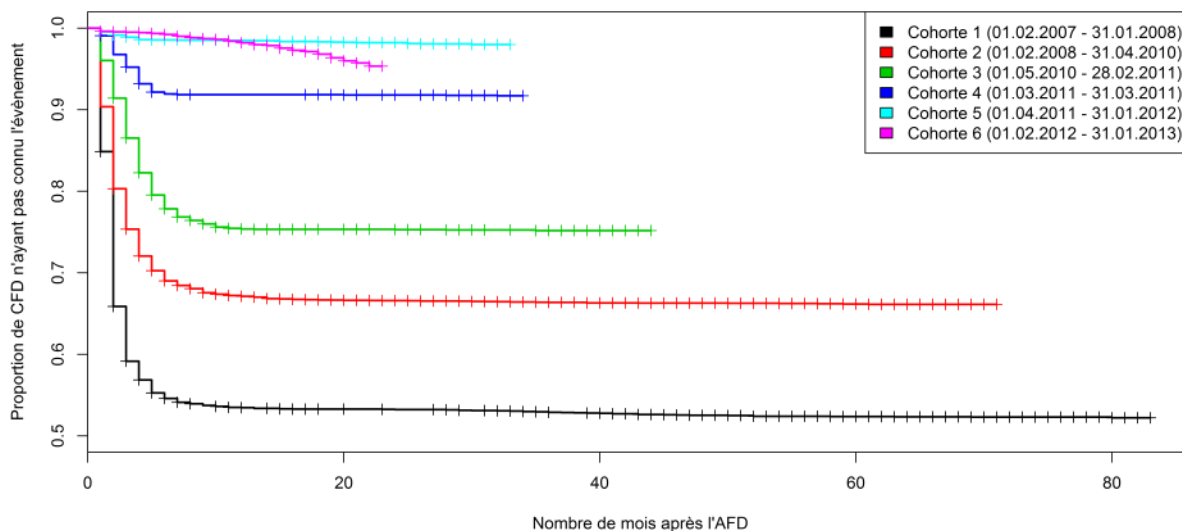


Figure 29 – Courbes de survie décrivant les chances d'avoir accès à un emploi temporaire selon les cohortes d'AFD

Sources : Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

La figure 29 représente un ensemble de courbes de survie qui décrivent les chances d'accès aux emplois temporaires selon les cohortes d'AFD. Le graphique montre la très forte baisse de la part des CFD concernés par les emplois temporaires au cours de la période observée. Alors que ces mesures

étaient octroyées à 47 % des CFD dans l'année suivant leur AFD dans la première cohorte, cette proportion dépasse légèrement 1 % dans la cinquième (cf. tableau 23, section 15.4 des annexes). Notons que cette évolution suit la logique des différentes réformes législatives visant à rendre ce type de mesure de réinsertion toujours plus marginal. Les emplois temporaires sont octroyés essentiellement dans les premiers mois qui suivent l'AFD.

### **7.1.2. Modèles de régression**

L'analyse des courbes de survie de la sous-section précédente tient compte de la proportion effective de CFD ayant bénéficié d'un emploi temporaire dans chaque cohorte. De manière similaire à ce que nous avons fait dans le chapitre sur le retour en emploi, nous analysons à présent les chances d'accès aux emplois temporaires à l'aide de modèles de régression. Cette méthode permet d'analyser l'effet propre des cohortes, indépendamment des autres évolutions que l'on observe sur la période. Nous avons inclus ici les mêmes variables de contrôle que précédemment. Les résultats des modèles sont disponibles dans la section 15.2 des annexes, tableau 9.

Les résultats des modèles de régression confirment fidèlement les tendances relevées à l'aide des courbes de survie. Les chances d'accès aux emplois temporaires baissent significativement dans les cohortes plus récentes.

Les modèles de régression permettent également de dresser le profil type des CFD qui accèdent aux emplois temporaires sur la période. Il s'agit de :

- CFD avec un bas niveau de formation.
- CFD avec un gain assuré élevé.
- CFD provenant des secteurs «Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants» et «Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien». Au contraire, la branche «Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale» est sous-représentée. Ceci s'explique probablement par le fait que, selon les pratiques administratives, les CFD ayant déjà obtenu un ETC lors d'une AFD précédente sont regroupés dans ce secteur (Flückiger et Vassiliev, 2002).
- On n'observe aucune différence significative en fonction du sexe, de la nationalité, de l'âge des CFD ou encore de la conjoncture économique au moment de l'AFD.

## **7.2. Les trajectoires après l'accès aux emplois temporaires**

La figure 30 montre la distribution transversale des trajectoires à partir du premier mois d'accès à un emploi temporaire. Les trajectoires sont alignées sur le premier mois durant lequel les individus bénéficient de la mesure. Chaque ligne verticale représente le pourcentage d'individus se trouvant dans un état donné après un certain nombre de mois suivant l'octroi de l'emploi temporaire. Ce graphique souffre du faible nombre de trajectoires qui composent les derniers mois de chaque cohorte (cf. figure 61 de la section 15.3 des annexes pour voir la version avec les trajectoires incomplètes du même graphique). Par conséquent, les parties finales des trajectoires de chaque cohorte ne sont pas prises en compte dans les analyses. De plus, les deux dernières cohortes ne sont pas représentées puisqu'elles

sont composées de trop peu de trajectoires, moins de 50, pour donner des estimations fiables sur ce que l'on observe.

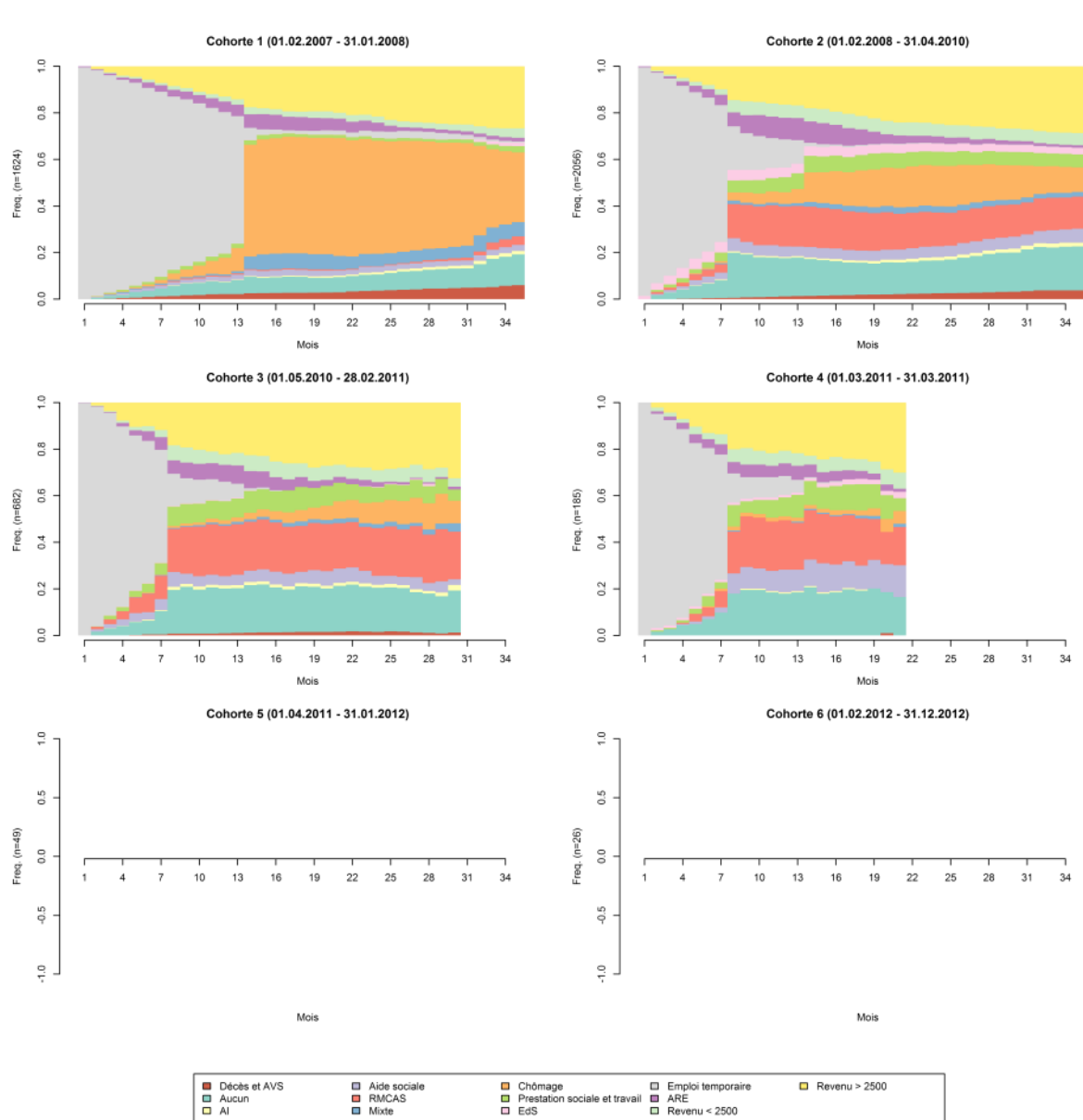


Figure 30 – Distribution transversale des trajectoires à l'entrée en emploi temporaire selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Les emplois temporaires d'une durée de 12 mois ont connu une forte diminution à partir de la deuxième cohorte. Il s'agit d'un résultat attendu puisque les PCEF et les STAREC sont des mesures qui ont une durée maximale de 6 mois (prolongeable à 12 mois pour les CFD de 55 ans et plus dans le cas des PCEF et pour les CFD de 50 ans et plus dans le cas des STAREC).

Si l'on s'intéresse aux destinations à la fin des emplois temporaires, 15 mois après y avoir accédé, 49% des CFD de la première cohorte sont réinscrits au chômage (cf. tableau 24, section 15.4 des

annexes). Les 12 mois d'ETC permettaient à ce moment d'ouvrir un nouveau droit au chômage. À partir de la deuxième cohorte, les PCEF, d'une durée plus courte que la période de cotisation minimale exigée, ne donnent plus ce droit directement et le retour au chômage est nettement moins fréquent, concernant 13% des CFD 15 mois après le début des emplois temporaires. Dès lors, les CFD se tournent vers le RMCAS (17 %), l'aide sociale (5 %) ou l'état aucun (15 %). Par la suite, cette tendance s'accroît, que ce soit vers le RMCAS (21%), l'aide sociale (13 %) ou encore l'état aucun (18 %) dans la quatrième cohorte.

La proportion de CFD retrouvant un emploi augmente légèrement à partir de la troisième cohorte, mais cette évolution est nettement moins marquée que les précédentes. 15 mois après le début des emplois temporaires, les taux de retour en emploi sont les suivants : 18 % pour la première et la deuxième, 23 % pour la troisième et 25 % pour la quatrième. Cette évolution pourrait être le résultat d'un effet de sélection.

### **7.3. Le retour en emploi après les emplois temporaires**

La figure 31, à la page suivante, rend compte des chances de retour en emploi stable pour les individus ayant bénéficié d'un emploi temporaire en différenciant selon les cohortes d'AFD. La définition de l'emploi stable est décrite plus en détail dans le chapitre 5 (cf. section 5.4). Un emploi est considéré comme stable si on observe un revenu supérieur ou égal à 2'500 CHF pendant au moins 4 mois consécutifs.

De manière générale, le retour en emploi stable est plus précoce dans les cohortes plus récentes, si l'on excepte le passage de la troisième à la quatrième cohorte, où la rapidité d'accès à l'emploi reste constante. À nouveau, les effectifs des deux dernières cohortes sont trop faibles pour en tirer des conclusions pertinentes. Cette évolution pourrait s'expliquer par le fait que la durée maximale des emplois temporaires a diminué avec la suppression des ETC en passant de 12 à 6 mois.

Cette précocité accrue ne s'accompagne toutefois pas d'une hausse de la proportion de CFD accédant effectivement à un emploi stable à moyen terme. Les courbes de survie peuvent être décrites en trois phases. Dans la première, celles-ci sont plates, indiquant que l'on n'observe aucun retour en emploi stable dans les premiers mois qui suivent l'obtention de la mesure. Ceci est logique et s'explique par le temps nécessaire pour suivre la mesure et pour connaître 4 mois avec un revenu de 2'500 CHF. Dans la deuxième phase, les courbes de survie baissent à un rythme plus important dans les cohortes les plus récentes. 12 mois après le début des emplois temporaires, le taux de retour en emploi se situe à 10% dans la première cohorte, 17% dans la deuxième, 22% dans la troisième et 22% dans la quatrième (cf. tableau 25, section 15.4 des annexes). Par conséquent, l'accès à l'emploi stable est plus rapide dans celles-ci. Finalement, les courbes de survie s'aplatissent de sorte que les courbes de la première et de la deuxième cohorte se rejoignent indiquant que, sur le long terme, les chances d'avoir retrouvé un emploi stable sont similaires.

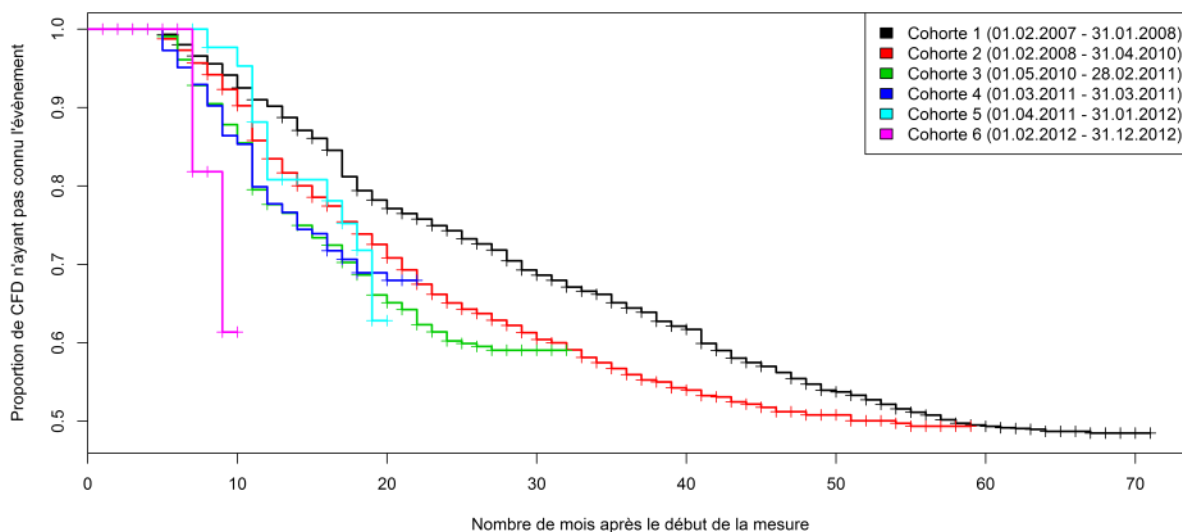


Figure 31 – Courbes de survie décrivant les chances de retrouver un emploi stable pour les CFD ayant bénéficié d'un emploi temporaire selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

## 7.4. Conclusions

Les réformes des emplois temporaires ont connu plusieurs évolutions qui ont profondément modifié les trajectoires des CFD. Au début de la période, les ETC représentaient la mesure principale du dispositif de réinsertion en concernant presque 50 % des CFD. Six ans après, les PCEF et les STAREC sont octroyées à 1 % des CFD dans l'année qui suit leur AFD.

Nos analyses montrent que les CFD ayant plus de chances de se voir attribuer un emploi temporaire sont ceux avec un bas niveau de formation.

Suite au remplacement des ETC par les PCEF, le retour au chômage qui suivait certains ETC a été remplacé par d'autres destinations, souvent plus précaires, telles que le recours aux prestations de l'Hospice général ou l'accès à l'état «Aucun». Le retour en emploi connaît une légère hausse à partir de la troisième cohorte, mais pas dans les proportions des trois destinations précitées (la réinscription au chômage, le recours à l'aide sociale ou au RMCAS et l'état «Aucun»). L'accès à l'emploi stable est plus précoce dans les cohortes récentes. Cependant, à long terme, les évolutions de la première et de la deuxième cohorte sont similaires. Il s'agit donc essentiellement une différence de rapidité dans l'accès à l'emploi, ce qui pourrait s'expliquer par les différences de durée maximale des emplois temporaires qui passent de 12 à 6 mois.

### ***Points clés***

- La part des CFD bénéficiant d'emplois temporaires a chuté au cours de la période observée :
  - Les ETC concernaient presque 50 % des CFD dans la première cohorte.
  - Les PCEF et les STAREC sont octroyées à peine 1 % des CFD dans l'année qui suit l'AFD dans la dernière cohorte.
- Les CFD avec un bas niveau de formation ont plus de chances d'accéder à un emploi temporaire. Les autres caractéristiques sociodémographiques des CFD n'ont pas une influence significative.
- Le remplacement des ETC par les PCEF a eu d'importantes conséquences sur les trajectoires qui suivent un emploi temporaire :
  - Les CFD n'ont plus la possibilité de rouvrir directement un droit au chômage suite à un emploi temporaire.
  - Ils accèdent dès lors plus souvent à des situations précaires telles que l'état «Aucun» et le recours aux prestations de l'Hospice général (aide sociale et RMCAS).
  - Le retour en emploi connaît aussi une hausse dans les cohortes les plus récentes, mais son ampleur n'est pas comparable à celles des trois états précités (l'état « Aucun », l'aide sociale et le RMCAS).
- L'accès à un emploi stable pour les bénéficiaires des emplois temporaires :
  - Est plus rapide dans les cohortes les plus récentes.
  - Toutefois, à long terme, la proportion des CFD retrouvant un emploi stable est similaire.

## **8. Les allocations de retour en emploi (ARE)**

Les allocations de retour en emploi (ARE) sont au centre des analyses du huitième chapitre. Il s'agit d'examiner l'accès à la mesure, de décrire les trajectoires qui en suivent l'octroi et de s'intéresser au retour en emploi des CFD qui en bénéficient.

Introduites en 1997, les ARE sont une mesure de réinsertion professionnelle octroyée au niveau cantonal. Une ARE est une subvention à l'embauche dans laquelle le canton contribue à payer une partie du revenu du CFD concerné pour une période de 12 ou 24 mois. Les allocations de 24 mois, introduites à partir de février 2008, sont réservées aux personnes âgées d'au moins 55 ans ou de 50 ans depuis août 2012. L'employeur, en contrepartie, engage le CFD sur la base d'un contrat à durée indéterminée. La subvention s'élève à 80 % du revenu au début de la mesure et diminue de 20 % pour chaque quart restant.

Avec le remplacement des ETC par les PCEF lors de la révision de la LMC introduite en février 2008 les ARE, sont devenues une des deux mesures clés du dispositif de réinsertion cantonal, avec les EdS. Depuis l'entrée en vigueur de la LIASI en février 2012, les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent aussi y avoir accès.

Les ARE sont réputées être la mesure de réinsertion la plus efficace. Le taux de retour en emploi des individus en bénéficiant est supérieur à celui de n'importe quel autre programme de réintégration professionnelle. Une partie de l'efficacité des ARE est vraisemblablement liée au profil des individus qui y ont accès. En effet, contrairement à d'autres mesures, la sélection à l'entrée des ARE est effectuée par les employeurs. Ainsi, ces subventions sont généralement octroyées à des CFD et également, depuis 2012, à des bénéficiaires de l'aide sociale qui présentent des caractéristiques rendant probable leur réinsertion sur le marché du travail.

Les ARE ont fait récemment l'objet d'une évaluation réalisée par l'observatoire universitaire de l'emploi (OUE), sur mandat du Département de la solidarité et de l'emploi (Wolf et Kempeneers, 2013). Dans les sections suivantes, nous ferons appel à certains endroits aux résultats et aux interprétations cités dans l'étude de l'OUE.

Les données fournies par l'OCE présentent quelques aspects problématiques. Ceux-ci ne remettent cependant pas en cause les résultats discutés. Le lecteur intéressé à en savoir plus est invité à consulter le deuxième chapitre (sous-section 2.1.3).

### **8.1. Analyse de l'accès aux ARE**

#### **8.1.1. Courbes de survie**

La figure 32, à la page suivante, présente un ensemble de courbes de survie qui décrivent les chances d'accéder à une ARE selon la cohorte d'AFD. Chaque courbe représente la proportion de CFD d'une cohorte donnée n'ayant pas encore bénéficié de la mesure chaque mois suivant son AFD.

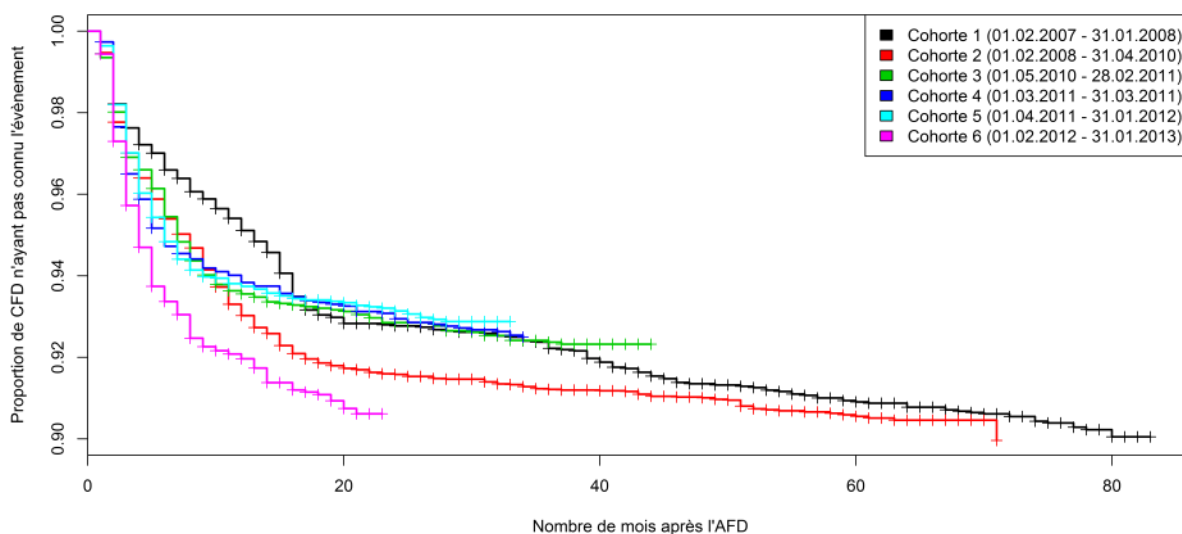


Figure 32 – Courbes de survie décrivant les chances d’avoir accès à une ARE selon les cohortes d’AFD

Sources : Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

Au cours de l’ensemble de la période, 1631 ARE ont été octroyées à des CFD figurant dans notre base de données. La proportion de CFD concernés est toutefois relativement limitée, puisque dans aucune cohorte, la part des CFD bénéficiant de la mesure ne dépasse le seuil de 10 %.

Si l’on s’intéresse à la forme des courbes de survie d’accès aux ARE, trois phases sont identifiables dans l’ensemble des cohortes. Dans les trois-quatre mois suivant l’AFD, 3 à 4 % des CFD bénéficient de ces subventions à l’embauche. Ensuite, le rythme d’octroi de la mesure diminue, tout en restant important jusqu’au 18<sup>ème</sup>-20<sup>ème</sup> mois (cf. tableau 26, section 15.4 des annexes). Dans un troisième temps, la pente des courbes baisse.

Les différences entre les courbes de survie de chaque cohorte peuvent être associées aux modifications du cadre légal. Dans la première cohorte, les ARE sont accordées plus tardivement. Avec la révision de la LMC de 2008, le nombre d’ARE mises à disposition augmente significativement, ce qui pourrait être le résultat de la volonté politique affichée au moment de la suppression des ETC. Dans les trois cohortes qui suivent, le nombre d’ARE octroyées baisse en se stabilisant à un niveau inférieur à celui de la deuxième cohorte. Cette baisse pourrait être liée à la disparition progressive du Service des mesures cantonales (SMC) entre mars 2010 et juillet 2011. Ce service était notamment chargé de valider les propositions d’ARE faites par les CFD et recevoir les demandes d’entreprises souhaitant un CFD en ARE. Finalement, la dernière cohorte se distingue par des octrois plus rapides et dans une plus grande proportion que les autres. Il s’agit à notre sens d’une évolution positive.

### 8.1.2. Modèles de régression

L’étude de l’accès aux ARE à l’aide des courbes de survie ne tient compte ni des évolutions conjoncturelles ni des changements de caractéristiques que nous avons identifiés. De manière analogue

à ce qui a été fait pour l'accès à l'emploi dans la section 5.6.2, nous analysons ici comment l'accès aux ARE a changé dans les différentes cohortes tout en contrôlant pour l'effet des autres variables. Le but est d'isoler l'impact propre des changements législatifs sur la probabilité de se voir attribuer une ARE.

Pour ce faire, nous nous servons du même type de modèle de régression adopté précédemment dans le cas du retour en emploi et des emplois temporaires. Les variables de contrôle incluses sont également les mêmes. Les résultats des modèles sont disponibles dans la section 15.2 des annexes, tableau 10.

On observe que les chances d'accéder aux ARE sont, à profil de CFD égal, plus faibles dans les troisième, quatrième et cinquième cohortes que dans les autres. Sans tenir compte du profil, seule la dernière se démarque comme donnant le plus d'ARE. Ces analyses permettent également de dresser le profil des CFD qui ont le plus souvent bénéficié des ARE :

- Les CFD hommes ont significativement plus de chances d'avoir accès à la mesure que les femmes.
- Il n'y a pas de différence d'accès aux ARE selon l'âge des CFD.
- Pour les CFD, posséder un niveau de formation secondaire ou tertiaire augmente significativement la probabilité de bénéficier de la mesure. Un gain assuré élevé a le même impact.
- Les CFD ayant travaillé dans le secteur «Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale» sont ceux qui ont le moins bénéficié d'ARE. À partir de février 2008, la révision de la LMC autorise les subventions à l'embauche dans le secteur public, mais celles-ci restent subsidiaires. Il convient de rappeler que, selon les pratiques administratives, les CFD ayant obtenu un ETC avant de connaître une seconde AFD sont classés dans cette branche (Flückiger et Vassiliev, 2002). Étant donné leur profil vraisemblablement éloigné de l'emploi, leur accès aux ARE paraît plus improbable.

## **8.2. Les trajectoires après l'accès aux ARE**

La figure 33, à la page suivante, décrit la distribution transversale des trajectoires après l'obtention d'une ARE selon les six cohortes d'AFD. Ce graphique souffre du faible nombre de trajectoires qui composent les derniers mois de chaque cohorte (cf. figure 62 de la section 15.3 des annexes pour voir la version avec les trajectoires incomplètes du même graphique). Par conséquent, les parties finales des trajectoires de chaque cohorte ne seront pas prises en compte dans les analyses. On notera que cet alignement exclut de fait la prise en compte des destinations à la fin des ARE pour la sixième cohorte, car les temps d'observation sont trop courts.

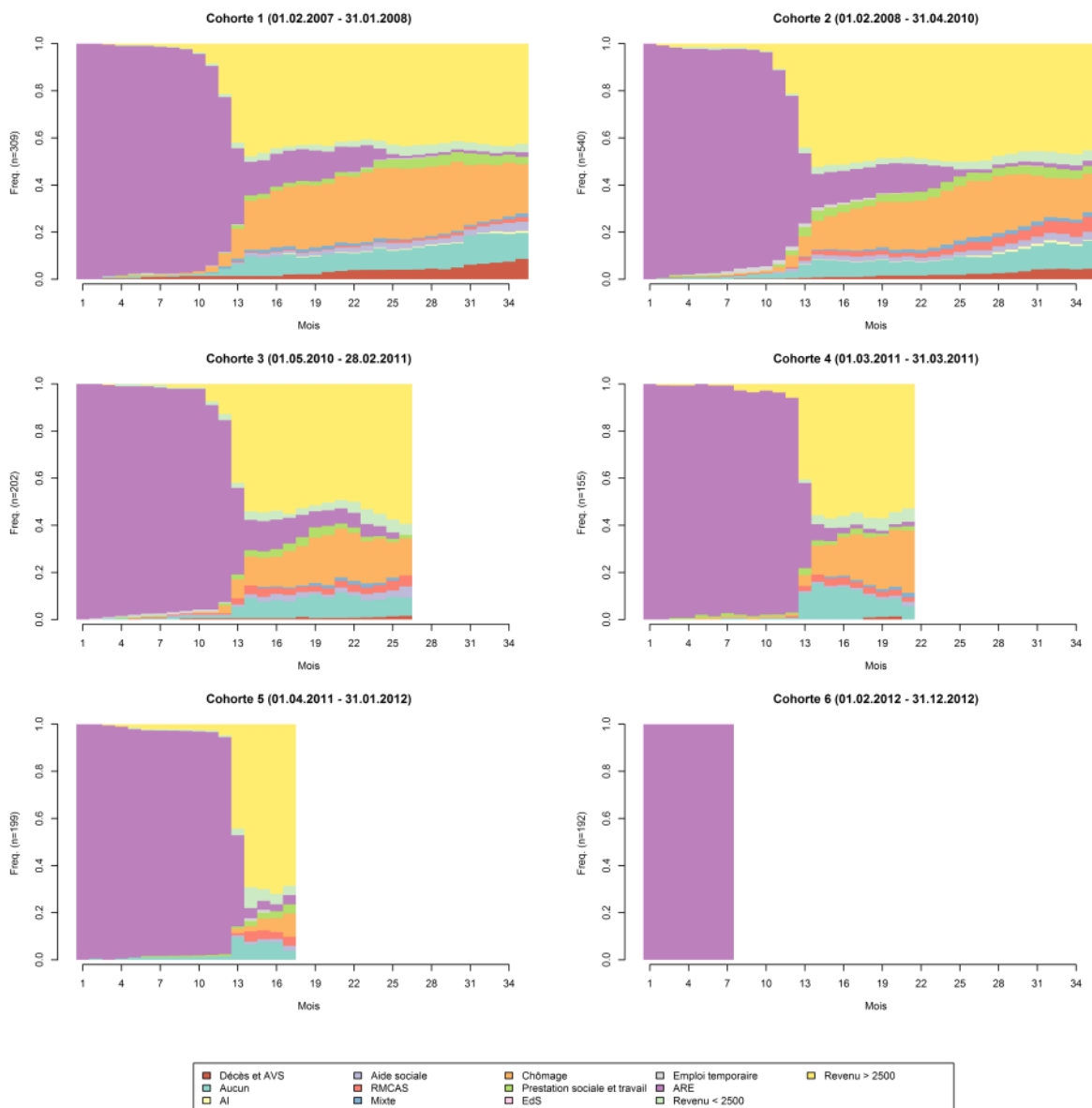


Figure 33 – Distribution transversale des trajectoires à l’entrée en ARE selon les cohortes d’AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l’AVS, registre central des rentes de l’AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

La proportion de CFD bénéficiant d’ARE de 24 mois diminue au fil des cohortes. À partir de la quatrième, les subventions à l’emploi plus longues qu’une année sont presque inexistantes. Cette évolution pourrait s’expliquer par la baisse de la proportion de CFD de plus de 54 ans observée au deuxième chapitre.

Après la fin de l’ARE, le fait de rester en emploi sans subventions est la destination la plus fréquente dans l’ensemble des cohortes. Le taux d’emploi est relativement stable au fil des trajectoires. Celui-ci augmente en passant des cohortes les plus anciennes aux plus récentes. À titre d’exemple, 15 mois après le début de l’ARE, les proportions de CFD en emploi selon les cinq premières cohortes sont les suivantes : 46 %, 51 %, 55 %, 57 % et 70 % (cf. tableau 27, section 15.4 des annexes).

Les taux d'emploi présentés dans ces graphiques sont nettement inférieurs à ceux obtenus dans l'étude de l'OUE (Wolf et Kempeneers, 2013). Ce décalage s'explique par la stratégie particulière adoptée par les auteurs de l'étude de l'OUE pour calculer ce taux. En effet, ne disposant que de données partielles, ils ont défini le retour en emploi comme le non-retour au chômage. Dès lors, le taux d'emploi à la fin des ARE a été calculé comme le complément du pourcentage de CFD se réinscrivant auprès de l'OCE. Comme les auteurs le mettent en évidence, cette stratégie amène inévitablement à surestimer le retour en emploi puisqu'elle ne prend pas en compte les autres destinations que le CFD peut suivre au-delà du chômage et du retour en emploi. Les résultats présentés ici donnent une image plus proche de la réalité que ceux de l'OUE.

Le retour au chômage est effectivement une des destinations les plus fréquentes après la fin d'une ARE. L'importance de celui-ci tend toutefois à diminuer dans les cohortes les plus récentes. Cette baisse est probablement liée à la hausse du taux de retour en emploi, diminuant directement la proportion d'individus ayant besoin de se réinscrire au chômage. Notons qu'il n'est pas surprenant d'observer des réinscriptions au chômage, puisqu'une ARE de 12 mois permet de rouvrir le droit aux indemnités comme tout autre emploi de la même durée.

L'état «Aucun» est également une destination fréquente dans toutes les cohortes. Sa proportion est cependant bien inférieure à ce que l'on observe parmi les trajectoires de l'ensemble des CFD. On notera en plus que la proportion de l'état «Aucun» ne connaît pas de grandes variations entre les cohortes.

Les autres états (AI, aide sociale, RMCAS) sont également relativement rares, comparés aux trajectoires des CFD dans leur ensemble. Finalement, notons que l'état «AVS et décès» est plus présent dans la première cohorte que dans les suivantes. En effet, avant février 2008, il existait une possibilité de cumuler deux ARE de 12 mois pour les personnes proches de la retraite. Les subventions à l'emploi jouaient donc un rôle de pont vers la retraite pendant cette période.

Comme le note l'OUE dans son rapport, le taux de retour en emploi peut paraître relativement faible en termes absolus, mais il est plutôt élevé pour une population largement précarisée comme les CFD. Nous pouvons ajouter que les trajectoires des CFD bénéficiant d'une ARE sont peu marquées par des états associés à des situations de précarité («Aucun», Aide sociale, etc.), si on les compare à celles de l'ensemble des CFD. Dès lors, on peut en conclure que l'effet des ARE est globalement positif.

L'évolution entre les cohortes est globalement positive, puisqu'on observe une augmentation du retour en emploi, une diminution du chômage et une relative stabilité des autres états. Cette amélioration peut s'expliquer de plusieurs manières :

- Il est possible que la prise en charge des bénéficiaires ou la sélection des entreprises (pour écarter celles qui abuseraient des ARE) soit plus efficace à présent (notons que nous n'avons pas pu analyser les trajectoires de la dernière cohorte), comme l'étude de l'OUE le met en avant.
- L'amélioration de la conjoncture économique après la fin 2009 pourrait également avoir joué un rôle dans cette augmentation du retour en emploi.
- Elle pourrait également être le résultat d'un meilleur ciblage des CFD auxquels sont attribuées les ARE. Autrement dit, l'évolution que l'on observe peut être due à une amélioration de la sélection à l'entrée des individus concernés, leurs chances de retour en emploi étant plus hautes par rapport aux bénéficiaires des cohortes les plus anciennes.
- On peut se demander si, avec la disparition progressive du Service des mesures cantonales (SMC) entre 2010 et 2011, les ARE ont été de moins en moins encadrées. Il serait possible que

les CFD bénéficiant d'ARE aient fait preuve d'un engagement particulièrement élevé pour obtenir ces subventions. En effet, ne pouvant plus bénéficier du réseau d'employeurs du SMC, les CFD devaient trouver par eux-mêmes un employeur prêt à les engager<sup>13</sup>. Dès lors, cette amélioration ne serait qu'un artifice des conditions de la sélection à l'entrée, et non le résultat d'une meilleure efficacité du système de prise en charge.

### 8.3. Le retour en emploi après les ARE

La figure 34, à la page suivante, représente les chances de conserver son emploi ou de retrouver un emploi stable après l'obtention d'une ARE selon les cohortes d'AFD. Les critères choisis pour définir un retour sur le marché du travail comme stable (au moins 4 mois consécutifs d'emploi avec un revenu supérieur ou égal à 2'500 francs bruts) ont été décrits plus en détail dans le chapitre 5 (cf. section 5.6).

Le graphique confirme les observations faites dans la section précédente en décrivant les trajectoires à l'entrée et à la sortie des ARE.

Le 15<sup>ème</sup> mois après l'AFD est suivi par un passage rapide à l'emploi dans toutes les cohortes. Il s'agit du moment qui coïncide avec la fin des ARE de 12 mois. Une part importante des bénéficiaires conservent donc leur emploi même après la fin de la période de subvention.

La proportion d'individus conservant leur emploi ou retrouvant un emploi stable après une ARE augmente clairement en passant des cohortes les plus anciennes aux plus récentes. À titre d'illustration, dans l'avant-dernière cohorte, la proportion touche 73 % des CFD 18 mois après l'accès aux ARE, alors qu'au même moment le pourcentage se situe à 47 % pour la première (cf. tableau 28, section 15.4 des annexes).

Enfin, dans les premières cohortes, les seules qu'on a pu observer pendant plusieurs années, la pente des courbes de survie est toujours relativement importante. Même après 15 mois (durée de l'ARE plus les quatre mois d'emploi stable), les CFD qui n'ont pas gardé leur emploi ont toujours des chances d'accéder à l'emploi stable. Dans les deux premières cohortes, par exemple, le pourcentage de CFD retrouvant à un emploi stable après la fin des ARE, 40 % à peu près, continue à augmenter en arrivant proche de 70 % à la fin des courbes. Il est probable que les individus qui ne gardent pas leur emploi après l'ARE retrouvent toutefois un emploi par la suite. Cette observation implique que la stabilité des personnes en emploi mise en évidence dans la section précédente est en réalité liée à une certaine rotation sur le marché de l'emploi des CFD à la sortie des ARE. Ce taux d'emploi stable dans chaque cohorte n'est pas déterminé nécessairement par les mêmes individus. Certains perdent leur emploi et d'autres les remplacent.

Les courbes de survie confirment les enseignements que nous avons tirés de l'analyse des trajectoires suite aux ARE. On observe un taux de retour en emploi relativement élevé ainsi qu'une amélioration de celui-ci dans les cohortes les plus récentes.

---

<sup>13</sup> Il faut cependant considérer que les CFD étaient déjà nombreux à trouver eux-mêmes ces postes avant mars 2010.

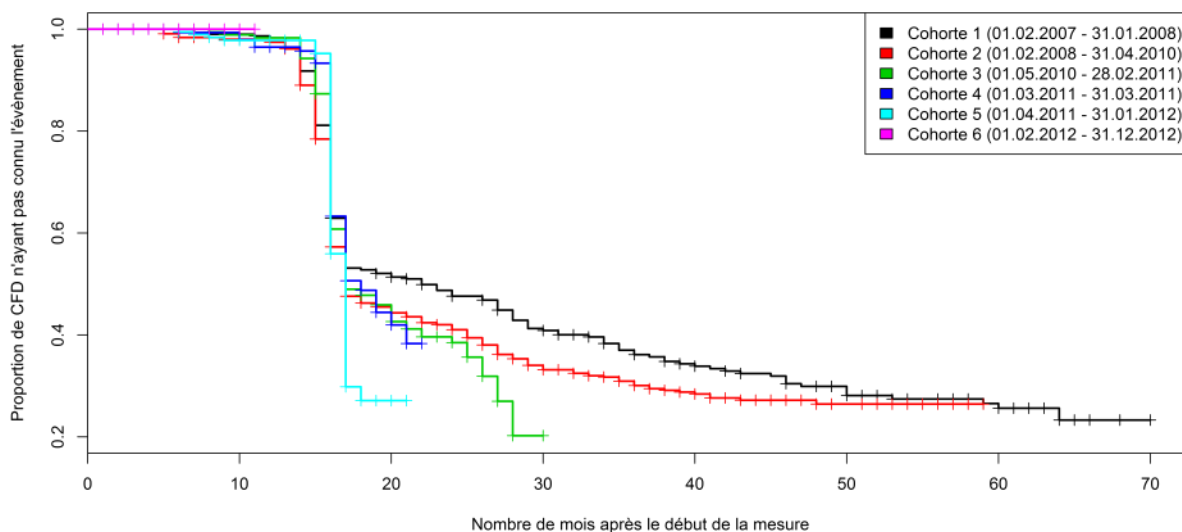


Figure 34 – Courbes de survie décrivant les chances de rester en emploi ou de retrouver un emploi stable pour les CFD ayant bénéficié d'une ARE selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

## 8.4. Conclusions

Nos analyses ont montré que les ARE semblent avoir un effet globalement positif sur la suite des trajectoires des CFD qui en bénéficient. Le taux de retour en emploi après les ARE est élevé et les destinations dénotant des situations plus précaires (aide sociale, etc.) sont, comparativement aux autres CFD, relativement peu fréquentes.

Entre 2007 et 2012, le taux de maintien en emploi a augmenté et la part de ceux se retrouvant au chômage a diminué. L'accès à cette mesure est devenu plus étendu dans la dernière cohorte et les ARE sont attribuées plus précocement qu'auparavant. On peut se demander si la mesure a gagné en efficacité ou si ses bénéficiaires sont juste plus proches du marché de l'emploi.

Il convient toutefois de garder à l'esprit que les ARE ne s'adressent qu'à une faible proportion des CFD, vraisemblablement ceux qui sont par ailleurs relativement proches du marché de l'emploi. En effet, seuls 10 % des CFD d'une cohorte en bénéficient. Rappelons également que les CFD ayant travaillé dans le secteur «Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale» bénéficient significativement moins d'ARE. Même si la révision de la LMC de 2008 le permet, l'attribution d'ARE à des organismes publics reste subsidiaire. Selon les pratiques administratives, ce secteur inclut les personnes ayant bénéficié d'un emploi temporaire, réinscrites au chômage et arrivées une nouvelle fois en fin de droits (Flückiger et Vassiliev, 2002). Étant donné leur profil, généralement peu favorable à la réinsertion professionnelle, il apparaît relativement improbable qu'elles bénéficient d'une ARE.

Il faut aussi tenir compte que, depuis 2012, ces subventions à l'embauche sont octroyées à de plus en plus d'individus n'étant pas CFD, mais bénéficiant des prestations de l'Hospice général et ne figurant donc pas dans notre base de données.

### ***Points clés***

- Les ARE concernent moins de 10 % des CFD d'une cohorte donnée.
- Les CFD provenant du secteur «Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale» ont moins de chances que les autres branches d'accéder à une ARE.
- Les trajectoires qui suivent les ARE sont marquées par :
  - Un taux de conservation et de retour en emploi stable élevé, immédiatement après la fin de l'ARE, mais également par la suite.
  - Une proportion plutôt faible de CFD se retrouvant au chômage.
  - Une proportion très faible de recours à l'aide sociale, au RMCAS ou à l'AI.
- On observe :
  - Une légère augmentation du nombre d'ARE délivrées.
  - Un accès plus rapide aux ARE.
  - Une augmentation du taux de retour en emploi dans l'avant-dernière cohorte (avril 2011 – janvier 2012).
  - Une diminution de la proportion de CFD se retrouvant au chômage après l'ARE.

## 9. Les emplois de solidarité (EdS)

Le neuvième chapitre du rapport est consacré à l'analyse de l'accès aux emplois de solidarité (EdS), aux trajectoires qui les suivent et aux chances de retrouver un emploi stable pour les CFD en ayant bénéficié.

Les EdS ont été introduits à partir de février 2008. Ce sont des emplois sur le marché complémentaire dont l'objectif est de prévenir la marginalisation des individus difficiles à placer sur le marché de l'emploi ordinaire. Comme le précise le règlement d'application de la LMC, l'attribution des EdS dépend notamment de l'âge des bénéficiaires. Par conséquent, nous analysons dans ce chapitre les différences de trajectoires suivies selon les classes d'âge de CFD. Le but est d'étudier si les trajectoires des bénéficiaires sont différenciées selon l'âge des CFD.

### 9.1. Analyse de l'accès aux EdS

#### 9.1.1. Courbes de survie

La figure 35 représente des courbes de survie qui décrivent les chances d'accéder aux EdS selon les six cohortes d'AFD. Sur l'ensemble de la période observée, il s'agit d'une mesure qui concerne une faible proportion de CFD. Logiquement, les chances d'accès sont quasi nulles pour la première cohorte, puisque les EdS n'avaient pas encore été mis en place. Pour les cohortes suivantes, la proportion de CFD accédant aux EdS reste limitée, variant entre 4 % et 6 % 12 mois après l'AFD (cf. tableau 29, section 15.4 des annexes).

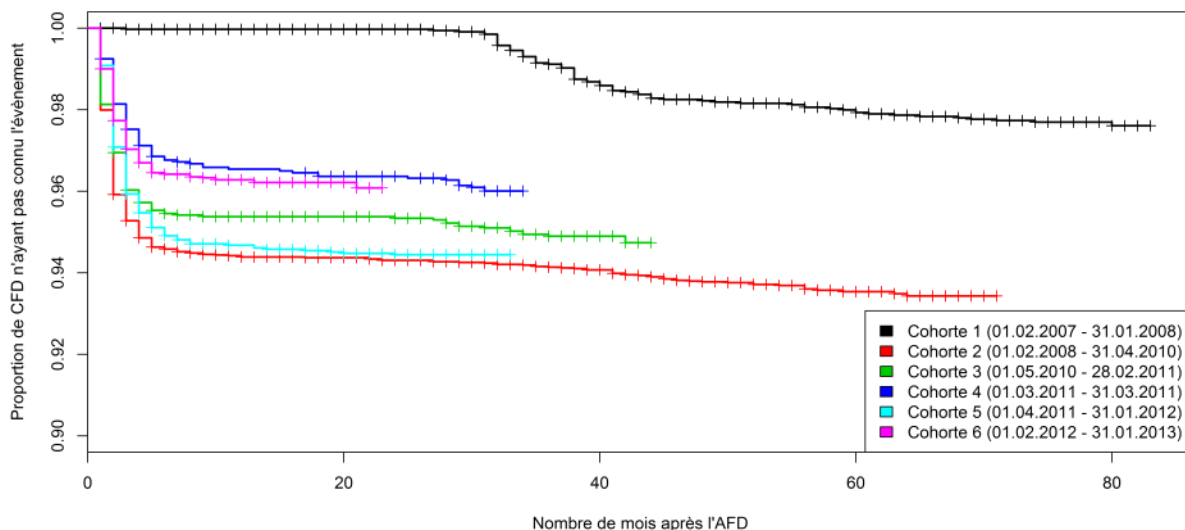


Figure 35 – Courbes de survie décrivant les chances d'avoir accès à un EdS selon les cohortes d'AFD

Sources : Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

La deuxième cohorte est celle pendant laquelle l'octroi des EdS est le plus étendu (6 % des CFD après 12 mois). L'octroi de cette mesure baisse dans les cohortes suivantes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la mise en place des EdS a permis, initialement, d'ouvrir un nombre important de places à offrir aux CFD. Cette mesure étant à durée indéterminée, le nombre de places disponibles baisse considérablement par la suite. Le pourcentage de CFD bénéficiant d'EdS devient particulièrement faible pour la cohorte de mars 2011. Le nombre d'EdS disponibles restant à peu près fixe dans le temps, l'arrivée massive de CFD à ce moment a limité leurs possibilités d'accès à cette mesure. Par la suite, le pourcentage d'EdS remonte avant de connaître une nouvelle baisse pour la cohorte qui suit l'entrée en vigueur de la LIASI qui ouvre l'accès aux EdS à tous les bénéficiaires des prestations de l'Hospice général.

Les EdS sont principalement octroyés dans les premiers mois qui suivent l'AFD, à l'exception de la première cohorte. En effet, puisque les EdS ont été mis en place par la suite, les CFD arrivés en fin de droits avant février 2008 n'ont pu avoir accès à cette mesure que tardivement dans leurs trajectoires.

### **9.1.2. Modèles de régression**

Nous nous intéressons à présent aux octrois d'EdS tout en contrôlant pour l'effet d'un ensemble d'autres variables. Comme dans les chapitres précédents, le but est de mesurer l'effet propre du changement de la politique publique de réinsertion, c'est-à-dire, indépendamment de celui des autres évolutions observées sur la période. Nous utilisons les mêmes variables que dans les chapitres précédents. Les résultats de ceux-ci sont disponibles dans le tableau 11, section 15.2 des annexes.

Les modèles confirment fidèlement ce que l'on observe avec les courbes de survie. Nous ne commentons donc pas à nouveau les différences existantes entre les cohortes.

Ces modèles permettent également de dresser le profil type des personnes qui accèdent aux EdS. Voici les traits principaux de ces individus :

- Les CFD femmes ont un peu plus de chances que les hommes de bénéficier des EdS.
- Les CFD plus âgés accèdent significativement plus souvent aux EdS que les CFD plus jeunes.
- Les CFD avec un niveau de formation tertiaire et/ou un gain assuré élevé accèdent significativement moins aux EdS.
- Les EdS semblent être plus accordés aux CFD dans les périodes de conjoncture défavorable. Ce résultat est à prendre avec précaution, car la période de conjoncture la plus défavorable correspond à celle de la mise en place des EdS (la deuxième cohorte).
- Les CFD provenant des branches de l'«Industrie», de l'«Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale» et du «Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants» sont ceux qui reçoivent le plus d'EdS. Il convient de rappeler que, selon les pratiques administratives, la branche de l'«Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale» comprend également les CFD qui ont bénéficié d'un ETC avant d'arriver une seconde fois en fin de droits. Il s'agit vraisemblablement de CFD avec un profil particulièrement éloigné du marché de l'emploi (Flückiger et Vassiliev, 2002). Il paraît donc probable qu'ils accèdent plus souvent aux EdS que l'ensemble des CFD.

## 9.2. Les trajectoires après l'accès aux EdS

### 9.2.1. Les trajectoires après l'accès aux EdS par cohorte

La figure 36 représente les trajectoires des CFD après l'accès aux EDS selon les cohortes d'AFD. Vu le faible nombre d'individus concernés par cette mesure, la partie finale des graphiques doit être interprétée avec prudence (cf. la figure 63 avec les trajectoires manquantes, section 15.3 des annexes).

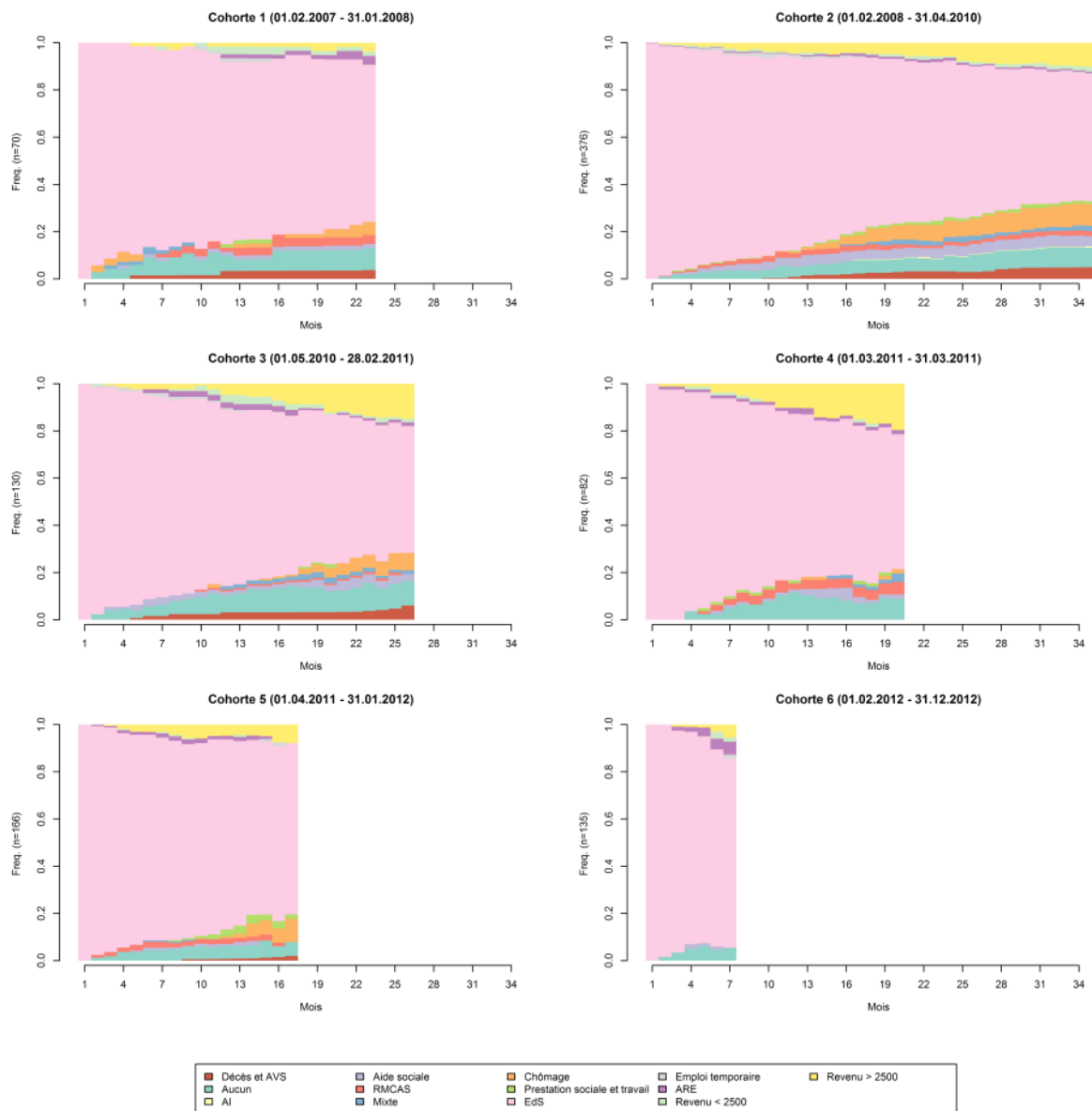


Figure 36 – Distribution transversale des trajectoires à l'entrée en EdS selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

La part des CFD restant dans les EdS est élevée tout au long des trajectoires, même si elle tend à baisser très lentement au fil des mois. À titre d'illustration, le pourcentage des CFD qui sont toujours en EdS varie entre 65 % et 77 % 15 mois après l'AFD selon les cohortes (cf. tableau 30, section 15.4 des annexes). Ceci signifie que les EdS s'inscrivent dans une perspective à moyen, voire à long terme.

Cette caractéristique est, selon toute vraisemblance, l'une des principales raisons de la faible proportion de CFD accédant aux EdS. En effet, la durabilité des EdS implique un faible taux de rotation au sein des EdS. Ainsi, dans chaque cohorte, les CFD bénéficiant de la mesure immédiatement après l'AFD sont ceux qui occupent l'ensemble des places disponibles dans ce type d'emplois.

Les principales destinations après la sortie des EdS sont l'état «Aucun» (entre 5 et 10% de CFD selon les cohortes 15 mois après le début de la mesure), le retour en emploi (entre 2 et 15 %), le chômage (entre 1 et 6%) et l'inscription à l'Hospice général (entre 2 et 8%) (cf. tableau 30 dans la section 15.4 des annexes). Le passage vers l'état «Décès et AVS» devient plus fréquent au cours des trajectoires, montrant que les EdS peuvent effectivement servir de pont vers la retraite.

### **9.2.2. Les trajectoires après l'accès aux EdS par classe d'âge**

Dans la figure 37, à la page suivante, on observe les trajectoires après l'entrée en EdS selon les quatre classes d'âge considérées dans ce rapport. Il est de nouveau nécessaire de prendre des précautions pour interpréter la partie finale des trajectoires (cf. la figure 64 dans la section 15.3 des annexes pour consulter la version avec les trajectoires incomplètes du même graphique).

La stabilité des EdS ressort à nouveau comme un trait distinctif. La plupart des CFD, indépendamment de l'âge, ne quittent pas les EdS au cours de la période d'observation. Cependant, on constate également des différences entre les classes d'âge. La catégorie des CFD de moins de 30 ans est celle avec la proportion la plus haute d'individus sortant des EdS. Ils sont suivis par les individus de plus de 54 ans, ceux entre 50 et 54 ans et finalement ceux entre 30 et 49 ans. À titre d'exemple, 15 mois après l'entrée en EdS, les bénéficiaires de moins de 30 ans à être sortis des EdS sont 31 %, 29 % pour les CFD avec plus de 54 ans, 25 % ceux entre 30 et 49 ans et 20 % pour la catégorie entre 50 et 54 ans (cf. tableau 31, section 15.4 des annexes).

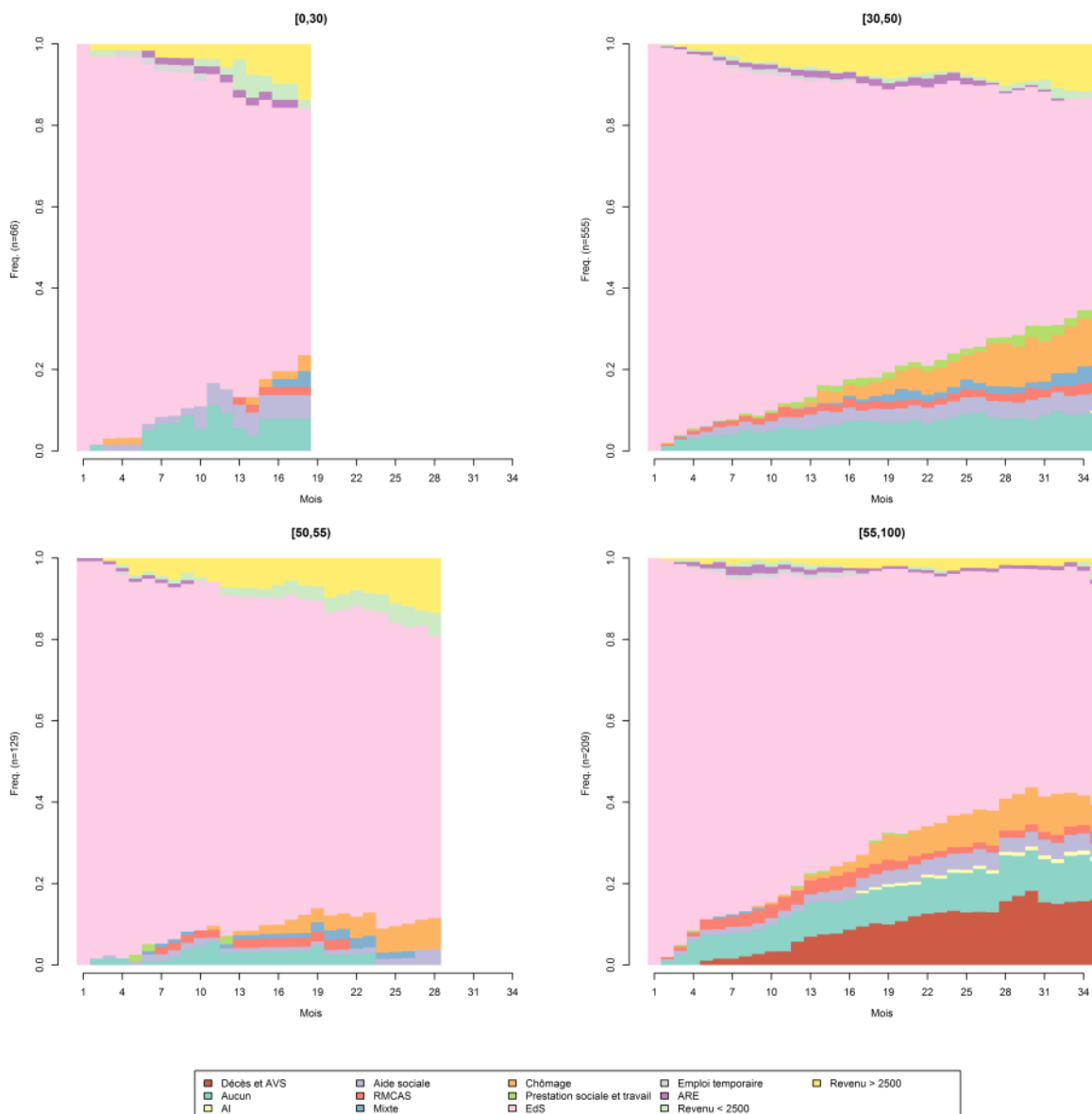


Figure 37 – Distribution transversale des trajectoires à l’entrée des EdS selon les classes d’âge

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l’AVS, registre central des rentes de l’AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

### 9.3. Le retour en emploi après les EdS

La figure 38, à la page suivante, montre une courbe de survie qui décrit les chances de retrouver un emploi stable pour les CFD ayant bénéficié d’un EdS sur l’ensemble de la période d’observation. Étant donné les faibles effectifs, il est impossible de fournir des estimations fiables par cohorte.

La part des bénéficiaires retrouvant un emploi stable n’est pas très élevée. 12 mois après l’accès aux EdS, le pourcentage de CFD ayant connu au moins un épisode d’emploi stable se situe à 4%, alors que trois ans après il s’élève à 15% (cf. tableau 32 dans la section 15.4 des annexes). La pente de la courbe de

survie reste approximativement la même au cours de la période d'observation. Ceci montre que les chances de retrouver un emploi sont à peu près constantes dans les mois qui suivent le début d'un EdS.

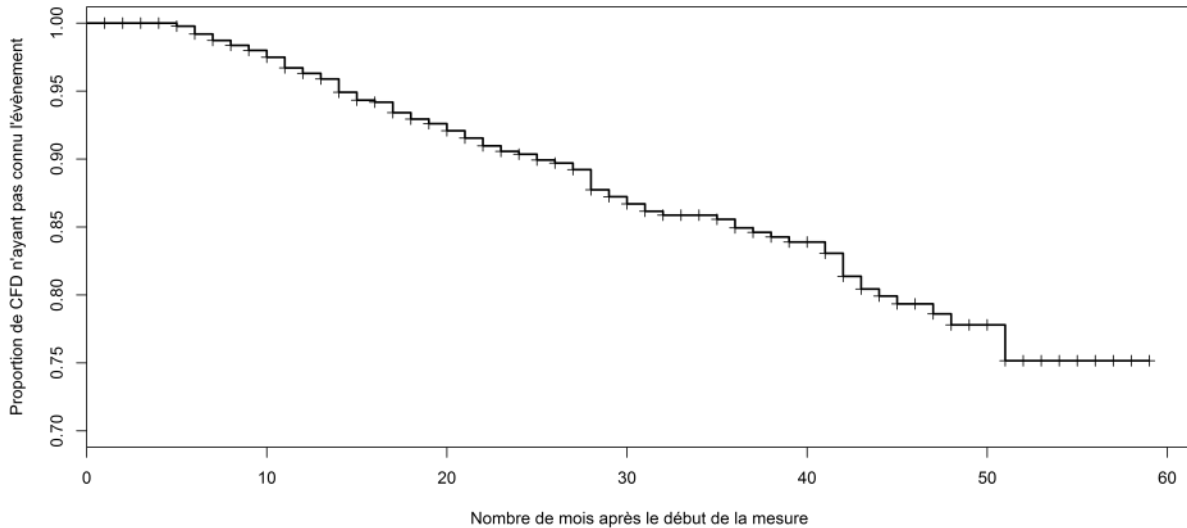


Figure 38 – Courbes de survie décrivant les chances de retrouver un emploi stable pour les CFD ayant bénéficié d'un EdS  
Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

## 9.4. Conclusions

L'accès aux EdS concerne une faible part des CFD. À peine plus de 6 % des CFD y accèdent dans la deuxième cohorte, période pendant laquelle la proportion de CFD concernés a connu son maximum entre 2007 et 2013.

La faible proportion de bénéficiaires s'explique, au moins en partie, par la durée importante des EdS. La plupart des CFD concernés ne les quittent que plusieurs années après y avoir eu accès. L'état «Aucun» et le retour en emploi sont les deux destinations les plus probables à la sortie des EdS. L'accès à l'aide sociale est également une alternative fréquente.

Nous avons analysé les trajectoires suivies par les CFD bénéficiant d'un EdS selon les classes d'âge, mais nous n'avons pu vérifier que partiellement si les trajectoires diffèrent selon l'âge des bénéficiaires. Nous avons observé que les CFD de moins de 30 ans sortent plus précocement des EdS que ceux des autres classes d'âge.

Les chances de retrouver un emploi stable ne sont pas significativement différentes selon les cohortes. Sur l'ensemble de la période, on observe que la probabilité de retrouver un emploi reste à peu près constante pour ces individus, indépendamment du nombre de mois passés après le début de la mesure.

### ***Points clés***

- Les EdS concernent une proportion limitée de CFD, dépassant légèrement 6 % dans la deuxième cohorte.
- Les trajectoires selon les cohortes :
  - À l'entrée dans les EdS, on constate que ces emplois ont une durée remarquable, la plupart des bénéficiaires y restant pendant plusieurs années.
  - À la sortie des EdS, les principales destinations sont : le retour en emploi, l'état « Aucun », le retour au chômage et l'inscription à l'Hospice général.
- Les trajectoires selon l'âge :
  - Les individus de moins de 30 ans sont ceux qui quittent le plus précocement les EdS.
  - À la sortie des EdS, les effectifs concernés sont trop faibles pour pouvoir donner des estimations fiables des principales destinations.
- Les chances d'accès à un emploi stable :
  - Ne présentent pas de différences statistiquement significatives selon les cohortes.
  - Sont constantes dans les mois qui suivent l'accès aux EdS.



## 10. Aide sociale et revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)

Le dixième chapitre du rapport est consacré à l'analyse des deux prestations gérées par l'Hospice général : l'aide sociale et le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Dans ce rapport, nous conduisons trois analyses en parallèle : l'aide sociale et le RMCAS regroupés, l'aide sociale sans le RMCAS et le RMCAS sans l'aide sociale. Pour ces trois cas, nous nous intéressons d'abord à l'accès à ces prestations selon les cohortes d'AFD, aux trajectoires qui les suivent et aux chances de retour en emploi des individus en ayant bénéficié.

L'accès à l'aide sociale est limité par deux facteurs : les limites de fortune (4'000 francs pour chaque personne majeure auxquels s'ajoutent 2'000 francs pour chaque enfant dans le ménage) et la prise en compte de la situation financière de l'ensemble du ménage. Créé en 1994 et abrogé en février 2012 avec l'entrée en vigueur de la LIASI, le RMCAS est une mesure qui s'adressait uniquement aux CFD. Il visait à fournir une aide individualisée aux CFD en favorisant leur réinsertion professionnelle. De plus, les critères d'accès au RMCAS étaient moins restrictifs que ceux de l'aide sociale.

Contrairement aux autres mesures analysées, les critères d'accès à ces prestations sont basés sur la situation du ménage et non celle de l'individu. Concrètement, ceci implique qu'une personne peut entrer ou sortir en fonction de la situation des autres membres de son ménage. Il est nécessaire de garder à l'esprit que les services de l'Hospice général ne se limitent pas à verser de l'argent, les bénéficiaires peuvent également bénéficier de mesures de réinsertion professionnelle. Ces dernières sont inaccessibles à ceux qui ne sont pas inscrits à l'Hospice général.

**Nos données portent sur les inscriptions à l'Hospice général et non sur le fait de recevoir concrètement une aide. Ainsi, il est possible qu'un ménage soit inscrit sans toucher d'aide.** La désinscription intervient lorsqu'un ménage n'a plus reçu d'aide pendant six mois consécutifs.

Les deux révisions de la loi sur l'aide sociale, la LASI et la LIASI, avaient notamment pour but d'augmenter la réinsertion professionnelle. La LASI met en place la nécessité de démontrer son engagement vers la réintégration sur le marché du travail et la LIASI introduit le Service de réinsertion professionnelle.

### 10.1. Analyse de l'accès à l'aide sociale et au RMCAS

#### 10.1.1. Courbes de survie

##### *Aide sociale et RMCAS*

La figure 39, à la page suivante, représente les courbes de survie qui décrivent les chances d'accès à l'aide sociale et au RMCAS selon les cohortes d'AFD. Ces prestations concernent une proportion importante de CFD, puisque un an après l'AFD, la part de CFD en bénéficiant varie entre 24 et 35% selon les cohortes.

On observe deux phases dans chaque cohorte. Dans les premiers mois suivant l'AFD, entre 20 et 30% de CFD font recours aux prestations de l'Hospice général. Il pourrait s'agir de personnes appartenant à des ménages déjà précarisés durant la phase qui précède l'AFD. Au moment de l'épuisement des

indemnités de chômage du CFD, ils sont contraints à s'adresser à l'Hospice général, faute de ressources épargnées précédemment. Par la suite, les courbes de survie continuent à descendre avec des pentes importantes, montrant qu'un deuxième groupe d'individus s'inscrivent graduellement à l'aide sociale et au RMCAS. On observe donc une forme de paupérisation qui conduit un certain nombre de CFD à s'inscrire à l'Hospice général dans les mois suivants.

On observe de fortes différences entre les cohortes. De manière intéressante, les écarts se forment dans les premiers mois qui suivent l'AFD. Les accès deviennent plus fréquents à partir de la deuxième cohorte puis baissent à nouveau dans la dernière. À titre d'exemple, 12 mois après l'AFD, le pourcentage de CFD ayant accédé à une des deux prestations se situe à 24% dans la première cohorte, 34% dans la deuxième, 35% dans la troisième, 35% dans la quatrième, 34% dans la cinquième et 30% dans la sixième cohorte (cf. tableau 33 dans la section 15.4 des annexes). On peut mettre en parallèle ces évolutions avec les changements législatifs affectant l'aide sociale. La première cohorte est celle où l'octroi de ces mesures est le plus limité. On peut penser que les emplois temporaires cantonaux protégeaient les CFD de la paupérisation. La révision de 2008 de la LMC a conduit à la suppression des ETC. Les accès aux nouvelles mesures (PCEF, EdS) étant plus restreints, un nombre croissant de CFD a été obligé de faire appel à l'Hospice général. La proportion de bénéficiaires reste constante dans les trois cohortes suivantes. Finalement, on observe une baisse dans la dernière cohorte, ce qui correspond à l'entrée en vigueur de la LIASI qui supprime le RMCAS. Une partie de cette baisse est liée à l'introduction des prestations complémentaires (PC) pour les familles en novembre 2012. Les ménages qui en satisfont les critères sont directement dirigés vers les PC familles et non plus vers les services de l'Hospice général.

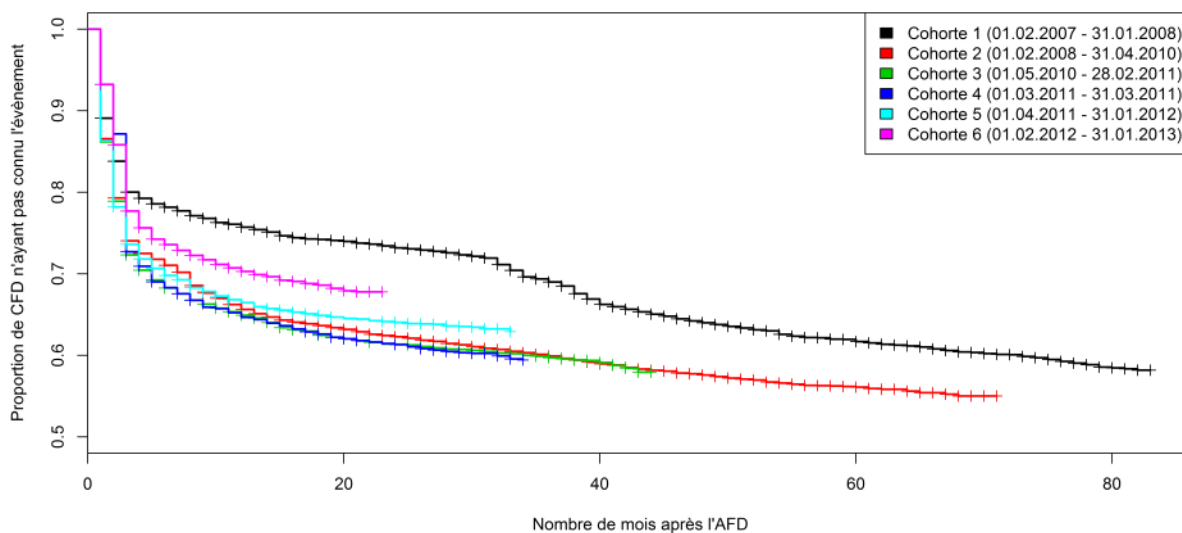


Figure 39 – Courbes de survie décrivant les chances d'avoir accès à l'aide sociale et au RMCAS selon les cohortes d'AFD

Sources : Hospice général; SECO, statistique du marché du travail

### ***Aide sociale sans RMCAS***

La figure 40 fournit la même représentation de celle précédente, mais en se centrant cette fois-ci sur l'accès à l'aide sociale uniquement, en excluant les personnes qui s'inscrivent au RMCAS. On observe ainsi qu'un an après l'AFD, entre 15 et 30% (selon les cohortes) des CFD font recours à l'aide sociale. Comme précédemment, l'octroi de la mesure connaît deux grandes phases. Une première a lieu juste après l'AFD. Pendant celle-ci, un groupe considérable de CFD a accès à l'aide sociale. Ensuite, la proportion de CFD bénéficiant de la mesure augmente graduellement.

On observe une augmentation constante de l'accès à l'aide sociale par les CFD en passant des cohortes les plus anciennes aux plus récentes. À titre d'illustration, 12 mois après l'AFD, le pourcentage de CFD ayant accédé à l'aide sociale se situe à 15% dans la première cohorte, 20% dans la deuxième 22% dans la troisième, 26% dans la quatrième, 20% dans la cinquième et 29% dans la sixième cohorte (cf. tableau 36 dans la section 15.4 des annexes). Les inscriptions à l'aide sociale sont particulièrement fréquentes dans la cohorte de Mars 2011. Comme précédemment, l'écart entre les cohortes se creuse dans les premiers mois après l'AFD. Ensuite, les courbes de survie gardent des pentes similaires.

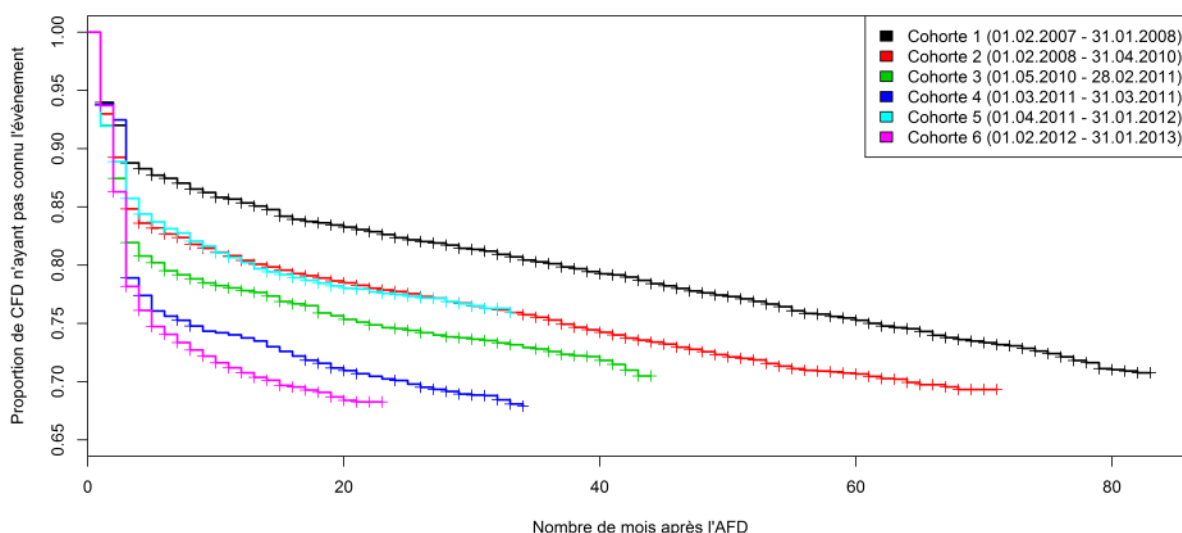


Figure 40 – Courbes de survie décrivant les chances d'avoir accès à l'aide sociale sans le RMCAS selon les cohortes d'AFD

Sources : Hospice général; SECO, statistique du marché du travail

### ***RMCAS sans aide sociale***

Pour conclure cette section, la figure 41, à la page suivante, montre l'évolution de l'accès des CFD au RMCAS uniquement. Un an après l'AFD, entre 10 et 20% des CFD se sont inscrits au RMCAS selon les cohortes. À titre d'exemple, ce pourcentage se situe à 10% dans la première cohorte, 19% dans la deuxième 18% dans la troisième, 16% dans la quatrième, 18% dans la cinquième et 1% dans la sixième cohorte (cf. tableau 39 dans la section 15.4 des annexes). On observe d'abord une hausse de l'octroi du RMCAS en passant de la première à la deuxième cohorte qui pourrait être liée à la suppression des ETC. À l'exception de la hausse constatée durant la cinquième cohorte, cette hausse est suivie d'une baisse

graduelle dans les cohortes suivantes qui précède la suppression de celui-ci par la LIASI dans la dernière, en février 2012<sup>14</sup>.

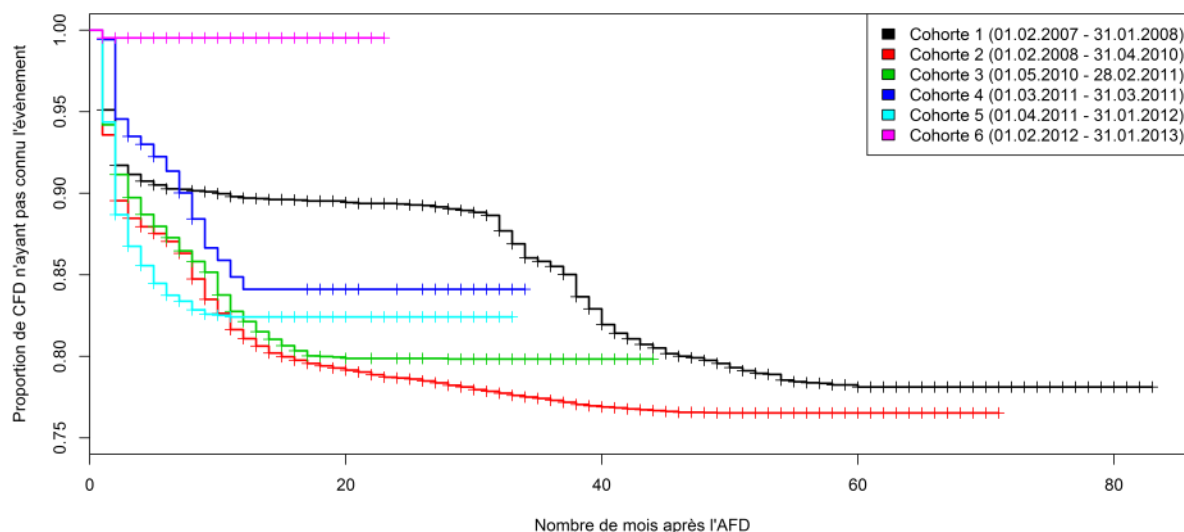


Figure 41 – Courbes de survie décrivant les chances d’avoir accès au RMCAS sans l’aide sociale selon les cohortes d’AFD

Sources : Hospice général; SECO, statistique du marché du travail

### Conclusion

Les accès à l’Hospice général concernent une part importante des CFD sur la période. Ces accès sont devenus de plus en plus fréquents avant de diminuer dans la dernière cohorte. Cette évolution s’explique par deux mouvements : une augmentation graduelle du recours à l’aide sociale associée à une diminution graduelle des octrois du RMCAS.

### 10.1.2. Modèles de régression

Comme pour les situations précédentes, nous étudions à présent les chances d’accéder aux prestations de l’Hospice général à l’aide de modèles de régressions. Il s’agit ici de comprendre si l’augmentation des recours à l’aide sociale est due aux modifications du profil des CFD et de la conjoncture économique, ou à une modification du système de prise en charge des CFD. Les modèles de régression sont les mêmes que ceux décrits dans la section 5.6.2 et les résultats de ceux-ci, pour les trois cas considérés dans ce chapitre, peuvent être consultés dans la section 15.2 des annexes, tableaux 12, 13, et 14.

<sup>14</sup> Cette suppression explique le fait que les courbes deviennent horizontales à partir d’un certain moment dans chaque cohorte.

### ***Aide sociale et RMCAS***

En se basant sur les résultats des modèles de régression, les chances d'accès à l'aide sociale ou au RMCAS selon les cohortes sont les suivantes. On observe une hausse des accès à l'Hospice général à partir de la deuxième cohorte. Ces accès sont les plus importants pendant la cinquième cohorte et connaissent une légère baisse dans la dernière.

Les analyses de régression permettent également de dresser le profil type d'une personne qui s'inscrit à l'une des prestations sociales de l'Hospice général :

- Les CFD hommes s'inscrivent significativement plus souvent à l'Hospice général que les CFD femmes.
- Les CFD de plus de 55 ans sont ceux qui accèdent le moins souvent à ces mesures et les CFD de classe d'âge intermédiaire, entre 30 et 49 ans, sont ceux qui bénéficient le plus de l'aide sociale ou du RMCAS.
- Pour les CFD, un niveau de formation et un gain assuré élevés diminuent la probabilité d'accéder à ces états.
- Au niveau de la branche économique, les CFD provenant du secteur « Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » sont ceux ayant plus de chances de devoir avoir besoin des mesures de l'Hospice général. Il convient de rappeler que, selon les pratiques administratives, les CFD qui ont obtenu un ETC avant de connaître une deuxième arrivée en fin de droits sont classés dans cette branche (Flückiger et Vassiliev, 2002). Étant donné leur profil fragilisé, il apparaît dès lors probable qu'ils se dirigent vers l'aide sociale ou le RMCAS.

### ***Aide sociale sans RMCAS***

On peut également utiliser les modèles de régression pour étudier l'accès à l'aide sociale sans le RMCAS. Les résultats confirment globalement ce que l'on observe à l'aide de la figure 40. La première cohorte est celle pendant laquelle les chances d'accès sont les plus faibles et la dernière celle où elles sont les plus fortes. On observe également un pic pendant la cohorte de mars 2011.

Le profil des accès à l'aide sociale diffère quelque peu de ce que nous avons observé précédemment :

- Les CFD hommes ont toujours plus de chances que les femmes de bénéficier de l'aide sociale.
- Il s'agit essentiellement de CFD jeunes. Plus ils sont âgés, moins ils recourent à l'aide sociale.
- Pour les CFD, un niveau de formation et un gain assuré élevés diminuent la probabilité d'accès.
- Enfin, pour ce qui concerne les branches économiques du dernier emploi, les CFD provenant de quatre secteurs présentent des chances inférieures aux autres de bénéficier de l'aide sociale. Il s'agit des secteurs suivants : « Information et communication », « Finance et Assurances », « Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » et « Autres activités de service ». Il s'agit toutefois de différences peu marquées.

### ***RMCAS sans aide sociale***

Pour ce qui concerne le RMCAS, les modèles de régression conduisent aux résultats suivants concernant les chances d'accès à cette mesure selon les cohortes. Le passage de la première à la deuxième cohorte s'accompagne d'une hausse des chances d'accès au RMCAS. Ces chances restent à peu près au même niveau dans la troisième pour baisser dans la quatrième. La probabilité d'accès à cette mesure connaît son maximum lors de la cinquième cohorte. Logiquement, les chances sont les plus

faibles dans la dernière cohorte qui correspond à l'entrée en vigueur de LIASI et la suppression du RMCAS.

Le profil des CFD accédant au RMCAS est le suivant :

- Les CFD hommes ont à nouveau plus de chances que les femmes d'avoir accès à cette mesure.
- Les CFD de nationalité suisse bénéficient du RMCAS plus fréquemment que les étrangers.
- Les CFD de moins de 30 ans ont moins de chances que les autres catégories d'âge de recevoir des versements associés au RMCAS.
- Pour les CFD, posséder un niveau de formation tertiaire et un gain assuré élevé diminuent les chances d'accès.
- Enfin, les CFD provenant du secteur « Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » sont ceux qui ont significativement plus de chances par rapport aux autres branches économiques d'accéder au RMCAS au cours de leur trajectoire après l'AFD.

### ***Conclusion***

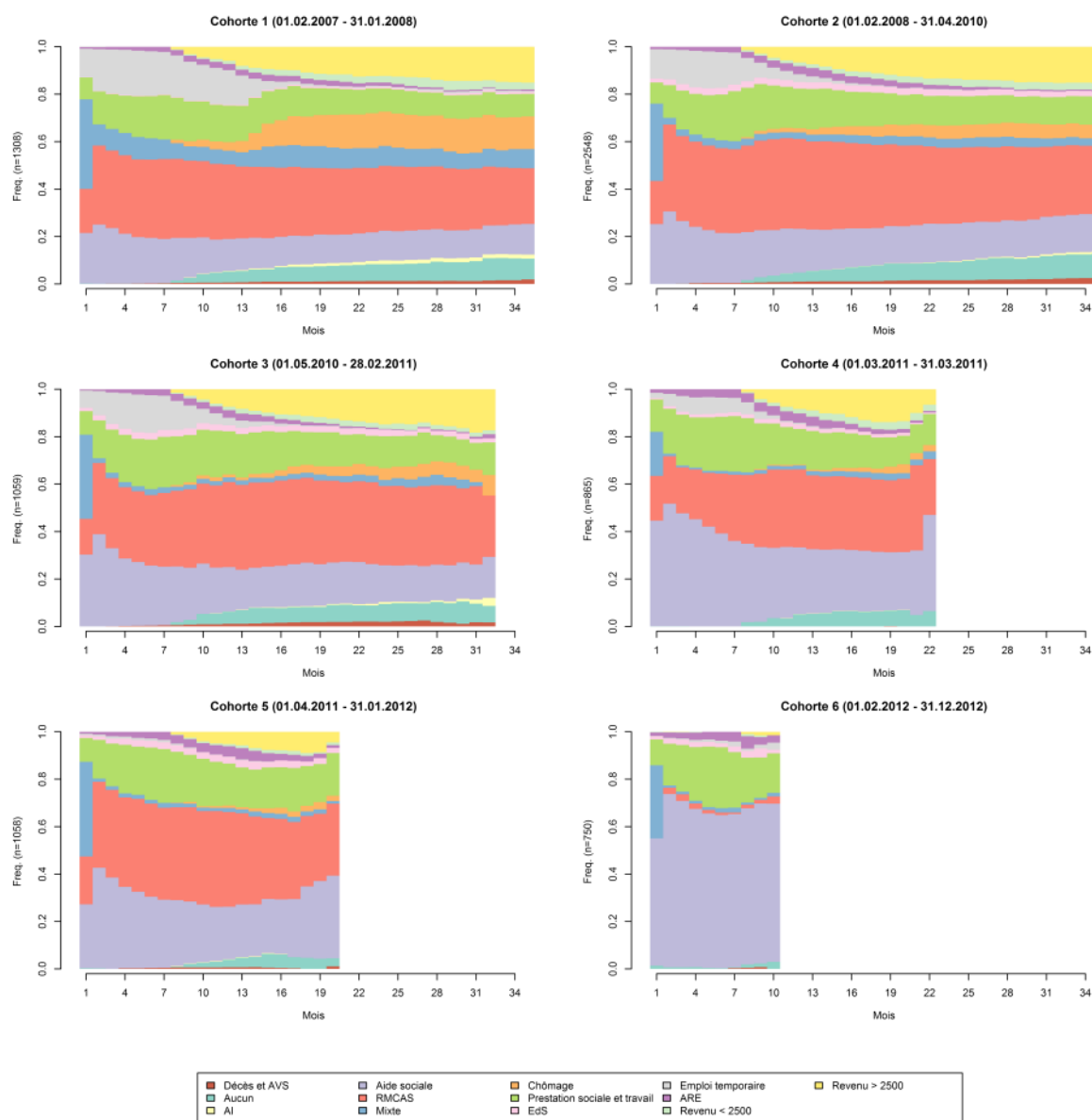
Les analyses de régression confirment les tendances que nous avons observées à l'aide des courbes de survie. Elles mettent toutefois en évidence que les profils des CFD accédant à ces mesures sont différents, notamment du point de vue de leur âge. Les jeunes accèdent plus souvent à l'aide sociale, alors que les plus âgés bénéficient plus facilement du RMCAS. De manière similaire, les CFD issus des secteurs « Administration publique » vont plus fréquemment au RMCAS. Or, selon les pratiques administratives, ce secteur regroupe les CFD arrivés en fin de droits une seconde fois suite à un ETC. On peut penser que ces personnes sont particulièrement éloignées de l'emploi (Flückiger et Vassiliev, 2002). Pour ces raisons, il est attendu, par effet de sélection, que les retours en emploi soient plus fréquents parmi les bénéficiaires de l'aide sociale que parmi ceux du RMCAS.

## **10.2. Les trajectoires après l'accès à l'aide sociale et au RMCAS**

Avant de décrire les trajectoires des CFD après l'accès aux prestations de l'Hospice général, il est important de rappeler au lecteur que nos données portent sur les inscriptions à l'Hospice général et non sur le fait de recevoir concrètement une aide. La décision de clôture du dossier intervient lorsqu'un ménage n'a plus reçu d'aide pendant six mois consécutifs. Par conséquent, dans nos analyses, le nombre de mois passés à l'aide sociale ou RMCAS par les CFD est rallongé de 6 mois pour une partie CFD, restant inscrits à l'Hospice général sans toucher d'aide. En d'autres mots, nous avons tendance à surestimer la durée et la stabilité du recours aux prestations de l'Hospice général.

## Aide sociale et RMCAS

La figure 42 présente les trajectoires à partir du premier mois d'obtention de l'aide sociale et du RMCAS selon les six cohortes d'AFD.



Après avoir accédé à l'aide sociale ou au RMCAS, la plupart des CFD restent inscrits auprès de l'Hospice général pendant l'ensemble de la période sous observation. Il s'agit de deux situations qui présentent une stabilité remarquable au fil du temps, la part de CFD quittant l'Hospice général étant limitée. On constate également une hausse de la proportion de ces deux états dans les cohortes les plus récentes. À titre d'exemple, 15 mois après l'accès à une de ces deux prestations, le pourcentage de CFD

ne restant inscrits qu'à l'Hospice général se situe à 43% dans la première cohorte, 54% dans la deuxième, 53% dans la troisième, 57% dans la quatrième et dans la cinquième (les trajectoires de la dernière cohorte sont plus courtes que 15 mois et on ne peut donc pas donner d'information sur ce pourcentage) (cf. tableau 34, section 15.4 des annexes). Par la suite, ces pourcentages restent à peu près constants. Cette stabilité montre que les individus faisant recours à ces prestations sociales ne réussissent pas à en sortir facilement. Notons encore qu'il faut 6 mois sans prestations pour quitter l'Hospice général, ce qui tend à gonfler légèrement ce constat.

Les CFD bénéficiant du RMCAS sont plus fréquents que ceux à l'aide sociale dans quatre cohortes sur six. Ce résultat est attendu puisque les CFD étaient dirigés prioritairement vers le RMCAS plutôt que vers l'aide sociale. Les seules exceptions sont la cohorte de mars 2011 et celle qui suit l'introduction de la LIASI, supprimant le RMCAS.

La proportion de CFD se dirigeant vers l'emploi de plus de 500 CHF se situe entre 10 et 15% 15 mois après l'AFD. L'état « Prestation sociale et travail » concerne environ 14 et 18% des CFD selon les cohortes, une proportion plutôt stable au long des trajectoires dans l'ensemble des cohortes. Ainsi, une part relativement importante des CFD bénéficiaires des services de l'Hospice général travaillent tout en étant inscrits à l'Hospice général. Une part de ceux-ci touche probablement un revenu supérieur à 2'500 CHF, mais insuffisant pour subvenir aux besoins de leur ménage.

Enfin, la première cohorte est la seule à présenter une proportion importante de CFD qui, après avoir suivi un emploi temporaire, retournent au chômage. La disparition des emplois temporaires et du droit au chômage qu'ils permettaient de recréer est compensée par une hausse des CFD inscrits uniquement à l'Hospice général.

### ***Aide sociale sans RMCAS***

La figure 43, à la page suivante, représente les trajectoires suivant l'accès à l'aide sociale sans le RMCAS selon les six cohortes d'AFD. La proportion de CFD qui restent bénéficiaires de l'aide sociale diminue dans toutes les cohortes au cours des trajectoires. La baisse est compensée par une hausse dans l'accès au RMCAS, notamment entre la troisième et cinquième cohorte. On observe par ailleurs les mêmes tendances que celles mises en évidence en analysant les trajectoires à l'entrée à l'aide sociale et au RMCAS. À titre d'exemple, 15 mois après l'accès, le pourcentage de CFD ne restant inscrits qu'à l'Hospice général se situe à 28% dans la première cohorte, 46% dans la deuxième, 47% dans la troisième, 54% dans la quatrième et dans la cinquième (les trajectoires de la dernière cohorte sont plus courtes que 15 mois et on ne peut donc pas donner d'information sur ce pourcentage) (cf. tableau 37, section 15.4 des annexes).

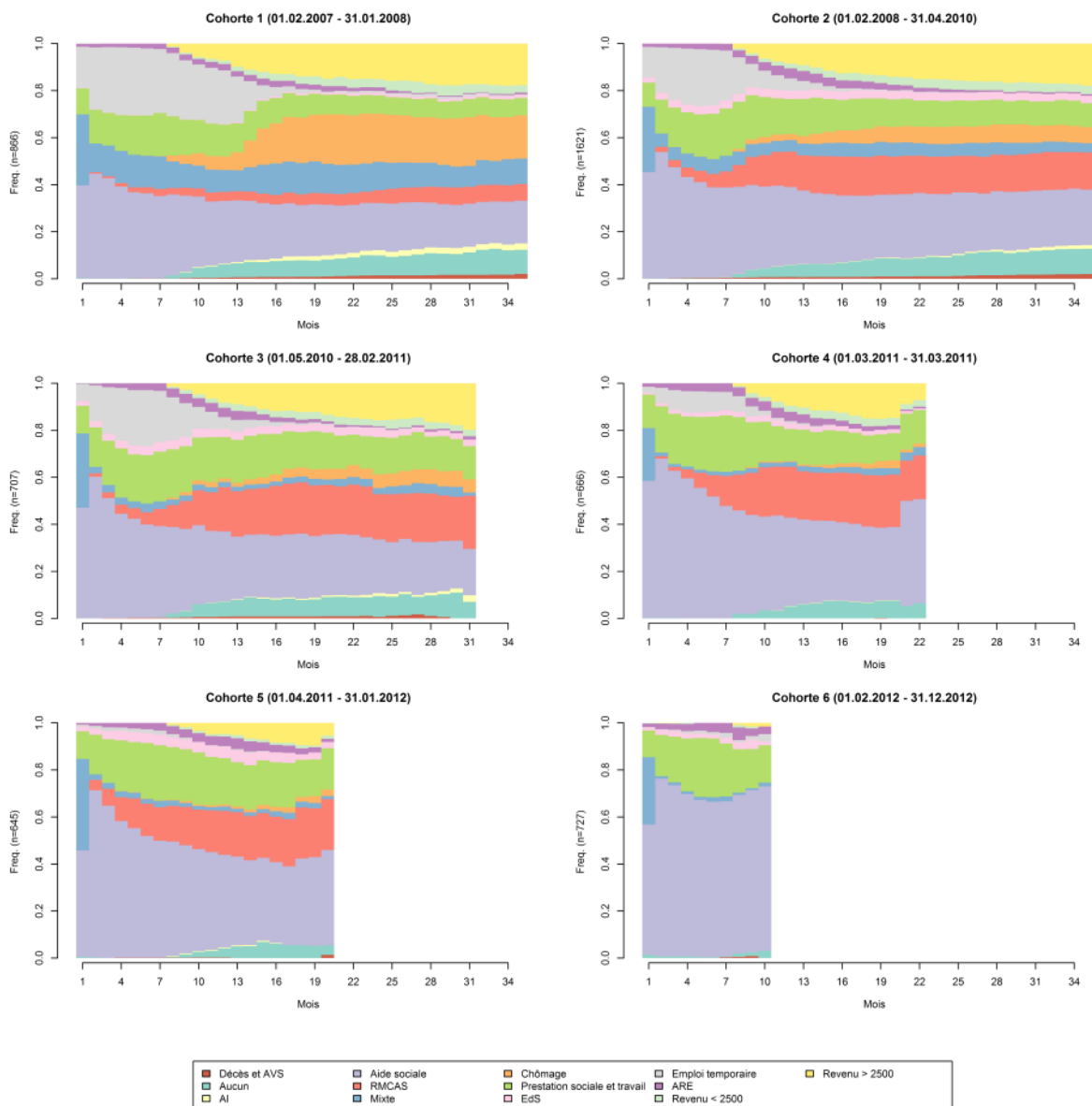


Figure 43 – Distribution transversale des trajectoires à l’entrée à l’aide sociale sans le RMCAS selon les cohortes d’AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l’AVS, registre central des rentes de l’AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

## RMCAS sans aide sociale

La figure 44 représente les trajectoires à partir de l'entrée RMCAS, en laissant l'aide sociale de côté, selon les cohortes d'AFD. Le graphique de la sixième cohorte n'est pas représenté puisque composé par moins de 50 trajectoires.

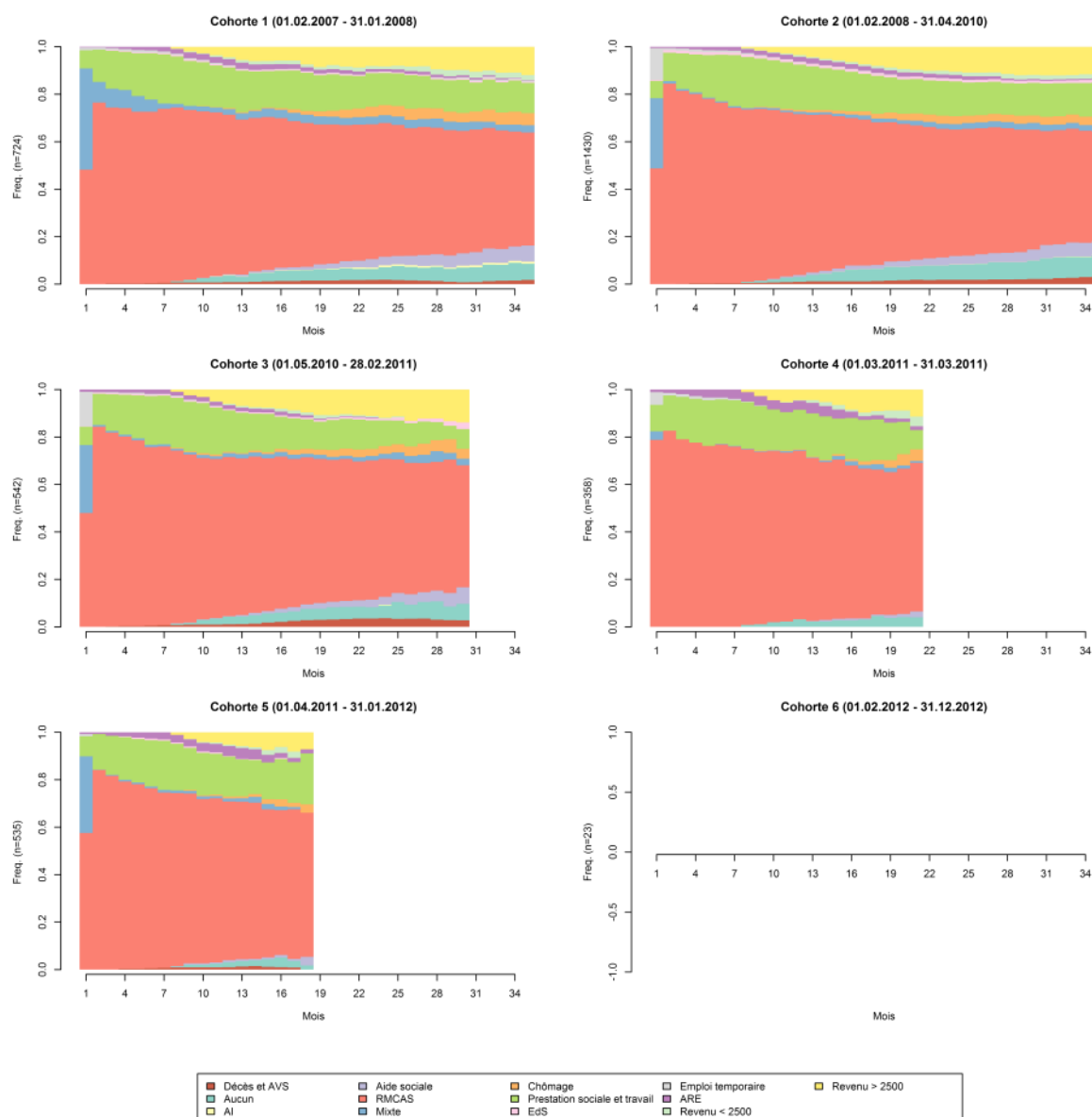


Figure 44 – Distribution transversale des trajectoires à la l'entrée au RMCAS sans l'aide sociale selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

La proportion de CFD accédant au RMCAS atteint son maximum le deuxième mois après l'AFD, à la suite de la baisse des états « Mixte », « Prestation sociale » et « Emploi temporaire ». Il baisse encore légèrement au fil des trajectoires dans toutes les cohortes. À titre d'illustration, 15 mois après l'accès, le

pourcentage de CFD ne restant inscrits qu'au RMCAS se situe à 65% dans la première cohorte, 64% dans la deuxième, 64% dans la troisième, 67% dans la quatrième et 62% dans la cinquième (les trajectoires de la dernière cohorte sont plus courtes que 15 mois et on ne peut donc pas donner d'information sur ce pourcentage) (cf. tableau 40, section 15.4 des annexes). Finalement, le pourcentage lors du dernier mois d'observation se situe à environ 60% et montre une fois de plus la stabilité des trajectoires des CFD s'adressant à l'Hospice général. Leur situation de précarité est donc durable.

L'état « Prestation sociale et travail » est le deuxième le plus fréquent au cours des trajectoires de toutes les cohortes, en occupant une proportion entre 15 et 17% des CFD 15 mois après l'AFD. Cette situation nous montre qu'une part importante des bénéficiaires qui retrouvent un emploi restent inscrits à l'Hospice général<sup>15</sup>. Le retour en emploi est la troisième destination la plus probable après l'octroi d'un RMCAS. Son importance est cependant inférieure à celle constatée pour l'aide sociale sans RMCAS. Toutefois, ces pourcentages ne sont que difficilement comparables, car les populations auxquelles s'adressent ces prestations sont différentes, comme nous l'avons mis en évidence à l'aide des modèles de régression. En effet, les bénéficiaires de l'aide sociale sont plus jeunes que ceux du RMCAS et ont donc un profil plus proche de l'emploi. Dès lors, il est hautement probable que cette différence soit le résultat d'un biais de sélection. Autrement dit, il est probable que les différences de retours à l'emploi soient dues aux différences de population à l'entrée et non à la prestation en elle-même.

L'état « Aucun » est le quatrième état le plus fréquent dans les cinq premières cohortes.

Finalement, notons que le passage du RMCAS vers l'aide sociale est presque inexistant, alors que la transition inverse était beaucoup plus fréquente, vraisemblablement en raison de prestations plus élevées au RMCAS.

---

<sup>15</sup> Ce n'est qu'après six mois sans prestations que les bénéficiaires sont désinscrits de l'Hospice général.

## 10.3. Le retour en emploi après l'aide sociale et le RMCAS

### *Aide sociale et RMCAS*

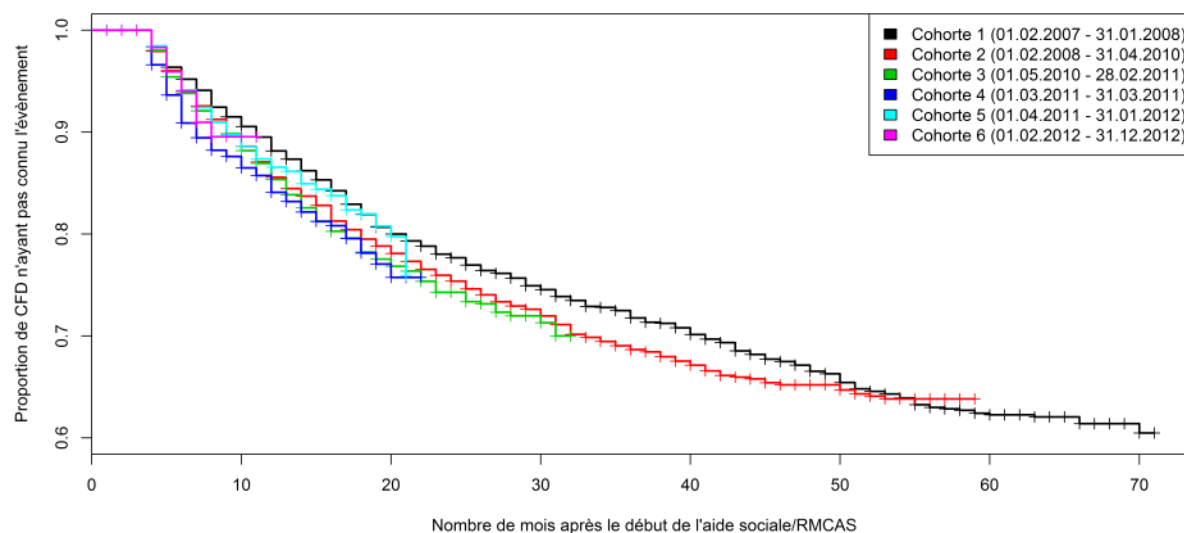


Figure 45 – Courbes de survie décrivant les chances de retrouver un emploi stable après l'accès à l'aide sociale et au RMCAS selon les cohortes

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; Hospice général; SECO, statistique du marché du travail

La figure 45 représente des courbes de survie qui décrivent les chances de retrouver un emploi stable selon les cohortes d'AFD pour les CFD ayant bénéficié d'une des prestations de l'Hospice général. On notera qu'il est tout à fait possible d'occuper un emploi stable et d'être inscrit à l'Hospice général simultanément pour deux raisons. D'une part, le revenu peut être insuffisant pour assurer les besoins du ménage dans son ensemble. D'autre part, les bénéficiaires restent inscrits pendant six mois après le dernier versement.

La proportion d'individus retrouvant un emploi stable est relativement élevée. À titre d'exemple, 12 mois après l'accès à une des deux prestations de l'Hospice général, le pourcentage de CFD ayant retrouvé un emploi stable se situe à 12% dans la première cohorte, 14% dans la deuxième, 15% dans la troisième, 16% dans la quatrième et 14% dans la cinquième (les trajectoires de la dernière cohorte sont plus courtes que 12 mois et on ne peut donc pas donner d'information sur ce pourcentage) (cf. tableau 35, section 15.4 des annexes). 36 mois après l'AFD, près de 30% des individus retrouvent un emploi dans les deux premières cohortes. Ce pourcentage est important, si l'on considère la situation qui caractérise les trajectoires des individus faisant partie d'un ménage inscrit à l'Hospice général. Les courbes gardent ensuite une pente relativement importante avec une légère tendance à l'aplatissement au cours des trajectoires. Les CFD qui retrouvent un emploi stable continuent à augmenter graduellement.

On ne constate pas de différences significatives entre les cohortes d'AFD.

## Aide sociale sans RMCAS

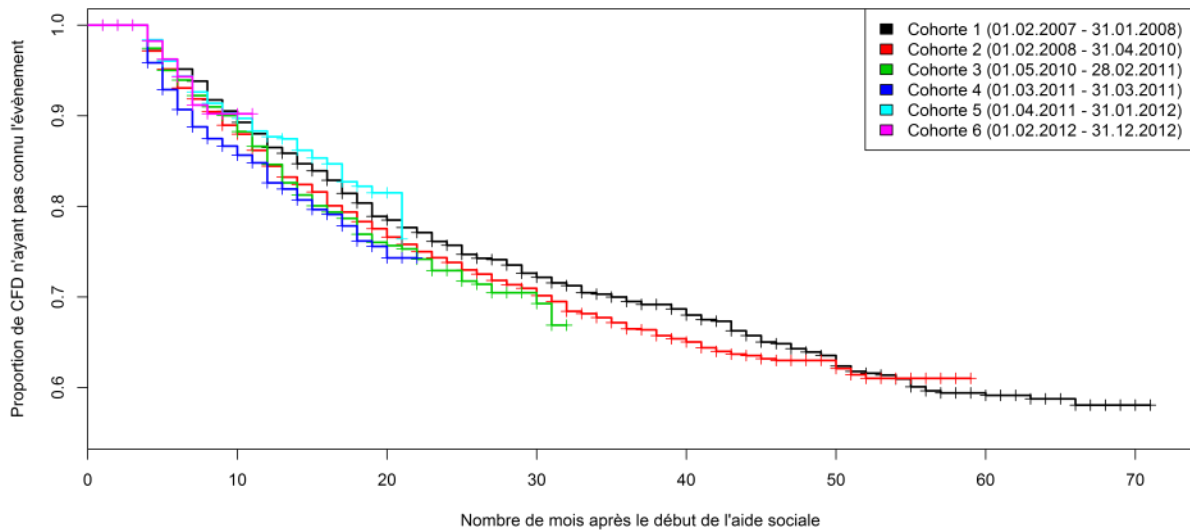


Figure 46 – Courbes de survie décrivant les chances de retrouver un emploi stable après l'accès à l'aide sociale sans le RMCAS selon les cohortes

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; Hospice général; SECO, statistique du marché du travail

La figure 46 reproduit à nouveau les chances de retrouver un emploi stable selon les cohortes pour les CFD ayant bénéficié de l'aide sociale sans le RMCAS. À titre d'illustration, 12 mois après l'accès à l'aide sociale, le pourcentage de CFD ayant retrouvé un emploi stable se situe à 14% dans la première cohorte, 16% dans la deuxième, 15% dans la troisième, 17% dans la quatrième et 12% dans la cinquième (les trajectoires de la dernière cohorte sont plus courtes que 12 mois et on ne peut donc pas donner d'information sur ce pourcentage) (cf. tableau 38, section 15.4 des annexes).

## RMCAS sans aide sociale

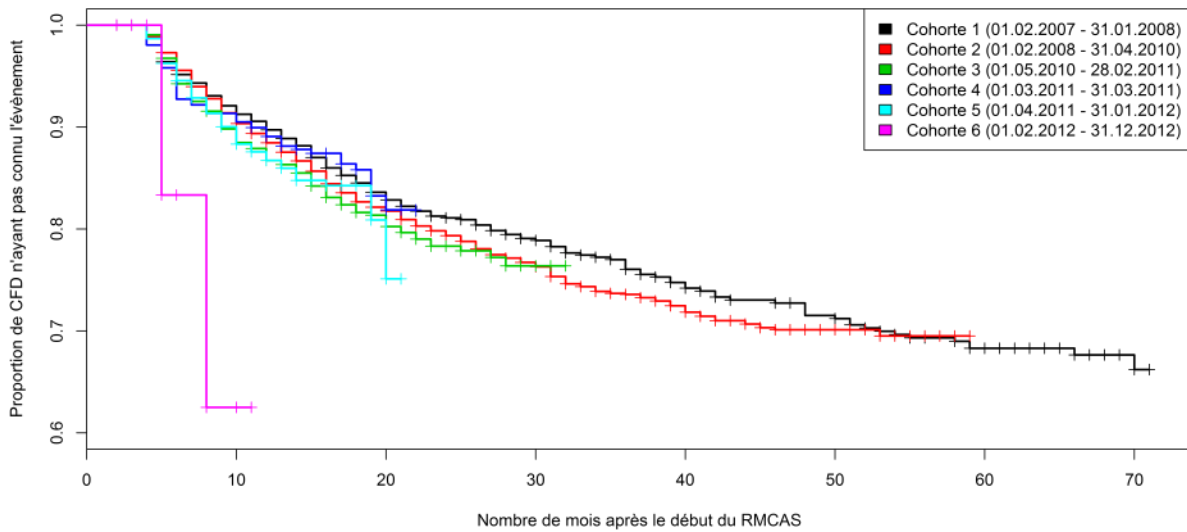


Figure 47 – Courbes de survie décrivant les chances de retrouver un emploi stable après l'accès au RMCAS sans l'aide sociale selon les cohortes

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; Hospice général; SECO, statistique du marché du travail

La figure 47 reproduit le même type de graphique que les deux précédentes, mais en se centrant sur le RMCAS sans l'aide sociale. À titre d'exemple, 12 mois après l'accès au RMCAS, le pourcentage de CFD ayant retrouvé un emploi stable se situe à 10% dans la première cohorte, 12% dans la deuxième, 13% dans la troisième, 11% dans la quatrième et 13% dans la cinquième (les trajectoires de la dernière cohorte sont plus courtes que 12 mois et on ne peut donc pas donner d'information sur ce pourcentage) (cf. tableau 41, section 15.4 des annexes).

On observe une proportion de CFD retrouvant un emploi stable légèrement plus faible que pour l'aide sociale uniquement. Autrement dit, les CFD bénéficiant du RMCAS retrouvent moins souvent un emploi stable. Cette différence s'explique vraisemblablement au moins en partie par un biais de sélection à l'entrée. En effet, les CFD accédant au RMCAS sont plus âgés et plus souvent issus du secteur « Administration publique » qui recoupe les ex-bénéficiaires d'ETC. Leur profil est donc plus éloigné de l'emploi que celui de ceux bénéficiant de l'aide sociale.

## 10.4. Conclusions

Les prestations gérées par l'Hospice général, l'aide sociale et le RMCAS, constituent le dernier maillon des politiques sociales. Nos analyses montrent que ces deux mesures concernent une proportion importante de CFD, entre 25 et 35% de CFD un an après l'AFD selon les cohortes. On observe une hausse de la proportion de CFD accédant aux deux prestations après l'abolition des emplois temporaires cantonaux (ETC). Le pourcentage reste à peu près constant par la suite pour baisser après l'entrée en vigueur de la LIASI. La baisse est liée à la suppression du RMCAS. À partir de cette date, l'aide sociale est la seule mesure offerte par l'Hospice général. Les barèmes d'accès sont plus restrictifs que ceux du RMCAS. L'introduction des PC familles pourraient également avoir contribué à cette baisse.

En analysant séparément l'accès aux deux mesures, on constate deux tendances inverses. La proportion de CFD accédant à l'aide sociale augmente dans les nouvelles cohortes, alors que l'évolution inverse est observée pour le RMCAS. On observe une diminution graduelle de l'attribution du RMCAS jusqu'à l'introduction de la LIASI. Deux cohortes font figure d'exception. La cohorte suivant la disparition des ETC montre une hausse des bénéficiaires dans les deux cas. La cinquième cohorte est caractérisée par une augmentation de la proportion de CFD faisant recours au RMCAS en compensant la baisse observée pour l'aide sociale.

Les modèles de régression permettent d'observer qu'être un CFD homme augmente les chances de faire recours aux services de l'Hospice général, alors qu'un niveau de formation et un gain assuré élevés ont l'impact inverse. On remarque également que les CFD bénéficiant du RMCAS sont, en moyenne, plus âgés que ceux à l'aide sociale.

Les trajectoires des CFD montrent que, généralement, les individus accédant à ces deux prestations ont tendance à rester inscrits à l'Hospice général de manière durable. La tendance devient plus marquée dans les cohortes les plus récentes. Les ménages de ces CFD ne réussissent pas à quitter facilement l'Hospice général.

15 mois après l'inscription, la proportion de CFD retrouvant un emploi tout en restant inscrits à l'Hospice général se situe entre 14 et 18% selon les cohortes. Le pourcentage de ceux quittant l'Hospice général et se réinsérant professionnellement ne dépasse 15% dans aucune des cohortes et a même tendance à diminuer dans les trois dernières. Cette évolution, associée à la hausse des CFD restant à l'Hospice général de manière durable, montre que les objectifs de réinsertion professionnelle visés avec la LASI et la LIASI sont difficiles à atteindre.

En analysant les trajectoires des deux mesures séparément, on constate que le passage de l'aide sociale vers le RMCAS est nettement plus fréquent que le parcours inverse. Cet aspect pourrait s'expliquer par les critères d'accès plus restrictifs dans l'accès à l'aide sociale qu'au RMCAS.

Une analyse des chances d'accès à l'emploi stable suite à l'entrée à l'aide sociale ou au RMCAS montre que, un an après l'accès aux mesures, dans l'ensemble des cohortes, entre 12 et 16% selon les cohortes des inscrits retrouvent un emploi avec un revenu brut d'au moins 2'500 francs pour au moins quatre mois consécutifs. On constate également que les chances de réinsertion professionnelle sont plus faibles pour les bénéficiaires du RMCAS que pour ceux de l'aide sociale. Il s'agit d'un résultat vraisemblablement lié aux différences entre les individus concernés par les deux mesures : les CFD

accédant au RMCAS sont notamment plus âgés que ceux à l'aide sociale et proviennent plus souvent du secteur « Administration publique », regroupant les CFD ayant enchainés deux AFD.

### ***Points clés***

- L'aide sociale et le RMCAS concernent une proportion importante de CFD dans toutes les cohortes, entre 25 et 35% de CFD un an après l'AFD selon les cohortes.
- On constate une hausse du pourcentage de CFD bénéficiant des deux prestations après l'abolition des ETC et une baisse après l'introduction de la LIASI.
- Une analyse séparée de l'accès à l'aide sociale et au RMCAS montre une tendance à la hausse des bénéficiaires de la première mesure et une baisse de ceux accédant à la deuxième.
- Les CFD hommes ont plus de chances de faire recours aux prestations de l'Hospice général, alors que la tendance inverse vaut pour ceux avec un niveau de formation et un gain assuré élevés. Les CFD bénéficiaires du RMCAS sont, en moyenne, plus âgés que ceux de l'aide sociale.
- Les trajectoires qui suivent l'accès aux deux mesures sont marquées par :
  - o Une majorité de CFD dont le ménage ne reste inscrit qu'à l'Hospice général.
  - o 15 mois après l'inscription, selon les cohortes, entre 14 et 18% de CFD réinsérés sur le marché de l'emploi tout en restant inscrits à une des deux prestations.
  - o Le passage de l'aide sociale au RMCAS est nettement plus fréquent que le parcours inverse.
- Concernant les chances de retour en emploi :
  - o Un an après l'accès à une des deux prestations, entre 12% et 16% des CFD concernés retrouvent un emploi stable selon les cohortes.
  - o Les chances de réinsertion professionnelle sont plus basses pour les bénéficiaires du RMCAS que pour ceux accédant à l'aide sociale. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers sont plus jeunes et proviennent moins souvent du secteur regroupant les CFD ayant bénéficiés au préalable d'un ETC avant de connaître une deuxième AFD.
  - o On ne constate pas de différences marquées entre les cohortes.

## 11. L'assurance invalidité (AI)

Le recours aux prestations de l'assurance invalidité (AI) est au centre des analyses du onzième chapitre. Comme dans le cas des mesures considérées précédemment, nous analysons l'évolution à l'accès aux rentes AI au fil des cohortes d'AFD, les trajectoires qui suivent l'obtention de ces rentes et le retour en emploi parmi les bénéficiaires.

Au cours de la période observée, l'assurance invalidité a subi deux grandes révisions : la cinquième et la sixième révision de l'AI. Ces deux réformes sont entrées en vigueur respectivement en janvier 2008, c'est-à-dire au début de notre deuxième cohorte, et en janvier 2012, soit au début de notre sixième cohorte. Les deux révisions ont été structurées autour de deux grands axes qui visent à réduire le déficit budgétaire de l'AI. Premièrement, des critères d'accès plus restrictifs à l'AI sont mis en place afin de limiter le nombre de rentes octroyées. Deuxièmement, elles visent à favoriser la réinsertion et la requalification professionnelle des individus concernés. On s'attend donc à observer une diminution de l'octroi de rentes AI sur la période suite à ces deux révisions.

Il est nécessaire de donner quelques précisions sur la définition des données à disposition. Pour chaque CFD concerné, nous connaissons la date de début du droit à la rente AI actuelle. Celle-ci correspond à la date à partir de laquelle l'assurance invalidité reconnaît à l'individu le droit à être indemnisé. Cette date peut être antérieure à la date où la décision quant à l'octroi du droit à la rente a été prise. Puisque la date de début de droit n'est pas nécessairement déterminée pour les CFD ayant déposé leur demande de rente que récemment, nos données nous amènent à sous-estimer le nombre effectif de bénéficiaires dans les dernières cohortes. De plus, il faut aussi mentionner que cette date ne correspond pas toujours au début effectif du droit à la rente. Elle peut correspondre, dans certains cas et en fonction des pratiques administratives, à une date de réévaluation du dossier. Ces différentes possibilités d'interprétation découlent du fait que le registre des rentes n'a pas pour but de fournir une base d'analyse statistique, mais d'indiquer le droit aux rentes.

## 11.1. Analyse de l'accès à l'AI

### 11.1.1. Courbes de survie

La figure 48 représente les courbes de survie qui décrivent les chances d'obtenir une rente AI selon les six cohortes. On constate que la proportion de CFD bénéficiant de ces rentes est plutôt faible. Elle varie entre 1 % et 3 % un an après l'AFD selon les cohortes (cf. tableau 42, section 15.4 des annexes).

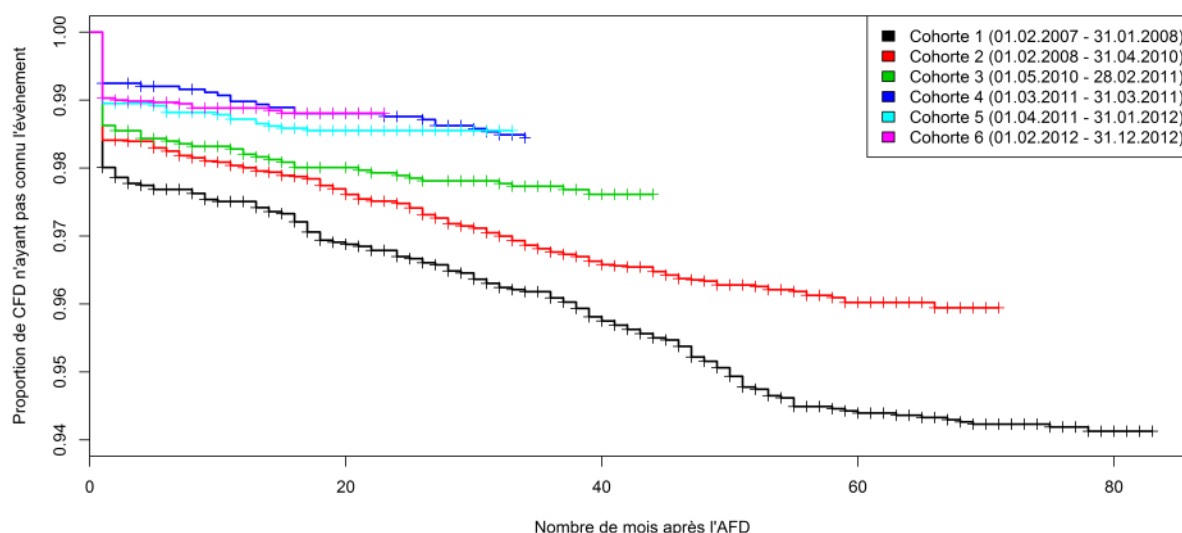


Figure 48 – Courbes de survie décrivant les chances d'avoir accès à une rente AI selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (registre central des rentes de l'AVS/AI); SECO, statistique du marché du travail

On peut distinguer deux phases d'octroi des rentes AI dans l'ensemble des cohortes. Juste après l'AFD, un premier groupe de CFD accède à l'AI. Celui-ci se situe autour de 2 % pour la première cohorte en diminuant jusqu'à 1 % dans les trois dernières. Ce premier décrochement est lié notamment aux CFD bénéficiant déjà d'une rente AI avant l'AFD. Par la suite, les courbes de survie continuent à diminuer. Ceci signifie qu'il est toujours possible d'obtenir une rente AI même plusieurs années après l'AFD. Mais il est également possible que ceci soit lié aux pratiques administratives présentées au début de ce chapitre. L'octroi de rente AI diminue de manière relativement importante en passant des cohortes les plus anciennes aux plus récentes. Un an après l'AFD, ce pourcentage passe de 3 % dans la première cohorte à 1 % dans la dernière. Successivement, la pente des courbes de survie diminue plus rapidement dans les cohortes les plus récentes, ce qui peut s'interpréter comme une diminution de l'accès à l'AI également par la suite. Cette baisse est une conséquence attendue des cinquième et sixième révisions de l'AI. Cependant, comme nous l'avons mis en évidence dans l'introduction de ce chapitre, une partie de la diminution que l'on observe dans les dernières cohortes est aussi liée au fait que les demandes de rentes AI récentes sont encore en cours d'évaluation. On ne dispose donc pas de date de début du droit pour celles-ci.

### 11.1.2. Modèles de régression

En suivant la même stratégie adoptée pour les mesures des chapitres précédents, les modèles de régression présentés dans la section 15.2 des annexes, tableau 15, donnent la possibilité d'isoler l'effet de chaque système législatif sur les chances d'accès aux rentes AI tout en contrôlant pour l'impact d'une série de variables. L'analyse de régression confirme partiellement les résultats mis en évidence à l'aide des courbes de survie. On observe une claire baisse des CFD accédant à l'AI, surtout à partir de la troisième cohorte.

La régression permet également de dresser le profil des CFD accédant à l'AI :

- Ceux-ci sont plus souvent des CFD hommes et suisses.
- Plus un CFD est âgé, plus il a de chances d'accéder à une rente AI.
- Les CFD provenant de deux secteurs, «Commerce, transports, hôtellerie et restauration» et «Activités spécialisées, services administratifs et de soutien», ont significativement moins de chances que ceux des autres branches d'être à l'AI.
- On notera par contre que le niveau de formation des CFD n'a pas d'influence significative sur l'accès à l'AI.

## 11.2. Les trajectoires après l'accès à l'AI

La figure 49, à la page suivante, représente les trajectoires transversales qui suivent l'obtention d'une rente AI selon les cohortes d'AFD. Notre analyse est limitée aux trois premières cohortes. Les trajectoires des trois dernières ne sont pas représentées puisque composées par moins de 50 individus. Cependant, vu le faible nombre de CFD concernés, même pour les trois premières cohortes, la partie finale des graphiques ne peut pas être interprétée, car elle est calculée sur un nombre trop restreint de trajectoires.

Le début des trajectoires est souvent caractérisé par des situations mixtes où la rente AI est combinée à d'autres états. L'état «Mixte» est ainsi plus fréquent que l'état «AI» dans les premiers mois suivants l'obtention d'une rente. La proportion de CFD concernés diminue clairement au cours des mois, notamment dans la troisième cohorte. La baisse de l'état «Mixte» s'accompagne d'une hausse des CFD n'accédant qu'à des rentes AI, qui devient la situation la plus fréquente. Cette évolution s'explique par l'application rétroactive du droit à la rente au moment de son octroi. Les individus dans l'état «Mixte» sont des CFD qui, dans l'attente de la décision concernant leur demande d'une rente AI, bénéficient vraisemblablement d'une des prestations de l'Hospice général. Puisque, comme nous l'avons souligné dans l'introduction de ce chapitre, nos données indiquent le début de droit de rente, l'application rétroactive de ce droit amène ces individus à être classés sous l'état «Mixte» pendant tous les mois entre la date début de droit et la date d'octroi de la rente. Une fois la rente octroyée, ces CFD quittent l'Hospice général pour ne bénéficier que de la rente AI. L'application rétroactive du droit à la rente est également en mesure d'expliquer la baisse de l'importance de l'état «Mixte» dans la troisième cohorte. En effet, on peut supposer qu'une partie des CFD ayant déposé une demande AI et se trouvant à l'Hospice général devraient contribuer à augmenter la proportion de l'état «Mixte» après l'octroi de la rente.

L'état «Prestation sociale et travail» est également fréquent au début des trajectoires. Il concerne une proportion constante de CFD au cours des mois, à peu près 10 %, dans les trois cohortes analysées. Il semblerait que ces individus, en emploi avant l'octroi de la rente, gardent leur activité professionnelle même après avoir commencé à en bénéficier.

Dans les deux premières cohortes, on constate que les emplois temporaires apparaissent en combinaison avec les rentes AI. Il s'agit d'individus qui bénéficient de ce type de mesure en attendant la décision quant à leur demande AI. La proportion de l'état «AVS et décès» augmente au cours des mois dans toutes les cohortes.

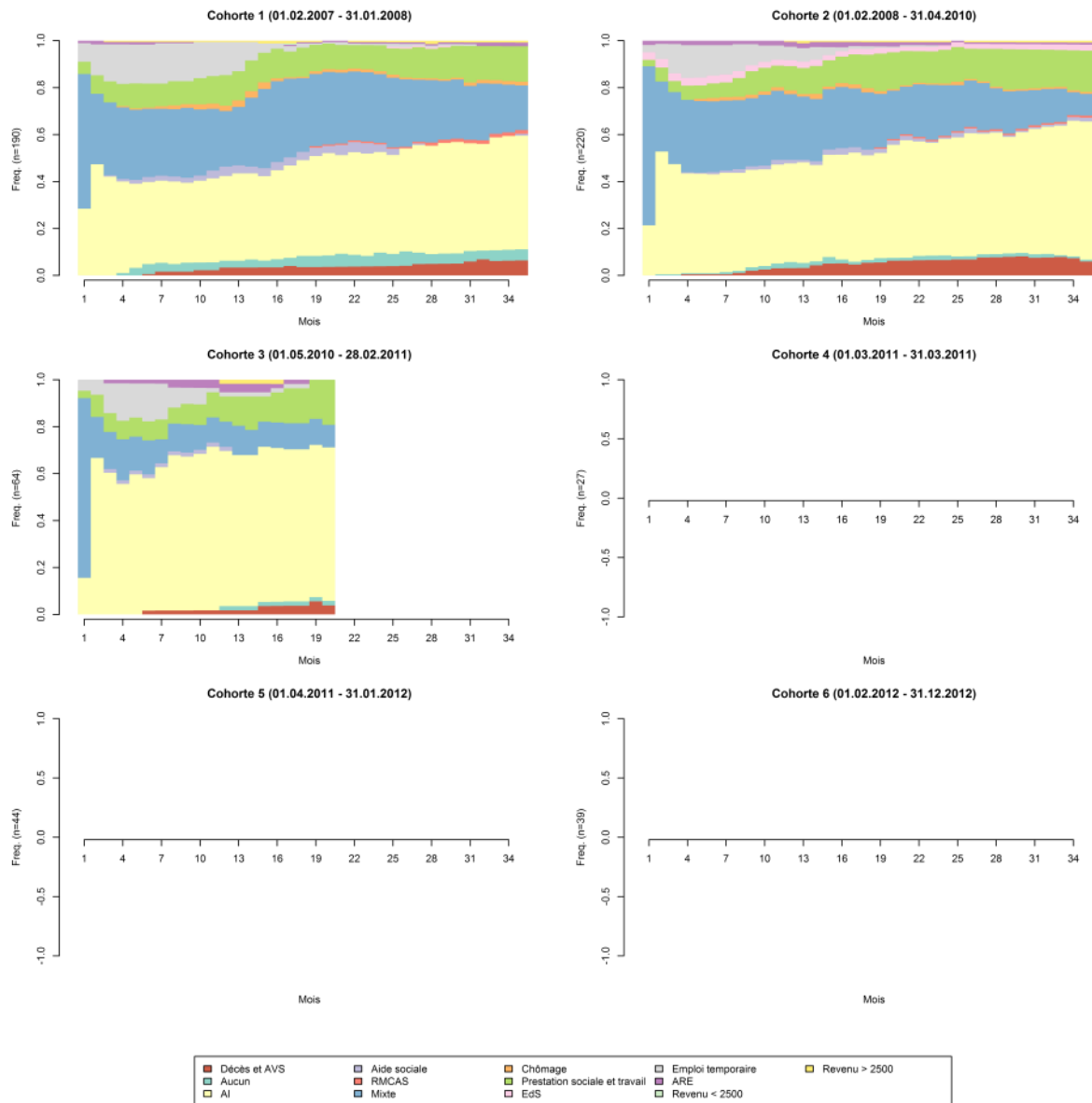


Figure 49 – Distribution transversale des trajectoires à la l'entrée à l'AI selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

### **11.3. Le retour en emploi après l'AI**

Nous n'avons pas inclus ici le graphique présentant les courbes de survie du retour en emploi. En effet, le nombre très faible de CFD concernés rend les estimations peu fiables et les différences entre les cohortes ininterprétables. Une estimation des chances de retrouver un emploi parmi l'ensemble des personnes ayant obtenu l'AI met toutefois en lumière qu'elles sont extrêmement faibles. On peut estimer à moins de 1% le taux de retour en emploi stable un an après l'accès à l'AI. Deux ans plus tard, ce taux dépasse légèrement le seuil de 1 % (cf. tableau 44, section 15.4 des annexes).

### **11.4. Conclusions**

L'accès aux rentes de l'assurance invalidité ne concerne qu'une part limitée des CFD. Moins de 3 % des CFD d'une cohorte donnée obtiennent des rentes AI. Cette proportion diminue fortement dans les cohortes les plus récentes en atteignant environ 1 % dans la dernière. La diminution est vraisemblablement une conséquence des deux révisions de l'AI, entrées en vigueur en 2008 et 2012, limitant l'octroi des rentes. Rappelons toutefois que nos données sont limitées aux rentes attribuées.

Les CFD hommes, les suisses et âgés sont ceux qui ont le plus de chances de bénéficier d'une rente AI. En attendant l'octroi d'une rente, beaucoup de CFD se trouvent à l'Hospice général. Une fois la rente octroyée, la situation la plus fréquente est le seul bénéficiaire de la rente AI. Le taux de retour en emploi stable est extrêmement faible. Quand il se produit, il est accompagné par d'autres prestations sociales, notamment la rente AI elle-même pour les personnes partiellement invalides. La suppression de la rente est suivie que très rarement par une réintégration professionnelle. Les CFD ne sont plus pris en charge (état « Aucun ») ou, plus fréquemment, bénéficient d'une prestation d'une autre institution, telle que le passage à la retraite (les cas les plus fréquents), le suivi par les services de l'Hospice général, les indemnités de chômage ou encore le retour vers l'AI elle-même.

### ***Points clés***

- Les données à disposition concernent uniquement les rentes attribuées (et non les demandent en cours) ce qui pourrait nous amener, selon les cohortes, à sous-estimer les rentes.
- Une proportion limitée de CFD accède aux rentes AI, au maximum 6 % pour la première cohorte.
- Cette proportion a tendance à diminuer dans les cohortes les plus récentes.
- Les CFD hommes, les suisses ont plus de chances de bénéficier de rentes AI.
- Plus le CFD est âgé, plus il a de chances d'accéder à une rente AI.
- Avant de bénéficier d'une rente AI, une part importante de CFD se trouvent à l'Hospice général.
- Après l'octroi, le bénéfice de la rente AI au cours de la trajectoire sans d'autres prestations sociales ni activités est le parcours le plus fréquemment suivi.
- Si le retour en emploi a lieu, il est toujours complété par des prestations sociales, notamment la rente AI.
- Les chances de retrouver un emploi stable pour ces individus sont très limitées.

## 12. L'état «Aucun»

L'état «Aucun» est la dernière situation étudiée dans ce rapport. Comme dans les chapitres précédents, nous analysons ici les risques d'y accéder, les trajectoires qui le suivent et le retour en emploi des CFD concernés.

Pour rappel, nous avons défini l'état «Aucun» par l'absence d'autres situations connues dans les bases de données utilisées. Ainsi, une personne dans l'état «Aucun» n'est pas au chômage, pas en emploi, pas en emploi temporaire, ne bénéficie pas d'ARE ou d'EdS, n'est pas inscrite à l'aide sociale ou au RMCAS, ne touche pas de rente AI et n'est pas décédée ou à l'AVS. Cet état décrit donc la situation d'une personne qui n'est pas prise en charge par l'une des mesures ou des aides offertes aux CFD *incluses dans notre étude*. Pour cette raison, il est un indicateur de l'absence de prise en charge des CFD sans emploi.

Cet état regroupe deux situations potentiellement problématiques qui sont liées au déménagement dans ou hors de Suisse. Premièrement, nous ne disposons pas d'information sur les individus qui déménagent hors de Suisse. Ceux-ci sont ainsi classés dans l'état «Aucun», même s'ils peuvent être en emploi hors de Suisse. Cependant, la part de CFD concernés par ce problème n'est vraisemblablement pas très importante. Deuxièmement, les personnes qui déménagent dans un autre canton suisse et qui y suivraient une mesure qui ne serait pas enregistrée dans PLASTA dans ce canton sont également codées avec l'état «Aucun». À nouveau, la part de CFD concernés par cet inconvénient ne devrait pas être très importante. En effet, beaucoup de cantons utilisent PLASTA pour le type de mesures analysées dans ce rapport et nous connaissons donc leur situation. Enfin, notons que les personnes qui sont en emploi dans un autre canton Suisse ne sont pas codées avec l'état «Aucun», mais à l'aide de «Revenu > 2'500» ou «Revenu < 2'500 » selon leur niveau de revenu, étant donné que le registre des Comptes individuels couvre toute la Suisse<sup>16</sup>.

Cet état regroupe également toutes les situations où les CFD bénéficient de mesures qui ne font pas partie de notre base de données, telle que les éventuelles mesures octroyées par l'AI. Les personnes ne percevant qu'une rente issue de l'assurance-accidents ou d'assurances de perte de gain privées sont également classées dans cet état. Notons que ces situations ne devraient toutefois concerner qu'un nombre limité de CFD. Finalement, nos données ne permettent pas de tenir en compte du retrait volontaire du marché du travail.

Ces situations potentiellement problématiques devraient nous amener à *légèrement* surévaluer les personnes non prises en charge par les politiques publiques. Cependant, il est raisonnable de supposer que le profil et le nombre de CFD concernés par ces situations ne devraient pas avoir changé significativement entre 2007 et 2013. L'évolution de la proportion de CFD connaissant cette situation est un indicateur de la part d'individus hors des maillons du système. Nous considérons ici l'état «Aucun» comme une situation caractérisée par l'exclusion de toute mesure de réinsertion ou d'aide de la part du système de prise en charge des CFD *considéré dans cette étude*. A première vue, cet état pourrait indiquer une situation moins précaire que celles des personnes demandant l'aide sociale ou le RMCAS.

---

<sup>16</sup> Rappelons que nous disposons des données sur les CFD bénéficiant de mesures ou en emploi dans un autre canton (cf. chapitre 2).

Toutefois, il est nécessaire de rappeler que les mesures offertes par l'Hospice général ne sont plus accessibles aux CFD dans cette situation. Il s'agit de plus d'individus qui sont invisibles pour les institutions prenant en charge des CFD.

Beaucoup de CFD transitent, de manière temporaire, par l'état « Aucun ». Afin d'étudier l'exclusion durable du système de prise en charge des CFD, nous analysons ici les risques d'être dans cet état pour au moins trois mois consécutifs après l'AFD.

## 12.1. Analyse de l'accès à l'état « Aucun »

### 12.1.1. Courbes de survie

La figure 50 présente les courbes de survie décrivant les risques d'accéder à l'état « Aucun » pour au moins trois mois consécutifs selon les six cohortes d'AFD.

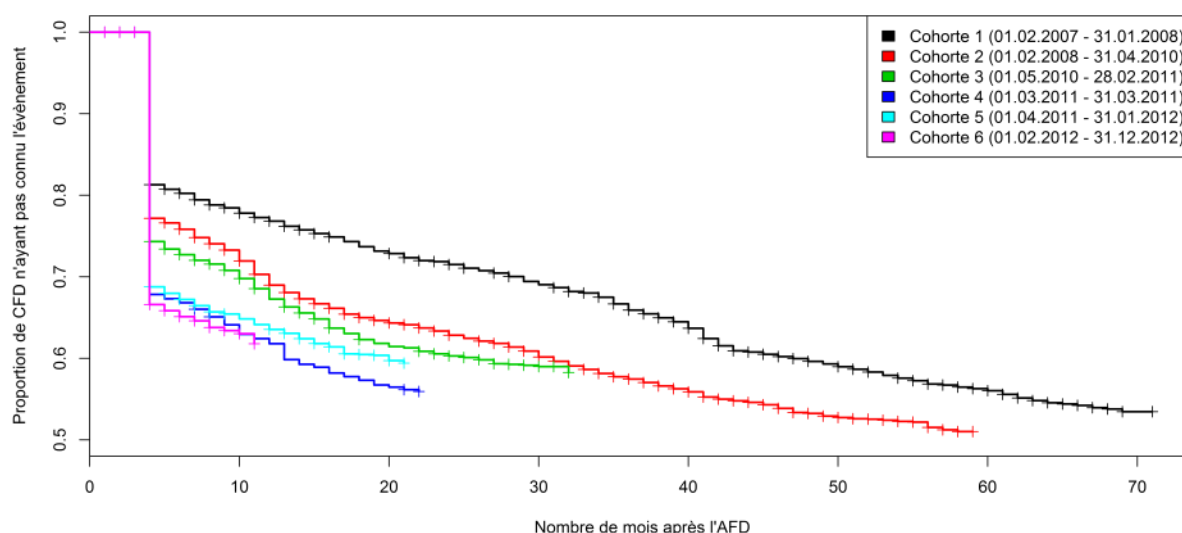


Figure 50 – Courbes de survie décrivant les risques d'accéder à l'état « Aucun » selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Puisque nous étudions le risque d'être au moins trois mois dans l'état « Aucun », on ne peut connaître cet événement qu'à partir du quatrième mois suivant l'AFD, le premier mois d'AFD étant toujours représenté par le dernier mois de droit au chômage (cf. sous-section 3.1.1). On observe ainsi une première chute dans les courbes de survie à ce moment. Par la suite, la pente des courbes reste toujours relativement importante indiquant ainsi que le risque de connaître un épisode de trois mois dans l'état « Aucun » reste relativement important au cours de la suite de la trajectoire.

Le tableau 5 présente quelques chiffres issus de ces courbes 4 mois, 10 mois et 20 mois après l'AFD. Ils permettent d'avoir une idée plus précise du risque de se trouver dans cette situation. On peut ainsi constater qu'une proportion élevée de CFD est concernée par cette situation. Celle-ci varie entre 19% et

33% 4 mois après l'AFD et entre 27 et 40% 20 mois après l'AFD. Le risque d'être exclu du système de prise en charge des CFD est toujours présent, même des années après l'AFD.

**Tableau 5 – Proportion de CFD se trouvant dans l'état « Aucun » à certains moments après l'AFD selon les cohortes d'AFD**

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3	Cohorte 4	Cohorte 5	Cohorte 6
<b>4 mois après l'AFD</b>	19	23	26	32	31	33
<b>10 mois après l'AFD</b>	22	28	31	37	35	37
<b>20 mois après l'AFD</b>	27	36	39	44	40	ND <sup>17</sup>

On observe une augmentation constante du pourcentage de CFD connaissant un épisode d'au moins trois mois consécutifs dans l'état « Aucun ». Ainsi, 4 mois après l'AFD, 19% des CFD de la première cohorte avaient connu cette situation contre 33 % dans la dernière (une augmentation de près de 80%). Ainsi, l'écart entre les cohortes se forme immédiatement après l'AFD. 20 mois après l'AFD, la tendance est la même, puisque 27% des CFD de la première cohorte ont connu un tel épisode contre 40 dans l'avant dernière cohorte. La quatrième cohorte (celle de mars 2011) affiche un pourcentage plus élevé que ce qu'on s'attend à observer en suivant la tendance générale.

Cette évolution rend compte de la nette baisse de la prise en charge d'une cohorte à l'autre. Elle pourrait s'expliquer par la suppression des mesures destinées à un large public, comme les ETC puis les PCEF, et par le développement de mesures s'adressant à des populations plus spécifiques, comme les EdS (destinés aux CFD les plus éloignés de l'emploi). On peut penser qu'une part importante des CFD, aux profils vraisemblablement intermédiaires, ne bénéficie d'aucune mesure. L'affaiblissement de la prise en charge s'explique aussi vraisemblablement par les freins posés aux autres destinations, telles que l'AI ou l'Hospice général avec la suppression du RMCAS dans la dernière cohorte.

### 12.1.2. Modèles de régression

Pour vérifier dans quelle mesure l'évolution que l'on observe à l'aide des courbes de survie est associée à des changements propres aux systèmes législatifs, nous nous servons des mêmes modèles de régression utilisés dans les chapitres précédents. Les résultats de ceux-ci se trouvent à nouveau dans la section 15.2 des annexes, tableau 16.

Les modèles de régression confirment les différences entre les cohortes mises en évidence dans la sous-section précédente. Les risques d'accès à l'état « Aucun » pendant trois mois augmentent en passant des cohortes les plus anciennes aux plus récentes.

Concernant les variables de contrôle, elles permettent de dresser le profil moyen du CFD finissant dans l'état « Aucun » pour au moins trois mois :

- Les CFD femmes ont plus de chances que les CFD hommes de s'y retrouver et ce, quel que soit le moment de la trajectoire.
- Les CFD étrangers ont un risque plus élevé de se retrouver dans cet état. On peut penser que c'est parce qu'ils ont plus de chances de repartir à l'étranger.

<sup>17</sup> Non disponible

- Les CFD de 55 ans et plus sont ceux qui ont le plus grand risque de se retrouver dans cet état, suivis par ceux de moins de 30 ans. Les catégories d'âge intermédiaires sont sous-représentées dans cet état.
- Pour les CFD, un niveau de formation tertiaire et un gain assuré élevés augmentent également les chances de se retrouver dans l'état « Aucun ».
- Les CFD provenant des secteurs « Finance et assurance » et « Immobilier » ont significativement plus de chances de connaître l'état « Aucun » pour au moins trois mois que les ceux des autres branches économiques. La surreprésentation de ces catégories de CFD pourrait s'expliquer par les ressources financières potentiellement plus importantes possédées par ces profils de CFD. En effet, ces ressources pourraient exclure des CFD de l'aide sociale.

## **12.2. Les trajectoires après l'accès à l'état « Aucun »**

La figure 51, à la page suivante, décrit les trajectoires à l'entrée en l'état « Aucun » pour au moins trois mois selon les cohortes d'AFD.

Ces trajectoires montrent que les personnes qui connaissent cette situation tendent à y rester pendant une certaine période. 15 mois après y être entrés, entre 55% et 59% se trouvent toujours dans cet état selon la cohorte (cf. tableau 46, section 15.4 des annexes).

Quelles sont les destinations les plus probables pour les CFD qui quittent l'état « Aucun » ? Le retour en emploi est la destination la plus fréquente. Sa proportion reste relativement constante au cours des trajectoires. 15 mois après l'entrée en l'état « Aucun », les taux de CFD en emploi dans chaque cohorte sont les suivants : 9% dans la première, 10% dans la deuxième, 9% dans la troisième, 10% dans la quatrième et 10% dans la cinquième (la sixième présente des trajectoires plus courtes que 15 mois et nous ne pouvons donc pas en indiquer le taux).

Les activités avec des revenus inférieurs à 2'500 francs sont la deuxième destination la plus probable au cours de toute la période sous observation. L'importance de ces emplois est à peu près constante au fil des trajectoires.

La réinscription au chômage est également un parcours suivi surtout dans les trois premières cohortes, alors que dans les trois dernières elle est presque inexistante. Enfin, on remarque que la part de CFD faisant recours aux prestations de l'Hospice général (aide sociale et RMCAS) augmente au fil des trajectoires. Il s'agit probablement d'individus qui n'ont accédé à ces prestations qu'après avoir épuisé une partie de leur fortune personnelle.

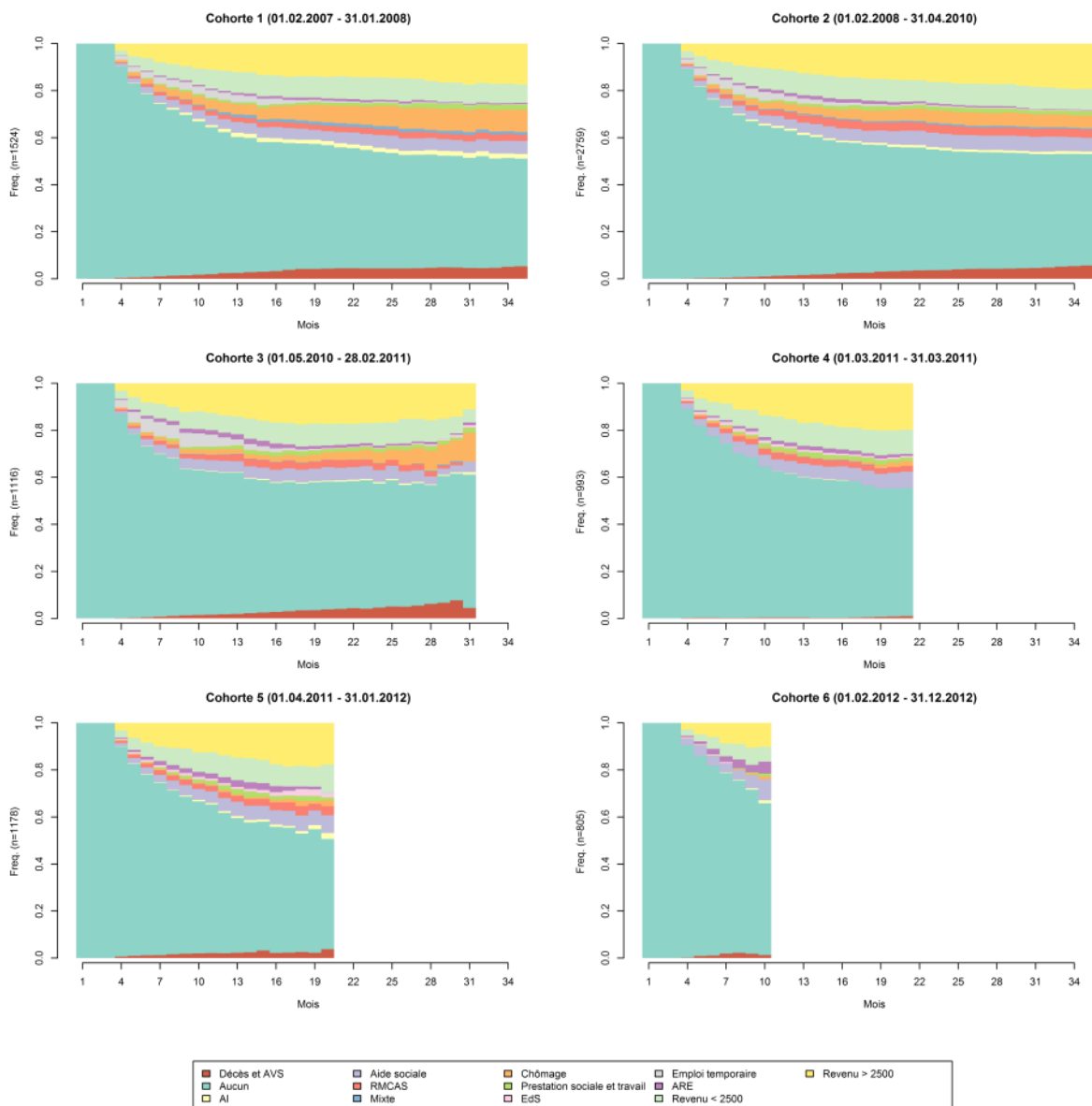


Figure 51 – Distribution transversale des trajectoires à la l'entrée dans l'état « Aucun » selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

### 12.3. Le retour en emploi après l'état « Aucun »

La figure 52 décrit les chances de retrouver un emploi après l'accès à l'état « Aucun » selon les six cohortes d'AFD. Une légère tendance à l'amélioration des chances de retour en emploi se manifeste dans les cohortes les plus récentes. Il s'agit toutefois d'une évolution peu marquée. Cette évolution pourrait s'expliquer tant par les changements législatifs que par les changements des caractéristiques des CFD ou de la conjoncture.

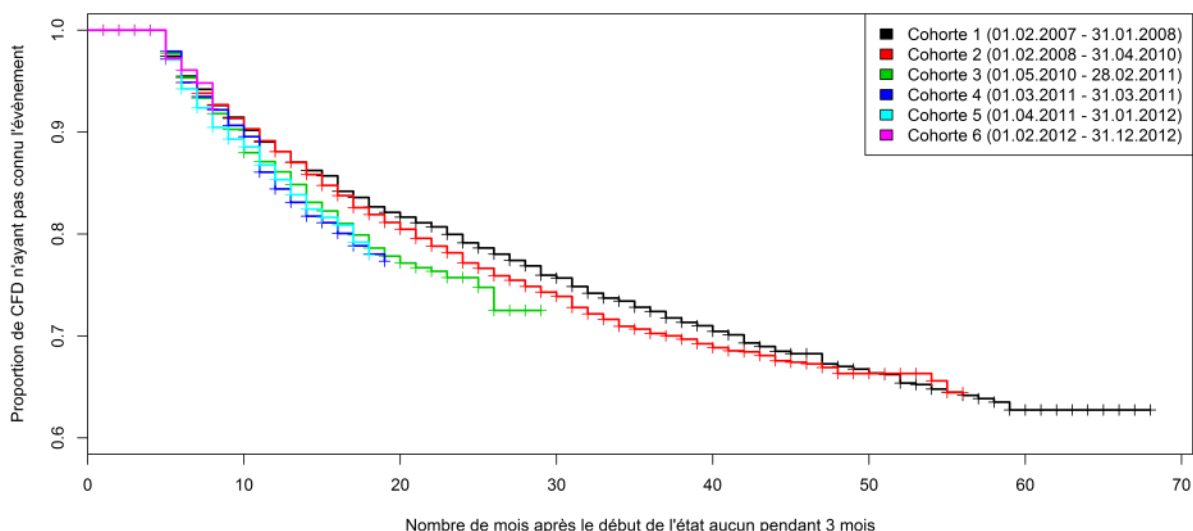


Figure 52 – Courbes de survie décrivant les chances de retrouver un emploi stable après l'accès à l'état « Aucun » selon les cohortes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

La proportion de CFD retrouvant un emploi stable 18 mois après le premier mois dans l'état « Aucun » se situe entre 17 et 22% selon les cohortes (cf. tableau 47, section 15.4 des annexes), avec une très légère tendance à la hausse pour les dernières cohortes. Pour toutes les cohortes, la pente de retour en emploi reste relativement constante au cours des mois après l'AFD, ce qui signifie que les CFD peuvent retrouver un emploi même plusieurs mois après avoir débuté un épisode dans l'état « Aucun ».

## 12.4. Conclusions

La hausse de la proportion de CFD connaissant l'état « Aucun » pour au moins trois mois au cours de leur trajectoire est l'une des évolutions majeures que l'on observe sur la période sous enquête. Entre 2007 et 2013, cette proportion passe de 19% à 33% quatre mois après l'AFD et de 27 à 40% vingt mois après l'AFD. Les femmes, les jeunes, les personnes âgées et celles avec un haut niveau de revenu (CFD hautement formés, avec un gain assuré élevé et provenant des branches « Finance et assurances » et « Immobilier ») sont les CFD ayant plus de chances de se trouver dans cette situation.

Une analyse des trajectoires met également en évidence le caractère durable et la grande précarité de cette situation. Elle se prolonge souvent sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années pour la majorité des individus y ayant accès. Pour ceux réussissant à en sortir, le retour en emploi constitue la première destination alternative.

### ***Points clés***

- Une forte proportion des CFD connaît un épisode d'au moins trois mois dans l'état « Aucun ».
- Cette proportion connaît une forte augmentation entre 2007 et 2013 en passant de 19% à 33% quatre mois après l'AFD et de 27 à 40% 20 mois après l'AFD.
- Les femmes, les jeunes, les personnes âgées et celles avec un haut niveau de revenu (CFD hautement formés, avec un gain assuré élevé et provenant des branches « Finance et assurances » et « Immobilier ») sont les CFD ayant le plus de chances de se trouver dans cette situation.
- Il s'agit d'une situation durable, pouvant s'étaler sur plusieurs années.
- Le retour sur le marché du travail est la destination la plus probable à la sortie.



### 13. Indicateurs synthétiques

Dans les chapitres précédents, nous avons examiné les différentes facettes du système de prise en charge des CFD en nous servant de plusieurs analyses. Pour compléter celles-ci, nous présentons à présent une série d'indicateurs synthétiques qui permettent de saisir les principales tendances que l'on observe entre 2007 et 2013.

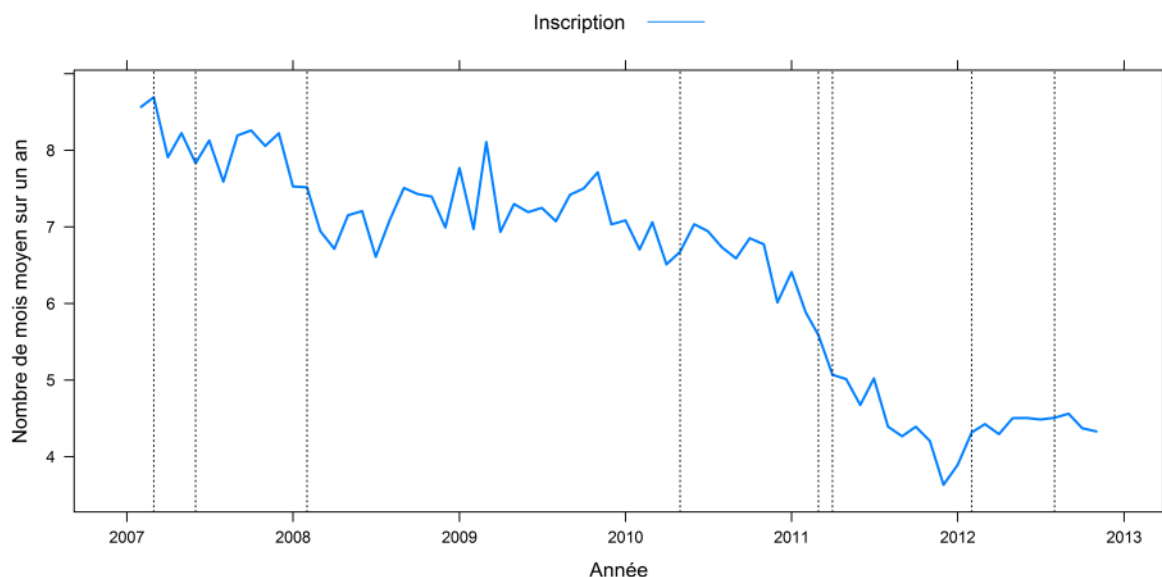


Figure 53 – Évolution du temps moyen d'inscription au chômage dans les douze mois suivant l'AFD

Source : SECO, statistique du marché du travail

La figure 53 montre l'évolution du temps moyen d'inscription au chômage sans recevoir d'indemnités des CFD au cours de la première année suivant l'AFD<sup>18</sup>. Cette moyenne se calcule de la manière suivante. Pour chaque CFD, on regarde le nombre de mois pendant lequel un CFD est inscrit au chômage dans l'année qui suit son AFD. On calcule ensuite la moyenne de ces valeurs par mois d'AFD. Le graphique montre ainsi, pour chaque mois, la moyenne de temps inscrit au chômage pour les CFD arrivés en fin de droits pendant ce mois-ci. Afin de mettre en évidence les tendances à long terme, nous utilisons ici des moyennes mobiles calculées sur chaque trimestre.

Le nombre de mois que les individus passent en étant inscrits au chômage diminue fortement entre 2007 et 2013. On observe une première baisse entre la fin de 2007 et le début de 2008 qui fait suite à l'entrée en vigueur de la révision de la LMC. La durée moyenne d'inscription reste ensuite constante jusqu'à la fin de 2010 avant de connaître une baisse rapide qui atteint son minimum vers fin 2011. Cette évolution correspond vraisemblablement à l'entrée en vigueur de la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI. Par la suite, on constate une légère remontée de ce temps moyen.

<sup>18</sup> Les chômeurs non indemnisés ont également droit à un suivi gratuit par l'ORP.

Ce résultat peut s'interpréter à la fois de manière positive et négative. Elle pourrait montrer une diminution objective du chômage. Implicitement, cette interprétation revient à supposer que, si les inscriptions au chômage diminuent, c'est parce que la situation des CFD s'est améliorée.

Il est également possible d'interpréter ce résultat d'une autre manière. Les avantages à rester inscrit au chômage ou les pratiques administratives pourraient s'être modifiés sur la période. Par exemple, avant 2012, les bénéficiaires du RMCAS et ceux de l'aide sociale réputés proches de l'emploi étaient contraints à s'inscrire au chômage pour toucher leurs indemnités. En 2012, l'introduction de la LIASI a marqué la fin de cette obligation en contribuant à supprimer les doubles inscriptions. En outre les CFD qui bénéficiaient d'emplois temporaires, puis de PCEF restaient inscrits, ce qui n'est pas le cas des bénéficiaires d'ARE ou d'EdS qui ne sont plus des demandeurs d'emploi.

Nos analyses vont plutôt dans le sens de cette deuxième interprétation. En effet, nous avons montré comment le décalage entre la définition administrative du chômage et celle du BIT, rendant compte plus précisément du phénomène réel du chômage, augmente de manière remarquable à partir de 2010. Ce que l'on observe donc, plutôt qu'une baisse de la proportion de CFD ayant besoin des services des ORP, est une baisse des incitations de la part du système de réinsertion à l'inscription au chômage.

### 13.1 Évolution du temps moyen passé dans certains états

Sur la base du même principe que pour le graphique précédent, la figure 54 présente l'évolution du temps moyen passé dans cinq états au cours des douze premiers mois après l'AFD. Afin de mettre en évidence les tendances à long terme, nous utilisons ici des moyennes mobiles calculées sur chaque trimestre. Plusieurs tendances apparaissent entre 2007 et 2013 :

- Le temps moyen passé dans l'état revenu de plus de 2'500 CHF a connu une très légère hausse sur l'ensemble de la période en passant de 1.9 à 2.4 mois environ. Comme nous l'avons vu, ce résultat doit être pris avec précaution. En effet, dans le chapitre sur l'accès à l'emploi, nous avons montré que le retour en emploi stable ne présente pas une évolution significative sur la période dès lors que l'on prend en compte la durée de chômage précédent l'AFD et les caractéristiques sociodémographiques. Autrement dit, à profil égal (en contrôlant pour l'âge, la formation, le gain assuré, la formation, le secteur économique d'appartenance,...), les chances de se réinsérer *durablement* sur le marché du travail n'ont pas augmenté. Ainsi, on ne peut pas conclure ici à une amélioration de la politique de réinsertion. Rappelons que les CFD des cohortes plus récentes sont mieux formés, plus jeunes et ont également des gains assurés plus élevés. On observe ici également une diminution de ce temps pendant la crise économique de 2010, démontrant à nouveau que les trajectoires des CFD sont influencées par la conjoncture.
- Le temps moyen passé dans l'état revenu inférieur à 2'500 CHF a presque doublé sur la période en passant de 0.7 à 1.4 environ. Cette hausse est le révélateur d'une diminution des revenus moyens des CFD sur la période.
- L'état « Aucun » est beaucoup plus fréquent dans les cohortes récentes. La durée moyenne sur la première année a connu une augmentation de 50% en passant de 1.1 à 2.2 mois. Cette évolution révèle une diminution de la prise en charge des CFD dans les nouvelles politiques publiques de réinsertion des CFD. Les conséquences de cette évolution à moyen terme sont difficiles à évaluer.

- Le temps moyen pendant lequel les CFD bénéficient de l'aide sociale ou du RMCAS augmente à partir de 2008. Cette augmentation est probablement liée à l'effet conjoint de la disparition des emplois temporaires cantonaux, amenant les personnes concernées à faire recours à l'Hospice général et non plus à l'assurance-chômage, et à une conjoncture économique difficile. Cependant, il reste complexe de distinguer l'effet individuel de chacune de ces deux tendances.
- Le temps passé à l'AI n'est pas sujet à de grosses modifications au cours de la période d'observation, même si l'on observe plutôt une diminution.

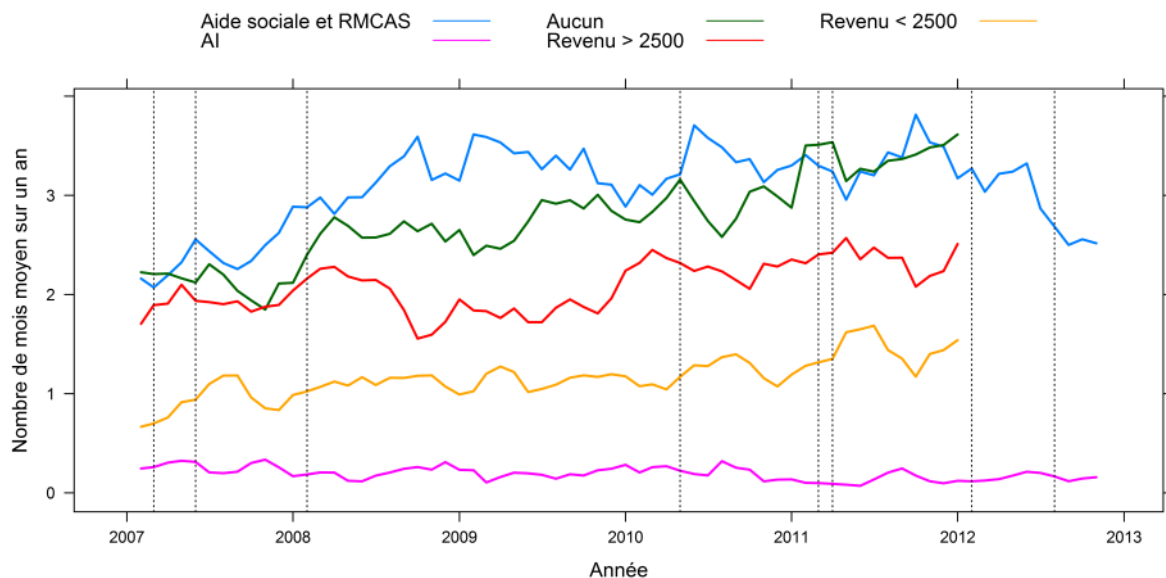


Figure 54 – Évolution du temps moyen passé dans un état sur douze mois

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

## 13.2. Évolution de la proportion d'individus accédant aux mesures de réinsertion professionnelle

La figure 55, à la page suivante, présente l'évolution de la proportion de CFD ayant profité au moins une fois de chacune des mesures proposées par les politiques publiques de réinsertion au cours de la première année suivant leur AFD. Elle se base à nouveau sur l'usage de moyennes mobiles pour chaque trimestre.

Cette figure illustre la diminution de la prise en charge des CFD sur la période. La proportion de CFD bénéficiant de mesures de type emploi temporaire chute après la réforme de la LMC de 2008. À partir de 2011, le rythme de la baisse devient encore plus important en conduisant à la quasi-disparition de la mesure depuis la deuxième moitié de 2011. Cette dernière évolution s'explique vraisemblablement, au moins partiellement, par le démantèlement progressif du service des mesures cantonales entre mars 2010 et l'été 2011.

La proportion de CFD bénéficiant d'ARE et d'EdS augmente légèrement sur la période. Néanmoins, leur faible croissance n'est pas suffisante pour compenser la baisse importante des emplois temporaires. On notera que l'on observe deux légers pics. La proportion de CFD bénéficiant d'ARE est légèrement plus

élevée juste après l'entrée en vigueur de la révision de la LMC. Pour les EdS, ce pic est légèrement décalé et centrée autour de début 2009. Il reflète vraisemblablement la mise en place progressive des EdS suite à l'entrée en vigueur de la LMC.

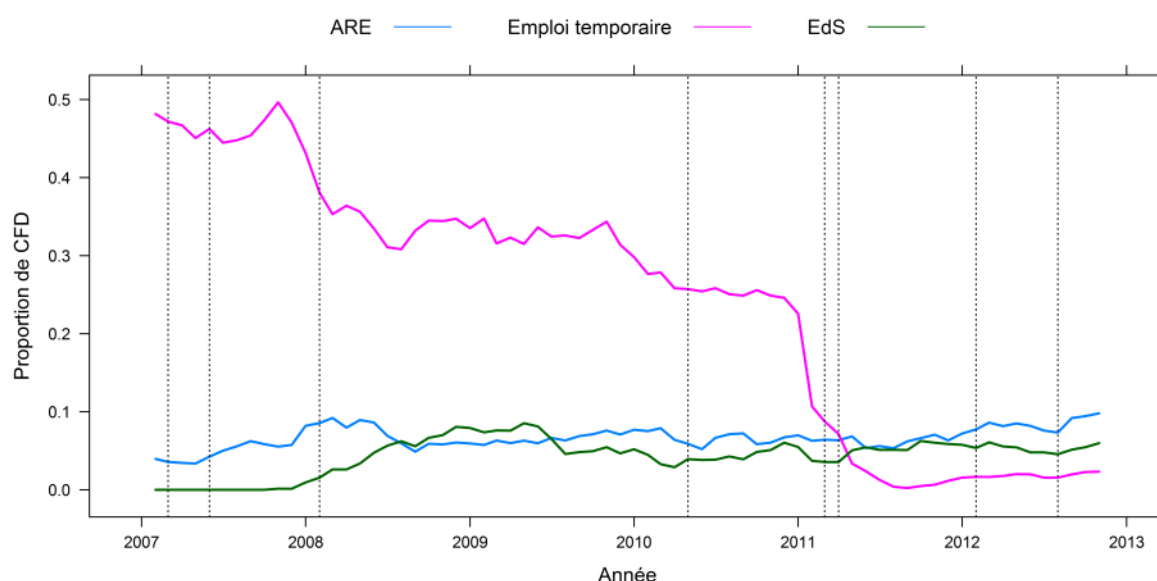


Figure 55 – Évolution de la proportion d'individus ayant connu une mesure sur douze mois

Sources : Office cantonal de l'emploi ; SECO, statistique du marché du travail

### 13.3. Conclusions

On observe une diminution de la prise en charge des CFD dans les cohortes les plus récentes. Cette constatation est supportée par trois types d'évolutions :

- Premièrement, le temps moyen d'inscription au chômage chute au cours de la période.
- Deuxièmement, le nombre total de mesures de réinsertion (ARE, EdS et Emplois temporaires) diminue de manière constante au cours de la période. La progressive disparition des emplois temporaires n'est pas contrebalancée par une hausse dans l'octroi d'ARE et d'EdS ou dans les retours à l'emploi.
- En troisième lieu, on observe une augmentation linéaire du temps moyen que les CFD passent dans l'état « Aucun ».

La baisse du nombre d'individus bénéficiant de mesures de réinsertion est accompagnée par une hausse des états indiquant une situation de précarité. On constate notamment une hausse du recours aux services de l'Hospice général, mais également du nombre d'individus percevant un revenu inférieur au seuil de 2'500 francs.

On observe une légère hausse des retours à l'emploi sur la période, hausse d'autant plus forte si l'on considère les revenus inférieurs à 2500 CHF. Toutefois, cette hausse ne peut être attribuée à une

augmentation de l'efficacité du dispositif, mais plutôt à un changement des caractéristiques de la population arrivant en fin de droits.

***Points clés***

- Au cours de la période sous observation, la principale tendance que l'on constate est une baisse généralisée de la prise en charge des CFD. Trois évolutions supportent ce constat :
  - Le temps moyen d'inscription au chômage après l'AFD chute.
  - Le nombre total de mesures de réinsertion (emplois temporaires, ARE et EdS) octroyées baisse.
  - Le temps moyen que les CFD passent dans l'état « Aucun » augmente de manière constante.
- On observe une hausse des états associés à une situation de précarité :
  - Le recours à l'aide sociale et au RMCAS concerne une proportion toujours plus importante de CFD.
  - Le temps moyen passé par les CFD dans des emplois rémunérés en-dessous du seuil de 2'500 francs augmente.
- Le temps moyen passé avec un revenu mensuel supérieur à 2500 CHF augmente sur la période. Comme nous l'avons vu, cette hausse peut être attribuée aux changements des caractéristiques des CFD dans les cohortes plus récentes.



## 14. Bibliographie

- Aeppli Daniel C. (2009), La situation des CFD en Suisse : quatrième étude, *Revue de politique économique*, n. 10. pp. 30-33.
- Confédération suisse (2014), *Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI)* [en ligne], <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19820159/201401010000/837.0.pdf> (consulté le 7.10.2014).
- CSIAS (2014), *Pauvreté et seuil de pauvreté* [en ligne], [http://csias.ch/uploads/media/2014\\_ArmutundArmutsgrenzen\\_Grundlagenpapier\\_SKOS-f\\_01.pdf](http://csias.ch/uploads/media/2014_ArmutundArmutsgrenzen_Grundlagenpapier_SKOS-f_01.pdf) (consulté le 23.8.2014).
- Egger Marcel et Lenz Carlos (2006), Évaluation de l'impact du service public de l'emploi, *La Vie économique – Revue de politique économique*, vol. 10, pp. 26-29.
- Etat de Genève (2011a), *Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI)* [en ligne], [https://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_j4\\_04.html](https://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_j4_04.html) (consulté le 7.10.2014).
- Etat de Genève (2011b), *Règlement d'exécution de la loi en matière de chômage (RMC)* [en ligne], [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg\\_j2\\_20p01.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_j2_20p01.html) (consulté le 7.10.2014).
- Etat de Genève (2012), *Loi en matière de chômage (LMC)* [en ligne], [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg\\_j2\\_20.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_j2_20.html) (consulté le 7.10.2014).
- Flückiger Yves et Vassiliev Anatoli (2002), Les raisons des différences de chômage entre Genève et le reste de la Suisse, *Revue Suisse d'Économie Politique et de Statistique*, vol. 138, n. 4, pp. 387-410.
- Gabadinho Alexis, Ritschard Gilbert, Müller Nicolas S. et Studer Matthias (2011), Analyzing and Visualizing State Sequences in R with TraMineR, *Journal of Statistical Software*, vol. 40, n. 4, pp. 1-37.
- Kaplan Edward L. et Meier Paul (1958), Nonparametric estimation from incomplete observations, *Journal of the American Statistical Association*, vol. 53, n. 282, pp. 457-481.
- Losa Fabio B., Bigotta Maurizio, Stephani Eric et Ritschard Gilbert (2014), *D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ? Analyse des parcours professionnels des chômeurs de longue durée en Suisse*, Bellinzona : République et canton du Tessin, Office de statistique.
- Marti Michael, Walker Philipp et Mattmann Michael (2013), *Auswirkungen der Arbeitslosigkeit auf Einkommen und Erwerbsbiografien – Ecoplan*, Berne : Confédération suisse.
- OFS (2008), *NOGA 2008. Nomenclature générale des activités économiques*, Neuchâtel : Confédération suisse.
- OFS (2009), *Arriver en fin de droits, et après ? Analyse de la réinsertion des personnes arrivées en fin de droit de l'assurance chômage*, Neuchâtel : Confédération suisse.
- R Core Team (2014), *R : A Language and Environment for Statistical Computing*, [en ligne], <http://www.R-project.org> (consulté le 31.8.2014).

République et canton de Genève (2013), *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'évaluation de la nouvelle loi en matière de chômage*, Secrétariat du Grand Conseil : 2011.

République et canton de Genève (2014a), Enquête suisse sur la structure des revenus à Genève, résultats 2010 [en ligne],  
[http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2012/informations\\_statistiques/autres\\_themes/is\\_revenus\\_12\\_2012.pdf](http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2012/informations_statistiques/autres_themes/is_revenus_12_2012.pdf) (consulté le 25.7.2014).

République et canton de Genève (2014b), *Indemnités de chômage* [en ligne],  
[http://www.ge.ch/emploi-recherche/indemnites\\_chomage.asp](http://www.ge.ch/emploi-recherche/indemnites_chomage.asp) (consulté le 25.7.2014).

SECO (2013), *Rapport sur la 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Effets de la révision sur les assurés et les finances de l'assurance-chômage*, Berne : Confédération suisse.

Simonet Jean-Claude, Bonoli Giuliano, Genoud José, Sautière Hugues et Guerry Etienne (2013), *Politiques cantonales d'aide aux chômeurs et chômeuses de longue durée. Analyse et recommandations pour de nouvelles lignes stratégiques*, Fribourg : Etat de Fribourg.

Wolf Tamea et Kempeneers Pierre (2013), *Évaluation de la durabilité et de l'efficacité des Allocations de Retour en Emploi (ARE)*, Genève : Observatoire Universitaire de l'Emploi.

## 15. Annexes

### 15.1. Modèles de régression décrivant les deux dimensions de la qualité de l'emploi selon les cohortes d'AFD : durabilité et niveau de revenu

Tableau 6a – Modèles de régression décrivant le risque de d'interruption d'un revenu mensuel de 500 CHF et plus

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Modèles de Cox mixtes avec un effet aléatoire pour l'individu estimés sur l'ensemble des trajectoires

	Variable dépendante : risque d'interruption d'un revenu d'au moins 500 CHF				
	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	0.0887 *	0.083 *	0.086 *	0.0695 .	0.083 *
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	0.0638	0.0609	0.0687	0.0535	0.0975 *
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	-0.00167	-0.000763	0.00895	-0.0142	-0.0411
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	-0.14 **	-0.136 **	-0.125 **	-0.143 **	-0.111 *
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.12.2012)	-0.211 **	-0.214 **	-0.213 **	-0.225 ***	-0.147 *
<b>Homme</b>		0.135 ***	0.152 ***	0.153 ***	0.123 ***
<b>Suisse</b>		-0.0575 *	-0.0311	-0.031	-0.0332
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		-0.167 **	-0.121 *	-0.12 *	-0.119 *
Secondaire		-0.0407	-0.00827	-0.00847	-0.0222
Tertiaire		-0.143 ***	-0.067 .	-0.0664	-0.082 *
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		-0.0796 **	-0.0479	-0.0489	-0.00729
50-54 ans		-0.0343	0.0138	0.0133	0.0795
55 ans et plus		-0.0868 .	-0.0443	-0.045	0.0595
<b>Gain assuré</b>			-4.51e-05 ***	-4.52e-05 ***	-4.04e-05 ***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			-0.268	-0.265	-0.199
Industrie			-0.356 ***	-0.355 ***	-0.348 ***
Commerce, transports et hôtellerie			-0.224 ***	-0.224 ***	-0.205 ***
Information et communication			-0.0109	-0.00958	-0.0102
Finance et assurances			-0.213 **	-0.212 **	-0.219 **
Immobilier			-0.0178	-0.0167	0.0128
Activités spécialisées et administratives			-0.151 *	-0.151 *	-0.124 .
Administration publique, santé et social			-0.228 ***	-0.229 ***	-0.214 ***
Autres services			-0.0631	-0.0646	-0.0185
Inconnue			-0.2 **	-0.199 **	-0.178 **
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			-0.16	-0.16	-0.249 .
Maladie, accident ou maternité			-0.0507	-0.0509	-0.193 *
Formation			-0.135 *	-0.137 *	-0.169 *
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				-0.00999	-0.01
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					0.000219
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					-0.00208
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.00417 ***
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					-0.000995 ***
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					-0.000486 *
<b>Observations</b>	7118	7118	7118	7118	7118
<b>Log intégré de la fonction de vraisemblance</b>	-64710	-64675	-64636	-64636	-64539
<b>Log ajusté de la fonction de vraisemblance</b>	-63515	-63578	-63609	-63606	-63609
<b>Variance individuelle de l'effet aléatoire</b>	0.185	0.169	0.157	0.158	0.141

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 6b – Modèles de régression décrivant le risque de d'interruption d'un revenu mensuel de 2'500 CHF et plus

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Modèles de Cox mixtes avec un effet aléatoire pour l'individu estimés sur l'ensemble des trajectoires

	Variable dépendante : risque d'interruption d'un revenu d'au moins 2'500 CHF				
	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	0.133 **	0.137 **	0.143 ***	0.142 **	0.155 ***
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	-0.00783	0.00348	0.0206	0.0199	0.0673
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	0.00262	0.0227	0.0384	0.0373	0.00102
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	-0.131 *	-0.119 *	-0.0987 .	-0.0996 .	-0.0947
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.12.2012)	-0.0588	-0.0568	-0.0363	-0.0369	0.00293
<b>Homme</b>		0.12 ***	0.14 ***	0.14 ***	0.108 ***
<b>Suisse</b>		-0.0841 **	-0.0395	-0.0395	-0.0387
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		-0.226 ***	-0.135 .	-0.135 .	-0.134 .
Secondaire		-0.0213	0.027	0.027	0.0197
Tertiaire		-0.0698	0.0496	0.0497	0.0395
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		-0.0259	0.0184	0.0184	0.0556
50-54 ans		0.103 .	0.175 **	0.175 **	0.233 ***
55 ans et plus		0.166 **	0.225 ***	0.225 ***	0.315 ***
<b>Gain assuré</b>			-6.55e-05 ***	-6.55e-05 ***	-6.09e-05 ***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			-0.233	-0.232	-0.145
Industrie			-0.344 ***	-0.343 ***	-0.339 ***
Commerce, transports et hôtellerie			-0.238 ***	-0.238 ***	-0.211 **
Information et communication			0.0391	0.0391	0.0303
Finance et assurances			-0.226 *	-0.226 *	-0.228 *
Immobilier			-0.0432	-0.043	-0.041
Activités spécialisées et administratives			-0.128 .	-0.128 .	-0.109
Administration publique, santé et social			-0.255 ***	-0.255 ***	-0.239 ***
Autres services			-0.0549	-0.055	-0.00921
Inconnue			-0.25 ***	-0.25 ***	-0.226 **
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			-0.366 *	-0.366 *	-0.486 **
Maladie, accident ou maternité			-0.0883	-0.0883	-0.246 *
Formation			-0.223 **	-0.223 **	-0.299 ***
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				-0.000492	-0.000114
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					0.00027
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					0.00149
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.00314 ***
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					-0.00158 ***
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					-0.00058 *
<b>Observations</b>	4886	4886	4886	4886	4886
<b>Log intégré de la fonction de vraisemblance</b>	-42652	-42624	-42575	-42575	-42528
<b>Log ajusté de la fonction de vraisemblance</b>	-42088	-42140	-42124	-42123	-42138
<b>Variance individuelle de l'effet aléatoire</b>	0.123	0.105	0.0972	0.0973	0.0834

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 7 – Modèles de régression décrivant le niveau de revenu

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

<i>Modèles de régression linéaire mixtes</i>					
<i>Variable dépendante : log(revenu mensuel – 499 CHF)</i>					
	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	-0.065***	-0.068***	-0.098***	-0.050**	-0.045**
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	-0.242***	-0.239***	-0.272***	-0.224***	-0.172***
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	-0.280***	-0.295***	-0.330***	-0.261***	-0.321***
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	-0.178***	-0.178***	-0.221***	-0.166***	-0.286***
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.12.2012)	-0.506***	-0.507***	-0.509***	-0.473***	-0.577***
<b>Homme</b>		0.249***	0.131***	0.131***	0.140***
<b>Suisse</b>		-0.002	-0.027	-0.028	-0.036 <sup>a</sup>
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		0.119***	0.045	0.042	0.028
Secondaire		0.318***	0.252***	0.252***	0.243***
Tertiaire		0.519***	0.369***	0.366***	0.347***
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		0.196***	0.089***	0.091***	0.127***
50-54 ans		0.113***	-0.023	-0.020	0.043
55 ans et plus		0.025	-0.092**	-0.097***	0.017
<b>Gain assuré</b>					
			0.0001***	0.0001***	0.0001***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			-0.063	-0.061	-0.036
Industrie			0.016	0.019	0.057
Commerce, transports et hôtellerie			-0.075 <sup>a</sup>	-0.071 <sup>a</sup>	-0.040
Information et communication			-0.245***	-0.245***	-0.222***
Finance et assurances			-0.125**	-0.118**	-0.086
Immobilier			-0.295***	-0.298***	-0.193 <sup>a</sup>
Activités spécialisées et administratives			-0.109**	-0.105**	-0.076 <sup>a</sup>
Administration publique, santé et social			-0.397***	-0.387***	-0.366***
Autres services			-0.230***	-0.216***	-0.195***
Inconnue			-0.139***	-0.138***	-0.107**
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			0.357***	0.354***	0.116
Maladie, accident ou maternité			0.096**	0.099**	-0.152***
Formation			0.184***	0.187***	0.040
Variation du PIB durant le trimestre d'AFD				0.029***	0.029***
Nombre de jours d'indemnités reçus					-0.002***
Nombre de jours du délai d'attente					-0.006***
Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire					0.00004
Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures					0.001***
Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre					-0.0003**
Log (Durée – 1)	0.142***	0.142***	0.142***	0.142***	0.143***
Constante	7.480***	6.950***	6.750***	6.690***	7.260***
<b>Observations</b>	130,860	130,860	130,860	130,860	130,860
<b>Log de la fonction de vraisemblance</b>	-117,138.000	-116,860.000	-116,394.000	-116,386.000	-116,266.000
<b>AIC</b>	234,294.000	233,755.000	232,850.000	232,835.000	232,606.000
<b>BIC</b>	234,382.000	233,921.000	233,153.000	233,148.000	232,967.000
<b>Variance individuelle de l'effet aléatoire</b>	1,060	1,033	0,978	0,978	0,974
<b>Variance résiduelle de l'effet aléatoire</b>	0,506	0,506	0,506	0,506	0,506

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

## 15.2. Modèles de régression décrivant les chances d'accès à certains états selon les cohortes d'AFD

Tableau 8 – Modèles de régression décrivant les chances d'accès à l'état « Revenu > 2500 » pour au moins 4 mois consécutifs

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

*Modèles de Cox estimés sur l'ensemble des trajectoires*  
*Variable dépendante : chances d'accès à l'état « Revenu > 2500 » pour au moins quatre mois*

	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	-0.008	-0.023	-0.062**	-0.006	-0.045
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	0.100**	0.076*	-0.018	0.032	0.019
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	0.146***	0.089**	-0.017	0.059	0.110**
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	0.152***	0.124***	0.002	0.064	-0.092*
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.12.2012)	0.134**	0.078	-0.056	-0.017	-0.147**
<b>Homme</b>		0.165***	0.019	0.020	0.052**
<b>Suisse</b>		0.003	-0.006	-0.006	-0.009
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		-0.009	-0.050	-0.053	-0.056
Secondaire		0.291***	0.212***	0.210***	0.213***
Tertiaire		0.520***	0.320***	0.318***	0.316***
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		-0.238***	-0.336***	-0.332***	-0.339***
50-54 ans		-0.583***	-0.689***	-0.688***	-0.687***
55 ans et plus		-1.060***	-1.200***	-1.200***	-1.140***
<b>Gain assuré</b>			0.0001***	0.0001***	0.0001***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			-0.326	-0.341	-0.338
Industrie			-0.312***	-0.313***	-0.272***
Commerce, transports et hôtellerie			-0.345***	-0.344***	-0.302***
Information et communication			-0.576***	-0.583***	-0.541***
Finance et assurances			-0.707***	-0.707***	-0.638***
Immobilier			-0.334**	-0.331**	-0.313**
Activités spécialisées et administratives			-0.349***	-0.350***	-0.347***
Administration publique, santé et social			-0.575***	-0.574***	-0.533***
Autres services			-0.361***	-0.359***	-0.367***
Inconnue			-0.475***	-0.480***	-0.450***
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			-0.038	-0.045	-0.211*
Maladie, accident ou maternité			-0.475***	-0.473***	-0.607***
Formation			0.229***	0.233***	0.091
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				0.033***	0.031***
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					-0.003***
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					-0.005***
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					0.004***
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					0.002***
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					0.001***
<b>Observations</b>	20.704	20.704	20.704	20.704	20.704
<b>Degrés de liberté</b>	5	13	27	28	33
<b>R<sup>2</sup></b>	0.002	0.047	0.081	0.082	0.110
<b>R<sup>2</sup> maximal possible</b>	0.999	0.999	0.999	0.999	0.999
<b>Test du rapport de vraisemblance</b>	31.500***	987.000***	1.752.000***	1.765.000***	2.414.000***

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 9 – Modèles de régression décrivant les chances d'accès à l'état « Emploi temporaire »

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS ; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Modèles de Cox estimés sur l'ensemble des trajectoires  
Variable dépendante : chances d'accès à l'état « Emploi temporaire »

	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	-0.477***	-0.473***	-0.516***	-0.536***	-0.523***
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	-0.882***	-0.871***	-0.958***	-0.975***	-1.100***
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	-2.050***	-2.030***	-2.140***	-2.170***	-2.080***
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	-3.520***	-3.510***	-3.630***	-3.650***	-3.440***
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.12.2012)	-3.390***	-3.380***	-3.480***	-3.500***	-3.340***
<b>Homme</b>		0.017	-0.023	-0.023	0.00002
<b>Suisse</b>		0.002	0.002	0.003	0.013
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		-0.132**	-0.150**	-0.149**	-0.154**
Secondaire		-0.072**	-0.076**	-0.076**	-0.067*
Tertiaire		-0.242***	-0.286***	-0.285***	-0.272***
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		0.036	0.077*	0.075*	0.038
50-54 ans		0.119**	0.189***	0.189***	0.105*
55 ans et plus		0.127**	0.196***	0.196***	-0.026
<b>Gain assuré</b>			0.00004***	0.00004***	0.00004***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			0.314	0.320	0.296
Industrie			0.095	0.096	0.047
Commerce, transports et hôtellerie			0.191**	0.190**	0.153*
Information et communication			0.007	0.010	-0.038
Finance et assurances			0.097	0.098	0.056
Immobilier			0.326*	0.326*	0.305*
Activités spécialisées et administratives			0.212**	0.212**	0.204**
Administration publique, santé et social			-0.265***	-0.266***	-0.294***
Autres services			0.021	0.019	0.049
Inconnue			0.126	0.128	0.095
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			0.335***	0.336***	0.784***
Maladie, accident ou maternité			0.304***	0.302***	0.834***
Formation			0.267***	0.266***	0.550***
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				-0.011	-0.004
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					0.002***
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					0.003
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.004***
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					0.003***
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					0.001***
<b>Observations</b>	24.672	24.672	24.672	24.672	24.668
<b>Degrés de liberté</b>	5	13	27	28	33
<b>R<sup>2</sup></b>	0.186	0.187	0.194	0.194	0.207
<b>R<sup>2</sup> maximal possible</b>	0.979	0.979	0.979	0.979	0.979
<b>Test du rapport de vraisemblance</b>	5,071.000***	5,113.000***	5,330.000***	5,331.000***	5,725.000***

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 10 – Modèles de régression décrivant les chances d'accès à l'état « ARE »

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS ; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

*Modèles de Cox estimés sur l'ensemble des trajectoires*  
*Variable dépendante : chances d'accès à l'état « ARE »*

	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	0.049	0.055	-0.015	-0.007	-0.002
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	-0.053	-0.024	-0.186**	-0.179*	-0.164*
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	-0.068	-0.048	-0.236**	-0.226**	-0.275**
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	-0.101	-0.069	-0.291***	-0.283***	-0.245**
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.12.2012)	0.262***	0.257***	0.032	0.038	0.053
<b>Homme</b>		0.340***	0.189***	0.189***	0.199***
<b>Suisse</b>		0.019	0.038	0.038	0.041
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		0.074	0.027	0.026	0.014
Secondaire		0.444***	0.359***	0.358***	0.357***
Tertiaire		0.590***	0.395***	0.394***	0.390***
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		0.115*	-0.060	-0.060	-0.065
50-54 ans		0.255***	0.069	0.069	0.054
55 ans et plus		0.219***	0.031	0.032	0.043
<b>Gain assuré</b>			0.0001***	0.0001***	0.0001***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			-0.132	-0.134	-0.155
Industrie			0.061	0.061	0.035
Commerce, transports et hôtellerie			0.031	0.031	0.011
Information et communication			-0.194	-0.194	-0.212
Finance et assurances			-0.180	-0.180	-0.200
Immobilier			0.117	0.117	0.109
Activités spécialisées et administratives			-0.163	-0.163	-0.172
Administration publique, santé et social			-0.687***	-0.687***	-0.701***
Autres services			-0.236	-0.236	-0.228
Inconnue			-0.169	-0.169	-0.189
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			-0.244	-0.244	-0.219
Maladie, accident ou maternité			-0.188	-0.187	-0.121
Formation			-0.070	-0.070	-0.037
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				0.004	0.010
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					0.001**
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					-0.001
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.001*
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					0.002***
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					-0.001*
<b>Observations</b>	24.672	24.672	24.672	24.672	24.668
<b>Degrés de liberté</b>	5	13	27	28	33
<b>R<sup>2</sup></b>	0.001	0.008	0.020	0.020	0.022
<b>R<sup>2</sup> maximal possible</b>	0.799	0.799	0.799	0.799	0.799
<b>Test du rapport de vraisemblance</b>	31.300***	203.000***	500.000***	500.000***	554.000***

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 11 – Modèles de régression décrivant les chances d'accès à l'état « EdS »

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

	Modèles de Cox estimés sur l'ensemble des trajectoires Variable dépendante : chances d'accès à l'état « EdS »				
	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	1.190***	1.250***	1.260***	1.120***	1.140***
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	1.070***	1.170***	1.200***	1.090***	1.000***
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	0.875***	1.020***	1.060***	0.894***	0.914***
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	1.270***	1.360***	1.410***	1.280***	1.480***
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.12.2012)	0.913***	1.020***	1.080***	0.993***	1.130***
<b>Homme</b>		-0.250***	-0.167***	-0.168***	-0.122*
<b>Suisse</b>		-0.096	-0.051	-0.050	-0.038
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		-0.266**	-0.211	-0.207	-0.223*
Secondaire		-0.008	0.061	0.064	0.079
Tertiaire		-0.627***	-0.424***	-0.419***	-0.379***
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		1.080***	1.040***	1.030***	0.934***
50-54 ans		1.470***	1.420***	1.420***	1.310***
55 ans et plus		1.620***	1.570***	1.570***	1.420***
<b>Gain assuré</b>			-0.0001***	-0.0001***	-0.0001***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			0.989**	1.010**	0.985**
Industrie			0.659***	0.661***	0.562**
Commerce, transports et hôtellerie			0.542***	0.540***	0.465**
Information et communication			-0.162	-0.154	-0.192
Finance et assurances			0.174	0.176	0.132
Immobilier			0.178	0.173	0.167
Activités spécialisées et administratives			0.410**	0.411**	0.376*
Administration publique, santé et social			0.496**	0.491**	0.467**
Autres services			0.347	0.338	0.310
Inconnue			0.503**	0.511**	0.448**
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			0.302	0.312	0.858***
Maladie, accident ou maternité			0.013	0.009	0.655***
Formation			-1.090***	-1.090***	-0.554*
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				-0.070***	-0.056**
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					0.002***
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					-0.025**
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.002**
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					0.006***
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					-0.0002
<b>Observations</b>	24.672	24.672	24.672	24.672	24.668
<b>Degrés de liberté</b>	5	13	27	28	33
<b>R<sup>2</sup></b>	0.005	0.017	0.019	0.020	0.027
<b>R<sup>2</sup> maximal possible</b>	0.592	0.592	0.592	0.592	0.592
<b>Test du rapport de vraisemblance</b>	129.000***	415.000***	480.000***	488.000***	684.000***

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 12 – Modèles de régression décrivant les chances d'accès aux états « Aide sociale » et « RMCAS » regroupés

Sources : Hospice général; SECO, statistique du marché du travail

Modèles de Cox estimés sur l'ensemble des trajectoires  
Variable dépendante : chances d'accès aux états « Aide sociale » et « RMCAS regroupés

	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	0.223***	0.228***	0.268***	0.253***	0.269***
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	0.233***	0.244***	0.344***	0.332***	0.364***
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	0.243***	0.240***	0.351***	0.331***	0.278***
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	0.202***	0.219***	0.353***	0.337***	0.388***
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.01.2013)	0.042	0.053	0.186***	0.174***	0.200***
<b>Homme</b>		0.161***	0.305***	0.305***	0.291***
<b>Suisse</b>		-0.047**	-0.009	-0.009	-0.010
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		-0.378***	-0.303***	-0.303***	-0.318***
Secondaire		-0.231***	-0.124***	-0.124***	-0.131***
Tertiaire		-0.877***	-0.616***	-0.615***	-0.624***
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		0.033	0.117***	0.116***	0.143***
50-54 ans		-0.048	0.024	0.023	0.051
55 ans et plus		-0.366***	-0.304***	-0.304***	-0.269***
<b>Gain assuré</b>			-0.0001***	-0.0001***	-0.0001***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			0.130	0.133	0.130
Industrie			-0.012	-0.011	-0.035
Commerce, transports et hôtellerie			0.106 <sup>†</sup>	0.106 <sup>†</sup>	0.102 <sup>†</sup>
Information et communication			-0.089	-0.087	-0.102
Finance et assurances			-0.079	-0.078	-0.110
Immobilier			-0.054	-0.054	-0.044
Activités spécialisées et administratives			0.055	0.055	0.067
Administration publique, santé et social			0.371***	0.370***	0.362***
Autres services			-0.144 <sup>*</sup>	-0.145 <sup>*</sup>	-0.125 <sup>*</sup>
Inconnue			0.077	0.078	0.071
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			0.312***	0.313***	0.264***
Maladie, accident ou maternité			0.363***	0.362***	0.316***
Formation			-0.417***	-0.418***	-0.490***
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				-0.008	-0.006
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					0.001***
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					0.002 <sup>†</sup>
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.004***
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					0.001***
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					-0.001***
<b>Observations</b>	24.672	24.672	24.672	24.672	24.668
<b>Degrés de liberté</b>	5	13	27	28	33
<b>R<sup>2</sup></b>	0.003	0.043	0.083	0.083	0.092
<b>R<sup>2</sup> maximal possible</b>	0.999	0.999	0.999	0.999	0.999
<b>Test du rapport de vraisemblance</b>	85.400***	1,073.000***	2,146.000***	2,147.000***	2,375.000***

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 13 – Modèles de régression décrivant les chances d'accès à l'état « Aide sociale » sans « RMCAS »

Sources : Hospice général; SECO, statistique du marché du travail

*Modèles de Cox estimés sur l'ensemble des trajectoires*  
Variable dépendante : chances d'accès à l'état « Aide sociale » sans « RMCAS »

	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	0.207***	0.194***	0.190***	0.204***	0.212***
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	0.339***	0.321***	0.343***	0.355***	0.368***
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	0.533***	0.502***	0.515***	0.533***	0.542***
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	0.222***	0.206***	0.251***	0.266***	0.295***
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.01.2013)	0.645***	0.639***	0.697***	0.708***	0.730***
<b>Homme</b>		0.117***	0.214**	0.214**	0.195***
<b>Suisse</b>		-0.087***	-0.039	-0.039	-0.042
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		-0.327***	-0.272***	-0.272***	-0.278***
Secondaire		-0.250***	-0.121***	-0.122***	-0.129***
Tertiaire		-0.866***	-0.555***	-0.556***	-0.565***
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		-0.178***	-0.075**	-0.074**	-0.057*
50-54 ans		-0.377***	-0.267***	-0.267***	-0.243***
55 ans et plus		-0.689***	-0.582***	-0.581***	-0.567***
<b>Gain assuré</b>			-0.0001***	-0.0001***	-0.0001***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			0.212	0.209	0.225
Industrie			-0.097	-0.097	-0.106
Commerce, transports et hôtellerie			0.066	0.066	0.074
Information et communication			-0.230**	-0.231**	-0.233**
Finance et assurances			-0.154*	-0.154*	-0.174**
Immobilier			-0.081	-0.081	-0.066
Activités spécialisées et administratives			-0.038	-0.038	-0.022
Administration publique, santé et social			-0.117*	-0.117*	-0.116*
Autres services			-0.281***	-0.281***	-0.259***
Inconnue			0.018	0.017	0.020
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			0.685***	0.684***	0.661***
Maladie, accident ou maternité			0.687***	0.687***	0.650***
Formation			-0.239***	-0.238***	-0.298***
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				0.008	0.007
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					0.0002
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					0.002 <sup>†</sup>
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.003***
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					-0.001**
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					-0.0001
<b>Observations</b>	24.672	24.672	24.672	24.672	24.668
<b>Degrés de liberté</b>	5	13	27	28	33
<b>R<sup>2</sup></b>	0.012	0.047	0.083	0.083	0.086
<b>R<sup>2</sup> maximal possible</b>	0.995	0.995	0.995	0.995	0.995
<b>Test du rapport de vraisemblance</b>	308.000***	1,193.000***	2,131.000***	2,132.000***	2,215.000***

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 14 – Modèles de régression décrivant les chances d'accès à l'état « RMCAS » sans « Aide sociale »

Sources : Hospice général; SECO, statistique du marché du travail

*Modèles de Cox estimés sur l'ensemble des trajectoires*  
Variable dépendante : chances d'accès à l'état « RMCAS » sans « Aide sociale »

	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	0.156***	0.176***	0.269***	0.239***	0.270***
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	0.036	0.082	0.267***	0.243***	0.296***
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	-0.156**	-0.132**	0.126 <sup>†</sup>	0.088	-0.035
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	0.043	0.087	0.335***	0.304***	0.447***
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.01.2013)	-3.440***	-3.410***	-3.180***	-3.200***	-3.110***
<b>Homme</b>		0.185***	0.350***	0.350***	0.356***
<b>Suisse</b>		0.052	0.069 <sup>†</sup>	0.070 <sup>†</sup>	0.077**
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		-0.337***	-0.249***	-0.249***	-0.264***
Secondaire		-0.184***	-0.140***	-0.139***	-0.136***
Tertiaire		-0.766***	-0.646***	-0.645***	-0.637***
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		0.551***	0.548***	0.546***	0.559***
50-54 ans		0.636***	0.587***	0.586***	0.588***
55 ans et plus		0.241***	0.166**	0.164**	0.152**
<b>Gain assuré</b>			-0.0001***	-0.0001***	-0.0001***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			0.210	0.218	0.203
Industrie			0.193	0.195	0.131
Commerce, transports et hôtellerie			0.141	0.140	0.096
Information et communication			0.245	0.248	0.193
Finance et assurances			0.056	0.057	-0.008
Immobilier			-0.135	-0.136	-0.156
Activités spécialisées et administratives			0.226**	0.227**	0.214**
Administration publique, santé et social			0.966***	0.965***	0.923***
Autres services			0.173	0.170	0.170
Inconnue			0.254**	0.255**	0.217**
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			-1.360***	-1.360***	-1.300***
Maladie, accident ou maternité			-0.480***	-0.481***	-0.376***
Formation			-0.760***	-0.761***	-0.587***
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				-0.016	-0.007
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					0.003***
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					-0.012***
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.006***
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					0.002***
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					-0.002***
<b>Observations</b>	24.672	24.672	24.672	24.672	24.668
<b>Degrés de liberté</b>	5	13	27	28	33
<b>R<sup>2</sup></b>	0.065	0.080	0.107	0.107	0.117
<b>R<sup>2</sup> maximal possible</b>	0.945	0.945	0.945	0.945	0.945
<b>Test du rapport de vraisemblance</b>	1,648.000***	2,049.000***	2,784.000***	2,785.000***	3,074.000***

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 15 – Modèles de régression décrivant les chances d'accès à l'état « AI »

Sources : Centrale de Compensation (registre central des rentes de l'AVS/AD); SECO, statistique du marché du travail

*Modèles de Cox estimés sur l'ensemble des trajectoires*  
*Variable dépendante : chances d'accès à l'état «AI »*

	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	-0.353***	-0.318***	-0.316***	-0.323***	-0.328***
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	-0.594***	-0.555***	-0.451***	-0.457***	-0.596***
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	-0.997***	-0.905***	-0.858***	-0.868***	-0.438**
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	-0.978***	-0.925***	-0.747***	-0.755***	-0.524***
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.12.2012)	-0.954***	-0.783***	-0.544***	-0.550***	-0.334**
<b>Homme</b>		0.177**	0.557***	0.557***	0.587***
<b>Suisse</b>		0.281***	0.401***	0.401***	0.409***
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		0.277**	0.275**	0.274**	0.312**
Secondaire		-0.288***	0.053	0.054	0.049
Tertiaire		-0.910***	-0.280**	-0.280**	-0.263*
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		0.438***	0.803***	0.803***	0.714***
50-54 ans		1.250***	1.610***	1.610***	1.520***
55 ans et plus		1.360***	1.720***	1.720***	1.500***
<b>Gain assuré</b>			-0.001***	-0.001***	-0.001***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			-1.130	-1.120	-1.010
Industrie			-0.137	-0.136	-0.138
Commerce, transports et hôtellerie			-0.719***	-0.719***	-0.709***
Information et communication			-0.591	-0.590	-0.562
Finance et assurances			-0.012	-0.011	-0.033
Immobilier			-0.238	-0.237	-0.220
Activités spécialisées et administratives			-0.662***	-0.662***	-0.651***
Administration publique, santé et social			-0.354*	-0.354*	-0.271
Autres services			-1.080***	-1.080***	-1.080***
Inconnue			-0.070	-0.069	-0.061
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			-0.434	-0.433	0.122
Maladie, accident ou maternité			0.144	0.144	0.696***
Formation			-0.611***	-0.610***	-0.215
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				-0.004	-0.006
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					-0.003***
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					-0.003
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.004***
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					0.001
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					0.005***
<b>Observations</b>	24.672	24.672	24.672	24.672	24.668
<b>Degrés de liberté</b>	5	13	27	28	33
<b>R<sup>2</sup></b>	0.003	0.013	0.036	0.036	0.038
<b>R<sup>2</sup> maximal possible</b>	0.404	0.404	0.404	0.404	0.404
<b>Test du rapport de vraisemblance</b>	76.800***	317.000***	904.000***	904.000***	948.000***

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

Tableau 16 – Modèles de régression décrivant les chances d'accès à l'état « Aucun » pour au moins trois mois

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

*Modèles de Cox estimés sur l'ensemble des trajectoires*  
*Variable dépendante : chances d'accès à l'état « Aucun » pour au moins trois mois*

	1	2	3	4	5
<b>Cohorte (réf. Cohorte 1 (01.02.2007 – 31.01.2008))</b>					
Cohorte 2 (01.02.2008 – 31.04.2010)	0.203***	0.199***	0.183***	0.193***	0.231***
Cohorte 3 (01.05.2010 – 28.02.2011)	0.315***	0.300***	0.264***	0.272***	0.328***
Cohorte 4 (01.03.2011 – 31.03.2011)	0.505***	0.501***	0.455***	0.467***	0.397***
Cohorte 5 (01.04.2011 – 31.01.2012)	0.431***	0.420***	0.375***	0.385***	0.458***
Cohorte 6 (01.02.2012 – 31.12.2012)	0.579***	0.581***	0.534***	0.541***	0.633***
<b>Homme</b>		-0.049**	-0.079***	-0.079***	-0.133***
<b>Suisse</b>		-0.037	-0.058**	-0.058**	-0.059**
<b>Formation (réf. Obligatoire)</b>					
Manquant		0.290***	0.263***	0.263***	0.268***
Secondaire		0.079***	0.044	0.044	0.039
Tertiaire		0.343***	0.259***	0.259***	0.261***
<b>Classe d'âge (réf. 16-29 ans)</b>					
30-49 ans		-0.165***	-0.168***	-0.167***	-0.131***
50-54 ans		-0.148***	-0.150***	-0.150***	-0.104**
55 ans et plus		0.113***	0.119***	0.119***	0.135***
<b>Gain assuré</b>			0.00003***	0.00003***	0.00003***
<b>Branche (réf. Construction)</b>					
Agriculture, sylviculture et pêche			-0.0001	-0.002	0.043
Industrie			-0.068	-0.068	-0.079
Commerce, transports et hôtellerie			0.002	0.003	0.011
Information et communication			0.124	0.123	0.109
Finance et assurances			0.320***	0.320***	0.281***
Immobilier			0.182	0.182	0.212
Activités spécialisées et administratives			0.027	0.027	0.049
Administration publique, santé et social			-0.101	-0.100	-0.109*
Autres services			-0.064	-0.064	-0.024
Inconnue			0.024	0.024	0.033
<b>Motif libération de la période de cotisation (réf. Non spécifié)</b>					
Autre			0.058	0.058	0.004
Maladie, accident ou maternité			-0.096*	-0.096*	-0.219***
Formation			0.150***	0.151***	0.149**
<b>Variation du PIB durant le trimestre d'AFD</b>				0.005	0.004
<b>Nombre de jours d'indemnités reçus</b>					0.002***
<b>Nombre de jours du délai d'attente</b>					0.0005
<b>Nombre de jours avec indemnités et gain intermédiaire</b>					-0.007***
<b>Nombre de jours avec indemnités pendant de mesures</b>					-0.003***
<b>Nombre de jours maximal d'indemnités dans le délai-cadre</b>					-0.001***
<b>Observations</b>	20.704	20.704	20.704	20.704	20.704
<b>Degrés de liberté</b>	5	13	27	28	33
<b>R<sup>2</sup></b>	0.012	0.023	0.029	0.029	0.058
<b>R<sup>2</sup> maximal possible</b>	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
<b>Test du rapport de vraisemblance</b>	247.000***	477.000***	615.000***	615.000***	1,243.000***

Degré de significativité : \*\*\* < 0.001, \*\* < 0.01, \* < 0.05

### 15.3. Analyses graphiques

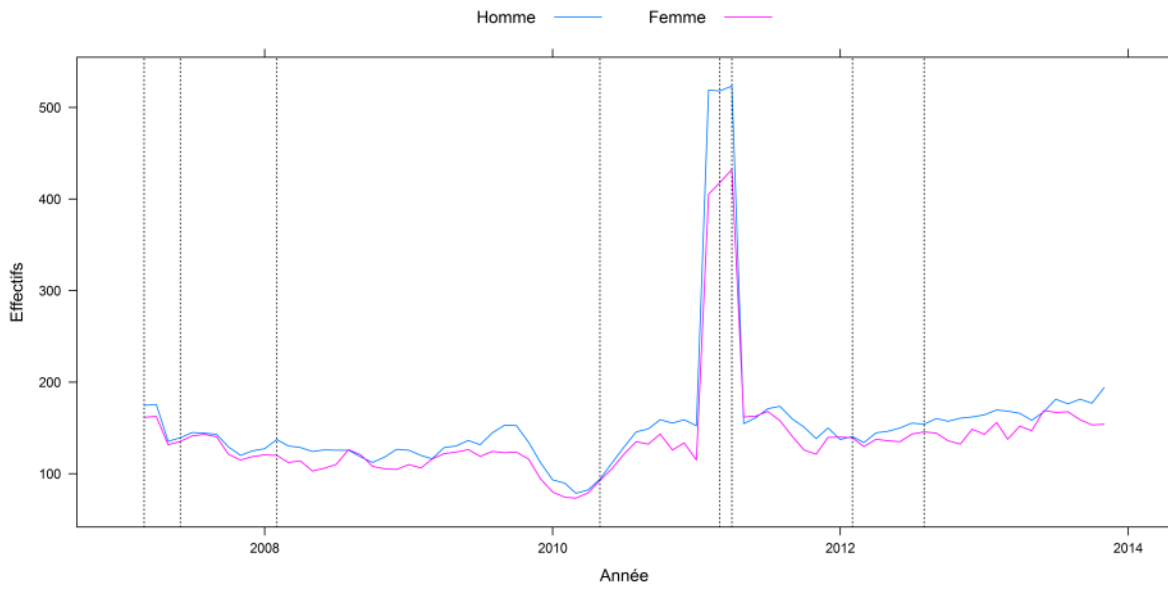


Figure 56 – Évolution des effectifs des CFD selon le sexe

Source : SECO, statistique du marché du travail

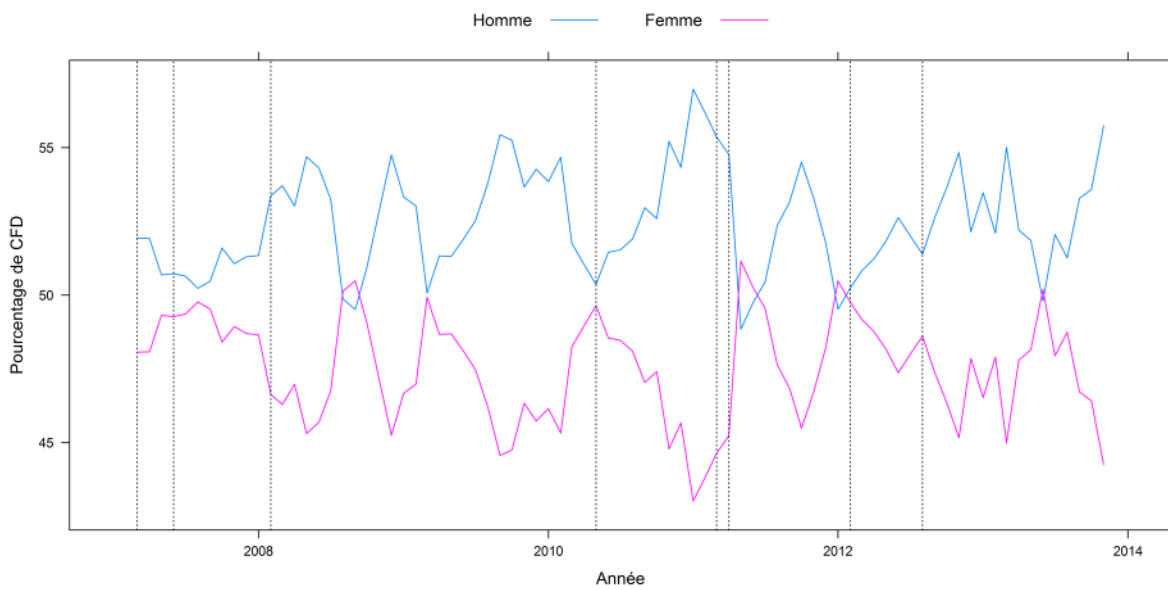


Figure 57 – Évolution de la proportion de CFD selon le sexe

Source : SECO, statistique du marché du travail

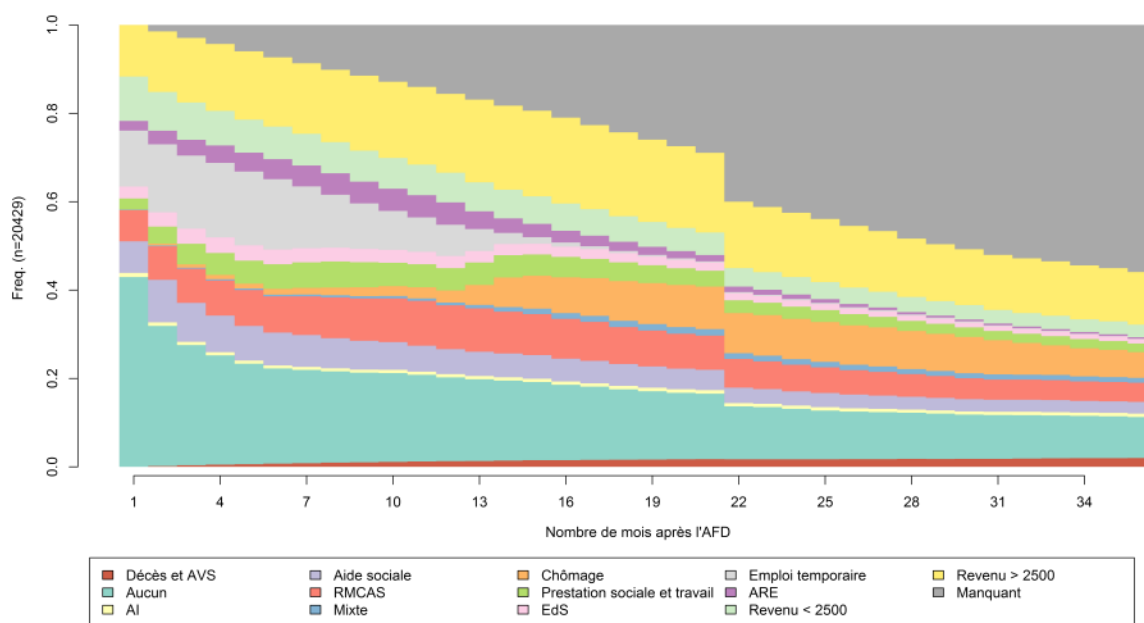


Figure 58 – Représentation transversale des trajectoires des cohortes de CFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

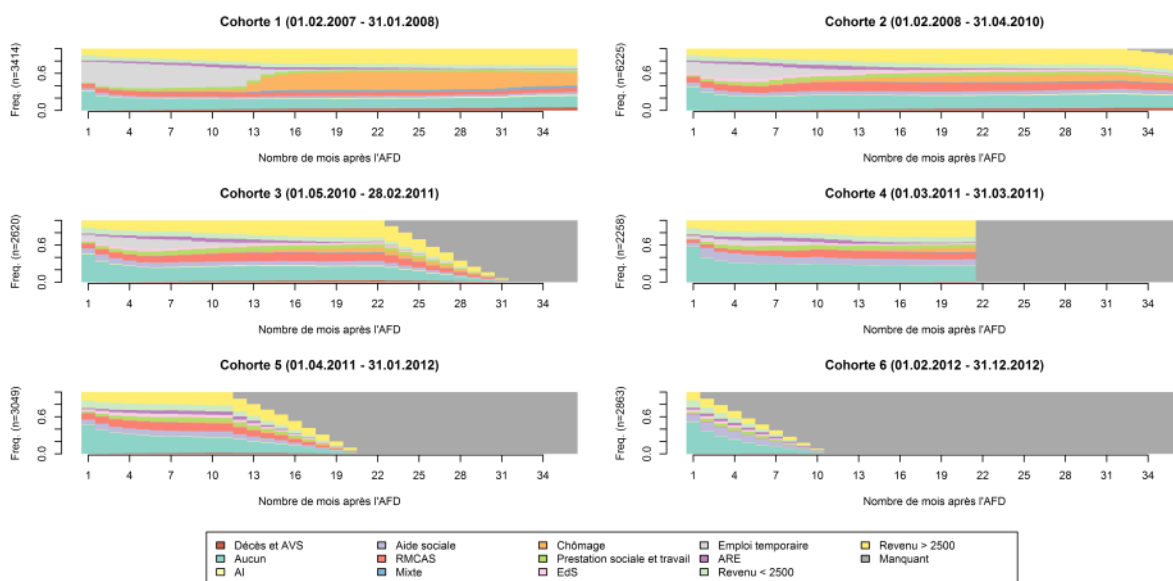


Figure 59 – Représentation transversale des trajectoires selon les six cohortes d'AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

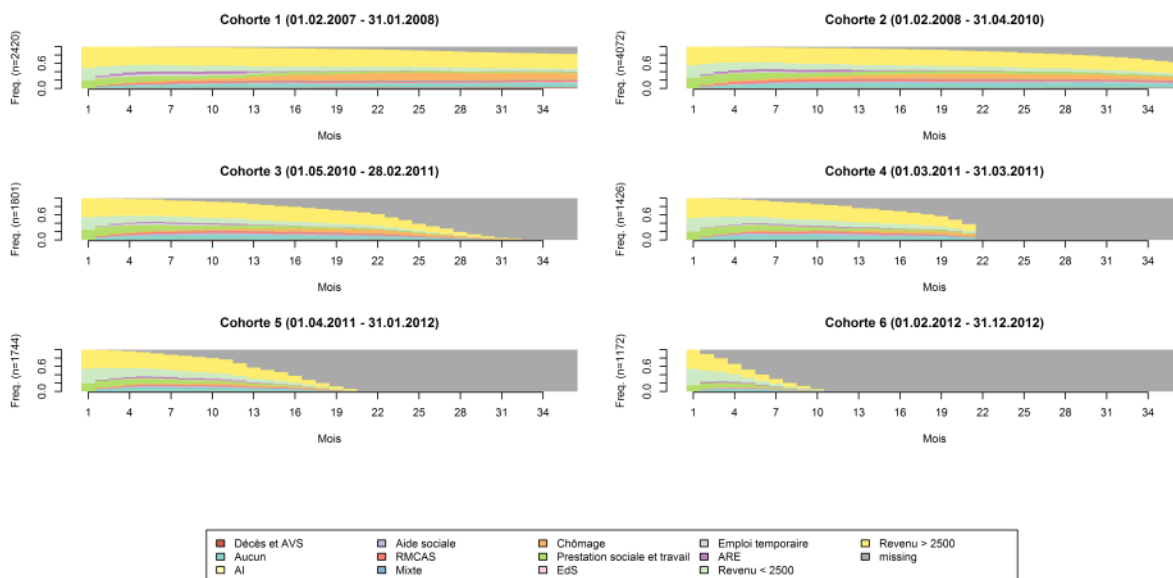


Figure 60 — Distribution transversale des trajectoires à partir de l'accès à un emploi d'au moins 500 CHF pour au moins un selon les cohortes d'AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

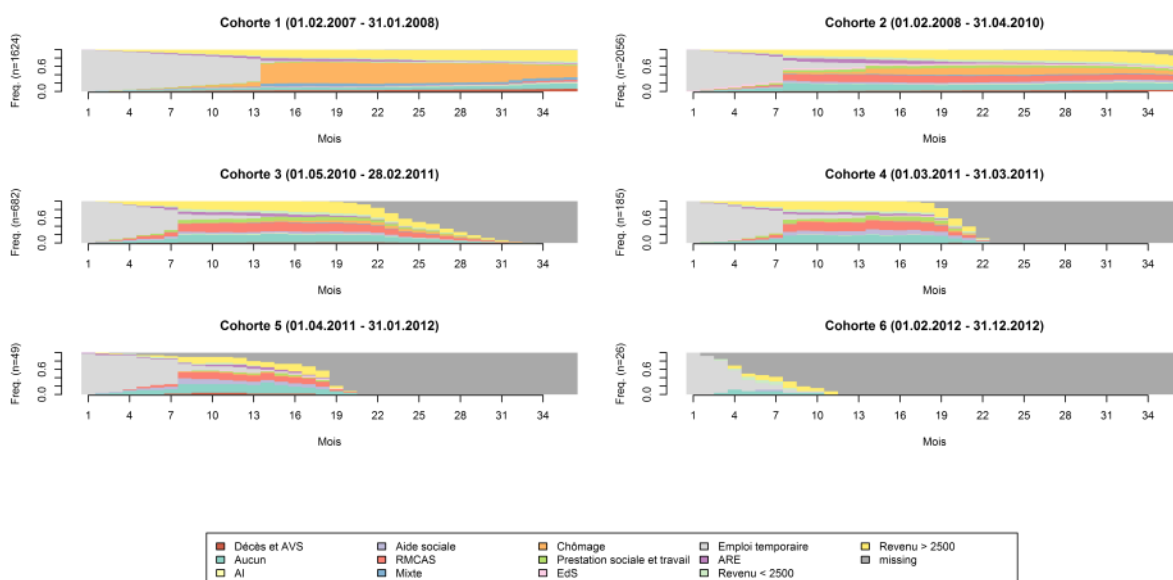


Figure 61 – Distribution transversale des trajectoires à l'entrée en emploi temporaire selon les cohortes d'AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

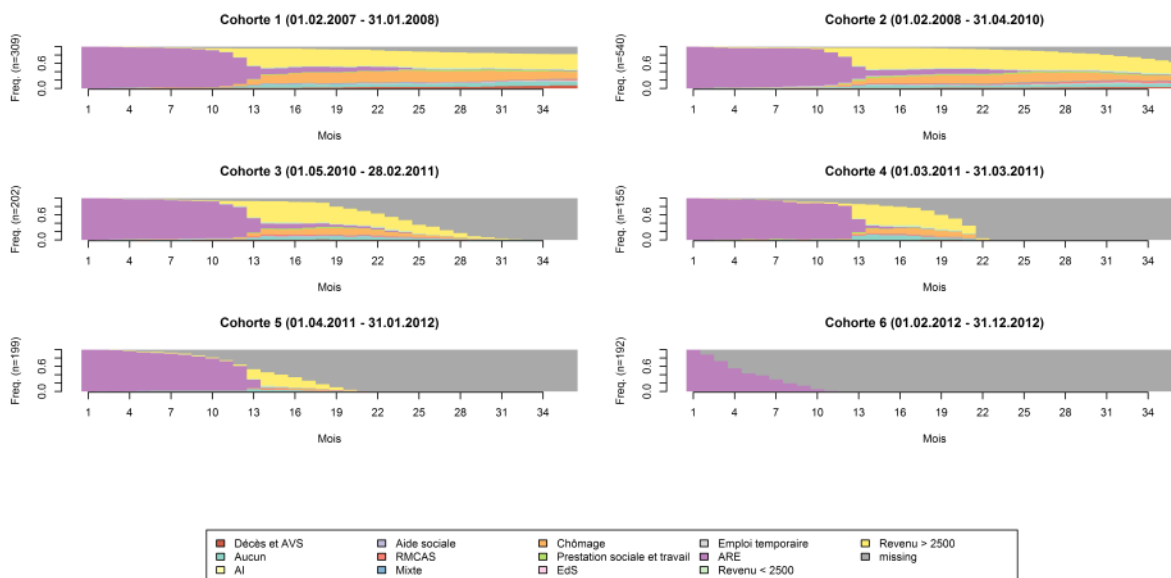


Figure 62 – Distribution transversale des trajectoires à l’entrée en ARE selon les cohortes d’AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l’AVS, registre central des rentes de l’AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

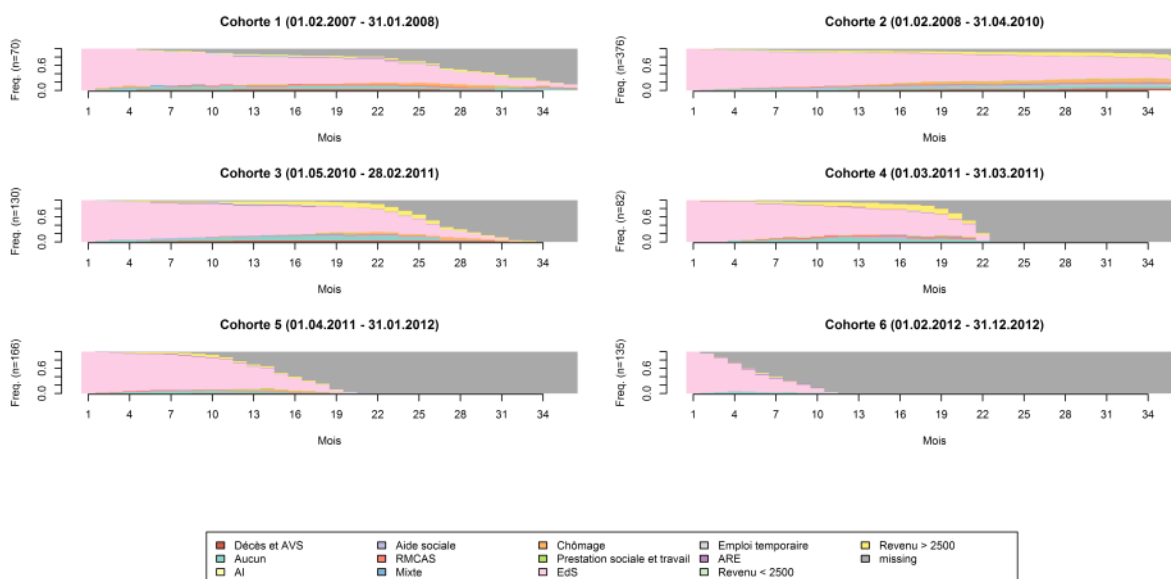


Figure 63 – Distribution transversale des trajectoires à l’entrée en EdS selon les cohortes d’AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l’AVS, registre central des rentes de l’AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

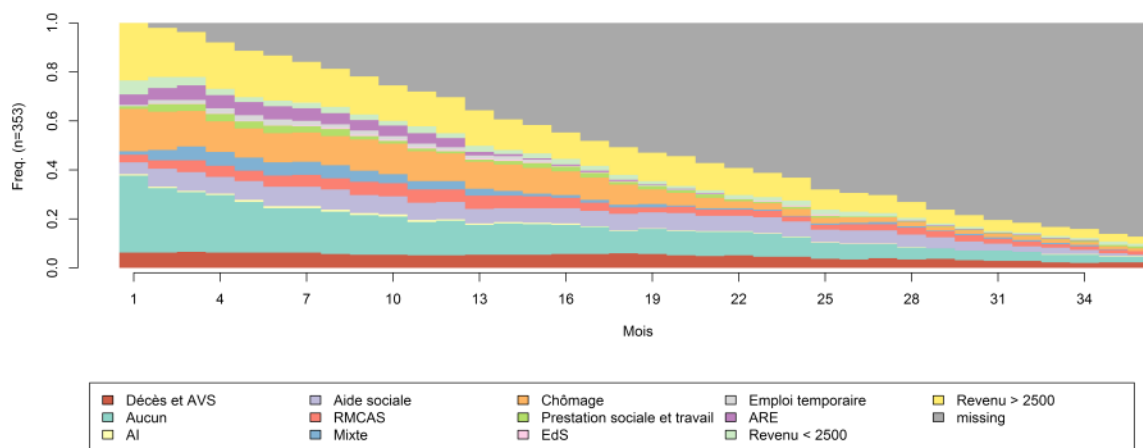


Figure 64 – Trajectoires transversales à la sortie des EdS avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

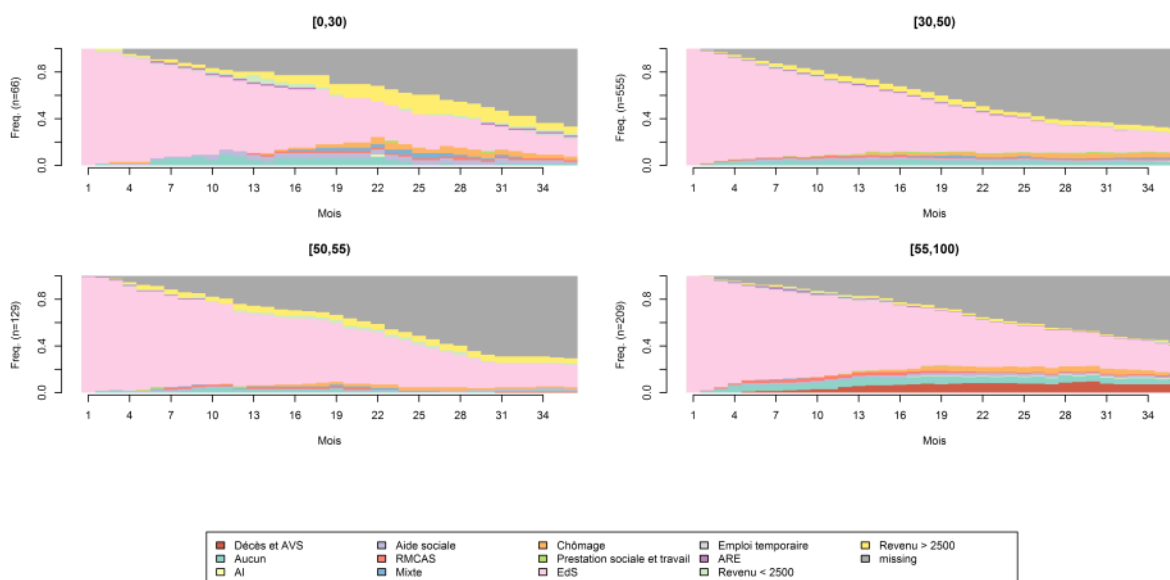


Figure 65 – Distribution transversale des trajectoires à l'entrée des EdS selon les classes d'âge avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

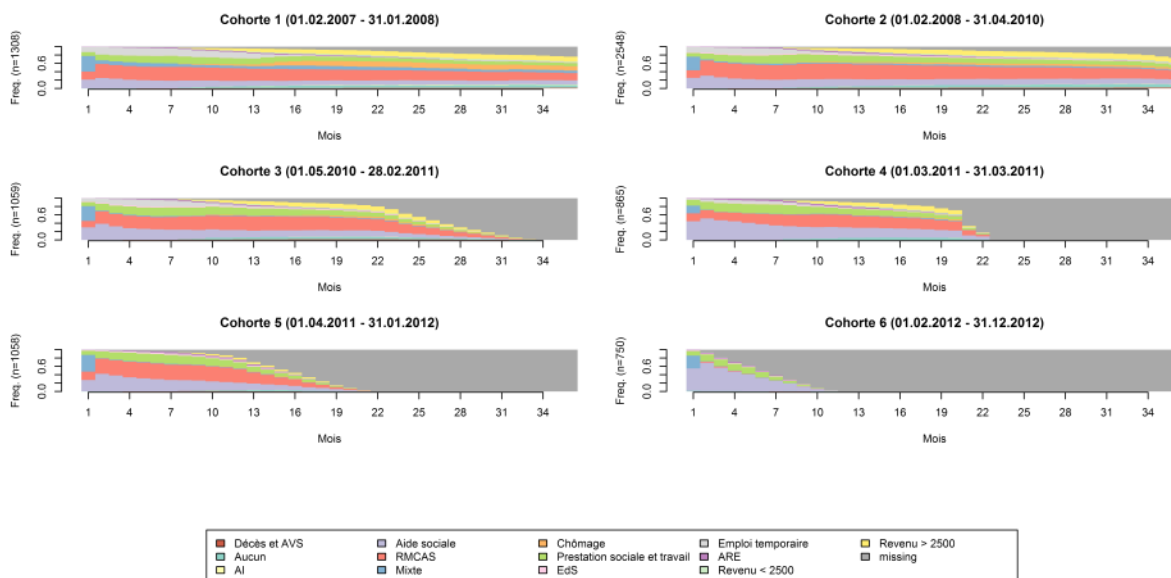


Figure 66 – Distribution transversale des trajectoires à l’entrée à l’aide sociale et au RMCAS selon les cohortes d’AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l’AVS, registre central des rentes de l’AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

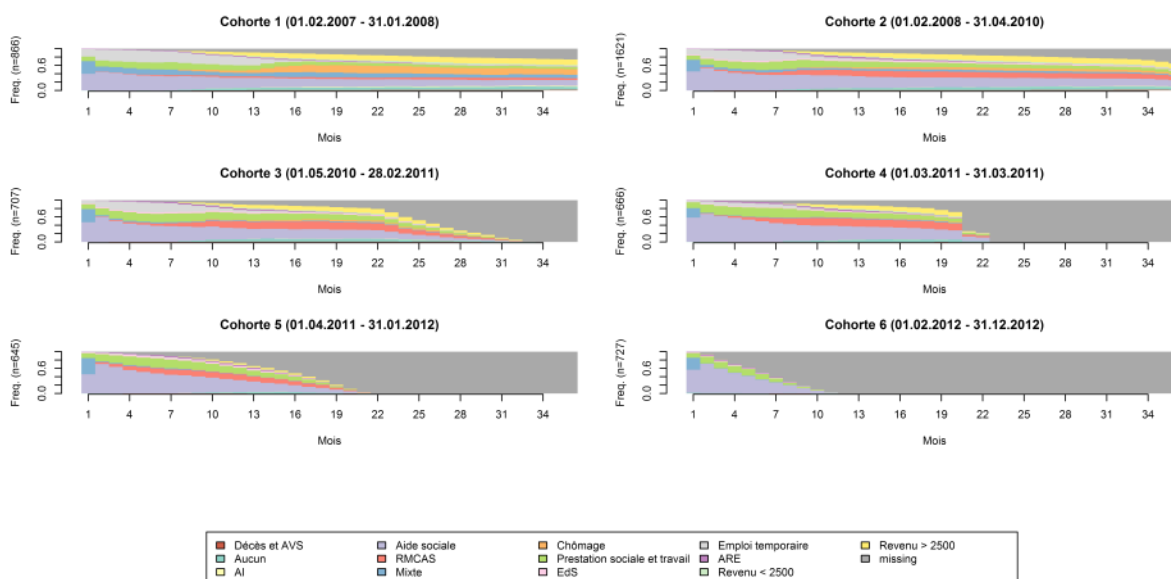


Figure 67 – Distribution transversale des trajectoires à l’entrée à l’aide sociale sans le RMCAS selon les cohortes d’AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l’AVS, registre central des rentes de l’AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

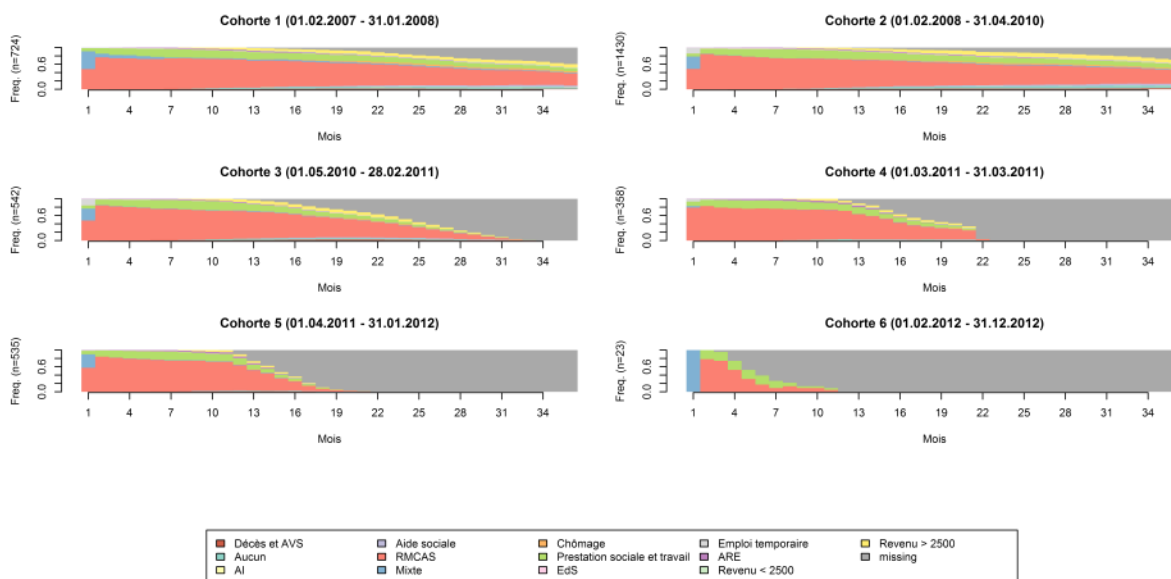


Figure 68 – Distribution transversale des trajectoires à l’entrée au RMCAS sans l’aide sociale selon les cohortes d’AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l’AVS, registre central des rentes de l’AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

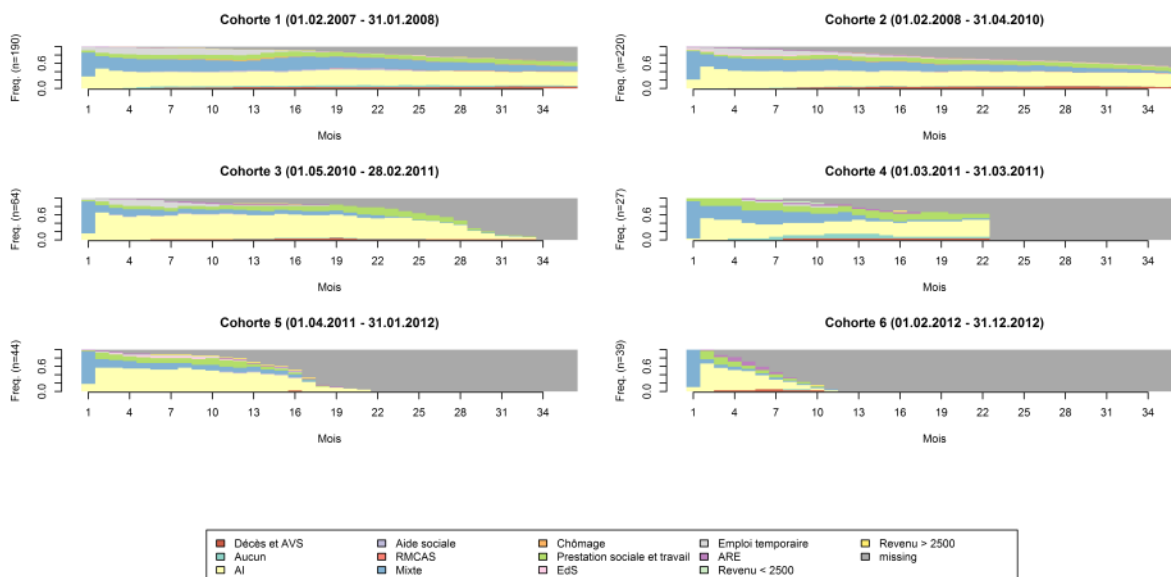


Figure 69 – Distribution transversale des trajectoires à l’entrée à l’AI selon les cohortes d’AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l’AVS, registre central des rentes de l’AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l’emploi; SECO, statistique du marché du travail

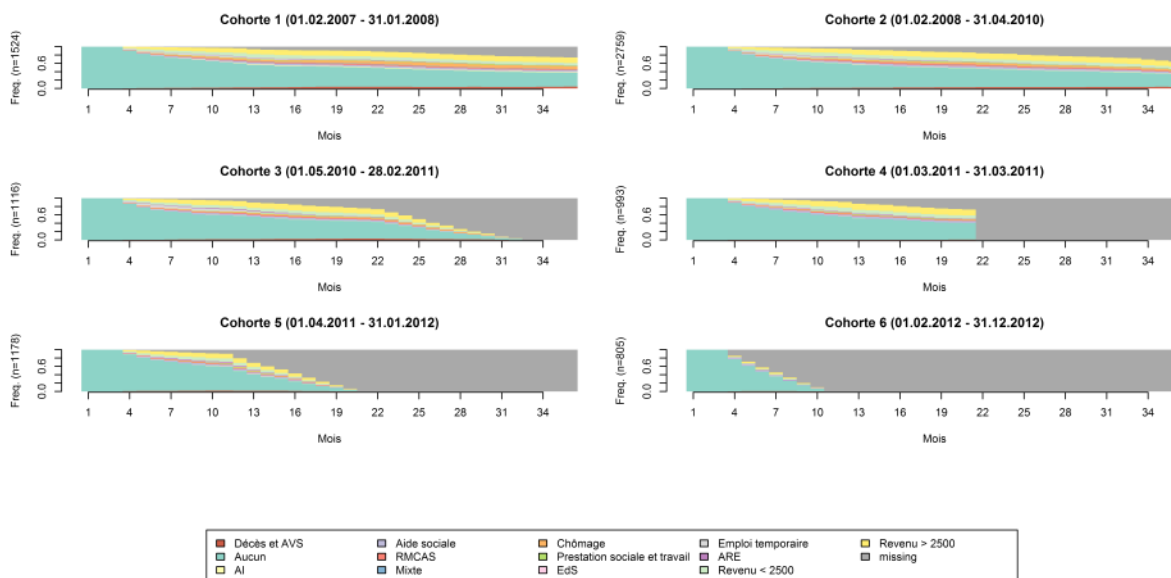


Figure 70 – Distribution transversale des trajectoires à la l'entrée en l'état « Aucun » selon les cohortes d'AFD avec les données manquantes

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

## 15.4. Pourcentages synthétiques

Pour les tableaux qui y font référence, la définition de l'emploi stable est décrite plus en détail dans le chapitre 5 (cf. section 5.4). Un emploi est considéré comme stable si on observe un revenu supérieur ou égal à 2'500 CHF pendant au moins 4 mois consécutifs.

Tableau 17 – Pourcentage de CFD ayant retrouvé pour au moins un mois un emploi d'au moins 500 CHF bruts selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	33	43	52	55	62
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	34	48	57	60	66
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	41	51	60	65	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	42	53	62		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	43	52	58		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	42				

Tableau 18 – Pourcentage de CFD ayant retrouvé pour au moins un mois un emploi d'au moins 2'500 CHF bruts selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	21	30	40	44	50
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	22	34	42	46	52
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	26	35	43	47	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	26	37	45		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	27	35	42		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	25				

Tableau 19 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 9 mois après l'accès à un emploi d'au moins 2'500 CHF selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	État														Nombre d'AFD
	Décès et AVS	Aucun	AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail	EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500		
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	1	7	0	2	4	0	3	13	0	5	6	16	43	2402	
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.03.2010)	0	10	0	3	5	0	4	16	0	3	6	17	36	4116	
Cohorte 3 (01.04.2010 — 28.02.2011)	1	10	0	4	4	0	2	16	0	4	3	15	40	1644	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	0	13	0	5	4	0	2	15	0	2	3	16	42	1351	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	0	10	0	4	3	1	3	14	1	0	4	21	41	1587	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	0	9	0	7	0	0	4	13	1	0	5	24	37	473	

Tableau 20 – Pourcentage d'épisodes d'emploi interrompus avec un revenu brut supérieur à 500 CHF

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	35	48	56		
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	39	52	59	62	
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	38	51	58		
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	37	49	57		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	34	43	50		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	31				

Tableau 21 – Pourcentage d'épisodes interrompus avec un revenu brut supérieur à 2'500 CHF

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	34	48	57		
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	40	54	60	62	
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	36	49	57		
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	35	49	57		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	34	43	49		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	34				

Tableau 22 – Pourcentage de CFD ayant retrouvé un emploi stable selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	11	21	29	35	42
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	11	22	30	36	43
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	13	24	33	39	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	15	25	34		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	14	26	33		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.01.2013)	14				

Tableau 23 – Pourcentage de CFD ayant accédé à un emploi temporaire selon les cohortes d'AFD

Sources : Office cantonal de l'emploi

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	45	47	47	47	47
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	31	33	33	33	34
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	22	25	25	25	25
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	8	8	8	8	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	1	2	2	2	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.01.2013)	1	2	3		

Tableau 24 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 15 mois après l'accès à un emploi temporaire selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	État													
	Décès et AVS	Aucun	AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail	EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500	Nombre d'AFD
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	3	7	0	3	1	7	49	2	0	2	7	3	18	1622
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.03.2010)	2	15	1	5	17	2	13	7	4	1	9	6	18	2053
Cohorte 3 (01.04.2010 — 28.02.2011)	1	21	1	5	22	1	3	9	0	1	7	7	23	680
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	0	18	1	13	21	1	2	9	2	1	4	5	25	184
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	3	28	0	11	17	0	3	8	3	3	6	0	19	36
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.01.2013)														0

Tableau 25 – Pourcentage de CFD bénéficiaires d'un emploi temporaire ayant retrouvé un emploi stable selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	2	10	21	26	36
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	3	17	26	35	44
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	4	22	31	40	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	5	22	31		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	0	19	28		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	0				

Tableau 26 – Pourcentage de CFD ayant accédé à une ARE selon les cohortes d'AFD

Sources : Office cantonal de l'emploi

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	3	5	7	7	8
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	5	7	8	8	9
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	5	6	7	7	8
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	5	6	7	7	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	5	6	7	7	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.01.2013)	7	8	9		

Tableau 27 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 15 mois après l'accès à une ARE selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	État													
	Décès et AVS	Aucun	AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail	EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500	Nombre d'AFD
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	1	8	0	2	0	1	22	2	0	0	14	3	46	295
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.03.2010)	1	7	0	2	2	1	14	4	0	1	14	3	51	523
Cohorte 3 (01.04.2010 — 28.02.2011)	1	7	0	2	4	1	12	3	0	0	13	4	55	187
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	0	14	0	1	3	1	14	2	0	0	6	4	57	126
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	0	8	0	1	4	0	5	3	0	1	4	5	70	80
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.01.2013)														0

Tableau 28 – Pourcentage de CFD bénéficiaires d'une ARE ayant retrouvé un emploi stable selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	0	2	47	52	64
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	2	3	54	59	70
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	0	2	52	62	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	1	4	51		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	1	2	73		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	0				

Tableau 29 – Pourcentage de CFD ayant accédé à un EdS selon les cohortes d'AFD

Sources : Office cantonal de l'emploi

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	0	0	0	0	1
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	5	6	6	6	6
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	5	5	5	5	5
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	3	4	4	4	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	5	5	6	6	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.01.2013)	4	4	4		

Tableau 30 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 15 mois après l'accès à un EdS selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

État															
Cohorte	Décès et AVS	Aucun	AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail	EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500	Nombre d'AFD	
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	3	5	0	2	3	0	2	2	75	2	2	3	2	60	
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.03.2010)	2	5	0	4	2	0	3	1	77	1	1	0	5	357	
Cohorte 3 (01.04.2010 — 28.02.2011)	3	10	0	2	1	2	1	0	71	0	2	3	6	126	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	0	9	0	4	4	1	0	0	65	0	1	0	15	75	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	1	7	0	0	2	0	6	2	73	1	1	0	5	82	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)														0	

Tableau 31 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 15 mois après l'accès à un EdS selon les classes d'âge

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

État															
Classe d'âge	Décès et AVS	Aucun	AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail	EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500	Nombre d'AFD	
16-29 ans	0	8	0	6	2	0	2	0	69	0	2	4	8	51	
30-49 ans	0	6	0	3	2	1	3	2	75	1	2	0	7	388	
50-54 ans	0	3	0	1	2	1	2	0	80	0	0	2	8	92	
55 ans et plus	8	8	0	3	4	0	2	0	71	1	1	1	2	169	

Tableau 32 – Pourcentage de CFD bénéficiaires d'un EdS ayant retrouvé un emploi stable sur l'ensemble de la période observée

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

		Nombre de mois après l'AFD				
Cohorte		6	12	18	24	36
Entre février 2007 et décembre 2012		1	4	7	10	15

Tableau 33 – Pourcentage de CFD ayant accédé à l'aide sociale ou au RMCAS selon les cohortes d'AFD

Sources : Hospice général

		Nombre de mois après l'AFD				
Cohorte		6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)		22	24	26	27	31
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)		29	34	36	38	40
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)		32	35	38	39	40
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)		32	35	37	39	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)		30	34	35	36	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.01.2013)		26	30	31		

Tableau 34 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 15 mois après l'accès à l'aide sociale ou au RMCAS selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	État													
	Décès et AVS	Aucun	AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail	EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500	Nombre d'AFD
<b>Cohorte 1</b> (01.02.2007 — 31.01.2008)	1	5	1	13	30	9	10	14	1	4	3	2	9	1233
<b>Cohorte 2</b> (01.02.2008 — 31.03.2010)	1	5	0	17	37	3	3	15	3	1	3	2	9	2418
<b>Cohorte 3</b> (01.04.2010 — 28.02.2011)	1	6	0	17	36	2	2	18	3	2	2	2	10	966
<b>Cohorte 4</b> (01.03.2011 — 31.03.2011)	0	6	0	26	31	2	1	15	2	0	3	3	10	750
<b>Cohorte 5</b> (01.04.2011 — 31.01.2012)	1	6	0	23	34	2	2	17	2	0	3	1	8	552
<b>Cohorte 6</b> (01.02.2012 — 31.01.2013)														0

Tableau 35 – Pourcentage de CFD bénéficiaires de l'aide sociale ou du RMCAS ayant retrouvé un emploi stable selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
<b>Cohorte 1</b> (01.02.2007 — 31.01.2008)	5	12	18	22	28
<b>Cohorte 2</b> (01.02.2008 — 31.04.2010)	6	14	21	25	31
<b>Cohorte 3</b> (01.05.2010 — 28.02.2011)	6	15	22	26	
<b>Cohorte 4</b> (01.03.2011 — 31.03.2011)	9	16	22		
<b>Cohorte 5</b> (01.04.2011 — 31.01.2012)	6	14	18		
<b>Cohorte 6</b> (01.02.2012 — 31.12.2012)	6				

Tableau 36 – Pourcentage de CFD ayant accédé à l'aide sociale sans le RMCAS selon les cohortes d'AFD

Sources : Hospice général

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	13	15	16	18	20
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	17	20	21	22	25
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	21	22	24	25	27
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	24	26	28	30	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	17	20	22	23	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.01.2013)	26	29	31		

Tableau 37 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 15 mois après l'accès à l'aide sociale sans le RMCAS selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	État														Nombre d'AFD
	Décès et AVS	Aucun	AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail	EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500		
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	1	6	1	24	4	12	15	12	1	6	3	3	12	773	
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.03.2010)	1	6	0	30	16	6	5	14	4	2	4	3	12	1449	
Cohorte 3 (01.04.2010 — 28.02.2011)	1	8	1	27	20	2	3	18	3	3	2	2	11	619	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	0	7	0	34	20	2	1	15	2	0	3	3	12	569	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	0	7	1	35	19	2	2	19	4	0	4	1	7	352	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)														0	

Tableau 38 – Pourcentage de CFD bénéficiaires de l'aide sociale sans le RMCAS ayant retrouvé un emploi stable selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	5	14	20	24	31
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	7	16	22	26	34
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	6	15	23	27	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	9	17	24		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	6	12	18		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	6				

Tableau 39 – Pourcentage de CFD ayant accédé au RMCAS sans l'aide sociale selon les cohortes d'AFD

Sources : Hospice général

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	10	10	11	11	15
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	13	19	21	21	23
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	13	18	20	20	20
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	9	16	16	16	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	16	18	18	18	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.01.2013)	1	1	1		

Tableau 40 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 15 mois après l'accès au RMCAS sans l'aide sociale selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	État													Nombre d'AFD
	Décès et AVS	Aucun AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500			
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	1	4	0	1	65	4	0	15	1	0	2	1	6	704
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.03.2010)	1	4	0	1	64	1	1	17	1	0	2	1	6	1389
Cohorte 3 (01.04.2010 — 28.02.2011)	2	4	0	1	64	2	1	16	1	0	1	1	8	497
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	0	3	0	1	67	2	1	15	0	0	4	2	7	261
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	1	3	0	1	62	2	2	16	0	0	3	2	8	252
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)														0

Tableau 41 – Pourcentage de CFD bénéficiaires du RMCAS sans l'aide sociale ayant retrouvé un emploi stable selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	5	10	16	19	24
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	4	12	17	21	26
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	6	13	18	22	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	7	11	14		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	5	13	16		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	17				

Tableau 42 – Pourcentage de CFD ayant accédé à une rente AI selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (registre central des rentes de l'AVS/AI)

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	2	3	3	3	4
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	2	2	2	3	3
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	2	2	2	2	2
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	1	1	1	1	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	1	1	1	1	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	1	1	1		

Tableau 43 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 15 mois après l'accès à une rente AI selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	État														Nombre d'AFD
	Décès et AVS	Aucun	AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail	EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500		
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	3	3	36	3	0	34	3	13	0	4	0	0	1	175	
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.03.2010)	5	3	44	2	0	26	1	11	2	3	2	0	1	179	
Cohorte 3 (01.04.2010 — 28.02.2011)	4	2	66	0	0	11	0	11	0	2	4	0	2	56	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	5	11	47	0	0	5	0	26	0	0	5	0	0	19	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	0	0	63	4	0	15	0	7	0	4	4	0	4	27	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)														0	

Tableau 44 – Pourcentage de CFD bénéficiaires d'une rente AI ayant retrouvé un emploi stable selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AI); Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	1	1	1	1	2
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	0	0	1	1	1
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	0	0	2	2	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	0	0	0		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	0	3	3		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	0				

Tableau 45 – Pourcentage de CFD ayant accédé à l'état « Aucun » pour au moins trois mois selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	20	23	26	29	34
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	24	31	35	37	43
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	27	33	38	40	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	33	38	43		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	33	37	40		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	35				

Tableau 46 – Pourcentage de CFD se trouvant dans les états étudiés 15 mois après l'accès à l'état « Aucun » pour au moins trois mois selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	État														Nombre d'AFD
	Décès et AVS	Aucun	AI	Aide sociale	RMCAS	Mixte	Chômage	Prestation sociale et travail	EdS	Emploi temporaire	ARE	Revenu < 2500	Revenu > 2500		
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	3	55	2	5	2	1	5	1	0	3	1	9	13	1404	
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.03.2010)	2	57	1	5	3	1	3	2	0	1	2	10	14	2517	
Cohorte 3 (01.04.2010 — 28.02.2011)	3	56	0	5	3	0	2	2	0	2	2	9	16	968	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	0	59	0	6	3	0	0	2	1	0	2	10	18	835	
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	3	55	1	6	3	0	1	2	1	0	3	10	16	621	
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)														0	

Tableau 47 – Pourcentage de CFD ayant connu l'état « Aucun » pour au moins trois mois ayant retrouvé un emploi stable selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (base de décès, comptes individuels de l'AVS, registre central des rentes de l'AVS/AD); Hospice général; Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Cohorte	Nombre de mois après l'AFD				
	6	12	18	24	36
Cohorte 1 (01.02.2007 — 31.01.2008)	5	12	17	21	28
Cohorte 2 (01.02.2008 — 31.04.2010)	5	12	18	23	30
Cohorte 3 (01.05.2010 — 28.02.2011)	5	14	21	24	
Cohorte 4 (01.03.2011 — 31.03.2011)	5	16	22		
Cohorte 5 (01.04.2011 — 31.01.2012)	6	15	22		
Cohorte 6 (01.02.2012 — 31.12.2012)	4				

## 15.5. Clés d'interprétation de l'analyse de survie

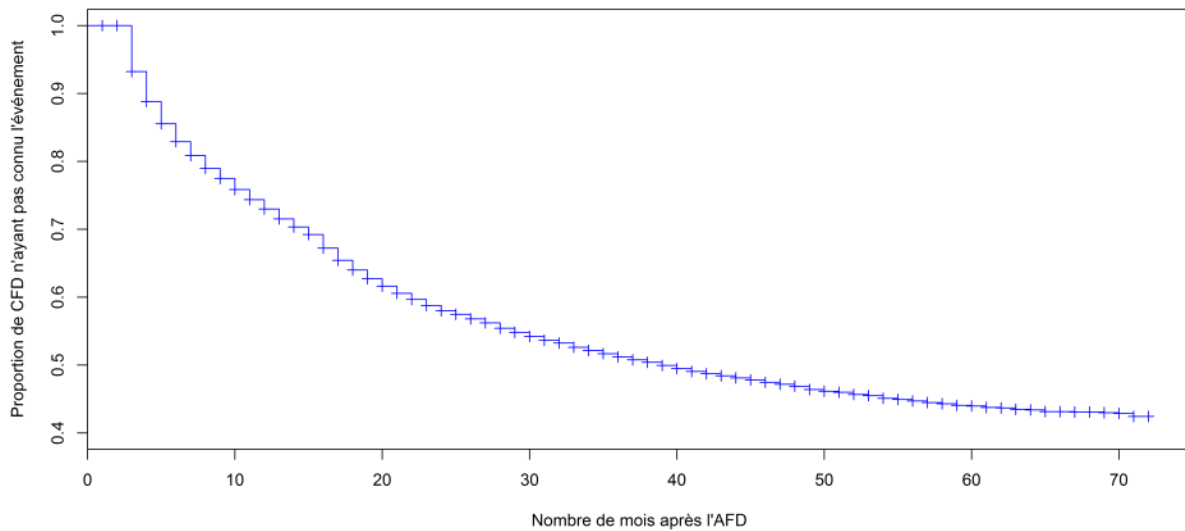
Cette section est consacrée à la présentation des courbes de survie, un outil statistique fondamental pour comprendre les analyses graphiques présentées dans le corps du texte. Le but n'est pas de s'intéresser dans le détail aux techniques statistiques permettant de les obtenir, mais de se concentrer que sur les aspects donnant la possibilité au lecteur non familier avec ces méthodes de les interpréter. Il s'agit d'abord de décrire chaque représentation graphique en montrant quels éléments de compréhension elle permet d'apporter sur la population de CFD prise en compte. Ensuite, le lecteur est amené à connaître spécifiquement comment ces informations peuvent être déduites à partir de l'outil graphique. Enfin, nous donnons aussi un aperçu sur la portée des interprétations faites à partir de chaque représentation. Il est important de souligner quelles informations chacune apporte, mais d'en mettre en évidence également les limites. Pour les décrire, nous faisons recours à des exemples obtenus à partir des données utilisées pour analyser les trajectoires des CFD.

En s'intéressant à l'impact que l'attribution d'une mesure ou le fait de connaître un certain état peuvent avoir sur les trajectoires des CFD, la première dimension à prendre en compte concerne l'accès à chacune de ses mesures. Combien de CFD connaissent-ils au cours de leur trajectoire une certaine mesure ou un certain état ? Est-ce que l'accès à l'état ou à la mesure en question a lieu pour la plupart des individus dans les premiers mois après l'AFD ou se fait-il plus tardivement ? Les chances d'y avoir accès varient-elles entre les différentes cohortes ?

Être en mesure de répondre à de telles questions est fondamentale pour comprendre quelle proportion d'individus est concernée par un certain état ou une certaine mesure, pour voir à quel moment l'accès a lieu et pour constater s'il y a des différences dans les chances d'accès à la suite des réformes majeures du dispositif de réinsertion. L'analyse de survie est une technique statistique permettant d'aborder ces différents questionnements. Elle donne la possibilité de le faire sous plusieurs formats (tableaux numériques, tests statistiques...), mais ici nous nous concentrons sur la forme la plus intuitive de résultat que ce type d'analyse permet de produire. Il s'agit de s'intéresser aux représentations graphiques qu'une telle technique permet d'obtenir, appelées « Courbes de survie ». Pour arriver à produire ces courbes, nous nous servons dans cette étude de l'estimateur de Kaplan-Meier (Kaplan et Meier, 1958).

La figure 71, à la page suivante, présente une courbe de survie s'intéressant aux chances de faire retour en emploi pour au moins trois mois consécutifs avec un revenu brut minimal de 2'500 CHF. L'axe horizontal indique le nombre de mois après l'AFD et celui vertical la proportion d'individus n'ayant pas encore réussi à se réinsérer sur le marché du travail. Chaque point de la courbe désigne le pourcentage de CFD n'ayant pas retrouvé un emploi pour au moins trois mois et gagnant au moins de 2'500 CHF un certain nombre de mois après l'AFD. Par exemple, on observe que, 10 mois après l'AFD, un peu moins que 80 % des CFD n'ont pas encore eu la possibilité de trouver un emploi remplissant les deux critères précités. À 20, 30 et 40 mois suivant l'AFD, cette proportion descend respectivement 60, 55 et 50 %. On voit aussi que la part d'individus n'ayant pas réussi pas à se réinsérer sur le marché du travail continue à diminuer au fil des mois, les chances de faire retour en emploi étant non nulles même quelques années après l'AFD. Il s'agit d'une constatation à laquelle la courbe de survie permet d'arriver sans devoir faire

des comparaisons entre ses différents points. En effet, on voit qu'elle descend rapidement dans les premiers mois, mais elle continue à décliner même par la suite.



**Figure 71 – Courbe de survie décrivant les chances d'accès à un emploi avec un revenu brut supérieur ou égal à 2'500 CHF pour au moins 3 mois entre 2007 et 2012**

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

Pour rendre mieux l'idée, il est utile de montrer une courbe de survie ayant des caractéristiques opposées à celles symbolisant le retour en emploi. La figure 72 rend compte des chances d'avoir accès à un emploi de solidarité après l'AFD. On voit que la proportion d'individus recevant cette mesure, à peu près 5 %, diminue rapidement au cours des premiers mois en stagnant par la suite. Les chances de participation à un emploi temporaire deviennent presque nulles pour les individus n'ayant pas reçu cette mesure au cours des premiers mois. La sélection pour prendre part à ce type de programmes se fait très précocement après l'AFD.

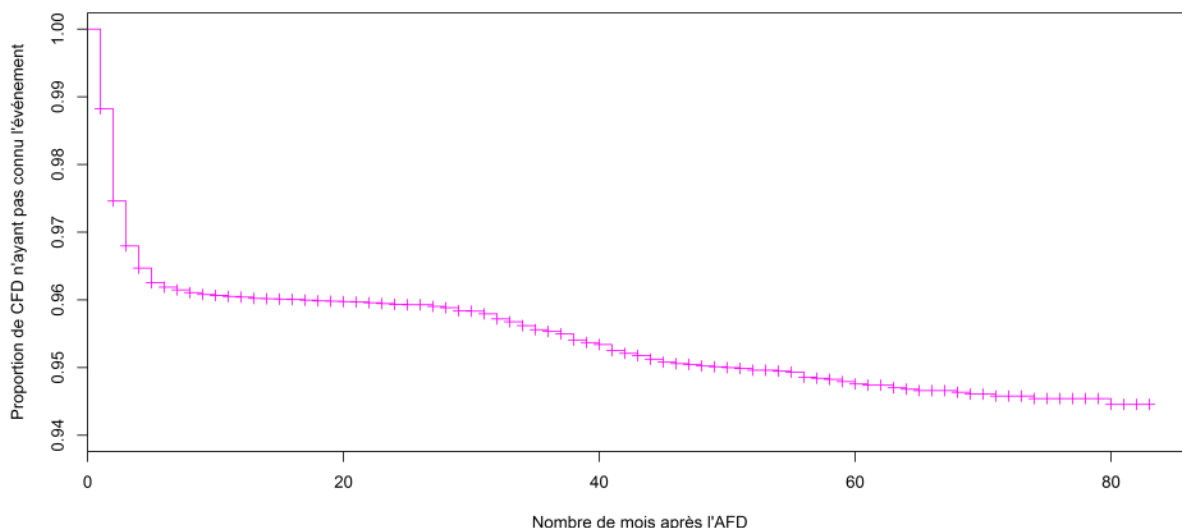


Figure 72 — Courbes de survie décrivant les chances d'avoir accès à un EdS entre 2007 et 2013

Sources : Office cantonal de l'emploi; SECO, statistique du marché du travail

Après avoir analysé deux courbes de survie rendant compte des chances de connaître un certain état pour l'ensemble des CFD, il est utile de voir comment interpréter des courbes de survie représentant séparément des catégories de CFD. La figure 73 montre les chances de retour en emploi selon les différentes cohortes. On constate que les courbes associées à chaque cohorte sont pratiquement superposées. Cela signifie que, au niveau des cohortes d'AFD, il n'y a pas de différences significatives dans les chances de faire retour en emploi.

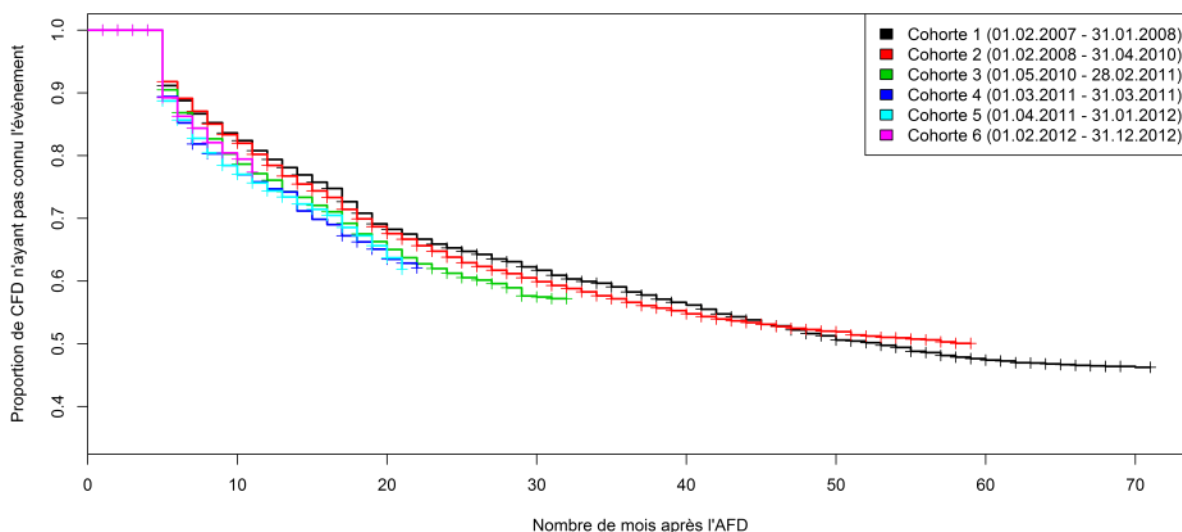


Figure 73 – Courbe de survie décrivant les chances d'accès à un emploi avec un revenu brut supérieur ou égal à 2'500 CHF pour au moins 4 mois entre 2007 et 2012 selon les cohortes d'AFD

Sources : Centrale de Compensation (comptes individuels de l'AVS) ; SECO, statistique du marché du travail

La figure 74 représente des courbes de survie associées aux chances de faire retour en emploi selon les classes d'âge. En ce cas, puisque les courbes sont bien distinctes les unes des autres, on peut affirmer qu'il y a des différences significatives dans les chances de retour en emploi entre les différentes classes d'âge. Plus précisément, puisque leur courbe se situe au-dessous des autres au cours de toute la période, les jeunes sont ceux ayant plus de chances d'être réintégrés sur le marché du travail. Ils sont suivis par les deux groupes d'âge moyen et enfin par les personnes âgées plus de 55 ans. Il y a une claire relation entre l'âge d'un CFD et ses chances de faire retour en emploi.

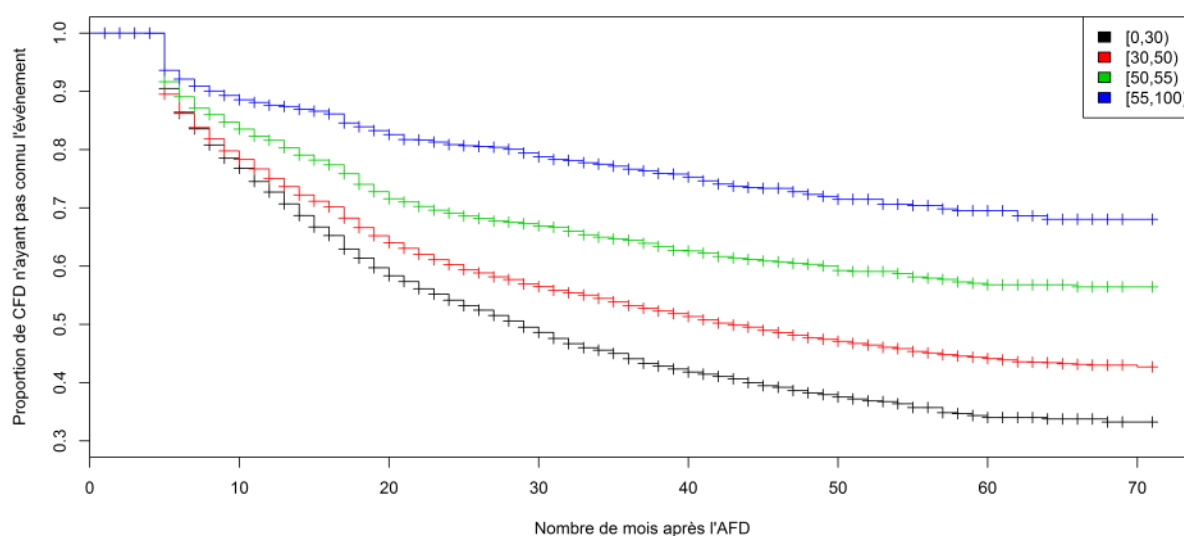


Figure 74 – Courbe de survie décrivant les chances d'accès à un emploi avec un revenu brut supérieur ou égal à 2'500 CHF pour au moins 4 mois entre 2007 et 2012 selon les classes d'âge

Les courbes de survie sont un outil très puissant permettant de montrer de manière très intuitive les chances d'accès à une mesure pour l'ensemble des CFD. Elles donnent aussi la possibilité de voir comment les accès sont distribués au fil du temps. Enfin, comme il a été montré, l'analyse de survie peut aussi être utilisée pour tester s'il existe de différences significatives dans les chances d'accès à un certain état entre différents groupes de CFD. Comme le lecteur a sans doute deviné, elles présentent cependant une principale limite. L'analyse de survie se concentre sur l'accès à un état, sur la probabilité de connaître un événement après un certain laps de temps, mais elle ne donne pas de renseignements sur la suite des trajectoires. En particulier, il n'est pas possible de connaître pour combien de temps l'état ou la mesure s'est prolongée dans le temps. Il n'est non plus possible de savoir quelle séquence d'états suit celui pris en compte. L'analyse de trajectoires permet de remédier à ces limites. Les clefs d'interprétation de l'analyse de trajectoires sont présentées au quatrième chapitre du corps du texte.

## 15.6. Documentation fournie par l'Hospice général

Hospice général  
Services centraux  
Etudes et Statistiques  
Rue Ami-Lullin 3  
Case postale 3360  
1211 Genève 3



### Note d'accompagnement

Genève, le 31 mars 2014

**Destinataire** : Matthias Studer, chercheur mandaté par la Cour des comptes  
I-DEMO  
Institut d'études démographiques et du parcours de vie, Université de Genève

**Expéditeur** : Sophie Rossillion Téléphone : 022 420 56 47  
Cheffe du service 'Etudes et statistiques'  
Hospice général

\* \* \*

**Réf.** : - **Mandat** de la Cour des comptes auprès de l'HG, du 8 janvier 2014 ;  
- **Contrat** sur la transmission des données HG, du 31 mars 2014 ;

**Concerne** : **note d'accompagnement sur les données** HG, livrées dans le cadre de ce Mandat

**Annexes** : 1 Fichier de données en format SPSS transmis le 31 mars 2014;  
2 Liste des variables livrées (jointes au contrat sur les données);  
3 Graphique d'évolution du nombre de chômeurs en fins de droits dans le canton de Genève, source OCSTAT ;  
Graphique du nombre de nouveaux dossiers du RMCAS de 2007 à janvier 2012 (LRMCAS du 18 novembre 1994, abrogée depuis le 31 janvier 2012).  
Graphique du nombre de dossiers 'ayant reçu au moins une prestation du RMCAS au cours de l'année', de 2007 à 2013.

\* \* \*

Le 'fichier SECO/CdC' original contient 24'953 enregistrements relatifs à **22'885 personnes** distinctes en fin de droit LACI (certaines ont pu connaître plusieurs situation de fins de droit pendant la période).

Parmi ces personnes, **11'979** (soit près de 12'000) sont connues de l'HG, soit par une aide financière, soit par sollicitation, c'est-à-dire sans aide financière : **8'994** ont reçu au moins une aide financière de l'HG pendant la période '1<sup>er</sup> juillet 2007 - 31 décembre 2013' ; 3'008 ont sollicité l'HG, soit pour une évaluation de barème (évaluation de l'éventuel droit financier), soit pour un accompagnement 'non financier' (pas d'enregistrements suivis pour ces 3'008 personnes ayant simplement contacté l'HG).

Seules les **8'994** personnes avec 'aide financière' font l'objet du fichier de 'suivi de parcours' pour la Cour des comptes (soit **39 %** du total des 22'885 personnes arrivées en fin de droit LACI dans le canton entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31.12.2013).

**Réserve** : le travail de préparation des données ci-jointes, a été fait sans tenir compte de l'information sur les 'dates de fin de droits LACI', livrées par le SECO.

En conséquence, on ne peut pas affirmer avec certitude que les 8'994 personnes identifiées se sont adressées à l'HG **APRES** leur fin de droit. On peut cependant affirmer, par définition, qu'elles ont connu une situation de fin de droit sur la période.

## 1. Le fichier du SECO

Le SECO a transmis, à l'HG, en format Excel protégé par un mot de passe, le fichier de toutes les personnes arrivées « en fin de droit » (AFD) dans le canton entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2013.

Ce fichier a été établi en partenariat avec la Caisse centrale de compensation (CdC), qui gère les numéros AVS.

Le n° anonymisé généré par la CdC est la seule clé de transmission qui fait le lien entre les données que l'HG transmet au chercheur en charge de l'étude à l'Université de Genève et les données dont ce chercheur dispose de la part du SECO par ailleurs.

La CdC a mis en relation chaque personne avec son nouveau numéro AVS ('nouveau numéro de sécurité sociale' ; NNSS) et tous les éventuels anciens numéros AVS attribués à cette personne : rappel, l'ancien n° AVS changeait avec le nom (mariage-divorce), l'état civil ou la nationalité (naturalisation). La CdC a également signalé des NNSS attribués par erreur à une personne.

## 2. Le fichier HG

### A. Identification du sous ensemble HG à partir des n° AVS nouveaux et anciens.

Les NNSS ne sont délivrés par la CdC que depuis mi 2008 (entrée en vigueur du NNSS au 1<sup>er</sup> juillet 2008) ; une interface de synchronisation avec la Caisse de compensation a été 'mise en production' à l'HG, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011. Elle concerne l'ensemble des personnes enregistrées à l'HG, que ce soit pour l'ASOC ou dans le domaine de l'asile (rappel les NNSS sont attribués à toutes les personnes, même mineures).

En conséquence, les données HG ont été mises à jour lors de cette synchronisation, dès 2011, d'une part de façon rétroactive sur tous les bénéficiaires depuis 2005, d'autre part pour tous les nouveaux bénéficiaires : les NNSS des nouveaux dossiers sont quotidiennement automatiquement enregistrés.

Cependant, si un NNSS était déjà saisi de façon erronée, la synchronisation n'opère pas le remplacement par le NNSS correct : la synchronisation ne réagit qu'aux 'trous' du fichier, pour le combler. Pour cette raison, le double appariement sur les anciens n° AVS s'est révélé très utile.

### B. Appariement des variables demandées par le Mandat

- ✓ Le 'fichier final', c'est à dire avec toutes les infos demandées par le Mandat de la Cour des comptes, porte sur la période **1<sup>er</sup> juillet 2007 - 31 décembre 2013**.

Note : l'année 2007 est une année de transition pour la qualité du stockage des données '*historisées*', à l'HG. Toutes les bases historiques, cohérentes entre elles, sont construites à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, que ce soit pour la 'gestion' (suivi mensuel de gestion, via l'application InfoCentre) ou la 'statistique' (extraction annuelle pour la statistique de l'aide sociale).

- ✓ Le fichier final, ci-joint, est établi à partir des historiques de la statistique annuelle (extractions annuelles du SSI pour la Statistique de l'aide sociale).
- ✓ La liste des variables est jointe au contrat sur les données.

**Note** : les données relatives au suivi personnalisé de réinsertion, mis en place depuis l'entrée en vigueur de la LIASI au 1<sup>er</sup> avril 2012 seront transmises par fichier séparé avec, comme clé d'appariement, le n° anonyme livré par la 'Centrale de compensation' dans le cadre de ce travail. **Délai : mi-avril 2014.**

### 3. Réserves sur le fichier livré

- Réserve d'usage : la nature de l'appariement ne permet pas de garantir à 100% que, parmi toutes les personnes du 'fichier SECO', toutes celles qui ont sollicité une aide sociale financière ont été identifiées/appariées.

Motif: la disponibilité des anciens numéros AVS sur l'ensemble des membres du dossier avant 2011 (OK, sur les titulaires de dossier).

Cf. ci-dessus § 2. A. : la mise en production, en 2011, d'une synchronisation automatique avec la Centrale de compensation a cependant permis de compléter ces infos *a posteriori*, sur les enregistrements plus anciens. Ceci permet donc de garantir une marge d'erreur *minimum* sur l'appariement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Nous avons corrigé manuellement les quelques n° erronés identifiés (une dizaine...).

- La base 'historique SPSS' de la statistique de l'aide sociale.

Les bases historiques SPSS existent depuis 2008 (cf. ci-dessus, § 2. B.). Elles contiennent cependant des informations du 2<sup>ème</sup> semestre 2007, à cause de la 'règle des six mois'. En effet, pour être déclaré 'clos' au sens de la statistique de l'aide sociale (OFS), le dossier doit être resté au moins six mois sans prestations versées. Ainsi, il est nécessaire de connaître les dates prestations versées au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année précédente : les dossiers, dont la dernière prestation a été versée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre d'une année donnée sont clos au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année du relevé (toutes les extractions 'annuelles' historiques depuis 2008, prennent en compte une mise à jour sur le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année précédente).

Evaluation pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007: il est très vraisemblable que peu de personnes ont été 'perdues' par le fait que le fichier HG remonte au 1<sup>er</sup> juillet 2007. D'une part, à cause des délais possibles entre le moment de la 'fin de droit' et l'inscription à l'HG (RMCAS); d'autre part, les dossiers qui auraient été ouverts au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007, sont captés au deuxième semestre par la 'date de première prestation'. En effet :

- ✓ la durée médiane d'aide au RMCAS était de 16 mois en 2008 et en 2009, pour les dossiers clos ; il est donc vraisemblable qu'elle était également autour de 16 mois en 2007;
- ✓ 268 nouveaux dossiers du RMCAS (fin de droit) ont été ouverts entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juin (voir graphique en annexe).

### 4. Limites des données livrées

- Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 31 déc. 2007 (2<sup>ème</sup> semestre 2007), le suivi du parcours de la personne est assuré uniquement par la 'date de première prestation' et la 'date de dernière prestation' (pas d'info historiques sur les 'versements mensuels oui/non' pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2007).
- Eventuelles incohérences entre l'existence 'oui/non' d'un versement mensuel et la date de dernière prestation : ces incohérences peuvent être gérées par des règles de priorisation statistique (privilégier l'information sur la dernière prestation versée, source Oracle au moment de l'historique).

Toutes les variables de la statistique de l'aide sociale sont extraites de PROGRES (Oracle, base amont) sauf les 'versements mensuels : oui/non' qui sont extraits de la base aval InfoCentre ⇒ définition des temporalités d'extraction différentes (mensuelle et annuelle).

Cependant, pour cette étude, le fait que l'OCE livre, par ailleurs, un très grand nombre d'informations sur chaque personne, dont le montant exact de l'éventuel revenu professionnel, les dates d'emploi /respectivement non emploi etc..., devrait pallier cet inconvénient.

- Les informations sur les prestations versées sont des informations 'dossier' et non 'personne'. Ainsi, s'il y a 'interruption d'aide' pour un dossier, dans le fichier HG ci-joint, on ne sait pas si c'est le titulaire, qui a retrouvé un travail, ou le/la conjoint-e (membre de l'unité d'assistance 1 ; 'MUA 1') ; autrement dit, par exemple, si le 'MUA 1' est une personne en fin de droit LACI, et que cette personne retrouve un emploi, elle met potentiellement tout le groupe familial (dossier) hors barème : le titulaire perd également son droit à l'aide, même s'il continue à être lui-même en recherche d'emploi.

Mais, pour les mêmes raisons que déjà évoquées, i.e. la mise à disposition d'informations complètes et détaillées sur chaque personne par l'OCE, cette 'limite' dans nos données ne devrait pas interférer dans le suivi du parcours des personnes concernées.

Je vous souhaite bonne réception du fichier de données de l'HG, qui reste à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Avec l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Copie : Monsieur Albert-Luc Haering

03.10.08

page 4/3

## 15.7 Légende des couleurs utilisées pour les états composant les trajectoires des CFD

### Code couleur

■ Décès et AVS	■ Prestation sociale et revenu
■ Aucun	■ EdS
■ AI	■ Emploi temporaire
■ Aide Sociale	■ ARE
■ RMCAS	■ Revenu <2500
■ Mixte	■ Revenu >2500
■ Chomage	

Figure 75 – Légende des couleurs adoptées pour les états composant les trajectoires des CFD

## 15.8. Liste des acronymes et des abréviations utilisés

AFD : Arrivée-s en fin de droits

AI : Assurance invalidité

AIC : Critère d'information d'Akaike

ARE : Allocation-s de retour en emploi

AVS : Assurance-vieillesse et survivants

BIC : Critère d'information de Bayes

BIT : Bureau international du travail

CFD : Chômeur-s en fin de droits

CITI : Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique des Nations unies

CSIAS : Conférence suisse des institutions d'action sociale

Ddl : Degrés de liberté

EdS : Emploi-s de solidarité

ESPA : Enquête suisse sur la population active

ETC : Emploi-s temporaire-s cantonal-aux

HRMS : Oracle Human Resource Management System

LACI : Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité

LASI : Loi sur l'aide sociale individuelle

LIASI : Loi sur l'insertion et sur l'aide sociale individuelle

LMC : Loi cantonale en matière de chômage

MMT : Mesure-s du marché du travail

NOGA : Nomenclature générale des activités économiques

OCE : Office cantonal de l'emploi

ORP : Office-s régional-aux de placement

OUÉ : Observatoire Universitaire de l'Emploi

PCEF : Programme cantonal d'emploi formation

PIB : Produit intérieur brut

PLASTA : Placement et statistique du marché du travail

PME : Petites et moyennes entreprises

PPR : Politique publique de réinsertion des CFD

RMCAS : Revenu minimum cantonal d'aide sociale

SCN : Système de comptabilité nationale

SECO : Secrétariat d'État à l'économie

SRP : Service de réinsertion professionnelle

STAREC : Stage-s de requalification cantonal-aux